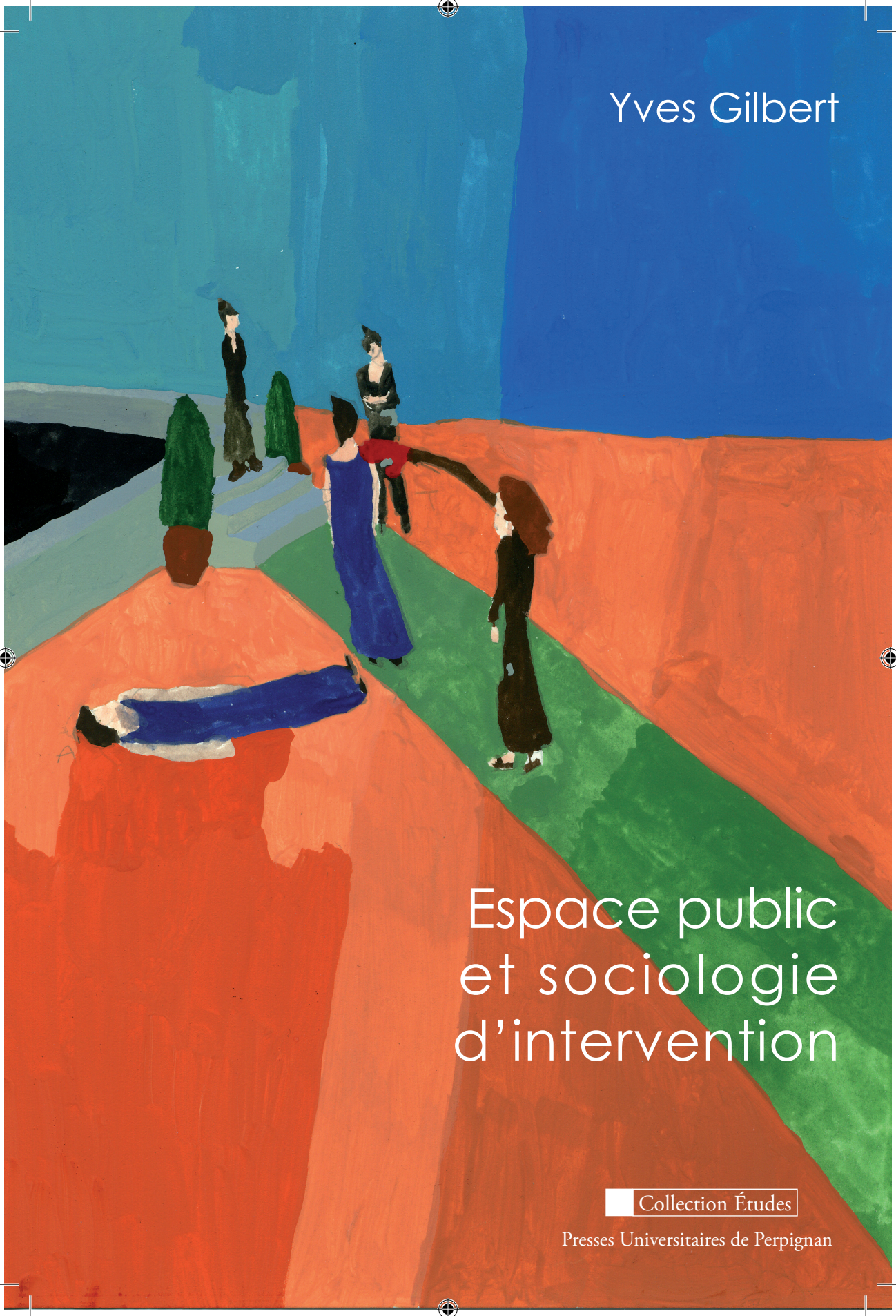
Yves Gilbert



Espace public et sociologie d'intervention

Collection Études
Presses Universitaires de Perpignan

À Jacqueline et Jeanne,
ma compagne et notre fille
auxquelles je dois beaucoup
et même plus...

Du même auteur

Le Languedoc et ses images ; entre terroir et territoire, Paris, L'Harmattan/Logiques sociales, 1989.

Le lien social ou l'inachèvement de la modernité ; expériences d'Amérique et d'Europe, (codirection avec Jean Pavageau et Yves Pedrazzini), Paris, L'Harmattan/Changements, 1997.

Changer le social ; logiques, enjeux et acteurs du développement social dans la modernité accrue, (direction), Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2008.

Ce livre est tiré du texte d'une habilitation à diriger les recherches en sociologie, soutenue en mai 2008 à Strasbourg. Je remercie les membres de mon jury, Madame Antigone Mouchtouris et Messieurs Abdelhafid Hammouche, André Micoud, Jean-Yves Trépos et Yves Sintomer et, tout particulièrement, Maurice Blanc, qui a été le coordinateur de cette habilitation, pour leurs encouragements et les précieux conseils qu'ils m'ont donnés en vue de la publication de ce texte.

Yves gilbert

Espace public et sociologie d'intervention

Collection Études

Presses Universitaires de Perpignan

Dessin de couverture : Valérie du Chéné
Scénario ordinaire/Gouache sur papier/17,7 x 24,7 cm/2003

Lieu Village de 80 habitants dans le Sud de la France
Devant la porte d'une maison

Personnages A : femme et mère de 40 ans passés
B : femme et mère de 30 ans
Famille de A et famille de B habitent dans le village
T.V : témoins du village
V : le village

Histoire Un dimanche après-midi d'automne
A discute devant chez elle avec les futurs témoins (T.V)
(...)
B passe à côté du groupe T.V/A et frappe A par derrière
Les témoins T.V regardent l'action
A est très surprise
A essaye de calmer B
Le mari de B arrive en tenant par la main leur petite fille
Le mari de B est maçon spécialisé dans le béton
Le mari de B insulte A et le mari de A
« J'ai du sang gitan dans les veines, on se retrouvera un jour »
Les témoins sont toujours là
La famille B rentre chez elle
(...)
T.V compatissent pour A et la famille de A
(...)
A décide de porter plainte au commissariat
Les témoins T.V n'ont rien vu de l'action
Les témoins sont de la même famille que B
A va au commissariat
(...)
B est très fatiguée
B va à l'hôpital
B fait une rétention d'eau à propos des reins
(...)
Le village est inquiet pour la fatigue de B
Le village déclare que A a tort
(En ce qui concerne le dépôt
De la plainte au commissariat de police)

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© PUP 2009
ISBN 978-2-35412-044-3

Table des matières

Introduction

Sociologie dans l'espace : dimensions du social 9

Première partie

Dimension imaginaire,
dimension politique et dimension spatiale du social 27

1. La dimension imaginaire du social 29

1.1 Représentations et pratiques sociales 34
Questions de méthode 34
Le mythe rural 37
Angles de lecture 38
Les trois mythes structurants 40
Des représentations aux pratiques 42

1.2 Changement social : le renversement des images 46
Proposition méthodologique 46
Territoires en mouvement :
recompositions d'un imaginaire régional 48

1.3 Imaginaire, lien et changement social 56
Concepts et paradigmes 56
Transmission 71
Représentations et lien social, individus et sociétés 74
Reproduction et changement social 78
Imaginaire et structures sociales 80

2. Sociologie des rapports d'autorité 83
2.1 La sociologie : analyse les relations sociales 84
2.2 Les rapports d'autorité 86
La notion d'autorité 89
La notion de rapports d'autorité 90
2.3 Le clientélisme ou l'évanouissement du politique 93
Logique d'acteur du notable clientéliste 93
Impacts du clientélisme sur les rapports d'autorité 99
2.4 Le dépassement du clientélisme : l'expertise des clercs 103
L'état d'esprit 103
Clercs et forces vives 105
Esprit de corps 108
2.5 Vers l'expertise populaire : dynamiques culturelles, système d'action historique et agir communicationnel 111
Éthique de la discussion 114
Les associations, partenaires de la territorialisation des politiques publiques 115
La gouvernance ou la vision pacifiée du monde social 117
Système d'action historique, dynamiques culturelles et monde vécu 122
2.6 Autoritarisme et communautarisme : la tentation postmoderne 126
2.7 La maîtrise d'usage : recomposition des rapports d'autorité, protocole délibératif et espace public 128
Dérives et impérialismes des expertises 131
Les transactions des expertises 132
Perspectives des relations triangulaires 134
Le concept de transaction sociale 135
Des acteurs, des règles, des visées d'action collective 137

3. Sociétés et territoires 139
3.1 Regards sur la spatialisation des rapports sociaux 140
Spécialisation des espaces, spécialisation des savoirs 140
Centre et périphéries 143
La modernité composite 145
L'objet local 147
Archipels et changements d'échelle 148
3.2 Les métamorphoses de la question spatiale 148
La société périurbaine et rurbaine 150
La recomplexification du rural 156
Les nouveaux enjeux spatiaux 181

3.3 Le développement local et social :
expertise populaire et éthique de la discussion 190
La formation des doctrines 190
Expertise populaire et débat public : le protocole délibératif 191
Les paradoxes du débat public 196

Deuxième partie
Questions d'ordre épistémologique et méthodologique 201

4. Pour une sociologie de l'espace public 203
4.1 Une sociologie des rapports sociaux à l'espace 208
4.2 Une sociologie de l'imaginaire 217
4.3 Une sociologie des rapports d'autorité 219
4.4 Une sociologie de la culture et des interculturalités 220
4.5 Une sociologie du changement social
(développement social et local) et du mouvement social. 222
4.6 Une sociologie de la discussion et de la réflexivité 224

5. Rupture, implication, intervention 227
5.1 La sociologie, fille de la Révolution industrielle
et mère de l'intranquillité 228
La triple rupture 228
Rupture ou conversion ? 231
5.2 De l'inquiétude à l'implication 237
Inquiétude, indignation, engagement 237
Une posture de compromis : l'implication 240
5.3 De la sociologie à l'intervention 243
Le contexte 243
Trois postures historiques 248
Les questions des postures contemporaines 255

Conclusion
Pour changer le social 269

Bibliographie 277

Introduction

Sociologie dans l'espace : dimensions du social

Introduction

Qu'il s'agisse de lieux concrets, dans la ville comme sur le reste du territoire, ou qu'il s'agisse de *temps d'écoute* (le temps que les uns accordent à la reconnaissance et à l'écoute des autres) ; qu'il s'agisse des places, des rues, des jardins, des forums, des mails que les urbanistes ou les aménageurs désignent (de moins en moins, d'ailleurs) comme des lieux de rencontre entre les gens, des espaces d'échange d'aménités et de civilités ; qu'il s'agisse du cadre dont parle Jürgen Habermas, qui permet les conditions du débat et de la discussion des choses de la sphère publique ; qu'il s'agisse encore des lieux d'échanges virtuels que tisse le maillage d'Internet : l'espace public est le point focal des dynamiques sociales contemporaines.

Mais considérer l'importance de l'espace public dans la construction des dynamiques sociales contemporaines ne consiste pas à idéaliser quelques versions modernes de l'*agora* en supposant leur capacité « naturelle » à produire vertueusement du lien et de la régulation.

D'abord, l'espace public n'est pas nécessairement un espace d'échanges et de circulation d'aménités. Il peut être tout aussi bien un espace de confrontations et de conflits, un espace où s'échangent des hostilités. Cependant, il est un lieu (et, devrait on plutôt dire, une opportunité) d'échanges, à l'occasion desquels peuvent se construire des grammaires de la reconnaissance, de la négociation et du projet collectif. Il émerge dans des lieux ou des opportunités faute desquels le social pourrait bien n'être qu'une collection d'individualités dont seules les plus puissantes ou les plus rouées décideraient, pour tous et selon leur propre intérêt, de la marche des choses. Où seules les plus puissantes ou les plus rouées imposeraient, pour reprendre le langage d'Alain Touraine, leur système d'action historique (1974).

Ensuite, les *espaces publics* dont il sera question ici sont, pour l'essentiel, des espaces permettant que s'expriment des relations d'ordre microsocial (le village, le territoire d'un *pays* en milieu rural, un quartier urbain, une communauté d'agglomération, voire des lieux de plus petite échelle encore comme le coin de rue des « *street corner societies* », le jardin public, la place du marché, les lieux de culte, le local associatif, la maison de quartier, le « café philo », l'université populaire, le coin de la machine à café). La résultante des interactions microsociales produit-elle le social et ses tendances lourdes, comme, selon Raymond Boudon, la résultante des conduites individuelles produirait le social ? Il est permis d'en douter quand on voit la force des déterminismes économiques dans l'organisation géopolitique, économique et sociale mondiale. Il est permis d'en douter quand on se méfie des « *conceptions hyposocialisées de l'action* » (Ceri, 1995).

Toutefois, ce qui se passe dans ces espaces de socialisation ne peut-il pas avoir un impact sur les grandes tendances d'évolution des systèmes économiques et sociaux mondiaux (qui, après tout, ne sont portés que par des hommes) au moins en termes de régulation ou d'inflexion ? Ne peuvent-ils pas devenir ces opportunités de fermentation de contre-pouvoirs face à des systèmes où, soit pour raison de totalitarisme, soit parce que leurs ressortissants y adhèrent sans le moindre esprit critique et sans souci des inégalités qu'ils génèrent toujours et encore, quelques minorités placent leur monde – et le monde – sous leur férule ?

Dans un monde aujourd'hui dominé par la promotion des logiques de l'économie libérale et de l'hyperindividualisme, de la violence, de l'exclusion et des inégalités, l'hypothèse centrale de ce propos consiste à penser qu'il existe une voie vers le changement social, c'est-à-dire vers de meilleures intelligences des

rapports des hommes entre eux et des hommes avec leur environnement. Ce changement passe, très probablement par la construction de liens sociaux de *solidarité systémique* (après les solidarités mécaniques et organiques[1]), conformes au paradoxe contemporain que constituent, simultanément, les tendances à l'hétérogénéisation et la complexification des environnements de proximité, d'une part, et à l'homogénéisation et la banalisation des logiques planétaires, d'autre part. Elle consiste à penser que cette voie ne peut se confondre avec les multiples et divers changements d'équilibre ou ajustements de la vie quotidienne (qui ont tout de même le mérite d'exister), ni avec les changements radicaux dont l'histoire nous a montré qu'ils ne changeaient souvent pas grand chose, sinon les groupes détenant le pouvoir.

Pour que cette voie soit crédible, encore faut-il qu'elle soit lisible et engageante. La sociologie peut y aider. D'une part, elle peut contribuer à éclairer les analyses et diagnostics des enjeux des transformations sociales et du changement, en développant et en partageant le plus largement possible ses outils conceptuels et méthodologiques. D'autre part, dans les espaces publics – dont il s'agit de faire la promotion systématique –, elle peut s'inviter dans les débats pour contribuer à la fixation et au respect des règles du jeu (Reynaud, 1989), et échanger ses questionnements avec ceux des « acteurs-réseau » de ces débats (Latour, 2006).

C'est le sens d'une sociologie d'intervention qui est défendu ici. D'une sociologie qui ne peut s'inscrire, à la suite de ses pères fondateurs, dans une attitude délibérément confiante dans les bienfaits du « progrès » et les capacités naturelles des sociétés à résorber leurs crises et leurs inégalités. Mais d'une sociologie qui ne peut pas non plus s'inscrire, ou bien dans le rêve révolutionnaire d'une transformation radicale du monde (survenant, par exemple, en raison de l'exaspération des forces sociales), ou se réfugier dans une position hypercritique du monde, cynique et éloignée de toute logique d'action, de toute éthique de responsabilité. C'est le sens d'une sociologie qui veut croire à la capacité des individus à se comporter comme des sujets (non ceux des monarchies, mais ceux de l'action), comme des sujets-acteurs (selon la formule de Paul-Henry Chombart de Lauwe), capables de réflexivité et susceptibles d'infléchir la marche du monde.

1 - En appelant *solidarité systémique*, une solidarité de type organique mais qui d'une part s'étendrait à l'échelle de la planète (de l'économie et de la géopolitique mondiale), à l'échelle sur laquelle, par exemple, se projette le mouvement de l'altermondialisme, et qui, d'autre part articulerait les interactions entres les hommes avec les interactions hommes/nature (ressources naturelles – particulièrement ressources en eau –, ressources alimentaires, pollution, réchauffement climatique, etc.). On se référera utilement pour éclairer ce point aux propos d'Edgar Morin et de Brigitte Kern en la matière, dans le livre intitulé *Terre-Patrie* (Morin et Kern, 1993).

C'est le sens d'une sociologie qui n'hésite pas à s'impliquer dans de processus d'individuation des sujets (pour qu'ils se libèrent de leurs gangues tribalo-culturelles) et qu'ils s'érigent en sujets-acteurs, libres d'aller vers l'autre sans grégarisme, ainsi que dans la dynamisation des espaces publics.

Cette sociologie doit avoir l'exigence de la critique, en particulier vis à vis d'elle même, la conviction que le monde est perfectible avec le concours de ses sujets-acteurs, et la responsabilité d'engagements dans des processus impliquant les acteurs en se mettant à la disposition des dynamiques de reconnaissance mutuelle et d'action collective. Elle doit encore abandonner le cadre protecteur des laboratoires et l'ésotérisme qui entoure souvent ses savoirs, pour aller dans la fosse. Avec les autres...



Mon activité de sociologue porte principalement sur les relations entre les sociétés et leurs territoires. Parce que mon histoire personnelle m'a conduit, au milieu des années 70, à migrer, comme beaucoup d'autres alors, de la ville (et singulièrement de Paris) vers le rural (et singulièrement les Corbières audoises), donc dans un contexte idéologiquement marqué par la démarche de « retour à la terre » (bien que cette démarche n'ait jamais été la mienne), et socialement et politiquement agité par des luttes très actives et violentes revendiquant la défense de la viticulture locale (activité économique dominante pour ne pas dire monoactivité) et d'une identité régionale. Parce que cette histoire me donnait deux raisons de m'interroger sur les relations des sociétés ou de certains groupes sociaux avec l'espace et que cela allait définir mes thématiques de recherche et orienter mes choix de terrains. Parce que mon histoire personnelle m'a aussi conduit à rencontrer Raymond Ledrut, professeur de sociologie à l'Université du Mirail, à Toulouse, qui allait devenir mon directeur de thèse et dont j'entendais bien le propos : « *(...) l'espace est l'expression de la réalité des relations. (...) Une interrogation sur l'espace est une interrogation sur les relations réelles qui existent à l'intérieur d'une société et entre cette société et ce qui n'est pas elle : les autres sociétés, le monde... (...) La reconquête, la reprise de l'espace n'est jamais pour les hommes – individus et sociétés – qu'une façon de s'approprier leur vie. Refaire l'espace ce n'est pas faire des figures nouvelles c'est réaliser (c'est-à-dire exprimer réellement) des relations nouvelles* » (Ledrut, 1976, p. 13).

J'y reviendrai plus loin, mais j'ai pu observer et analyser la nature de ces relations entre sociétés et territoires sous des échelles et des angles divers et dans des circonstances ou des champs de questionnements variés, en raison d'urgences, d'opportunités, d'interlocuteurs et d'envies personnelles. J'ai parlé et écrit aussi à propos de cela au travers de postures diverses, celle du chercheur, celle du praticien consultant, celle de l'enseignant, celle du conférencier, celle du formateur.

Je voudrais montrer que les différents aspects de l'activité que j'ai menée en tant que sociologue sont imbriqués et complémentaires, non pas pour présenter une image aimable, mais pour indiquer comment un travail sur différentes dimensions du social me conduit à circonscrire un objet qui, de mon point de vue, est aujourd'hui central : celui de l'espace public. C'est aussi pour expliquer comment j'ai été conduit à réfléchir, en parcourant ces différents champs, à la question du rôle, des postures et même, hélas parfois, des impostures des sociologues. À la fin des années 70, alors que je terminais ma thèse de troisième cycle, je commençais à répondre aux appels d'offres de recherche des programmes de la recherche incitative sur contrat. La Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (DGRST), la Délégation à la qualité de la vie du ministère de l'environnement et du cadre de vie, le Plan urbain, le Plan Construction et Habitat, la Délégation à la recherche et à l'innovation du ministère de l'Équipement, la Direction de l'aménagement du ministère de l'Agriculture, le Groupe d'études prospectives et l'Atelier central du ministère de l'Environnement ont été les organismes qui m'ont permis d'exercer une activité salariée de chercheur contractuel[2] au sein d'un organisme associatif que j'avais créé pour l'occasion. La raréfaction de ces sources de financement l'obligation d'entrer dans des compétitions de plus en plus âpres pour y accéder, alors que je n'en avais ni le goût, ni la science, m'ont conduit, au milieu des années 80, à associer à mon activité de recherche une importante activité de formation et d'ingénierie pédagogique pour le compte du ministère de l'Équipement dont j'ai alors pénétré les différents niveaux territoriaux, depuis les directions centrales jusqu'aux subdivisions territoriales en passant par les mythiques services de l'urbanisme, de l'habitat ou de l'aménagement des directions départementales. Cette activité m'a ouvert un considérable terrain d'observation d'une institution en situation de crise (en raison de la mise en œuvre de la politique de décentralisation) et m'a permis d'inscrire mes observations dans la suite, et en partie dans la ligne, de celles de Jean-Claude Thoenig (1987).

2 - On disait aussi alors : « hors statut ». Michel Amiot (1986) et François Fourquet (1981) retracent cette période et ces pratiques de la recherche contractuelle.

J'ai aussi obtenu des financements de travaux de recherche par des collectivités locales ou des services extérieurs de l'État. Parfois, ces institutions m'ont confié des travaux d'expertise[3].

J'ai été également sollicité à plusieurs reprises par des acteurs sociaux me demandant de rendre compte de mes travaux à l'occasion de manifestations (universités rurales de la Fédération des foyers ruraux, université d'été de la Fédération Peuple et Culture, Collectif Villes-Campagnes, etc.), d'y animer des ateliers, d'y tenir des conférences ou de proposer des synthèses en fin de réunions. Ces sollicitations me paraissent intéressantes dans la mesure où elles permettent de faire ce qu'on appelle de la valorisation de la recherche, mais aussi – et surtout – parce qu'elles permettent d'initier des rapports pouvant conduire à des interventions plus formalisées. Interventions qui comportent toujours une double dimension : celle de l'action du sociologue praticien et celle du chercheur élargissant la base de ses informations.

Enfin, et j'y reviendrai lorsqu'il sera question d'évaluer la pertinence de mes choix méthodologiques et lorsqu'il sera question de réfléchir aux postures possibles du sociologue, je me suis engagé dans des positions d'acteur social, dans les champs concernés par mes activités de recherche, dans le double but d'agir et d'observer. C'est un choix qui mérite pour le moins le débat, c'est pour cela que je l'aborde dans la seconde partie de ce propos. Mais cette expérience me conduit déjà à annoncer qu'on ne pourra pas s'en tirer, en matière de choix méthodologiques et d'adoption de postures, en optant pour du « tout ou rien ». Soit en se rangeant avec austérité du côté d'une objectivité distante, tatillonne, rationalisante et cadenassée derrière une muraille de données « refroidies », soit en se glissant avec délice et un rien de provocation dans l'empathie, l'assimilation, l'entrée dans la maison puis le plaidoyer *pro domo* en utilisant des données qui tiennent souvent plus de la fabrication d'effets de sens ou de vérité que de *l'administration de la preuve*. Et, bien sûr, il résulte de cette impossibilité de trancher de façon aussi brutale, des interrogations, des inquiétudes et des remises en question régulières. Je me suis donc engagé dans trois situations de responsabilités sociales : j'ai été élu au conseil municipal de mon village de 180 habitants, j'ai été président d'une association pour la promotion du débat public et du développement local (constituée dans le cadre de l'implantation d'un important projet industriel en milieu naturel), et j'ai été administrateur du conseil de développement d'un Pays constitué dans le cadre de l'application de la loi Voynet : le Pays Corbières-Minervois.

3 - Audits sur l'organisation locale des partenaires de la sécurité routière dans 3 départements.

Parallèlement à ces activités, j'ai commencé à enseigner la sociologie à l'Université. Pendant plusieurs années, je l'ai fait en tant que vacataire ou qu'enseignant associé, tant dans des formations générales que dans des formations à caractère professionnel[4]. Puis j'ai contribué, à l'Université de Perpignan, à la création d'un département de sociologie (délivrant, entre autres choses, une licence assortie de la mention *développement social*). Ce fut une expérience assez originale, longue et enrichissante, même si elle a été parfois douloureuse, que de créer de l'institution, à partir de l'extérieur. Ce n'est qu'après quelques années de fonctionnement de ce département que j'ai pu y être nommé maître de conférences, en prendre la direction et créer un master de « Pratique de l'intervention sociale » et une licence professionnelle de « Pratiques de l'intervention sanitaire et sociale », achevant ainsi la première partie d'un édifice qui doit maintenant se consolider au travers de la création d'un institut partenarial et transfrontalier avec des individus (chercheurs et praticiens) pleinement et clairement engagés dans des dynamiques de recherche portant sur les questions du développement (culturel, social, sociosanitaire et local) et de l'intervention.

En effet, cette expérience particulière de l'activité de sociologue m'a conduit, d'une part à articuler entre eux des champs du social et construire des dispositifs conceptuels et méthodologiques adaptés à leur analyse et à leur essence, et, d'autre part, à articuler entre elles plusieurs postures et à chercher à rendre leur articulation cohérente – tant dans l'approche, l'analyse, l'interprétation, la formalisation théorique, que dans la préconisation, l'aide ou l'évaluation. Cette expérience m'a permis d'élaborer progressivement une nouvelle version de ce que peut être *le métier de sociologue* et me conduit, aujourd'hui, à en tenter une définition et une description autour de l'idée de *sociologie d'intervention*.

Dimensions imaginaire, politique et spatiale du social

La première partie de ce propos consiste à montrer comment se sont construites les positions qui sont devenues les miennes et quel rôle a joué le terrain dans l'élaboration de ces positions. Pour la clarté du propos, je m'attache à distinguer le terme de *positions* de celui de *posture*. Par *positions*, j'entends l'ensemble des références conceptuelles et des dispositifs méthodologiques (les unes et les autres étant fortement interdépendants) qui constituent ce qu'on

4 - Notamment dans les DESS d'Urbanisme, habitat et aménagement de l'Université de Perpignan et de Sociologie appliquée à la gestion locale de l'Université de Toulouse-le-Mirail.

appelle souvent aussi un paradigme. Je préfère utiliser le terme de *positions* ou la locution *ensemble de positions* pour montrer que cette construction ne présente pas la même rigidité, la même volonté absolue de cohérence interne, voir l'esprit de système que ceux qu'on attribue habituellement aux paradigmes (on est dedans ou dehors ; tel concept n'appartient pas à tel paradigme). En outre, cette construction peut évoluer en fonction des injonctions du terrain et elle présente par conséquent un caractère inachevé et hypothétique. Par *posture*, j'entends la place que prend le sociologue dans l'ensemble social pour y exercer son activité, ainsi que la nature des rapports que l'occupation de cette place induit entre le sociologue, son terrain, ses interlocuteurs, ses pairs, ses publics. Bien entendu, il y a une relation forte entre positions et posture. C'est à l'aune de cette relation que je cherche à définir les bases pratiques d'une sociologie d'intervention dans la deuxième partie de mon propos. Mes attirances personnelles, mon expérience propre, faite de fréquentations de terrains et de rencontres de problématiques, les opportunités professionnelles m'ont conduit à asseoir mes positions dans trois axes ou dimensions des relations sociales : leur dimension imaginaire, leur dimension politique ou « décisionnelle » et leur dimension spatiale. L'objet de ce travail consiste à montrer l'articulation de ces dimensions au sein de ce qu'on pourrait appeler une *sociologie de l'espace public* et le sens qu'elle peut donner à une quête sociologique déjà assez largement entreprise et encore à venir, ainsi qu'à la recherche des postures les plus adéquates pour une sociologie d'intervention.

La dimension imaginaire du social

Un premier chapitre porte sur mes orientations épistémologiques. Il aborde la question que je reprendrai plus loin de la fameuse « rupture épistémologique » et explique comment j'ai été amené à donner une place importante dans mes analyses et choix méthodologiques à une sociologie de l'imaginaire social ou des représentations sociales. Les années 70 sont celles du crépuscule du paradigme marxiste dans les sciences sociales et, en particulier, dans la sociologie. Du moins, en tant que paradigme dominant. Les travaux de Cornelius Castoriadis, ceux de Gilbert Durand, les brèches ouvertes par l'analyse institutionnelle avec Georges Lapassade et René Lourau, les machines désirantes de Deleuze et Guattari, la mémoire fraîche de 68, le constat de l'émergence de mouvements sociaux éclatés (provoquant l'interrogation et l'intérêt d'Alain Touraine et de ses proches Michel Wieviorka et François Dubet), fondent l'émergence d'une sociologie de l'action mettant en lumière la construction des rapports de sens. Elle articule pour cela l'héritage wéberien (jusque là laissé de

côté, sinon aux États-Unis par les tenants de l'École de Chicago) et une lecture (ou relecture) de la dimension imaginaire de la société et des rapports sociaux. On peut penser que des courants comme ceux de l'individualisme méthodologique de Raymond Boudon, qui a toujours défendu des positions libérales, et de la sociologie de l'imaginaire et de la quotidienneté de Michel Maffesoli, s'engouffrant dans les brèches ouvertes par Henri Lefebvre, constituent des cristallisations (certains pensent qu'il pourrait s'agir de dérives) de ce renversement épistémologique et de ses conséquences au plan méthodologique.

Mon implantation, en 1975, dans un village de la région du Languedoc alors mise à feu par les violentes manifestations de viticulteurs a été, pour moi, l'occasion de mettre en perspective une logique d'interprétation des rapports sociaux encore partagée par les milieux scientifiques et les milieux militants, largement ancrée dans le paradigme marxiste et mettant en avant la question de la domination et, ici, celle de la résistance, d'une part, et les réalités d'un terrain qui faisaient apparaître des logiques d'action, d'alliances, de justification beaucoup plus complexes et ambiguës, d'autre part. Pour aborder la lecture et la compréhension de ces logiques, il fallait emprunter largement à ce courant émergent, c'est ce qui me conduisit à soutenir ma thèse (1979) de sociologie sur cette question, sous le titre « *Imaginaire social : le Languedoc* ».

Dans un premier temps, j'essaie de montrer comment s'est imposé le recours au principe de référencement des individus et des sociétés au sein d'un système de représentations, leur permettant de définir ce qu'ils sont et comprendre le sens de ce qui les entoure, de ce qui pèse sur eux et de déterminer ce qu'ils vont organiser en fonction de tout cela. Je travaille les notions de *Weltanschauung*, d'*imaginaire social* ou de *représentations sociales*. En prenant appui sur l'exemple du Languedoc et, entre autres choses, sur mon travail de thèse, je montre comment ce système de représentations régionales s'est élaboré autour de trois récits fondateurs ou de trois mythes qui sont régulièrement ravivés à l'occasion d'événements touchant la vie de la région (mévente de vin, concurrence des pays étrangers, élargissement de la communauté européenne, accidents climatiques) : le mythe de la *domination* (pressions exercées depuis la croisade des albigeois par les barons du nord jusqu'aux dictats de la Politique Agricole Commune favorisant les nouveaux barons du nord et les voisins étrangers), le mythe de la *résistance* (appelé un jour par un journaliste : le « syndrome de Montségur »), le mythe de l'*unanimisme* (cohésion solidaire et aveugle du groupe communautaire régional).

L'examen porte ensuite sur la relation qui s'établit entre présence et partage d'un système (dominant) de représentations collectives et construction des pratiques individuelles et collectives quotidiennes. Qui permet la construction de logiques d'action. Cet examen conduit à évaluer la proximité entre cette question et celle que Bourdieu met en évidence au travers de son concept d'*habitus*, particulièrement autour de la question des schèmes de perception (transformation d'un héritage collectif en inconscient individuel ou collectif) et de la question relative au rôle de cet habitus dans la capacité à engendrer des pratiques.

Puis cette question est examinée sous l'angle du changement. Un travail de recherche mené dans les années 80 (Gilbert et Meistersheim, 1986) fait apparaître l'intense travail de recomposition qui s'opère à ce moment, pour de multiples raisons et en divers points de l'édifice social régional – non sans déchirements, reniements, accusations, brouilles, anathèmes et procès divers –, à la fois dans ce système de représentations (apparition de nouvelles lectures des rapports au monde, et de l'identité du groupe local régional) et dans la construction de nouvelles logiques d'action. Cette lecture, qui avait donné lieu à la publication d'un ouvrage (Gilbert, 1989), est succinctement reprise ici. Puis, pour conclure ce premier chapitre, je propose d'articuler quelques questions. Ce sont d'abord celles qui ont trait à la formation de cet imaginaire social. Il faut reprendre ici les approches de Durkheim, puis celles de Norbert Elias sur les relations entre individus et sociétés, celle de Pierre Bourdieu sur l'habitus, celles de Castoriadis, de Durand ou de Duvignaud et de Maffesoli sur l'imaginaire, celles de Rocher sur le changement social et de Touraine sur l'*historicité*, et, pour ne pas laisser sans suite la référence à l'*habitus* bourdieusien, celle des *profils dissonants* proposée par Bernard Lahire en matière de culture mais que l'on peut très probablement transposer dans la question de la transformation des systèmes de représentations ou de références. Elias Canetti (1966, 1978) fait aussi partie des auteurs dont les propos sont évoqués et interrogés.

Du point de vue de la construction des positions, je cherche à montrer comment ce recours à des outils conceptuels ou des courants théoriques ne signe pas nécessairement une suite de conversions au sens religieux du terme. C'est un autre point de vue que j'aimerais aborder : celui des métissages qu'on est presque fatalement conduit à opérer lorsque le terrain nous place à l'épreuve des faits. Comment, par exemple, combiner, parce que rien ne s'y oppose sur le terrain – et que même tout y conduit –, des lectures marxistes ou néomarxistes des rapports de classe, des déterminismes économiques et sociaux ou du poids

des infrastructures tout en introduisant les éléments d'une sociologie de l'action ? Ce n'est pas par coquetterie, ni parce que la mode et le « politiquement correct » font aujourd'hui la promotion du métissage culturel et scientifique ou du bricolage, et la promotion de la réversibilité ou de la labilité mentale que cette question serait évoquée. C'est qu'elle ne laisse ni indifférent, ni indemne.

Ce travail d'articulation ou de juxtaposition de courants apparemment contradictoires ne s'assimile en rien à la confection d'un aimable ouvrage de patchwork et se donne beaucoup plus à lire comme les stigmates, pas toujours élégants, pas toujours évidents de l'incessante recherche de sens qu'impose la confrontation avec le terrain. Enfin, parce qu'il est fortement question du rapport au terrain, ce travail voudrait aussi se dégager totalement de toute entreprise d'idéalisation du terrain. La posture à la définition de laquelle je travaille, cette posture de la pratique de la sociologie d'intervention, est une posture de sociologue et non une posture d'acteur de terrain. Le terrain et les logiques de ses acteurs ne sauraient ni lui en offrir spontanément les fondements, ni encore moins les lui dicter, même s'ils jouent un rôle essentiel dans leur validation. C'est une question que je pense devoir aussi développer dans ce travail.

La dimension politique du social : sociologie des rapports d'autorité
Un deuxième chapitre porte sur la nature des relations sociales particulières qui font l'objet de la plupart de mes investigations : les rapports d'autorité. Il montre mon entière souscription à la proposition d'Alain Touraine selon laquelle l'objet de la sociologie est l'étude des relations sociales. « *Les relations sociales, toutes les relations sociales, aussi différentes qu'elles soient les unes des autres, car l'objet de la sociologie n'est pas une chose, mais une opération : faire apparaître les relations derrière les situations* » (Touraine, 1974, p. 30). Il est consacré à l'analyse des processus et mécanismes de la prise de décision dans des contextes localisés (action locale, gestion politique, mise en œuvre et application de politiques publiques). À une sociologie des élites et de leur domination, j'essaie de substituer une sociologie des acteurs sociaux en examinant les chances qu'ont les différents acteurs de se faire entendre et d'occuper une position légitime dans les processus de décision (participation, partenariats, cogestion, démocratie participative, etc.). Poser la question de la participation d'acteurs aux processus de prise de décision, c'est poser également la question de leur capacité à se constituer en experts des domaines qu'ils occupent au travers de leurs actions quotidiennes (expertise associative, par exemple, en matière de VIH, d'habitat « très social », de chômage, de développement local, etc.).

C'est poser la question du pouvoir tant du point de vue de ses attributs (exercice légal de la puissance et de la décision) que de ses fondements (l'expertise comme capacité à faire autorité). Cette question reste centrale dans cette approche et se nourrit des apports de la sociologie de l'action.

La réflexion sur la question de l'autorité, dès lors qu'on va chercher à la poser dans le cadre de l'analyse de phénomènes sociaux spatialisés, ce qui constitue le troisième axe de mon dispositif d'investigation des relations sociales, nécessite une lecture combinée des formes de cohésion sociale – où l'inscription des groupes sociaux dans l'espace joue un rôle déterminant – et des formes de pouvoir. Il faut combiner les lectures des premiers sociologues du lien social et des outils qu'ils proposent (solidarités mécanique et organique, *Gemeinschaft* et *Gesellschaft*) et celles des formes de pouvoir (de Weber à Crozier, par exemple). Il faut également examiner ce qui est dit des relations entre dominants et dominés (de l'aliénation, par exemple, ou du conflit). Naturellement il convient de montrer comment ces lectures doivent, non seulement combiner différents aspects de la relation de pouvoir, mais également mettre en évidence la coexistence des contraires dans toute forme sociale observable (comme quand Edgar Morin nous dit que toute société est à la fois *Gemeinschaft* et *Gesellschaft*).

Cette réflexion doit conduire à montrer le caractère non unilatéral de tout rapport d'autorité. De ce point de vue, elle gagne très certainement à être remise en perspective depuis la convergence des points de vue qui ont dessiné les bases d'une sociologie de la transaction sociale (Blanc, 1992 ; Blanc *et alii*,1994).

M'appuyant sur les questions posées par Montesquieu, Durkheim, Weber, Arendt, et passant en revue l'intérêt des constructions idéaltypiques permettant de baliser le champ, je développe une approche approfondie du clientélisme, l'un des grands fondements de l'autorité en politique, puis cherche à montrer comment cette position est attaquée aujourd'hui par des processus de recomposition des rapports d'autorité (démultiplication des compétences et des capacités d'expertise). Un fil conducteur pour aborder cette question, pourrait être constitué d'une analyse de l'évolution des relations entre l'État, la classe politique et la société dite « civile », en France, entre l'après-guerre et aujourd'hui. Trois grandes périodes assorties à trois types de rapports servent très schématiquement d'illustrations des différents agencements possibles des rapports d'autorité.

La suite de ce développement consiste à montrer comment évoluent les critères de légitimation de l'expertise et de la position des experts dans les rapports d'autorité. L'analyse porte sur les institutions de formation des élites comme l'École des cadres d'Uriage et l'École nationale d'administration (la recomposition des élites ou l'administration de la domination légale-rationnelle), puis sur l'explosion et la spécialisation du mouvement associatif (partenariats et « gouvernance »). Elle interroge les notions d'expertise populaire, d'élites populaires (Dumazedier), de société participative (Bacqué, Blanc, Blondiaux, Neveu, Sintomer), d'expertise (Trépos). Elle montre comment ces questions ont trouvé des applications dans les doctrines pratiques du développement local, au travers des différentes formes de *territorialisation des politiques publiques*, dans les dispositifs interpartenariaux de participation et de concertation et dans les situations de conflits (structurants) (Catherin). Elle souligne l'importance des NTIC dans la circulation de l'information et l'élaboration de l'expertise sociale, populaire ou citoyenne Elle interpelle la question des rapports d'autorité sous l'angle de la transaction sociale.

La dimension spatiale du social : sociétés et territoires

Un troisième chapitre développe de façon détaillée la question des rapports entre les sociétés et les territoires. Au travers de la présentation de plusieurs situations mettant en relation des acteurs et des territoires, ce chapitre est destiné à montrer d'une part la pertinence et l'importance d'une analyse spatialisée des rapports sociaux et, d'autre part, l'intensité des transformations des rapports aux territoires dans les sociétés postindustrielles. Enfin, le cadre d'observation de ces questions a toujours été localisé. La lecture des textes d'Henri Lefebvre, la sensibilisation à l'importance de « l'ici et maintenant » dans la construction des rapports sociaux, la démarche de travail de Paul-Henry Chombart de Lauwe et, bien sûr de Raymond Ledrut m'ont conduit à ne plus pouvoir dissocier l'analyse des pratiques et représentations d'un groupe social, de son milieu, de son territoire. On peut vérifier l'importance de la nature interactive de ces relations entre sociétés et territoires. C'est en ce sens qu'une formulation selon laquelle « les hommes façonnent les territoires qui les façonnent en retour », que l'on pourrait prêter à Edgar Morin, prend tout son sens. C'est cette relation quasi-alchimique que je voudrais approfondir et éclairer dans ce chapitre.

Ce troisième chapitre passe ensuite en revue différentes occurrences de la relation entre groupes sociaux et territoires que j'ai eu l'occasion d'étudier sous des angles divers et les dynamiques à l'œuvre dans ces relations, entraînant ce qu'on peut appeler, au travers d'une respectueuse référence au travail de Robert Castel (Castel, 1995) : *les métamorphoses de la question spatiale*.

Le volet suivant de ce chapitre porte sur l'analyse de la doctrine pratique du développement local. Il consiste à monter que loin d'être une adaptation localisée de schémas de développement tels qu'ils pourraient être émis dans une logique centralisée, autoritaire et économiciste, c'est-à-dire fondée sur le principe d'un accroissement des ressources et de la production, le développement local est une doctrine qui se fonde sur *l'approfondissement des rapports d'intelligence entre une société et son territoire*, sur une culture de l'expertise populaire et une éthique de la discussion.

Un volet de ce chapitre est consacré à la question de la transformation des rapports aux territoires, notamment au travers des phénomènes *d'exode urbain* et porte plus particulièrement sur le processus de *recomplexification* des sociétés locales.

L'ensemble de cette première partie définit ce qui aura été, jusqu'à présent, l'objet et la tonalité de mon approche : une sociologie des rapports d'autorité dans des contextes spatialisés, éclairée par une analyse de la dynamique des représentations sociales. Elle cherche à identifier et approfondir les questions théoriques d'une nécessaire *sociologie de l'espace public* que cette approche a fait saillir.

Postures épistémologique et méthodologique

Jorge Semprun disait un jour en substance qu'en avançant en âge et en expérience, il avait perdu ses certitudes, mais conservé ses illusions. Parmi les illusions que j'ai conservées il y a celle que, dans un espace commun – et, comme le disent Edgar Morin et Brigitte Kern, la Terre en est un – (Morin et Kern, 1993) les logiques de *l'être-ensemble* peuvent l'emporter sur celles de *l'entre-soi* et que la sociologie d'intervention peut y contribuer. Portant sur des questions théoriques concernant le cœur de mon inquiétude sociologique, à savoir l'action, les relations sociales et le changement, les trois chapitres de la première partie abordaient la question de la construction de positions. Comment se constituer les références qui permettent d'éclairer l'observation et l'analyse du social ? Comment valider la pertinence de ces références au regard des interpellations des terrains ? Comment articuler références théoriques et méthodes d'investigation ? Comment interpréter les connaissances produites et distinguer celles qui sont relatives aux contextes socio-historiques de celles qui ont une portée plus générale. Comment faire le point sur les héritages laissés par nos prédécesseurs ?

Voilà la nature des questions posées là. La seconde partie de ce propos consiste à s'interroger sur les questions d'objet de l'investigation et de la pratique sociologique, de positions (références paradigmatiques et méthodologiques) et de postures (positionnements concrets et outils).

Pour une sociologie de l'espace public
Le quatrième chapitre trace ce que pourraient être les contours d'une sociologie de l'espace public. Elle y est présentée comme s'alimentant de divers domaines dont certains, lorsqu'ils sont considérés isolément, n'ont qu'une portée limitée (et, pour certains, plus grande obédience) alors que, incorporés dans un nouveau champ de réflexion et articulés entre eux, ils constituent des apports significatifs pour la compréhension de la complexité des mondes contemporains. Bien entendu, au cœur de ces articulations : celle de l'imaginaire, des rapports d'autorité et des rapports à l'espace.

Rupture, implication, intervention
Le cinquième chapitre porte sur l'articulation entre rupture épistémologique, implication et intervention. Il expose d'abord quelques questions de positions et de postures et défend l'idée que seule une pratique exclusivement spéculative de la sociologie peut conduire à des guerres de religion épistémologiques et méthodologiques. Que l'ouverture au terrain, dans la contingence d'une « *société d'individus informés* », conduit nécessairement au contraire à de la mesure, à des compromis paradigmatiques et à des réagencements des processus mêmes et surtout des acteurs de la formation des connaissances.

Un développement particulier concerne la question de la rupture épistémologique, de la déstabilisation ou du raffermissement des auteurs qui en parlent et dont je relève le récit (Morin, Castoriadis, Touraine, Bourdieu, Maffesoli, Lahire, et d'autres encore), des positions et des postures auxquelles elle peut conduire.

Il porte également sur la pratique de la sociologie d'intervention et appuie cette pratique sur celle de l'accompagnement de la construction de l'expertise sociale. Quelques pistes jalonnent la réflexion. D'abord, c'est la question de *l'entrée en sociologie* qui est abordée. Je proposerai une gradation entre les différents niveaux de sensibilité aux choses sociales, en partant d'abord de *l'intention*, dont Raymond Aron parle, par exemple, à propos de Montesquieu : « *Mais si le sociologue se définit par une intention spécifique, connaître scientifiquement le social en tant que tel, Montesquieu est alors, selon moi, tout autant sociologue qu'Auguste Comte* » (Aron, 1988, p. 27).

Puis seront abordés d'autres niveaux, celui de *l'inquiétude*, que Jean Duvignaud prête à Durkheim (Duvignaud, 1965, p. 2), celui de *l'indignation* en distinguant selon qu'elle est logique ou éthique, celui de *l'engagement*, celui du *désengagement* ou du *dégagement* et, enfin, celui de *l'implication*. Suit alors une interrogation sur les différentes postures d'intervention que la sociologie et les sociologues ont produites depuis quelques décennies. Enfin, seront interrogées les relations entre les acteurs, la demande sociale, le sociologue et la sociologie. François de Singly, qui suggère d'élaborer une sociologie de la *réception* de la sociologie, Bernard Lahire, qui distingue sociologie sociale, sociologie expérimentale, sociologie académique et sociologie d'institution, Robert Castel, qui propose de partir de la demande sociale et d'y revenir, François Dubet qui, dans sa *sociologie de l'expérience* propose le concept de *vraisemblance* pour tester le travail des chercheurs sociologues auprès de leurs objets que sont les acteurs de terrain (Dubet, 1994)), seront tout naturellement conviés dans ce chapitre conclusif. Il en est de même pour Anthony Giddens (1994) et son concept de *réflexivité*, pour Bruno Latour, et sa défense de la sociologie de « *l'association* » et de « *l'acteur-réseau* », ainsi que pour Didier Vrancken et Olgierd Kuty, (Vrancken et Kuty, 2001) et Monique Legrand (1997), pour leur travail sur la sociologie et l'intervention.

Dans une société d'extrême fragmentation des sociabilités et de l'action collective, la question qui reste posée est celle de la reconnaissance et de l'enrichissement des espaces publics émergents ; espaces permettant, non pas de dissocier les niveaux du privé (*idion*), du commun (*koinon*) et du collectif (*politikon*), mais bien de les articuler dans la perspective de l'élaboration complexe des compromis, des transactions, des arrangements qui sont probablement les nouvelles formes de liens ou de solidarités. Elle est aussi de savoir comment les acteurs informés (si nous sommes bien dans des sociétés de l'information) construisent des expertises qui les légitiment dans les processus de décision collective et comment cette expertise populaire ou citoyenne modifie les formes classiques du pouvoir. Elle est aussi, enfin, de savoir quel rôle joue dans tout cela la sociologie, si elle n'est pas seulement une discipline spéculative, mais l'outil d'une réflexivité sociale.

Première partie

Dimension imaginaire, dimension politique et dimension spatiale du social

1. La dimension imaginaire du social

En 1975, Cornélius Castoriadis, avant d'en tracer le bilan provisoire explique la place qu'occupe le marxisme dans le paysage de la pensée politique, scientifique, culturelle ou sociale : « *Pour celui que préoccupe la question de la société, la rencontre avec le marxisme est immédiate et inévitable. Parler même de rencontre dans ce cas est abusif, pour autant que ce mot dénote un événement contingent et extérieur. Cessant d'être une théorie particulière ou un programme politique professé par quelques uns, le marxisme a imprégné le langage, les idées et la réalité au point qu'il est devenu partie de l'atmosphère que l'on respire en venant au monde social, du paysage historique qui fixe le cadre de nos allées et venues* » (Castoriadis, 1975, p. 13). Il nous dira plus loin que le marxisme, pire des choses qui pouvait lui arriver, s'est transformé en une idéologie et n'est plus à même de rendre compte de l'origine et de la nature des conflits qui traversent les sociétés modernes. « *Marx a été (...) le premier à montrer que la signification d'une théorie ne peut pas être comprise indépendamment de la pratique historique et sociale à laquelle elle correspond, en laquelle elle se prolonge ou qu'elle sert à recouvrir* » (*ibid.*, p. 14). Concernant le fait que la doctrine marxiste a produit des partis et des régimes politiques dont les œuvres ont, pour certaines pour ne pas dire pour la plupart été plus que suspectes, il rajoute que « *Vouloir retrouver le sens du marxisme exclusivement dans ce que Marx a écrit, en passant sous silence ce que la doctrine est devenue dans l'histoire, c'est prétendre, en contradiction directe avec les idées centrales de cette doctrine, que l'histoire réelle ne compte pas, que la vérité d'une théorie est toujours et exclusivement « au-delà », et finalement remplacer la révolution par la révélation et la réflexion sur les faits par l'exégèse des textes* » (*ibid.*, p. 14).

Les sciences humaines, la sociologie en particulier, n'échappent pas jusqu'à ces années à la domination du paradigme marxiste. Elles n'échappent pas non plus à la transformation de l'outil de la critique en instrument de la défense du dogme. Les titres des ouvrages portant sur divers sujets, sur n'importe quels sujets, sur presque tous les sujets, contiennent alors tous un des mots fétiches : *aliénation, lutte des classes, capitalisme monopoliste, exploitation, domination, résistance, révolte, révolution*... et composent un monde social correspondant aux rapports sociaux décrits par la théorie, quitte à ce que ces rapports n'aient pas grand chose à voir avec ce que des observations de terrain un peu sérieuses nous livrent. On ne s'en est pas réjoui, mais on a vu que cette pensée hégémonique et faussée par manque de discernement était bien malade lorsque les livres des éditions Maspéro se sont trouvés en vente, à prix cassés, dans des bacs d'une librairie du Boulevard Montparnasse, à Paris. On ne s'en est pas réjoui car on se demande encore si on n'a pas, à cette occasion, jeté le bébé avec l'eau du bain. J'y reviendrai plus loin en cherchant à expliquer ce que veut dire, pour moi, s'engager dans la sociologie, notamment dans une *sociologie d'intervention*, ce qui nécessitera des formulation certainement différentes dans la forme de celle de Castoriadis quand il dit : « *Partis du marxisme révolutionnaire, nous sommes arrivés au point où il fallait choisir entre rester marxistes et rester révolutionnaires* » (*ibid.*, p. 20), mais peut-être pas si éloignées dans le fond.

Le Languedoc du milieu des années 70 est en proie à de violentes manifestations et actions de commando de la part de viticulteurs subissant une nouvelle crise économique et l'apparition de la Politique agricole commune (qui impose, à terme, une modification complète de la structure du vignoble et de la conduite de l'économie viticole). Ce qui était le plus difficile à accepter, lorsque l'on plongeait dans la réalité quotidienne des viticulteurs du Languedoc et que l'on suivait – en direct – les luttes des comités d'action viticoles (dont on connaissait les membres au village et dans les villages voisins et avec lesquels on discutait à l'envi), c'était l'extrême distorsion entre l'analyse scientifique et marxiste de leur situation et de leurs actions (notamment combattantes), le discours politique et militant d'une grande partie de la gauche et de l'extrême gauche et ce que faisait ressortir l'étude des pratiques et discours quotidiens. D'un côté une application méthodique et globale des règles de lecture du mode de production capitaliste tel qu'il opère dans les franges rurales des sociétés modernes, dont un rapport de recherche commandé par la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) donne pleinement la mesure (Vieille et Gilbert, 1977). Selon ce rapport, la domination de la région semble méthodiquement assurée

par les règles du jeu du système (stratégies de résistance contre la baisse tendancielle du taux de profit (*ibid.*, p. 44), transformation des spécialisations régionales de façon à diminuer les coûts de production et à faciliter l'accaparement de la plus-value par le capital, etc.). Clef, entre autres, de la compréhension de la situation : « *Il s'agit donc de profit. Le capital dans son ensemble trouve, par contre, dans les divers procédés qui conduisent au remplacement des vins "naturels" de consommation courante français, la possibilité de diminuer le coût des subsistances, i.e. le coût de la reproduction de la main d'œuvre* » (*ibid.*, p. 48). La coopération viticole (les caves coopératives) « *tend à occulter la nature conflictuelle des rapports entre les producteurs et le négoce, à transformer ces rapports en phénomène économique* » (*ibid.*, p. 56), les paysans sont en passe de rejoindre le prolétariat au travers d'un processus de « *paupérisation-prolétarisation* » (*ibid.*, p. 58).

De ce côté, aussi bien, une admiration sans faille pour la *juste lutte* menée par les paysans, lutte résultant de la radicalisation mécaniste des opprimés et porteuse des transformations sociales les plus radicales. Henri Mendras exprime cette position, dès le début de son livre sur les sociétés paysannes : « *Récemment dans tous les pays industrialisés, l'attitude à l'égard de la paysannerie s'est retournée : de curieuse relique des siècles passés à laquelle seuls des esthètes nostalgiques et des réactionnaires impénitents pouvaient s'intéresser, soudain, elle est devenue une force révolutionnaire historique, un défi à l'économie industrielle et un modèle humain qui fascine les jeunes citadins fatigués de leur ville. Cette redécouverte du paysan par les intellectuels américains, les responsables des pays socialistes et la jeunesse occidentale, répond à l'apparition des masses paysannes du Tiers Monde dans l'Histoire qui, jusque-là, se faisait en dehors d'elles. La révolution chinoise, les guerres "paysannes" du Sud-Est asiatique et d'Amérique latine ont brutalement rappelé aux nations industrielles que l'immense majorité de l'humanité avait toujours été et demeurait, paysanne* » (Mendras, 1976, p. 9).

De l'autre côté, la découverte d'un monde contradictoire, parfois ambigu, pas toujours exploité ou dominé et tirant le cas échéant son épingle du jeu, en tous cas autrement complexe que le laisse entendre une analyse trop parfaite pour être crédible. Encore une fois, c'est la fréquentation au quotidien de ces viticulteurs du Midi et villageois languedociens qui m'a contraint à abandonner ces grilles de lecture qu'*a priori* j'aurais plutôt eu tendance à partager. C'est d'ailleurs un constat que fera un peu plus tard aussi Alain Touraine lorsqu'il entreprendra d'examiner le mouvement des viticulteurs régionalistes (Touraine *et alii*, 1981), espérant y trouver l'expression de luttes assimilables au mouvement social et

qu'il y découvrira une extrême incertitude : « *(...) derrière la multiplicité et la diversité de ces luttes, une analyse approfondie peut faire apparaître un lieu central de conflit et par conséquent une figure nouvelle de ce qu'on peut nommer la lutte des classes, si l'on accepte de délivrer cette expression du sens trop particulier que lui a donné la société industrielle capitaliste* » (*ibid.*, p. 15) et, préludant ce que seront ses conclusions : « *Peut-être conclurons-nous à la non-existence d'un mouvement occitan ; peut-être penserons-nous qu'un mouvement social, présent virtuellement dans les luttes occitanes, ne parvient pas à se manifester, que la contestation ne devient pas conflit et se dégrade en marginalité. Bien des groupes professionnels ont résisté à l'industrialisation capitaliste sans éviter de disparaître, victimes de leur attachement à des positions acquises ; (...) L'histoire n'est pas faite que de grands combats, d'affrontements spectaculaires et de négociations honorables ; elle est remplie de tentatives avortées, d'espoirs déçus, de possibles non réalisés* » (*ibid.*, p. 18).

Le terrain, avec ses aspérités, ses zones d'ombre, ses ambiguïtés contraint à réviser des cadres d'analyse qui, de toute évidence, ne sont pas pertinents mais qui avaient fini par s'imposer et entraîner la confusion entre analyse ou action sociale et analyse sociologique, *la critique sociale et la sociologie scientifique* (Grignon, 2002). C'est dans cette perspective que j'ai proposé une lecture de la société languedocienne et de ses rapports à ses territoires (le village, le vignoble, la région, l'occitanie) fondée sur de nouvelles bases. C'est le paradigme de la sociologie wébérienne de l'action qui répondait le mieux à ce besoin. Prendre l'action (individuelle ou collective, individuelle et collective) comme objet d'analyse et l'aborder, sans ignorer les faisceaux de causalités dont elle dépend, sous l'angle compréhensif, c'est-à-dire, en accordant une place toute particulière aux significations subjectives que les acteurs attachent à leurs actions. L'approche de ce paysage de la subjectivité des acteurs conduisait à s'interroger sur la formation et les conditions de circulation de ces significations. C'est pourquoi la question des systèmes de représentations, de la *Weltanschauung*, de ce qu'on a appelé aussi *l'imaginaire social*, devenait une question centrale et allait m'engager dans de nouvelle voies.

Toujours dans la veine de ce paradigme, je pensais également devoir associer les préoccupations et questionnements de la *sociologie de l'action* d'Alain Touraine, principalement à propos du mouvement ou du changement social. Cette sociologie que Pierre Ansart expose brièvement dans le dictionnaire de la sociologie (Akoun et Ansart, 1999) « *Cette recherche fait, en effet, des individus des acteurs participant à des degrés divers au changement social, affrontant des obstacles, visant*

des objectifs, plus ou moins conscients de leurs possibilités et de leur propre position sociale. La sociologie se trouve redéfinie en ces termes : elle n'a pas pour objet l'étude des structures et des "faits sociaux", mais le mouvement ("l'historicité") par lequel les sociétés ne cessent de se faire, de se transformer elles-mêmes par les actions, les conflits, les négociations et les compromis » (*ibid.*, p. 7).

De Castoriadis, je retenais son approche de l'imaginaire social : « *Pourquoi est-ce dans l'imaginaire qu'une société doit chercher le complément nécessaire à son ordre ? Pourquoi rencontre-t-on chaque fois, au noyau de cet imaginaire et à travers toutes ses expressions, quelque chose d'irréductible au fonctionnel, qui est comme un investissement initial du monde et de soi-même par la société avec un sens qui n'est pas "dicté" par les facteurs réels puisque c'est lui plutôt qui confère à ces facteurs réels telle importance et telle place dans l'univers que se constitue cette société – sens que l'on reconnaît à la fois dans le contenu et dans le style de sa vie (et qui n'est pas tellement éloigné de ce que Hegel appelait "l'esprit d'un peuple"* » ? (Castoriadis, 1975, p. 179) et, rajouterais-je, de ce que Montesquieu appelait « *l'esprit général d'une nation* » (Montesquieu, 1979, t. 1, p. 459-486). Et, un peu plus loin : « *Lorsqu'on affirme, dans le cas de l'institution, que l'imaginaire n'y joue un rôle que parce qu'il y a des problèmes "réels" que les hommes n'arrivent pas à résoudre, on oublie donc, d'un côté, que les hommes n'arrivent précisément à résoudre ces problèmes réels, dans la mesure où ils y arrivent, que parce qu'ils sont capables d'imaginaire ; et, d'un autre côté, que ces problèmes réels ne peuvent être problèmes, ne se constituent comme ces problèmes-ci, que telle époque ou telle société se donne comme tâche de résoudre, qu'en fonction d'un imaginaire central de l'époque ou de la société considérée* » (Castoriadis, 1975, p. 187).

Une quinzaine d'années plus tard, la psychologie sociale, refondant le concept de *représentations sociales* reviendra sur les difficultés que ce concept a rencontré et qui l'ont empêché de se développer plus tôt : « *Une telle conquête s'explique par la levée d'obstacles de type épistémologiques qui ont empêché le déploiement de la notion. (...) Dans les sciences sociales, (c'était) en raison de la dominance d'un modèle marxiste, dont la conception mécaniste des rapports entre infra et superstructure déniait toute légitimité à ce domaine d'étude tenu pour peuplé de purs reflets ou soupçonné d'idéalisme. (...) Pour le sociologue, (cette notion) rend compte, des comportements politiques (...) et religieux (...) et apparaît, via son objectivation dans le langage et sa mise en acceptabilité par le discours politique, comme un facteur de transformation sociale (...)* » (Jodelet, 1989, p. 39-40).

1.1 Représentations et pratiques sociales

« Il n'y a pas de situation matérielle qu'on puisse analyser sans essayer, par tous les moyens, de savoir comment elle est "vécue" socialement, plus exactement, de savoir quelle place elle vient prendre au sein des systèmes de représentations que le social a du "réel" et des formes qui le structurent » (Gilbert, 1979, p. 16). Ce serait, sinon « *(...) oublier qu'au foyer de toute société humaine se trouve une matrice d'invention qui domine aussi bien la politique que la création. Mais on doit faire l'option que le dynamisme collectif est de même nature que l'imaginaire* » (Duvignaud, 1976, p. 7).

1.1.1 Questions de méthode

L'installation, en 1975, d'urbains, à demeure et en tant que locataires, dans un village de 180 habitants, dans l'intérieur des Corbières (massif de moyennes montagnes arides couvertes de garrigue, de chênes verts et de rochers du sud de l'Aude, dont la totalité des terres cultivables est dédiée à la viticulture) ne passe pas inaperçue. Cette installation ne ressemble pas à celles des « hippies » (tous ceux qui, vivant en communautés ou non, envisagent de se lancer dans des activités d'agriculture, d'élevage ou d'artisanat), que l'on appelle par ailleurs les « néo-ruraux ». Ceux-là pratiquent des activités qui peuvent être évaluées (pas toujours de façon négative d'ailleurs) puisqu'elles se situent en contrepoint des activités locales dominantes (formes alternatives d'agriculture ou d'élevage, caractère très exogène de l'artisanat), voire en concurrence (droits de passage, utilisation des friches et des landes, etc.). Ils entrent en relation avec les agriculteurs locaux de façon consensuelle ou conflictuelle, mais sur des registres et des enjeux pouvant être perçus de façon commune. Ne tirant pas sa ressource d'activité locales et n'en faisant pas mystère (ce qui ne réduit pas le mystère, au contraire parfois)[1], le néo-rural que j'étais posait un sérieux problème de classement.

Toutefois, cette situation permettait de tenir une position intéressante du point de vue de la recherche, à la fois en totale immersion et distancée. La position d'immersion, qui n'a rien à voir avec la position d'observation participante (que j'occuperai plus tard en prenant des responsabilités sociales locales tout en ne me départant pas de mon statut et de mes activités de sociologue), permet la saisie d'une multitude d'informations sans qu'il soit besoin d'en provoquer la révélation.

1 - Ayant des ressources régulières « sans travailler », c'est-à-dire sans travailler dans les vignes ni en ville, certains ont pensé – et dit autour d'eux – que j'étais sans doute un trafiquant de drogue ou que je me cachais de la police.

Ainsi, par exemple, fréquentant régulièrement le café du village à l'heure de l'apéritif, j'ai appris, alors que l'information était classée ultra-confidentielle, non seulement que le vin produit localement était souvent sucré (en toute illégalité et malgré les dénégations des viticulteurs), mais où le sucre était stocké clandestinement. Tout bêtement, un jeune du village qui cherchait à expliquer à un autre où se trouvait la maison d'un tel, lui dit à un moment (l'autre ayant du mal à se repérer) : « *mais tu sais, c'est à côté de là où on met le sucre* ». Toujours à propos de sucrage clandestin, de retour un soir vers minuit au village j'ai ressenti une atmosphère étrange : portes de caves grandes ouvertes, camionnette descendant en roue libre et sans éclairage la rue principale, éclairage public éteint. Le lendemain, interrogeant mon voisin et ami, viticulteur à la coopérative, à ce propos, il me confesse que je suis arrivé au village au beau milieu d'une opération de sucrage. J'ai d'ailleurs appris à cette occasion que le sucre était stocké à son insu chez un vieux propriétaire dont les terres et les bâtiments étaient loués à un fermier pour le moins « entreprenant ». Bien d'autres informations me sont ainsi parvenues, informations que j'aurai sans doute eu beaucoup plus de difficultés à obtenir dans des circonstances différentes. Ainsi, le fait d'aller « aux champignons » avec un vieux du village, de le recevoir régulièrement le soir à la maison (il est célibataire et seul), de l'emmener en voyage à l'occasion d'une visite familiale et de traverser, en Isère, des endroits où il avait été mobilisé pendant la guerre, crée des liens qui facilitent la transmission d'informations les plus diverses (généalogies, conflits de voisinage, histoires de cœur, querelles entre familles, histoires d'élus, histoires de chasse, mais surtout histoires de propriétés et d'héritages). J'en ai plus appris avec lui sur l'anticléricalisme et le socialisme audois que dans bien des livres savants. Surtout, j'ai appris comment ces engagements procédaient d'une véritable cosmogonie, d'une représentation du monde. C'est lui, aussi, qui m'a appris les dessous du rugby et c'est avec lui que j'ai compris la place que le rugby occupait non seulement comme instrument d'intégration sociale (appartenance au groupe local, avantages en termes d'emploi ou de logement), mais aussi comme école de la vie (solidarité sans faille avec l'équipe, jamais la moindre concession avec l'adversaire, « pas vu, pas pris » dans les dessous de la mêlée où se règlent toutes les questions importantes), c'est-à-dire dont les enseignements sont transposables à d'autres activités sociales, professionnelles ou politiques. Ce qui explique que la pratique du rugby ne soit pas un simple passe temps mais une métaphore du lien social nécessitant un véritable traitement ritualisé.

La pratique des vendanges ou de la coupe de bois de chauffage en compagnie de vieux du village ont été aussi de bons moyens de fréquenter longuement les gens, en situation, de partager leur fatigue, et leurs semi-confidences. Des informations échappées du quotidien, recueillies parce qu'on est là au bon moment, et des informations fournies par des individus qui deviennent peu à peu des amis et qui vous les livrent parce qu'ils vous en jugent digne (digne de confiance pour entendre des histoires locales, mais aussi pour entendre leur histoire propre ou leur manière de la raconter).

La distanciation vient, quant à elle, du fait que bien qu'étant sur place en permanence, mon activité n'est pas localement perceptible et, pour beaucoup, compréhensible. On sait – à part ceux qui pensent que je suis un dealer –, que je fais des études, que je tape à la machine, que je travaille souvent le soir ou la nuit, que j'ai « écrit dans un livre » (réécriture d'un ouvrage sur un centre de postcure pour toxicomanes), que je m'intéresse à la région. Cette position, sans que j'ai cherché à l'établir de façon consciente, me sert dans la mesure où elle me préserve de toute possibilité d'empathie, d'assimilation, d'intégration qui nuiraient, j'en suis persuadé alors, à ma nécessaire prise de distance par rapport à mes objets. Au fond, je me retrouve dans la position d'un ethnologue qui aurait du temps devant lui et qui ne serait pas trop visible, évitant ainsi les avatars et les déroutes (Barley, 2001) souvent contés dans les récits d'expériences. Ma capacité de nuisance étant considérée comme faible, on me fiche, somme toute, une paix royale. Jusqu'au propriétaire de la maison que je loue, qui me demande régulièrement, pendant 7 ans, comment se passent mes vacances. Cette distance, d'autant plus nécessaire qu'on se trouve dans la situation évoquée par Weber où l'on tente de porter un regard objectif sur des positions et jugements subjectifs, est renforcée par la lecture d'ouvrages scientifiques sur divers aspects des sociétés locales (histoire, économie, sociologie), de données statistiques, d'études diverses permettant d'indexer les divers récits et informations recueillis sur une trame de faits. De mettre en évidence la matérialité des faits. Je me constitue aussi un réseau d'informateurs privilégiés que j'interroge assez régulièrement : gérants de caves coopératives, mon voisin et ami qui est devenu président de la cave coopérative du village, commerçants ou artisans. J'essaie d'obtenir auprès d'eux des informations factuelles tout autant que leur jugement sur ces informations.

1.1.2 Le mythe rural

La première question qui se posait en entrevoyant les distorsions entre des visions convenues (elles ne le sont pas toutes mais la plupart renvoient à la doxa du moment), avant même que de plonger dans les tréfonds d'un imaginaire local (au sens que donne Hegel à la notion d'« *esprit d'un peuple* » ou Montesquieu d'« *esprit général d'une nation* », était de savoir ce que représentait le « rural » aux yeux de ceux qui le mettaient en scène dans leurs constructions qui, en comparaison de ce qu'on pouvait découvrir sur le terrain, s'avéraient appartenir, à leur tour, à un véritable imaginaire des rapports sociaux et de leur inscription dans l'espace. La massification des pratiques de secondarisation et les embryons de logiques patrimoniales qui les ont accompagnées (de l'achat des meubles et objets rustiques chez les brocanteurs à la réhabilitation des vieilles chaumières, vieux moulins, fermes et châteaux, selon les bourses), la migration des néo-ruraux, tout autant que l'émergence des discours écologistes, des mouvements régionalistes et de la doxa, relevaient à mon sens d'une production essentiellement urbaine instrumentalisant un « rural » qui n'avait plus grand chose de ce qu'on lui prêtait. J'ai eu l'occasion, à cette époque, de participer à un travail de recherche collectif qui a pu mettre en évidence les ressorts de la migration des néo-ruraux et les arguments justifiant cette migration aux yeux de ses acteurs (Micoud, 1978). Cette recherche ayant un caractère exploratoire, il convenait également de réfléchir aux impacts possibles de ces migrations sur les tissus locaux (occupation de l'espace et de l'habitat, renouvellement des techniques culturales ou de commercialisation, valorisation des produits, mais aussi changement des équilibres politiques et sociaux). Cette question de l'impact des migrations urbaines est abordée de façon spécifique plus loin.

Un article (Gilbert, 1978) faisait ensuite le point sur la question en décrivant de multiples processus d'urbanisation du rural (pratiques, mentalités). En m'inspirant de Jean Baudrillard, et en le citant assez abondamment, je suggérais qu'au lieu de fermer les yeux sur ce qui ne colle pas, dans les pratiques des viticulteurs languedociens, avec ce qu'on aimerait en penser globalement, de loin et rapidement, il fallait au contraire y regarder de plus près. Prendre acte de cette faible aptitude des ruraux à ruraliser et interroger ce fait. Je m'appuyais, pour cela, sur les travaux de Thomas Regazzola (Buffard et Regazzola, 1976 ; Desgouttes et Regazzola, 1977 ; Lefebvre et Regazzola, 1981) avec qui je devais travailler plus tard dans le cadre de plusieurs recherches. Je lançais alors les bases d'un travail plus soutenu, celui de ma première recherche[2].

2 - Je remercie à cette occasion Alain Medam qui a accepté de prêter son nom en tant que responsable

1.1.3 Angles de lecture

L'échelle de la société dont je voulais examiner les représentations collectives et l'articulation entre ces représentations et un ensemble de pratiques, était définie par deux réalités socio-politique et économique du moment. La réalité socio-politique, c'est celle de la revendication régionaliste très forte à l'époque (et pas seulement en Languedoc). Elle est portée par des élus qui voudraient qu'on dote les régions de programme d'une institution politique propre (ce qui adviendra à l'occasion de la décentralisation, mais qui est déjà en question depuis des années – au moins depuis la réforme administrative régionale de 1964), elle est portée par une partie de la petite bourgeoisie intellectuelle (les enseignants) qui fait porter la revendication sur les dimensions culturelles et linguistiques, elle est portée par les viticulteurs qui ont totalement intégré la dimension régionale et spécifique de leur activité. Ils sont, en effet, regroupés au sein d'un syndicalisme spécialisé et régional : la Confédération des vignerons du Midi. Elle est enfin portée par les mouvements occitanistes qui ont alors une écoute très privilégiée au sein des populations.

La réalité économique, c'est celle de la monoculture régionale qui est aussi, pendant presque un siècle, l'activité dominante. Si l'on recouvre l'entité géographique du Languedoc (qui est vaste et variable) avec l'entité des départements viticoles côtiers, on trouve un espace correspondant à une grande partie de la région du Languedoc-Roussillon en en retirant le département de la Lozère, les parties les plus occidentales des départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, et les parties les plus septentrionales des départements de l'Hérault et du Gard.

Associant l'analyse de l'histoire récente (la monoculture viticole comme activité économique dominante n'à alors guerre plus qu'un siècle d'existence) et celle du quotidien, je proposais cinq angles de lecture pour approcher ce que j'appelais *le Languedoc imaginaire*. Au travers de ce que j'appelais *la mobilisation du rural*, j'essayais d'analyser l'exode, non pas comme simple résultante du besoin pour l'industrie capitaliste montante de se constituer sa main d'œuvre, au travers d'une politique sciemment orchestrée de déplacement de populations, mais comme résultant également d'un désir de mobilité, d'une pulsion migratoire, d'une « *farouche envie de foutre le camp* », comme le dit Jean-Pierre Laurent, conservateur du musée rhodanien d'ethnologie à Grenoble, dans l'introduction qu'il signe de la plaquette consacrée à l'exposition sur les colporteurs de l'Oisans (Besson, 1975, p. 7).

scientifique dans cette recherche, seule façon d'obtenir un financement si l'on n'était pas enregistré comme chercheur ayant été financé sur plusieurs recherches avant 1976.

Une réflexion sur *les alchimies du vin*, consistait à montrer que l'orientation vers la monoculture (à la fin du XIX^e siècle) et vers le développement massif du système de la coopération (début du XX^e siècle), se produit dans une imbrication très forte entre pratiques et représentations dans une véritable spirale récursive. Elle conduisait à constater que cet ensemble pratiques-représentations sociales générait un *rapport nécessaire* entre la région et son environnement institutionnel, politique et économique (l'État, les pays voisins, les pays producteurs de vin), ainsi qu'entre les producteurs et leur produit. Qu'en aucun cas on ne pouvait ignorer la participation des viticulteurs locaux (au travers de leurs organisations professionnelles et syndicales et par l'intermédiaire de leurs élus politiques) à ce rapport nécessaire (à la fois protecteur et tutélaire), leur coproduction d'un rapport de dépendance.

Un troisième angle d'approche des représentations locales consistait à s'interroger sur les mécanismes *d'urbanisation du rural*. Au-delà des formes physiques urbaines qui se propagent en milieu rural (consommation, habitat, équipements), ce qui paraissait important c'étaient les adhésions imaginaires que l'absorption de ces formes supposaient.
Parlant d'*urbanisation du rural*, on parle alors beaucoup plus d'un processus de généralisation d'une lecture urbaine des rapports entre sociétés et espaces (même, et en particulier, si cette lecture produit des visions ruralisantes du rural). Cette thématique est reprise dans mes interrogations sur les rapports entre les sociétés et leurs territoires et, en particulier, sur leurs métamorphoses (au chapitre 3 de cette partie). Déjà, à cette époque, je proposais avec un rien de provocation, qu'on ne parlât plus de rural, mais d'*urbain peu dense*. Néanmoins, je ne pouvais faire abstraction de pratiques *localistes* renvoyant encore assez directement à des représentations et des usages des lieux (chasse, greffe des arbustes, ramassage des escargots et culture de la « cargolade »). C'était mon quatrième angle d'approche.

Le dernier de ces angles concernait l'analyse des rapports des sociétés locales avec la nature. J'essayais de comprendre comment des pratiques apparemment assez hostiles (arrachage des fruitiers gênant le passage des engins mécaniques, brûlage des bords de vignes, arbustes compris, et incendies de garrigue), et les discours qui y étaient associés traduisaient une série de *règlements de compte* entre ruraux et ruralité.

1.1.4 Les trois mythes structurants

Gilbert Durand « *s'interroge sur la nécessité d'une topique sociologique, analogue à la topique élaborée par la psychanalyse, topique qui, chez Freud par exemple, essaie de dégager les instances fondamentales de l'appareil psychique : le ça, le moi, le surmoi. Or, de la même façon, le socle mythique ne pourrait-il pas constituer, pour un groupe social donné, le référent invariant, analogue en cela au "ça" du psychanalyste ? Aucune société ne peut, en effet, se passer de mythes régulateurs* » (Sironneau, 1986, p. 8).

Au travers de ces angles d'approche, l'observation des pratiques, l'écoute des discours les justifiant, le renvoi de ces discours aux versions légitimes de l'histoire du groupe comme la mémoire des anciens, les textes savants et érudits portant sur la région et son histoire (longuement consultés dans les fonds locaux des bibliothèques publiques), permettait d'identifier trois récits principaux sur la base desquels s'organisaient les représentations dominantes régionales. S'ils ne portent pas sur les dieux, les phénomènes jugés extraordinaires ou les rapports de l'homme avec le sacré, ces récits s'apparentent à des mythes, en ce sens qu'ils remplissent les mêmes fonctions : « (..) *le mythe renvoie aux sources héroïques et primordiales d'une culture dont il justifie les traditions. Il revêt un caractère sérieux et sacré en ce que le drame des origines donne sens au tragique et au banal des existences par un jeu de miroirs, de symboles, de correspondances, de méta-messages qui résolvent d'éventuelles contradictions. Situé dans le hors-temps, il pousse à une remémoration du passé. (...) On le récite par fragments lors des fêtes et il se présente souvent sous forme morcelée, allusive, dispersée en diverses versions* » (Rivière, 1999).

Le mythe de la *domination* raconte la pression subie par le groupe local, qu'elle vienne de l'envahisseur (Romains, Wisigoths, Arabes, Allemands, touristes européens du nord...), des institutions de l'Église et de l'État (Inquisition, croisade des Albigeois, tutelle administrative), des adversaires ou concurrents (notamment, pour la période la plus récente, les pays producteurs de vin). « (...) *comme le mouvement ouvrier (qui) a réécrit l'histoire afin de puiser dans son passé les raisons de son combat, le discours occitan s'efforce de montrer que le nationalisme et le centralisme français, ont passé sous silence la violence sous laquelle l'État français s'est construit. (...) Le discours historique occitan est construit comme un drame et semble fonctionner comme un mythe, le mythe donnant aux actes historiques la simplicité des valeurs ; "les choses ont l'air de signifier toutes seules" et le discours prend un ton sacral* » (Dubet, 1976). L'histoire de la région y est présentée comme une succession de coups bas destinés à ravir ses trésors ou à troubler sa tranquillité et son art de vivre

(troubadours et cours galantes). « *Ah, puissions-nous jouir du climat de l'Irlande ! Plus d'exil, plus de promoteurs, plus d'incendiaires... (...) Étrange raisonnement qui transforme les victimes en bourreaux, de peur qu'elles ne se plaignent !* »[3].

Le mythe de la *résistance* est le deuxième de ces mythes. Il présente la région comme perpétuellement sur le qui vive et n'hésitant pas à adopter la seule riposte possible (et virile) au risque permanent de la domination. L'épopée cathare sert d'écrin à ce mythe. Elle est relayée plus tard, mais dans certaines zones seulement de la région, par la résistance des camisards (il fallait probablement ça pour que des viticulteurs, en 1976, se rendent à une manifestation près de Narbonne, leurs fusils de chasse aux sangliers dans les coffres, et que tombent deux hommes au cours des échauffourées qui s'en suivirent). « *Je suis occitaniste parce que notre pays virgilien, méditerranéen, romantique, paysan est un des rares endroits du globe où existe une résistance d'instinct au délire moderniste des technocrates et des penseurs professionnels* »[4] « *Nous déplorons les excès, même si nous avons été poussés à en commettre au cours de notre perpétuelle lutte, vieille de 25 ans et poursuivie sous tous les régimes. Cette lutte continue et aujourd'hui nous engageons une nouvelle bataille. Peut-être une guerre de Cent Ans (...) et surtout n'oubliez pas, vignerons, que nous ne bénéficierons jamais du consensus national. Il ne nous reste, pour gagner, que la pression d'un groupe. Qu'elle soit vive, que nous sachions nous faire craindre, la guerre économique ne fait pas de quartiers* »[5].

Le troisième mythe est celui de *l'unanimisme*. Face à de telles représentations des pressions et agressions extérieures, et face à la dépendance économique de l'ensemble régional à l'égard de la viticulture (du moins depuis 1870-1880), l'action régionale ne peut être qu'unie et solidaire. Les récits des grandes manifestations viticoles régionales (que l'on trouve à foison dans les fonds locaux des bibliothèques : révolte des gueux, la « vraie légende » des révoltes du Midi, etc.), font la part belle à l'union des paysans et des notables. Toutes les photographies font apparaître la rangée de notables, en tête des cortèges, ceints de leur écharpe tricolore et suivis, au coude à coude, par la grande masse des vignerons désespérés. Les mésaventures de Marcellin Albert en 1907, petit tribun de la campagne Narbonnaise étant allé rendre directement visite à Clémenceau, tiennent largement au fait qu'il a pris l'initiative de court-circuiter le maire de Narbonne, Ferroul, qui se vivait comme le représentant naturel de la misère viticole.

3 - COFFUT P., « Qui a peur de l'Occitanie ? », Institut d'Études Occitanes , *Le Monde*, 28/08/1979.
4 - FABRE-COLBERT H, « Comment peut-on être occitan ? », *Midi-Libre*, 16/02/1979.
5 - CASES A., chef du comité d'action viticole de l'Aude et futur président de la chambre d'agriculture, *Midi-libre*, 05/1983.

L'image la plus forte de cette solidarité est donnée sans doute par le refus des soldats cantonnés à Béziers, mais tous plus ou moins originaires de la région, donc frères, parents ou amis de vignerons, et déplacés à Narbonne lors d'une journée de révolte vigneronne de tirer sur ordre dans la foule des manifestants. L'écrivain et poète Monthéus écrira sur cet événement un texte qui deviendra un hymne régional : son fameux « *Gloire au 17e* », disant en substance : « *Légitime était votre colère, le refus était un grand devoir, on ne doit pas tuer ses pères et mères, pour les grands qui sont au pouvoir. (...) Soldats, votre conscience est nette, on ne se tue pas entre français, refusant de rougir les baïonnettes, oui vous avez bien fait, (...) vous auriez, en tirant sur nous, assassiné la République* ». Cet unanimisme s'étend à l'ensemble de la société languedocienne produisant une défense régionale *interclassiste*, où sont occultées les divergences de statuts, les contradictions, les conflits d'intérêts, les oppositions de classes. Comme l'explique l'historien Jean Sagnes, la création du syndicalisme agricole spécialisé au début du XXe siècle, la Confédération générale des vignerons, est sous-tendue par une idéologie interclassiste : « *C'est une organisation à caractère corporatif. C'est pourquoi peuvent être syndiqués les propriétaires, fermiers, métayers, les ouvriers agricoles, les négociants et commerçants en vin, les membres des professions connexes. (...) Les promoteurs de la CGV entendent prolonger le mouvement d'union des classes de 1907 et ainsi faire pièce aux syndicats ouvriers* » (Sagnes, 1982). Cet état d'esprit est toujours le même dans les années 80 : « *Les comités d'action viticole sont l'expression de la totalité du monde viticole. Effectivement, chacun agit selon ses moyens et ses disponibilités, et cela dans une mosaïque de genres. C'est pourquoi s'est créée cette sorte d'institution qui rend aussi bien service à celui qui fait de la vente directe, qu'au coopérateur, qu'à celui qui écoule en vrac. Dès lors, il n'y a plus de spécificité, c'est la viticulture dans son ensemble* »[6].

1.1.5 Des représentations aux pratiques

Une fois tracées ces composantes de l'imaginaire social tel qu'il apparaît de façon dominante dans le Languedoc des années 70, il convenait de s'interroger sur les relations entre représentations et pratiques sociales. C'était l'autre aspect de ce travail. Deux aspects de ces relations peuvent être évoqués ici, puisqu'ils feront l'objet de développements ultérieurs. C'est d'abord celui qui touche la relation au politique sous deux angles complémentaires : la relation aux hommes politiques et les conceptions de l'action en politique. La relation aux hommes politiques

6 - Huillet J, chef du comité d'action viticole de l'Hérault, futur président de « Béziers œnolopôle », *Midi-libre*, 04/1983.

– il n'y a quasiment pas de femmes politiques en Languedoc – tient sans doute à la forte empreinte du mythe *unanimiste*. L'élu reste le représentant de l'ensemble d'une population aux intérêts globalement convergents. Sa légitimité ne tient pas tant à sa couleur ou à la nature de ses engagements, mais plus au fait qu'il tienne son rôle (comme au rugby) dans la société locale. Ce rôle consiste essentiellement à réduire l'injustice qui pèse sur la région et ses habitants et d'obtenir, en réparation légitime, les allègements nécessaires : subventions, aides diverses, dérogations, etc. Ce qui contraint les élus à développer un clientélisme systématique en veillant, toutefois, à ne pas trop favoriser les uns ni mécontenter les autres. L'art du clientélisme, c'est le saupoudrage, la chose est connue. Une fois admis, le rôle des élus et vérifié leur aptitude à rendre les services requis à leur clientèle, celle-ci ne peut s'autoriser à critiquer ou même évaluer leur action concernant les grandes orientations publiques locales. Autrement dit, l'électorat renonce, pour raisons d'unanimisme et de représentations de la fonction de l'élu dans un contexte supposé de domination extérieure, à pratiquer l'expertise citoyenne et l'évaluation de l'action des élus.

Ce que dit Raymond Ledrut du notable urbain et qui s'applique en tous points au notable rural affine le portrait : « *Le notable est un personnage honorablement connu qui a une réputation sociale et un rôle politique : il a de l'influence sur les hommes et de l'autorité personnelle. Son rôle et son statut ne sont possibles que dans un contexte urbain déterminé : dans une ville où on se connaît, où les activités économiques et sociales ont une incidence directe et immédiate sur la société urbaine et sont clairement perçues par tous. Le notable, souvent de souche locale, est bien intégré culturellement : il participe aux activités communes. L'abstention de certaines pratiques sociales – religieuses par exemple – est en effet un facteur de rejet dans les petites communautés locales (...). Le conformisme est une loi de la notabilité. Dans certaines villes du Sud-Ouest il faut s'intéresser – au moins apparemment – au rugby pour être intégré localement, et il faut être un supporter qui soutient financièrement l'équipe de rugby locale pour être considéré comme un notable et avoir quelque chance de faire carrière politique. Les notables exercent un rôle social et politique parce qu'ils appartiennent à diverses associations locales et ont leur réseau d'influence ; Ceci permet aux archéo-bourgeois d'occuper une place importante dans le gouvernement local, soit directement, soit indirectement. Leur représentation dans les conseils municipaux des petites villes et des villes moyennes est écrasante et bien supérieure à leur représentation dans la population active : ils sont le plus souvent majoritaires* » (Ledrut, 1976, p. 69-70).

Un autre angle de la relation entre représentations et pratiques dans le champ du politique porte sur les déterminations des formes de l'action. « Que faire ? » : résister, revendiquer, obtenir réparation. À ce sujet, l'histoire de Marcellin Albert vaut qu'on y revienne car elle résume et mythifie la représentation de la relation vécue entre le Languedoc et l'État et fonde, en même temps, la conception de l'action politique. Ce tribun d'Argeliers, avait eu donc l'opportunité de rencontrer Clémenceau à Paris pour lui exposer la misère des vignerons du Languedoc et plaider leur cause, une parente travaillant alors au ministère de l'Intérieur ayant servi de relais. Mais, non content d'avoir court-circuité le notable narbonnais Ferroul, Albert pleure devant le « tigre » et accepte de sa main l'argent du voyage de retour. Il y a là le symbole de la relation qui va s'établir durablement entre le Languedoc et l'État : résistance sur le terrain par l'intermédiaire de l'action de la base désespérée (les vignerons de 1907, les commandos des comités d'action viticoles des années 60, 70 et début 80) ; revendication fondée sur la défense d'une activité inscrite dans les temps immémoriaux et représentant la richesse et la survie d'une région entière (c'est le travail des notables, « députés et sénateurs du vin » en tête) ; obtention des dédommagements (c'est ce qu'on va appeler l'acceptation de la mise en situation d'assistance ». À son retour de Paris, Albert est mis au ban de la société locale. Mais est-ce parce qu'il a doublé Ferroul, parce qu'il a pleuré ou parce qu'il a accepté l'argent du retour ? Ou parce qu'il a résumé et dévoilé dans ce court événement le projet de l'action politique qui va, trait pour trait, être celle de la région pendant environ huit décennies ?

Le deuxième aspect des relations entre représentations et pratiques porte ici sur la relation à la production économique et son environnement. La monoculture de la vigne, et son caractère d'activité largement dominante en Languedoc ne datent donc que de la fin du XIX^{e} siècle. Les conditions du développement de la viticulture (accroissement considérable des superficies plantées) méritent, elles aussi, qu'on y revienne un moment. Nous sommes dans les années 70 du XIX^{e} siècle et l'ensemble du vignoble français est attaqué et dévasté par un puceron malin : le phylloxéra. L'ensemble du vignoble français à l'exception toutefois de celui du Languedoc qui bénéficie d'un sursis, le parasite ayant d'abord attaqué les vignobles de l'Ouest et du Nord et se déplaçant lentement (il lui faudra une vingtaine d'années pour se propager de la vallée du Rhône à la région de Béziers). Il en résulte une situation de prospérité inespérée pour le vignoble du Languedoc qui devient de ce fait l'unique zone de production viticole française. Cette vingtaine d'années devient une période fastueuse, en tous cas pour les plus avisés et les plus aisés des propriétaires, notamment pour ceux qui vont

entreprendre la plantation du vignoble de plaine et de cépages à haut rendement (l'Aramont, par exemple). Témoins de la richesse et de la splendeur de cette époque, les constructions réalisées (folies s'inspirant des châteaux moyenâgeux ou des villas à l'italienne, selon les références culturelles de leurs heureux bâtisseurs) ou les travaux d'« amélioration » des maisons (on dirait aujourd'hui de « relookage »), consistant par exemple à remplacer les tuiles romaines des toitures par de l'ardoise, en anglant la pente de façon à ouvrir un chien assis ou un œil de bœuf. On pourrait organiser aujourd'hui de véritables circuits de visite de ces signes extérieurs de prospérité passée autour des villes de plaine : Carcassonne, Perpignan, Narbonne, Béziers, Pézenas, Montpellier.

Cette période a peu duré, puisque la remise sur pieds du vignoble français à l'aide du plant américain (porte greffe insensible au phylloxéra), casse l'état de monopole dont jouissait la région et la plonge dans une succession de crises de surproduction et de mévente. Pour autant, cette courte période contribue à la construction d'un mythe et pas des moindres : celui de l'âge d'or. N'était-ce la concurrence (déloyale) des autres régions productrices de vin, la situation pourrait redevenir ce qu'elle était à cette époque. De nombreuses déclinaisons du mythe se développent : « *on ne peut pas faire autre chose que du vin en Languedoc* » ; « *le Languedoc a toujours produit du vin et rien d'autre de façon significative* » ; « *le vin du Languedoc est naturel, il tient sa qualité des terroirs et du soleil, c'est donc le meilleur des vins* ». Partant, pourquoi s'escrimer à produire des goûts travaillés ou à conquérir des marchés lointains ? « *Ce vin est le meilleur, les acheteurs n'ont qu'à venir le chercher* ». « *Permettez-moi de commencer en faisant un rappel. L'histoire de la vigne dans le Midi est aussi longue que l'histoire de la société, et, depuis toujours, aussi longtemps qu'on remonte dans le passé, on retrouve le vin dans notre région. Le Midi a toujours été essentiellement viticole. (...). Une vérité : c'est que les problèmes du vin, de par leur spécificité, s'apparentent d'avantage à des problèmes humains et sociaux qu'à des problèmes économiques. (...) les problèmes du vin sont intimement liés aux problèmes qui se posent à la société : ce qui me fait dire que lorsque le vin est malade, la société est malade également. Ce n'est pas par hasard que l'on a pris le vin pour emblème de notre grande religion* »[7], « *Pourquoi veut-on enlever la vigne dans un pays où elle est faite pour pousser et la maintenir là où on ne trouve du bon vin que grâce au sucre ?* »[8]. Bien sûr, quand un leader viticole, futur président de chambre d'agriculture explique que la question du vin ne saurait

7 - CASES, A., chef du comité d'action viticole de l'Aude et futur président de la chambre d'agriculture, *Midi-libre*, 24/01/1982.
8 - DHOMPS M., *Midi-libre*, 12/09/1984.

être traitée sur un strict plan économique et que l'on doit soutenir la viticulture du Midi au seul titre qu'elle est la viticulture du Midi, on se doute que le message va percoler l'ensemble du monde viticole local et son environnement.

La certitude d'une qualité supérieure des vins du Midi, due à un ensoleillement favorable, conduit également les producteurs à considérer comme inutile tout travail d'amélioration qualitative et d'adaptation aux goûts de la clientèle (améliorations des encépagements, diminution des taux de rendement, sélection des récoltes, vigilance accrue sur les assemblages en cave et les techniques de vinification, amélioration de la communication autour des produits et des méthodes de leur élaboration). Ceci explique que jusqu'à une période très récente, le Languedoc ait été réputé comme région de production de « gros rouge de masse ».

1.2 Changement social : le renversement des images

On retrouve, sans aucun doute, dans cette exploration en Languedoc l'expression de cette dimension imaginaire du social dont parle Castoriadis : « *(...) quelque chose d'irréductible au fonctionnel, qui est comme un investissement initial du monde et de soi-même par la société avec un sens qui n'est pas « dicté » par les facteurs réels puisque c'est lui plutôt qui confère à ces facteurs réels telle importance et telle place dans l'univers que se constitue cette société* » (Castoriadis, 1975, p. 179). On y décèle également l'étendue des champs dans lesquels on va voir s'articuler le registre des représentations formant l'imaginaire régional dominant et celui des pratiques également dominantes (sinon par leur nature, par leur esprit), même si n'en sont abordés ici que deux, et encore de façon succincte. Une investigation ultérieure (Gilbert et Meistersheim, 1986 ; Gilbert, 1989a) allait tenter d'observer comment, à l'intérieur de cet édifice de représentations et de pratiques, allaient se manifester les ferments et vecteurs de changement.

1.2.1 Proposition méthodologique

Les années 80 sont des années de profondes transformations en Languedoc ou plus générales mais ayant des répercussions importantes dans la région. Quatre facteurs externes majeurs se combinent dans ce sens : la montée irrésistible de la construction européenne, notamment en matière agricole avec l'affirmation de la politique agricole commune, et l'intégration de nouveaux pays dans la communauté (Espagne, Portugal, Irlande, Grèce) ; l'arrivée de la gauche au pouvoir en France, c'est-à-dire, pour les méridionaux du « Midi-rouge », l'arrivée des

« amis » au pouvoir ; la politique de décentralisation ; et, enfin, la politique de rigueur, ces deux dernières étant initiées par le nouveau pouvoir. Un processus endo-exogène de reformulation des représentations se met en branle, procédant à ce qu'on peut assimiler à une véritable révision des schémas de représentations, dont il conviendra plus loin de se demander quels en sont les rouages.

Dans un premier temps, il fallait donc s'intéresser aux ferments et vecteurs de changement. Sous quelle forme apparaissent ces révisions ? Quels en sont les vecteurs ? Une succession de choix méthodologiques, explicités dans le compte rendu de la recherche, a conduit à s'intéresser à la production des discours publics d'élus et de responsables professionnels, dans les domaines de la viticulture, la construction européenne, la diversification économique régionale (en particulier, au travers du tourisme), la décentralisation, le débat politique. Le principe de cette démarche, c'est l'analyse des discours et des références paradigmatiques qu'ils contiennent. Chaque formulation a son intentionnalité propre qu'il s'agit de mettre à jour. D'autant que le travail de recomposition des représentations passe par des modifications de ces intentionnalités, lisibles dans les choix lexicaux (qui sont aussi des choix paradigmatiques). Ces discours publics étaient ceux qui étaient relayés par la presse quotidienne régionale à la condition qu'ils n'aient pas fait l'objet de réécritures par les journalistes, c'est-à-dire qu'ils se présentent sous forme de déclarations entièrement citées entre guillemets, de communiqués signés ou d'articles écrits par les locuteurs évoqués pour l'occasion. La période choisie pour constituer un corpus significatif de discours devait englober l'arrivée de la gauche et se prolonger quelques années au-delà afin que l'œuvre du temps soit perceptible. Par chance, la fin du contrat de recherche a coïncidé avec une seconde transformation. Elle est politique, aussi, et porte, en 1986, la droite au pouvoir régional, ce qui constitue, en Languedoc, un événement aussi important que le fût l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981. Il y avait donc une logique à s'arrêter à ce moment. Le corpus constitué comprend 650 déclarations, communiqués et articles recueillis entre 1980 et 1986 dans le quotidien régional *« le Midi-libre »*. Ces discours sont accompagnés de 1 200 articles de journalistes portant sur l'actualité dans les domaines visés et permettant de reconstruire une chronologie fidèle des événements et de référencer les différents discours sur cette actualité. Chaque discours faisait l'objet d'une fiche sur laquelle il était retranscrit et indexée sous plusieurs rubriques (date, nom du locuteur, appartenance professionnelle ou politique du locuteur, sujet de la déclaration) permettant de les traiter par informatique pour reconstituer des parcours de locuteurs (modifications lexicales et paradigmatiques au cours du temps), des familles de locuteurs

(similitudes lexicales et paradigmatiques), des circonstances de modifications (événements externes ou internes), des réagencements d'alliances, des lieux ou situations spécifiques de modifications ou de renforcements des représentations... Les indexations des fiches permettaient de procéder à toutes sortes de tris et de croisements. On pouvait, par exemple, regrouper, pour les comparer, tous les discours tenus par l'ensemble des acteurs à l'occasion d'un événement particulier (arrivée de la gauche au pouvoir, entrée de l'Espagne dans la communauté européenne), mettre bout à bout l'ensemble des discours d'un seul et même locuteur, pour en saisir la constance ou les évolutions, regrouper les discours semblables sur des thèmes spécifiques pour voir comment se répartissaient leurs locuteurs dans l'ensemble politique et professionnel régional, etc.

1.2.2 Territoires en mouvement : recompositions d'un imaginaire régional

La période se révèle être une période d'intense recomposition lisible, en effet, dans les restructurations d'une partie des discours et dans l'apparition d'un clivage (beaucoup plus complexe qu'un simple clivage politique ou même social) entre des familles de discours. Et c'est bien l'édifice complet de l'imaginaire régional qui est touché.

Les représentations

C'est d'abord les représentations des relations entre la région du Languedoc et l'État qui sont profondément affectées. Dans un premier temps, l'arrivée de la gauche au pouvoir suscite un enthousiasme très largement partagé. Enfin, pense-t-on, un gouvernement qui va entendre et soutenir la région ; enfin un gouvernement qui va rembourser la dette contractée par l'État depuis des années pour abus de pouvoir. « *J'ai lu dans un écrit émanant d'un viticulteur proche de l'ancienne majorité cette phrase : " J'avais en face de moi de Gaulle et Pompidou, vous avez Mitterrand et Mauroy, à vous de jouer". Je déclare cette comparaison absurde et insultante. Pour la première fois, nous avons un président, un gouvernement, une majorité parlementaire dont le principal souci est de répondre dans les meilleurs délais possibles à la crise qui ravage la viticulture depuis plusieurs dizaines d'années* »[9]. Puis cet engouement va aller s'amenuisant, notamment avec la politique de rigueur introduite par Michel Rocard en 1983.

Le président socialiste du conseil général de l'Aude confiera alors que ses amis politiques lui en demandent beaucoup, à tel point d'ailleurs qu'il se demande si ce sont toujours ses amis... Une autre figure locale expliquera que plus le temps

9 - GUIDONI P., député de l'Aude et futur ambassadeur de France en Espagne, *Midi-libre*, 07/1981.

passe plus elle se sent méridionale et moins elle se sent socialiste... Mais, plus profondément, on sent que la véritable question n'est pas tant de savoir si le gouvernement a, ou non, une attitude favorable à la région, que de savoir quelle est la part de la responsabilité des acteurs régionaux dans la situation de la région et dans ses rapports avec les institutions et en particulier l'État ? Qu'ils soient critiques ou favorables, les discours redessinent un paysage nouveau de la relation entre le Languedoc et l'État. La politique de décentralisation n'est pas sans effets sur cette reconsidération, puisqu'elle attribue de nouvelles compétences aux collectivités territoriales et projettent, de ce fait, les élus dans des logiques d'action nouvelles et dans des expositions à la critique qui vont les conduire à tempérer leurs discours à l'égard de l'autoritarisme des institutions de l'État, eux mêmes étant conduits à faire preuve de responsabilité, à faire des choix et à devoir les justifier, à accepter une dose croissante de prise de risque dans leurs propres institutions. Dans les années qui ont suivi la décentralisation, il était courant d'entendre les observateurs annoncer l'érosion de la figure du notable clientéliste au profit de celle de « l'entrepreneur politique ». Enfin, certains élus socialistes vont relayer les consignes de rigueur et demander aux régionaux le passage à l'acte. Au travers de la modulation des discours sur les rapports entre le Languedoc et l'État, c'est le *mythe de la domination* qui se trouve progressivement remis en cause.

On retrouve le même travail en profondeur à propos de la conduite de l'économie viticole, des solidarités régionales (remise en question de l'unanimisme), de l'Europe, de la diversification économique. Des voix s'élèvent pour revendiquer l'orientation de l'économie viticole vers une économie moderne, compétitive, adaptée aux demandes du marché et assez souple pour en suivre les évolutions. Il s'agit d'une véritable révolution (qui ne se fera ni du jour au lendemain, ni dans la quiétude) car cette orientation implique la remise en question d'un ensemble d'attitudes, de pratiques et de justifications solidement ancrées dans les représentations régionales. On voit bien qu'il faut ce changement de perspectives pour que la politique européenne de réduction des volumes et d'amélioration de la qualité finisse par porter ses fruits. Dès lors s'établit un clivage, au sein de la viticulture d'abord. D'un côté, on trouve les fractions modernistes qui veulent transformer leur appareil de production et ses méthodes de gestion, qui regardent autour d'elles, et de plus en plus loin, pour apprendre les règles du jeu des marchés, connaître mieux la clientèle, connaître mieux la concurrence et adapter à la viticulture languedocienne ce qui peut être transférable. Cette attitude génère d'ailleurs parfois des excès risibles, on va le voir.

De l'autre côté, les couches les plus traditionnelles, en général (mais pas systématiquement) représentées par la coopération viticole qui d'une part rassemble les plus petits propriétaires, qui ont peu de moyens et qui ne se sentent pas en mesure d'aborder de profondes transformations (et les investissements qui vont avec), et qui, d'autre part, rassemble les propriétaires absentéistes (vivant et travaillant ailleurs), très nombreux en Languedoc et attachés à leurs terres pour des raisons plus sentimentales qu'économiques. Une anecdote révèle assez bien ce clivage qui se met en place. Un étudiant américain faisant, dans les années 80 sa thèse sur *l'imaginaire viticole*, avait convié quelques acteurs de la viticulture régionale à un repas au cours duquel il voulait obtenir leur avis sur les premières conclusions d'un travail d'enquête mené quelques mois plus tôt sur le terrain. Il y avait là deux anciens leaders des comités d'action viticole de l'Aude et de l'Hérault, une formatrice du ministère de l'Agriculture et apicultrice et quelques autres invités. La soirée se passait chez un viticulteur audois qui avait fait partie des groupes de travail mis en place par Alain Touraine lorsqu'il s'était penché sur l'analyse de la lutte occitane. J'ai d'ailleurs eu la surprise, à mon arrivée dans cette maison d'un village perdu au cœur des Corbières, de voir ce viticulteur me demander des nouvelles de Michel Wieviorka, (que je ne connaissais alors que de nom). La formatrice était très diserte sur les méthodes modernes qu'il fallait impérativement introduire localement et sur les leçons à tirer des autres et grands vignobles. Les deux anciens leaders ont préféré parler de leurs faits de guerre plutôt que des conclusions de l'Américain qui est resté sur sa faim. Quant à notre hôte, il revenait de la région de Bordeaux où il était allé faire un petit périple à l'occasion duquel il avait acheté quelques bouteilles de vin (ce qui était fort rare de la part d'un viticulteur audois à l'époque !). Au cours du repas, il proposa d'ouvrir l'une de ces bouteilles pour nous faire partager ses découvertes. Hélas, le vin était bouchonné. C'est l'attitude qu'adoptèrent alors les convives qui fut extrêmement révélatrice. L'ancien leader des comités d'action de l'Hérault, baroudeur anarchiste mais élu municipal à Béziers et responsable d'une structure baptisée Béziers œnopôle, goûte le vin et constate simplement qu'il est bouchonné tout en disant que cela peut arriver. L'ancien leader du comité d'action viticole de l'Aude, qui devait devenir le président de la chambre d'agriculture le surlendemain de cette soirée, déclare que comme il l'a toujours dit, c'est le vin des Corbières qui est le meilleur. Enfin, la formatrice, militante du « ailleurs is beautiful », reprend deux fois de ce vin en essayant de convaincre tout le monde qu'il est excellent ! Cette anecdote est plus significative qu'il n'y paraît, puisqu'elle révèle le clivage qui est en train d'apparaître au sein de la viticulture languedocienne et qui va se traduire par l'effritement de *l'unanimisme régional*.

D'abord les choses se passent au sein de la profession viticole, puisque le fameux syndicalisme spécialisé, qui date du début du XX^{e} siècle, va disparaître dans les années 80. La confédération des vignerons (qui était devenue confédération des vignerons du Midi comme pour bien signifier que les problèmes des viticulteurs n'étaient semblables ni à ceux des agriculteurs en général, ni à ceux des autres viticulteurs) se dissout et intègre la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Les viticulteurs renoncent donc à la revendication à la spécificité de leurs problèmes. Puis les clivages entre les tenants des différentes visions de l'économie viticole deviennent suffisamment importants pour qu'on puisse parler de deux, voire de plusieurs viticultures languedociennes. On commence même à voir apparaître une distinction entre les termes de *viticulteur* et de *vigneron* : « *Il faut que les gens du Midi deviennent des vignerons et pas seulement des viticulteurs qui se contentent d'engueuler leur président de cave coopérative. Le gars qui vend son vin à la République et qui va voir son député pour rouspéter, ça suffit ! D'ailleurs, le ron-ron des revendications fatigue* »[10].

Au niveau des pratiques, on voit bien que certains producteurs voudraient changer radicalement leurs approches de la viticulture et des produits. Si on trouve plus facilement cet état d'esprit auprès des producteurs indépendants (qui ne sont pas adhérents de caves coopératives et qui produisent leur vin de façon indépendante), déjà contraints de s'intéresser à l'écoulement de leur production, on commence à le trouver parfois à l'échelle de certaines caves coopératives (mais la chose est très rare) et surtout chez des adhérents de coopératives. Ceux-là sont peut-être déjà attirés depuis un moment par un changement d'approche, mais sont un peu découragés par le sentiment d'être trop isolés pour pouvoir supporter de payer le prix matériel et psychologique de ce que d'autres vont considérer comme une trahison. Ils décident de quitter, une fois que le discours moderniste est suffisamment relayé, des structures dont la lourdeur de gestion et la complexité des prises de décisions ne permettent pas les transformations auxquelles ils aspirent. D'autant que ces transformations ne portent pas simplement sur des choix de gestion, des questions techniques, mais sur quelque chose qu'il est plus difficile de faire évoluer collectivement : une nouvelle représentation de soi-même, de son métier et du rapport que ce métier permet d'entretenir avec les autres. Il est significatif que l'installation en caves particulières d'anciens adhérents de coopératives s'accompagne presque toujours d'un investissement important dans la réception des clients et la

10 - LAMOUR P., président-fondateur de la compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône Languedoc, membre du comité économique et social, *Midi-libre*, 05/1983.

communication établie avec eux (caveaux de dégustation soignés, présentation des méthodes de conduite de la vigne, des cépages utilisés et des techniques de vinification). Alors que les viticulteurs étaient arrivés à s'apparenter à des salariés d'une structure employeuse avec laquelle ils entretenaient un rapport distant et que leur rapport au produit s'en ressentait (manque d'intérêt pour les questions de qualité, méconnaissance des marchés), les vignerons entreprennent une nouvelle aventure (Gilbert, 2003). Au-delà de la viticulture, c'est sur le plan de l'économie régionale que s'effrite aussi l'unanimisme. Les diversifications sont présentes et font apparaître d'autres acteurs que les seuls acteurs de la vigne et du vin. Même si certains ont du mal à reconnaître ces transformations.

Lors d'un colloque sur l'aménagement du territoire tenu à Narbonne, le compte rendu des travaux de la commission ayant travaillé sur le tourisme commençait en ces termes : « *Il est temps de s'intéresser à l'économie touristique, qui produit un chiffre d'affaires équivalent à celui de la viticulture, première activité*[11] *de notre région* » ! On se demande, dans ces conditions, à partir de quel chiffre d'affaires le tourisme sera seulement considéré comme activité équivalente à la viticulture... Signe, néanmoins de cet effritement, la place de moins en moins importante accordée aux événements viticoles dans les pages de la PQR, l'envol de l'activité des villes vers d'autres branches que celles qui, jusque dans les années 70, étaient plus ou moins directement liées à l'économie viticole. L'essor de Montpellier, mais aussi de Narbonne en sont, sans doute, les exemples les plus visibles.

Facteurs et vecteurs

Avant que de revenir sur la question de l'imaginaire social et ses rapports, tel qu'il est abordé ici, avec d'autres concepts de la sociologie (habitus, idéologie), voire de la psychanalyse ou de la psychologie sociale (représentations collectives, inconscient collectif) et de voir comment le recours à cette dimension dans l'analyse des relations sociales, traite les questions des rapports entre individus et sociétés, de l'antinomie apparente entre reproduction et changement social, ainsi encore que les questions relatives à l'action, il convient de solder cette évocation de l'exemple languedocien en tentant d'identifier et de localiser les facteurs et vecteurs de ces changements observés dans la grille d'intelligibilité des rapports de cette société au monde.

11 - Souligné par moi.

On a vu déjà qu'une partie des facteurs de ces mutations des représentations locales étaient sans doute d'origine externe (arrivée de la gauche au pouvoir, décentralisation, montée en puissance de la politique agricole commune). Il ne faut pas négliger cependant l'impact possible de facteurs internes (si on peut vraiment les qualifier d'internes), même si les discours relevés n'en parlent pas autant que des autres. Mais ce qui provoque une crise des représentations dominantes ne fait pas nécessairement l'objet de commentaires. Rares sont les individus, et peut-être aussi les groupes sociaux, qui sont en mesure d'expliquer eux-mêmes quelles sont les vraies raisons de leurs changements d'attitudes ou de comportements. Parmi ces facteurs, il en est probablement deux qui jouent une influence importante. D'une part, il s'agit des transformations démographiques que connaît la région. Bien entendu, on en est pas encore, sur ce point, au niveau actuel, qui fait qu'aujourd'hui, toute analyse des transformations démographiques en France évoque le cas spectaculaire de l'explosion démographique du Languedoc, mais le phénomène est déjà émergent dans les années 80. Cette croissance démographique est d'abord d'origine externe (migration de personnes âgées, migration d'actifs vers les pôles urbains en développement – Montpellier, en particulier –, migration de néo-ruraux), mais provoque progressivement des transformations du solde naturel dans certaines communes (les nouveaux venus engendrent des enfants). Ces nouvelles populations, on parlera plus tard des « nouveaux languedociens », ne sont pas habitées par les mêmes représentations que la population locale plus ancienne. Elles n'ont pas les mêmes représentations du pays, dont elles ne sont pas originaires. Elles n'ont pas les mêmes représentations du rapport à l'activité économique (les nouvelles activités sont très différenciées, certaines d'entre elles sont le fait direct des nouveaux venus qui ont soit transporté avec eux leur activité initiale, soit créé leur activité propre, soit trouvé une activité nouvellement développée par un autre nouveau languedocien). Elles n'ont pas les mêmes représentations des formes de la solidarité, des rapports à la classe politique, bref, du lien social. Même si elles sont encore numériquement faibles, ces nouvelles populations jouent un rôle de vecteurs d'opinions. Que leur arrivée ait été souhaitée ou non par les élus, voire même provoquée, elles finissent plus ou moins par faire l'objet de leur sollicitude (les nouveaux languedociens sont le plus souvent de nouveaux électeurs), ce qui oblige ces derniers à moduler le discours local relatif, par exemple, à l'invasion permanente de la région par les étrangers.

Un autre facteur interne, lui aussi, mais ayant des origines externes peu lointaines, et relié au facteur précédent, est celui de la transformation progressive des activités économiques régionales. L'essor de la ville de Montpellier autour de plusieurs pôles nouveaux eu rénovés d'activité (médecine et recherche médicale, agriculture – et pas seulement viticulture –, informatique) et le développent d'activités induites par cet essor (bâtiment et travaux publics, transports), le développement d'activités commerciales dans certaines villes bien situées géographiquement (Narbonne « carrefour du Sud »), la poursuite du développement de l'activité touristique, l'accueil de personnes âgées (par exemple dans les Pyrénées-Orientales), constituent autant de raisons d'aborder la question économique régionale autrement que par la lorgnette exclusive de la viticulture. J'ai déjà évoqué l'impact de ces transformations sur l'unanimisme régional.

Parmi les vecteurs de ces changements de représentations, on trouve plusieurs catégories d'acteurs. Les politiques, d'abord. C'est du côté des socialistes et communistes que les changements de tonalité des discours vont avoir le plus d'importance. En effet, du fait de leur engagement politique et de leur opposition sans failles à l'ancien pouvoir, ils ne peuvent être taxés de positions inamicales ou anormales, selon qu'ils sont extérieurs ou locaux, envers la région. Ceux dont la fonction va être la plus déterminante, sont les élus de la région qui sont incorporés au gouvernement ou aux dispositifs para-gouvrenementaux. Dans la région, on a plutôt tendance à les considérer comme des ambassadeurs des problèmes régionaux auprès du gouvernement, mais ils sont aussi, parfois à leur corps défendant, les relais des politiques nationales. Certains s'en défendent et multiplient les mises à distance, d'autres, au contraire, profitent de cette situation pour tenir des discours (qu'ils cherchaient sans doute déjà à tenir) visant le réagencement partiel ou complet des représentations locales. L'utilisation de ces élus pour faire passer certains messages est d'ailleurs probablement intentionnelle de la part des nouveaux dirigeants. Ce n'est certainement pas un hasard, par exemple, indépendamment des compétences réelles qu'il pouvait avoir dans ce domaine, que ce soit un député socialiste de l'Aude qui ait été nommé ambassadeur de France à Madrid pour préparer l'entrée de l'Espagne dans la communauté européenne. Il était indispensable qu'il s'en explique un jour devant les languedociens et ses explications devaient sans doute être de nature à faire changer les points de vue régionaux sur la question.

En ce qui concerne les élus régionaux de l'opposition, après 1981, leurs discours, qui n'étaient pas systématiquement fondés sur la critique de l'action du gouvernement précédent, on le comprend, tendent parfois à rencontrer ceux des élus de gauche les plus favorables à une révision des argumentations classiques. Il s'opère, sinon des alliances, des convergences de sens qui modifient le paysage des représentations locales. La deuxième catégorie d'acteurs est celle des professionnels. Qu'ils soient professionnels de la vigne et du vin ou d'autres activités économiques, ils vont se partager en deux groupes assez distincts. Ceux qui pensent que le devenir économique de la région est d'abord entre les mains des acteurs locaux, qu'il faut, bien sûr, que les pouvoirs publics veillent à ne pas étouffer leurs projets et réalisations, qu'ils ne favorisent pas ostensiblement, pour des raisons de haute politique, la concurrence de secteurs ou de pays voisins ou plus lointains, mais qui ne leur demandent pas de soutenir des activités au seul motif qu'elles font vivre leurs exploitants si elles ne sont pas viables. La pratique ce ces acteurs est aussi parfois une indication que d'autres façons de faire sont possibles et qu'elles peuvent être intéressantes économiquement. On a pu étudier ce cas dans les Cévennes avec les néo-ruraux éleveurs de chèvres qui, en faisant leur fromage eux-mêmes et en allant le vendre sur les marchés, ont montré qu'il était possible de réaliser de la valeur ajoutée sur place et de rétribuer mieux, de ce fait, les efforts des éleveurs (Gilbert, 1989b). Les producteurs indépendants et les industriels sont, évidemment, bien représentés dans cette catégorie. Par contre, on va retrouver surtout les représentants de la coopération et des grands groupements de producteurs (mégacoopératives) dans le groupe de ceux qui s'en tiennent aux antiennes. Enfin, la troisième catégorie est celle des néo languedociens, dont l'impact sur l'univers des représentations locales a déjà été évoqué plus haut.

Dans ce concert on voit se dessiner des sortes d'*alliances interprétatives*, qui ne sont pas fondés mécaniquement sur des appartenances à des groupes sociaux (ou classes sociales, pourquoi pas ?) ou sur des positions dans l'appareil économique ; qui ne sont pas non plus fondées sur des similitudes d'options politiques ou philosophiques (idéologies), mais, comme on le verra plus loin, beaucoup plus sur des façons communes d'articuler des rêves et des projets individuels à des aventures collectives. On voit aussi comment ces alliances et les réagencements des représentations qu'elles provoquent ou autorisent, commencent à constituer un processus de validation de pratiques qui vont, peu à peu, trouver leur légitimité dans l'ensemble social régional.

1.3 Imaginaire, lien et changement social

Jean-Pierre Durand et Robert Weil indiquent dans leur manuel sur la sociologie contemporaine (Durand et Weil, 1990, p. 207-208) les axes autour desquels, selon eux, pourraient s'articuler les préoccupations théoriques de la sociologie : l'axe *conflits/intégration* et l'axe *structures sociales/représentations*. Si le premier axe qu'ils évoquent renvoie plutôt à des questions qui font l'objet du chapitre suivant, on peut néanmoins en examiner rapidement la teneur, puisqu'elle est de même nature, au fond, que celle qui sous-tend le second axe évoqué. Ils partent d'un point de vue exprimé par Renaud Sainsaulieu, dans un débat retranscrit plus loin dans le même ouvrage (p. 603), selon lequel la sociologie est animée d'un mouvement pendulaire entre l'analyse des conflits et celle des sociabilités qui penche lourdement aujourd'hui sur la seconde. Selon lui, la sociologie « *ne parvient pas à s'en détacher et pèche, par excès dans l'analyse des consensus, omettant les tensions, conflits et contradictions qui continuent d'animer le social* ». Ils citent également Dahrendorf qui expose la même préoccupation : « *Nous ne pouvons concevoir de société sans prendre conscience de la dialectique de la stabilité et du changement, de l'intégration et du conflit, des fonctions et des motivations, du consensus et de la contrainte* » (Dahrendorf, 1972, p. 165). Ils en tirent comme première conclusion que *« les conceptions conflictuelles (dites aussi coercitives) et les conceptions intégrationnistes sont non seulement complémentaires, mais indissociables* ». À propos de la relation *structures sociales/représentations*, ils adoptent la même approche : « *(...) après les années ou marxisme et structuralisme ont vécu leur consécration, les théoriciens ont fait porter leurs recherches sur l'imaginaire, le symbolique et sur les pratiques quotidiennes ou le local, négligeant en général les références aux structures ou aux grandes tensions qui animent le social. (...) S'il est incontestable que les décennies précédentes ont péché par impérialisme structurel, nous vivons aujourd'hui l'excès inverse : les représentations, les mythes ou les pratiques quotidiennes se déplacent dans un espace tout à fait éthéré. Le projet exposé ici vise donc ni plus ni moins que la réhabilitation de la structure sociale, du système avec ses conflits et ses sociabilités, tout en maintenant l'importance des représentations et des pratiques* ». C'est aussi le projet de ce propos.

1.3.1 Concepts et paradigmes

> *« L'indétermination épistémologique du concept de l'imaginaire trouve sa mesure dans l'illimitation du champ où l'on se flatte de le faire opérer, aussi bien que dans l'ampleur de sa vulgarisation dans toutes les sciences de la culture. »*
>
> Encyclopædia Universalis

« L'idée nous est venue, il y a deux ans environ, expliqua Dobranski, en marchant avec Janek dans la nuit. C'était une époque particulièrement terrible : presque tous nos chefs étaient tombés au combat ou avaient été arrêtés par les Allemands. Pour nous redonner du courage et pour désorienter l'ennemi, nous avons inventé le Partisan Nadeja – un chef immortel, invincible, qu'aucune main ennemie ne pouvait saisir et que rien ne pouvait arrêter. C'était un mythe que nous inventions ainsi, comme on chante dans la nuit pour se donner du courage, mais un jour vint rapidement où il acquit soudain une existence réelle et physique, et où il devint réellement présent parmi nous. Chacun semblait vraiment obéir aux ordres de quelque chose d'immortel, de quelque chose qu'aucune police, aucune armée d'occupation, aucune puissance matérielle ne pouvait atteindre et ébranler. (...) Des ordres sévères, qui furent plus tard cités au procès de Nuremberg, furent donnés de Berlin par Hitler lui-même, à tous les états-majors de la Gestapo en Pologne : toutes les tentatives d'identifier et d'arrêter le soi-disant Nadeja devaient cesser immédiatement, – car il n'existe aucun agent ennemi de ce nom –. Nulle référence ne devait plus être faite dans la correspondance officielle à – ce personnage mythique inventé par l'ennemi pour les besoins de la propagande et de la guerre psychologique. »

(Gary, 2007, p. 263-264)

Plusieurs concepts, ou notions, selon que l'on se satisfera ou non du degré de précision des définitions, circonscrivent cette dimension du social, irréductible aux faits matériels ou aux divers registres de lois (économiques, démographiques), au *fonctionnel*, en en faisant saillir les aspects qui conviennent le mieux aux paradigmes ou aux disciplines auxquels ils se rattachent. On peut les entendre dans leurs configurations propres, en les rattachant aux autres concepts ou notions des mêmes paradigmes ou champs disciplinaires, pour parfaire la connaissance et la compréhension de tel ou tel courant. Ce faisant, on reste bien dans la cohérence interne de ces courants et on évite soigneusement de faire se chevaucher des approches qui ne sont pas compatibles. On peut tenter, au contraire, une confrontation de ces approches et définitions pour mieux appréhender cette dimension du social, dont on sait qu'elle est à la croisée de plusieurs champs disciplinaires (psychologie, psychologie sociale, psychanalyse, sociologie, histoire, anthropologie...), et qu'elle relève de notions, de concepts et d'interprétations souvent considérées comme incompatibles ou contradictoires et dont nous allons voir comment ils sont abordés par différents auteurs. C'est le cas des termes, *d'imaginaire social*, de *représentations sociales d'idéologie, de mythe, de symbolique, d'habitus, de consensus ou de reproduction*, qui me paraissent de nature à circonscrire de la façon la plus proche cette dimension du social.

Dans un premier temps, nous passerons en revue les différents concepts fondant la dimension imaginaire du social et les usages qu'en font les différents auteurs. Dans un second temps, nous verrons quels rapports, toujours selon les auteurs qui s'approchent de cette question, entretient cette dimension imaginaire avec un certain nombre de questions de la sociologie ayant trait aux solidarités, aux mouvements sociaux et au changement social (transmission ; relations individus et sociétés ; consensus ou accord ; reproduction ou changement ; imaginaire et structures sociales ; etc.).

Imaginaire social

Quand on cherche à identifier les auteurs qui, les premiers, ont évoqué la dimension imaginaire du social, on trouve le plus souvent Karl Marx et Max Weber, dans le domaine de la sociologie, et Freud, dans celui de la psychanalyse.

Même si Marx accorde une importance déterminante aux rapports de production (les infrastructures) et à l'économique (déterminant en dernière instance), il évoque la fonction de l'imaginaire et des rêves collectifs dans les mouvements sociaux. Comment expliquer l'avènement de Napoléon III sans des alliances de classe (qu'il explique dans *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*) permettant à la paysannerie et même à une partie du prolétariat de se ranger aux côtés de la bourgeoisie et de l'aristocratie, non pour des raisons objectives (de condition économique et sociale), mais pour des raisons imaginaires (peur viscérale du *lumpen Proletariat*). Toutefois, cette dimension fantasque et irrationnelle des comportements humains est souvent confondue, chez Marx, avec l'idéologie (qui fait partie des superstructures). Il est vrai que l'idéologie n'a, toujours chez Marx, pas la même signification que ce que nous appelons aujourd'hui l'imaginaire. Nous y reviendrons.

L'articulation que met en lumière Weber entre une éthique religieuse, le protestantisme, et un ensemble de pratiques économiques concrètes, le capitalisme, en montrant la performance de la première dans les résultats des autres, fonde le rôle privilégié de « l'économie imaginaire » dans la vie pratique. De ce point de vue, tout en radicalisant son propos, il s'éloigne, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, de Marx.

Ce qui frappe le plus, quand on examine les dictionnaires de sociologie, c'est qu'ils n'évoquent pas, ou que très peu, la portée épistémologique de la prise en considération de la dimension imaginaire du social par les sociologues, et

pas seulement par les fondateurs comme Marx ou Weber, et les débats auxquels elle va donner lieu. Souvent, on nous livre des définitions très laconiques qui n'abordent que le fait qu'il y a un rapport entre l'imaginaire social et les pratiques sociales, puisque les *contenus imaginés* s'inscrivent dans les pratiques sociales. Il est parfois question, mais sans approfondissement, de la fonction mobilisatrice de l'imaginaire social, celui-ci jouant un rôle dans des domaines aussi éloignés que la prise de conscience de classe ou que la formation des aptitudes à consommer. On ne sait, en revanche pas quelles relations entretiennent les concepts d'imaginaire social et de représentations sociales avec l'idéologie. Si on découvre que nombreux sont les vecteurs de l'imaginaire (média, œuvres de culture, formulations économiques et financières sur lesquelles vont se bâtir des projections dans le futur), on ne sait pas grand chose sur la façon dont fonctionne la relation entre individus et sociétés dans les processus d'intériorisation (ou d'inculcation) et, à l'inverse, de *collectivisation* (passage des rêves individuels aux aventures collectives). Par contre, l'accent est mis d'entrée sur l'intrication profonde entre deux registres habituellement strictement séparés, celui du réel et celui de l'imaginaire.

Il n'y a guère que Michel Maffesoli, dans les années 70, pour prendre acte du renversement de perspectives ou de la *rupture* devant accompagner la prise en compte de l'efficace de l'imaginaire dans les dynamiques sociales. On le voit dans son article portant sur la relation imaginaire/réel dans le devenir historique : « *L'imaginaire peut être (entre autres) une méthodologie dans l'approche du fait social. (...) On ne saisit bien les fondements d'une situation, d'un état, que dans l'expérience de rupture, c'est-à-dire dans l'irruption des divers éléments d'une composition. Et c'est cette expérience de rupture qui se donne à voir dans l'imaginaire où sont cristallisés les divers éléments du réel. (...) C'est dans une telle perspective que le fait social total dont parle Mauss, essaie à un niveau ethnologique de rendre compte de la complexe réalité concrète. Celle-ci se manifeste en particulier dans l'échange, échange qui ne concerne pas seulement les biens, mais qui compris d'une manière générale, prend en compte le rite, la politesse, les symboles, les femmes, et là même, permet la réciprocité. Or, c'est celle-ci qui (permet) la compréhension du groupe entier et de son comportement tout entier* » (Maffesoli, 1975, p. 5-7).

La centralité possible de cette dimension avait été perçue par l'un des tous premiers esprits sociologiques, à savoir Montesquieu lorsqu'il bâtit le concept d'*esprit général d'une nation*. Raymond Aron montre bien la portée de ce concept qui fait l'objet du livre XIX de *L'esprit des lois*, puisque c'est lui qui permet de

relier les deux orientations de l'œuvre : la « sociologie politique » des treize premiers livres et la sociologie des causes, qu'elles soient matérielles et physiques (livres XIV à XVIII) ou qu'elles soient sociales (livres XX à XXVI). Pour Aron, ce livre est l'un des plus importants (Aron, 1988, p. 30). Que nous dit donc Montesquieu ? Au chapitre IV de ce livre XIX, il définit ce qu'il entend par esprit général : « *Plusieurs choses gouvernent les hommes, le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières, d'où il se forme un esprit général qui en résulte* » (Montesquieu, 1979, t. 1, p. 461). D'abord, ce concept sert à expliquer pourquoi on peut affecter à une nation donnée (un ensemble social donné) une sorte de « personnalité propre ». Cette personnalité régule les comportements (permet la cohésion sociale) et ne doit pas être changée au risque de bouleverser les équilibres ; « *Qu'on nous laisse comme nous sommes, disait un gentilhomme d'une nation qui ressemble beaucoup à celle dont nous venons de donner une idée. La nature répare tout. Elle nous a donné une vivacité capable d'offenser, et propre à nous faire manquer à tous les égards ; cette même vivacité est corrigée par la politesse qu'elle nous procure, en nous inspirant du goût pour le monde, et surtout pour le commerce des femmes. Qu'on nous laisse tels que nous sommes. Nos qualités indiscrètes, jointes à notre peu de malice, font que les lois qui gêneraient l'humeur sociable parmi nous ne seraient point convenables* » (*ibid.*, p. 462). Ce concept permet sans doute de mieux entendre ce que dit Montesquieu à propos de la différence de sensibilité entre les peuples de différentes nations. Parlant des différences de comportements d'Anglais et d'Italiens devant le spectacle d'opéras où l'on jouait les mêmes pièces avec les mêmes acteurs et les mêmes musiques : « *la même musique produit des effets si différents sur les deux nations, l'une est si calme et l'autre si transportée, que cela paraît inconcevable* » (*ibid.*, p. 375).

Si Montesquieu avait attribué cette différence de comportements non à la différence des latitudes et des climats, mais à ce qu'il avait conçu au travers de ce concept *d'esprit général*, il aurait, non seulement échappé aux visions réductrices de son œuvre, mais encore fait plus clairement figure de précurseur. Ensuite, ce concept permet de faire le lien entre les deux parties de son œuvre. En effet, dans la partie dite de « sociologie politique », dans laquelle il établit sa typologie des gouvernements, il cite les critères qui permettent de ranger les différents gouvernements observables dans le monde dans l'un ou l'autre de ces types. Parmi ceux-ci, il y a le *principe de gouvernement* : « *Il y a cette différence entre la nature du gouvernement et son principe, que sa nature est ce qui le fait être tel ; et son principe, ce qui le fait agir. L'une est la structure particulière (le nombre de détenteurs de la*

souveraine puissance), et l'autre les passions humaines qui le font mouvoir » (*ibid.*, p. 143). Ces principes (ces *passions humaines*) sont la vertu, pour la république, l'honneur pour la monarchie et la peur pour le despotisme. La vertu concerne le respect des lois et l'idée que l'intérêt individuel doit se plier devant l'intérêt général. L'honneur concerne le respect du rang de chacun et la revendication scrupuleuse par chacun des droits qui lui sont attribués : « *L'honneur fait mouvoir toutes les parties du corps politique ; il les lie par son action même ; et il se trouve que chacun va au bien commun, croyant aller à ses intérêts particuliers* » (*ibid.*, p. 149). La peur est le seul sentiment qui unit les sujets du despote. Ils sont égaux, mais devant la peur.

Qu'est-ce qu'un principe, pour Montesquieu ? Un sentiment, partagé par un peuple, c'est-à-dire un type de comportement collectivement admis et intégrant les particularités d'un peuple, faute duquel un gouvernement ne pourrait durer et prospérer. Autrement dit, selon Montesquieu, pour exister dans la forme qu'il a, un gouvernement doit pouvoir s'appuyer sur un sentiment qui n'a d'autre origine que l'*esprit général d'une nation*. Comme le dit Raymond Aron : « *L'esprit général d'une nation n'est pas comparable à la volonté créatrice d'une personne ou d'une collectivité. Il ne ressemble pas au choix existentiel de Kant ou de Sartre, décision unique qui est à l'origine de la pluralité des actes ou des épisodes d'une existence individuelle ou collective. L'esprit général d'une nation, c'est la manière d'être, d'agir, de penser et de sentir d'une collectivité particulière, telle que l'ont faite la géographie et l'histoire* » (Aron, 1988, p. 52). « *J'ai tendance à croire que notre auteur appelle esprit général d'une nation ce que les anthropologues américains appellent la culture d'une nation, c'est-à-dire un certain style de vie et des relations en commun, qui est moins une cause qu'un résultat – résultat de l'ensemble des influences physiques et morales qui, à travers la durée, ont modelé la collectivité* » (*ibid.*, p. 51). Si l'on veut bien tenir compte de la nécessaire imprécision des formulations de Montesquieu et de son ignorance des débats à venir, donc de son incapacité à argumenter dans leur sens, on doit considérer que ce concept, par les mécanismes qu'il met en mouvement, les champs qu'il relie occupe bien non seulement une place centrale dans l'œuvre de Montesquieu mais devrait faire partie des concepts permettant l'approche de ceux d'imaginaire social, de représentations sociales, d'habitus, de lien social et de reproduction.

Auguste Comte accorde une place essentielle dans sa sociologie à ce qu'on peut appeler la question de l'accord des esprits. Même si on ne le suit pas nécessairement lorsqu'il se sert de ce principe pour élaborer sa loi évolutionniste des

trois états, il n'est pas inutile de s'arrêter un moment sur cette préoccupation de Comte : « *Ce n'est pas aux lecteurs de cet ouvrage que je croirai jamais devoir prouver que les idées gouvernent et bouleversent le monde, ou, en d'autres termes, que tout le mécanisme social repose finalement sur des opinions. Ils savent surtout que la grande crise politique et morale des sociétés actuelles tient, en dernière analyse, à l'anarchie intellectuelle. (...) Tant que les intelligences individuelles n'auront pas adhéré par un assentiment unanime à un certain nombre d'idées générales capables de former une doctrine sociale commune, on ne peut se dissimuler que l'état des nations restera, de toute nécessité, essentiellement révolutionnaire, malgré tous les palliatifs politiques qui pourront être adoptés, et ne comportera réellement que des institutions provisoires. Il est également certain que si cette réunion des esprits dans une même communion de principe peut une fois être obtenue, les institutions convenables en découleront nécessairement, sans donner lieu à aucune secousse grave, le plus grand désordre étant déjà dissipé par ce fait (...) le désordre actuel des intelligences tient, en dernière analyse, à l'emploi simultané des trois philosophies radicalement incompatibles : la philosophie théologique, la philosophie métaphysique et la philosophie positive. Il est clair, en effet, que si l'une quelconque de ces trois philosophies obtenait en réalité une prépondérance universelle et complète, il y aurait un ordre social déterminé, tandis que le mal consiste surtout dans l'absence de toute véritable organisation* » (Comte, 1927, p. 53-55).

Castoriadis, devisant sur le monde moderne, constate que cette dimension, cette capacité à agir, sentir, juger de la qualité des choses relève de l'imaginaire, même quand elle se pare d'arguments rationnels : « *La pseudo-rationalité moderne est une des formes historiques de l'imaginaire ; elle est arbitraire dans ses fins mêmes pour autant que celles-ci ne relèvent d'aucune raison, et elle est arbitraire, lorsqu'elle se pose elle-même comme fin, en ne visant rien d'autre qu'une « rationalisation » formelle et vide. Dans cet aspect de son existence, le monde moderne est en proie à un délire systématique (...). L'économie au sens le plus large (de la production à la consommation) passe pour l'expression par excellence de la rationalité du capitalisme et des sociétés modernes. Mais c'est l'économie qui exhibe de la façon la plus frappante – précisément parce qu'elle se prétend intégralement et exhaustivement rationnelle – la domination de l'imaginaire à tous les niveaux* » (Castoriadis, 1975, p. 219).

Ce qui frappe, au fond, chez tous ces auteurs, ce n'est pas tant le fait qu'ils reconnaissent ou non la dimension imaginaire du social que l'importance respective qu'ils lui accordent dans la construction des pratiques et des rapports sociaux.

Représentations sociales

Étrangement, il semblerait qu'il y ait un partage des approches de la dimension imaginaire du social entre les sociologues, qui vont plutôt parler de l'imaginaire, et les psychologues ou psychosociologues, qui vont plutôt parler des représentations sociales (Jodelet, 1989 ; Moscovici, 1989).

Moscovici, figure de la psychologie sociale, cite Weber : « *Il semble bien que ces situations collectives qui font partie de la pensée quotidienne ou de la pensée juridique (ou d'une autre pensée spécialisée) sont des représentations de quelque chose qui, pour une part de l'étant, pour une part du devant être, flotte dans la tête des hommes réels (non seulement les juges et les fonctionnaires mais aussi le « public »), d'après quoi ils orientent leur activité ; et ces structures comme telles ont une importance causale considérable, souvent même dominante, pour la nature de l'activité des hommes* » (Weber, 1971, p. 12) et poursuit en disant que « *Weber décrit là un savoir commun ayant le pouvoir d'anticiper et de proscrire les comportement des individus, de les programmer (...)* » (Moscovici, 1989, p. 64). Mais pour lui, c'est Durkheim qui est le véritable inventeur du concept, en ce sens que c'est lui qui, le premier, va tenter d'en définir les contours et d'en expliquer la portée épistémologique. Selon Moscovici, Durkheim commence par affirmer que les représentations collectives se séparent des représentations individuelles, comme le concept, des perceptions ou des images, et que si les représentations individuelles ont pour substrat la conscience de chacun, les représentations collectives, elles, reposent sur la société dans sa totalité. « *Chez Durkheim, la représentation désigne, en priorité, une vaste classe de formes mentales (sciences, religions, mythes, espace, temps), d'opinions et de savoirs sans distinction. La notion est équivalente à celle d'idée ou de système (...). Elle a une certaine fixité, s'agissant d'un concept, et une objectivité, puisqu'elle est partagée et reproduite de manière collective. Voilà qui lui donne le pouvoir de pénétrer dans chaque individu, comme du dehors, et de s'imposer* » (*ibid.*, p. 64).

En distinguant ces deux types de représentations, individuelles et collectives, Durkheim semble vouloir préserver l'idée du primat de la société sur l'individu. Les représentations individuelles sont instables, et variées à l'infini, puisque reposant sur les individus et leurs expériences propres, les représentations collectives, à l'inverse, sont plus stables et acquièrent un caractère d'objectivité ou d'universalité du fait qu'elles sont collectives. En outre, elles s'imposent, comme tout fait social, aux individus. Comme il le signale au chapitre des *Règles de la méthode sociologique* consacré à la définition des faits sociaux : « *C'est ce qui est surtout évident de ces croyances et de ces pratiques qui nous sont transmises toutes*

faites par les générations antérieures ; nous les recevons et les adoptons parce que, étant à la fois une œuvre collective et une œuvre séculaire, elles sont investies d'une particulière autorité que l'éducation nous a appris à reconnaître et à respecter. (...) Un sentiment collectif, qui éclate dans une assemblée, n'exprime pas simplement ce qu'il y avait de commun entre tous les sentiments individuels. Il est quelque chose de tout autre, comme nous l'avons montré. Il est une résultante de la vie commune, un produit des actions et des réactions qui s'engagent entre les consciences individuelles ; et s'il retentit en chacune d'elles, c'est en vertu de l'énergie spéciale qu'il doit précisément à son origine collective » (Durkheim, 1987, p. 10-11). Moscovici montre aussi que, non content de réaffirmer la suprématie du collectif sur l'individu, dans son approche des représentations sociales, traitées comme des faits sociaux, il confère à ces représentations le rôle de renforcer la tradition, comme un habitus qui engendrerait la reproduction. Durkheim ne leur reconnaît pas, *a priori*, de capacité à faire le lit d'une société en devenir. Pour Moscovici, le temps est venu de reconsidérer ces questions : « *En reconnaissant que les représentations sont à la fois générées et acquises, on leur enlève ce côté préétabli statique qu'elles avaient dans la vision classique. Ce ne sont pas les substrats, mais les interactions qui comptent (...) (En outre) il s'agit de comprendre, non plus la tradition, mais l'innovation, non plus une vie sociale déjà faite, mais une vie sociale en train de se faire* » (Moscovici, 1989, p. 82).

Que l'on ait pas, plus tôt, cherché à développer cette approche des représentations et, par ailleurs, que chaque fois qu'on essayait d'aborder la question des représentations, on l'appliquait aux seules sociétés primitives, explique, selon Moscovici, pourquoi les premières entreprises d'investigation sociologique de cette dimension du social n'ont, pendant longtemps, pas été suivies et approfondies. L'application de ce genre de registre aux seules sociétés primitives explique aussi, selon moi, pourquoi les concepts que les sociologues doivent utiliser pour analyser cette dimension dans nos sociétés contemporaines doivent être réappropriés et allégés de leur entendement parfois trop strictement ethnologique ou anthropologique. Ainsi, par exemple, la définition du concept de *mythe*, dans le dictionnaire des sciences humaines, commence par les mots : « *Les mythes sont souvent considérés comme des récits sans auteurs que les sociétés de tradition oral supposent originels et fondateurs* » (Gresle *et alii*, 1994, p. 252). Plus loin, l'article évoque l'intérêt récent de la sociologie pour les mythes de fondation (on le verra un peu plus loin), et montre bien que pour être efficace pour la sociologie, ils doivent être entendus dans un sens plus large qu'on ne l'entend habituellement en ethnologie ou en anthropologie.

Idéologie

Il apparaît un caractère rationalisant de l'idéologie par rapport aux représentations. Les représentations peuvent être tenues pour des bribes de discours, celui-ci ne prenant vraiment sa signification qu'en englobant un ensemble de ces représentations, constituant un « système » dont l'interprétation permet de dégager la grille d'intelligibilité du monde d'un groupe, d'un peuple ou d'une civilisation. L'idéologie apparaît comme un discours construit. Une idéologie explique un ensemble de choses ou des relations, d'une façon qui se veut cohérente et démonstrative, même si, selon Marx, elle est l'inverse de la réalité. Elle est faite pour être communiquée sous forme argumentative. C'est le discours de la justification. La remise en cause d'une idéologie suppose une sorte de réaménagement global (*cf.* ce qu'on verra en deuxième partie sur la *rupture*). En remettant un argument d'une idéologie en cause, c'est l'ensemble de l'argumentation qui s'effondre. Il faut tout reconstruire ou accepter d'errer dans le néant. Alors que la remise en cause d'une représentation ou d'un système de représentations semble pouvoir s'opérer par réaménagements successifs, discrets et indolores. Comme s'il s'agissait d'un processus de réadaptation (à un monde qui change, à des fréquentations et des voisinages nouveaux). Rien ne change alors vraiment en apparence, même si tout change en profondeur.

L'idéologie peut être considérée comme une forme particulière de représentation. Elle appartient au domaine de la représentation en ce sens qu'elle fournit une signification du monde. Mais les représentations apparaissent le plus souvent de façon impressionniste et parfois même fantastique, voire fantasmagorique. Et si l'on peut déceler dans les idéologies la même part de fantastique ou de fantasmagorique que dans les représentations, elles s'en défendent, puisqu'elles se présentent sous la forme de discours organisés, structurés et rationnels. Ce sont des discours dont le lexique et le syntagme sont soigneusement contrôlés par des *autorités légitimes* comme l'Église, les États totalitaires, les partis révolutionnaires... Des *autorités* qui maîtrisent les énoncés. Il y a aussi probablement cette même différence entre les représentations au sens large et les idéologies que celle qu'établit le sulfureux Ernst Krieck (aspirant à la fonction de philosophe officiel du national-socialisme), ce dont Jean-Pierre Faye rend compte, entre Mythos et Logos. La comparaison est évidemment à pratiquer avec la plus grande prudence dans la mesure ou, chez Krieck, elle aboutissait à accuser toute forme de pensée rationnelle de désenchanter le monde, en particulier celui de l'*âme allemande*. « *Le mythos raconte* », disait-il. Le logos au contraire « *ne veut pas raconter, mais juger et décider* ». En outre, pour Krieck, le mythe exprime la vérité :

« *Le mythe raconte, il raconte du commencement jusqu'à la fin, depuis la montée jusqu'à l'abaissement : il raconte l'événement, l'histoire au sens le plus large : l'Histoire* » (Faye, 1973, p. 18-19).

On peut aussi rapprocher cette opposition de celle que fait Lévy-Bruhl et que rappelle Moscovoci : « *Sur quelles bases doit-on classer les sociétés humaines, dégager leurs pôles extrêmes ? On y distingue deux types principaux, les primitives et les civilisées. Elles sont marquées par deux modes de pensée qui s'opposent et permettent de parler d'une mentalité primitive et d'une mentalité civilisée, différant sur le plan qualitatif aussi bien que par leur ampleur. Elle confère sa principale originalité à une œuvre maintenant un peu dépassée. En quoi consiste la différence ? Lévy-Bruhl fonde la pensée civilisée sur des siècles d'exercices rigoureux de l'intelligence et de la réflexion. Elle s'oriente ainsi vers la quête logique des informations relatives à un phénomène et des causes servant à l'expliquer. La pensée primitive est tournée vers le surnaturel. Les liens qu'elle entrevoit entre les phénomènes sont de nature mystique. Imperméable à l'information et indifférente à la contradiction, cette pensée trouve un peu partout des participations* » (Moscovici, 1989, p. 68).

Ces oppositions ont probablement le mérite de tracer les formes idéaltypiques que peuvent prendre les représentations sociales, mais, à vouloir les utiliser pour caractériser un type de société ou un scénario d'évolution (dans une perspective évolutionniste), on risque l'impasse. Car c'est oublier que probablement ces formes peuvent coexister au sein d'un groupe social ou d'une société (tout comme chez les individus qui les composent), et c'est oublier aussi qui si l'une des deux formes peut l'emporter et prendre un caractère dominant dans tel ou tel contexte social historique, (l'idéologie communiste dans les sociétés staliniennes, par exemple), et qu'il peut y avoir changement des contenus des représentations (changement d'idéologie dans les anciennes républiques socialistes, par exemple), rien n'interdit de penser que l'on puisse passer aussi d'une forme de représentations appartenant au règne apparent de la raison, à une forme appartenant au règne de la croyance. Le succès que connaissent dans les sociétés contemporaines postindustrielles les sciences occultes, les formes de pensée magique et divinatoire et le renouveau des croyances religieuses, sont des contre-exemples frappants de l'hypothèse évolutionniste qu'Auguste Comte expose dans la loi des trois états et que Lévy-Bruhl reprend, d'une certaine façon.

Jean-Pierre Sironneau attire notre attention sur le fait que, même chez un héritier de la réflexion marxiste sur l'idéologie, Karl Mannheim, dans son ouvrage

Idéologie et Utopie (1929) on voit l'importance que revêt l'imaginaire social : « *En effet, il s'apercevait qu'on ne pouvait rendre compte du rôle de l'idéologie dans la constitution du lien social en insistant seulement, comme Marx l'avait fait, sur la fonction de renversement (l'image de la camera obscura, l'idéologie comme reflet fantastique et inversé de la réalité sociale) ou sur la fonction de légitimation de la domination d'une classe ou d'un pouvoir ; l'idéologie a un rôle plus fondamental, plus fondateur, celui d'intégrer les individus les uns aux autres dans un groupe ; l'idéologie est à comprendre à partir du caractère symbolique de l'action sociale (...) : un groupe ne peut se constituer sans produire une image de lui-même, sans se mettre en scène, sans se représenter. (...) Aucun groupe ne se constitue donc sans se représenter son rapport à l'origine, sans élaborer un mythe fondateur, gage de la durée dans le temps du consensus social. C'est ce que Mannheim veut signifier en parlant de la fonction conservatrice de l'idéologie : mais cette fonction conservatrice n'est pas la seule : comme le mythe, qui n'est pas seulement récit des origines mais également modèle exemplaire pour l'action à venir* » (*ibid.*, p. 5), par exemple, quand on dit « *nous ne sommes rien, soyons tout* ».

Si on s'intéresse, non plus à la forme des idéologies et des représentations au sens large, mais à leurs types de contenus, pour reprendre la question évoquée au début du traitement de ce point, on constatera que les idéologies accentuent les visions d'un monde social fortement déterminé par la séparation, l'opposition ou le conflit, alors que les représentations non rationalisantes sont plus tournées vers les problématiques de l'union, de la fusion ou du holisme. Dans le cadre des idéologies, la position de chacun dans le concert social s'explique et s'argumente (rapports de classes, intérêts objectifs, trahison de classe, etc.) ; dans certains cas même, elle se prévoit : paupérisation et prolétarisation, par exemple. Dans le cadre des représentations non structurées, elle se *ressent*, elle découle d'une *attitude*, comme on l'entend s'exprimer au travers des émissions de radio ou des articles de magasines au long desquels on vous explique ce que c'est que la *work attitude*, la *fashion attitude* ou la *social attitude* (adhésion aux mythes fondateurs, à une forme légitime de sensibilité au monde, à des normes de comportements).

Mythe

« *La sociologie a manifesté récemment de l'intérêt pour les mythes de fondation. Dans des milieux aussi différents qu'une entreprise industrielle, une discipline scientifique ou une institution charitable, il apparaît que le mythe de fondation inspire des choix stratégiques majeurs ainsi que des discours justificateurs de l'action.*

Il influence aussi les limites de l'action rationnelle. "Mythe" est donc pris ici dans un sens plus large qu'en ethnologie, néanmoins éclairant. Barthes appelle dans notre société "mythe" les représentations qui fondent le "bon sens", le "sens commun". Selon lui, ce dernier qui est soumis aux mêmes lois que la pensée mythique, éternise ce qui est contingent, ou présente comme naturel ce qui en fait relève de l'histoire, du politique ou de l'idéologique » (Gresle *et alii*, 1994, p. 253).

Pour Barthes, en effet, « *le mythe est une parole* » (1970, p. 193). C'est un *mode de signification* qui ne saurait se confondre avec l'objet de son message. Seule compte *la façon dont il le profère*. Revenant sur ce qu'on appelle le langage, il propose qu'on retienne sous ce vocable « *toute unité ou toute synthèse significative, qu'elle soit verbale ou visuelle* », mais « *ceci ne veut pas dire qu'on doive traiter la parole mythique comme une langue : à vrai dire, le mythe relève d'une science générale extensive de la linguistique, et qui est la sémiologie* » (*Ibid*., p. 195). C'est à partir de là que Barthes explique comment on doit appliquer à cette parole mythique les outils d'analyse de la sémiologie, permettant de discerner notamment les différents niveaux du mythe (signifiant, signifié et signification).

Symbolique

« *À travers* (la notion de représentation)*, Durkheim révèle l'élément symbolique de la vie sociale, tout autant que l'intérêt de son étude méthodologique. Un symbole représente autre chose que soi-même. C'est une idée que les hommes partagent à propos d'un objet, indépendante de l'objet lui-même. Ayant renoncé au concept de conscience collective (...), Durkheim transforme le symbolisme en un moyen par lequel la société devient consciente d'elle-même, démarcation entre les composantes individuelles et les composantes collectives du lien entre les hommes. Parmi celles-ci figurent les règles et le langage dont les effets sont certains sur la nature et la qualité des processus de pensée ? Sans toujours l'indiquer clairement, il change aussi les pratiques et surtout les rituels en formes de représentations. Mais dans le sens de Darstellungen, mises en scène et mises en acte des groupes eux-mêmes, de la société réunie au cours des cérémonies et des fêtes* » (Moscovici, 1989, p. 70). C'est probablement sous cet angle qu'il convient d'examiner la teneur d'une harangue des troupes d'agriculteurs languedociens dans les année 70, prêts à partir manifester devant une préfecture à ou barrer les routes ou les voies ferrées, faite au petit matin sur le parking encore vide d'une grande surface, et dont le fond – même si l'action est provoquée par un événement très concret et conjoncturel, comme une disposition sur les importations de produits concurrents, par exemple – va porter sur « *cette*

guerre de cent ans qui est la notre » ou « *les barons du Nord*[12] » qui font encore des leurs ; ou le discours d'un président de conseil général qui menace régulièrement de « *prendre le maquis* ».

« *Ce qui intéresse Castoriadis, n'est pas le symbolique, mais l'imaginaire qui le sous-tend et le permet. L'imaginaire est pris au sens de capacité d'invention, qu'il s'agisse d'une invention absolue, ou d'un glissement de sens de symboles déjà disponibles ; dans les deux cas l'imaginaire se sépare du réel : il fournit une image du réel. L'imaginaire doit utiliser le symbolique pour s'exprimer (c'est-à-dire pour exister) puisque tout délire ou phantasme a besoin d'images pour être* » (Durand et Weil, 1990, p. 210).

Proposition de synthèse

Avant de s'interroger sur la façon dont cette dimension imaginaire du social se constitue (si toutefois il s'agit là d'un objectif assignable) ou, en tous cas, comment elle se diffuse et elle se reproduit, avant de s'interroger sur la place que jouent les représentations, tant dans la reproduction des façons de penser et d'agir des sociétés, que dans leur capacité à transformer leurs rapports au monde et à elles-mêmes (changement social), on peut tenter d'en dresser une architecture provisoire et d'en ordonner les différentes composantes. Cette tentative suppose aussi de redéfinir les termes utilisés. La *dimension imaginaire* du social, serait donc cette capacité qu'ont tous les groupes sociaux, les sociétés ou les ensembles sociaux à construire une intelligibilité du monde et de leurs rapports avec lui. Cette dimension est probablement celle que Montesquieu aborde au travers de son concept *d'Ésprit général d'une* nation, que Comte entrevoit lorsqu'il établit que les sociétés tiennent par l'accord des esprits, que Castoriadis désigne par l'*institution imaginaire de la société* et qu'Alain Touraine aborde au travers de son concept de *modèle culturel* (Touraine, 1974, p. 95) même si chacun en voit des développements et des conséquences différents.

Cette intelligibilité est établie à partir de *représentations* qui portent sur des aspects partiels de ces rapports, mais qui, associées dans un ensemble social précis, et dans un contexte social et historique précis, constituent un système cohérent (c'est-à-dire ne présentant pas de trop fortes contradictions) et dominant (c'est-à-dire, partagé par le plus grand nombre). Il n'y a pas nécessairement (selon que l'on est plutôt déterministe ou plutôt actionnaliste) de liens directs entre la réalité, sociale, économique, politique, culturelle, ou l'ensemble des déterminations

12 - Référence pour les Languedociens, aux croisés qui se sont alliés à Simon de Montfort pour mater l'hérésie cathare.

pouvant peser sur une société et l'intelligibilité du monde qu'elle produit, sinon, que sa lecture de ses rapports au monde détermine ses façons d'agir. Ce qui fait que l'étude sociologique d'une société ne peut ni exclusivement porter sur l'analyse des déterminants qui pèsent sur elle, ni sur la construction de son intelligibilité du monde, mais bel et bien sur les deux dimensions simultanément.

On approfondira plus loin la question de la façon dont certaines représentations deviennent, plutôt que d'autres, dominantes au sein d'une société. Ces représentations prennent des formes diverses, elles sont *froides* ou *chaudes*, selon les observateurs, structurées comme des analyses rationnelles et argumentatives ou bien elles « font corps » ou elles « font sens » (pour reprendre des formulations très à la mode et un peu irritantes), par agrégation, grégarité ou autocollage. Les idéologies, par exemple, sont des représentations qui se présentent sous des formes rationalisantes et argumentatives qui nécessitent de longs développements discursifs. Les représentations, par contre, se construisent sur la base de supports que sont les mythes, se diffusent ou se reproduisent par des mécanismes d'apprentissage ou de conversion sur lesquels on reviendra plus loin, et se maintiennent au travers de rituels et de symboles. Enfin, ces représentations et leurs principaux supports se donnent à lire dans les discours et les pratiques (qui, comme la mode, les choix culturels, les modalités du travail et de la production, sont aussi des formes de discours).

Jean-Pierre Sironneau voit trois handicaps que la sociologie a dû – et doit encore – surmonter pour parvenir à la prise en compte du rôle que joue l'imaginaire dans la constitution et le maintien de la vie sociale. C'est d'abord la recherche d'une causalité de type linéaire. Il rappelle que Durkheim – s'inscrivant en cela largement dans la conception de Comte d'une *physique sociale* – recherche « *une méthodologie inspirée de la physique classique et susceptible d'expliquer un phénomène social en découvrant sa cause objective (et que) même si, par ailleurs (il) insiste sur l'importance des représentations collectives et de la conscience collective, il réifie passablement ces instances et il écarte délibérément l'intentionnalité propre aux acteurs sociaux* » (Sironneau, 1986, p. 1). C'est ensuite l'interprétation du marxisme consistant à faire prévaloir une certaine catégorie de faits – en l'occurrence les faits économiques – dans la détermination de l'ensemble des phénomènes sociaux. « *Ceci devrait conduire à la théorie de la conscience-reflet sur laquelle il est inutile d'insister ici et qui est devenue plus ou moins caduque, ainsi qu'aux oppositions binaire bien connues : base réelle/idéologie, infrastructure/superstructure* » (*ibid.*). Il rappelle d'ailleurs que Marx et Engels ne sont pas les seuls respon-

sables de cette recherche de déterminants ultimes. « *Durkheim tendait à faire de certains facteurs morphologiques des facteurs prédominants et (...) d'autres facteurs ont été avancés (...) : le climat, la race, l'espace géographique, le patrimoine génétique, etc.* » (*ibid.*). Enfin, le troisième handicap (non exclusif des deux autres) est « *le caractère "holiste" qu'a pris la sociologie au dix-neuvième siècle (...) en réaction contre l'individualisme des "Lumières"* » (*ibid.*, p. 1-2). « *Recherche d'une causalité linéaire, extériorisante et objectiviste, obsession positiviste des "faits bruts", recherche d'un facteur prédominant, nous avons là tous les ingrédients qui auraient pu pousser la sociologie à considérer comme négligeables les signes et les symboles, les images et les mythes, les idéologies et les religions* » (*ibid.*, p. 2).

Après ce premier tour d'horizon, il convient donc maintenant d'articuler la prise en compte de la dimension imaginaire avec quelques questions de sociologie qui nous occupent dans un propos consacré aux dynamiques sociales.

1.3.2 Transmission

Se penchant sur la question de la dimension imaginaire du social, on ne peut échapper à celle des mécanismes de la transmission des représentations sociales. Si elles ont un rôle sur la détermination des pratiques, il convient de se demander comment elles se diffusent dans le corps social et comment elles ont vocation à devenir dominantes.

Marc Ferro nous amène assez directement au cœur de la question : « *Ne nous y trompons pas : l'image que nous avons des autres peuples, ou de nous-mêmes, est associée à l'Histoire qu'on nous a racontée quand nous étions enfants. Elle nous marque pour l'existence entière. Sur cette représentation, qui est aussi pour chacun une découverte du monde, du passé des sociétés, se greffent ensuite des opinions, des idées fugitives ou durables, comme un amour..., alors que demeurent, indélébiles, les traces de nos premières curiosités, de nos premières émotions* » (Ferro, 1981, p. 7). Cette question qui a fait le succès du concept bourdieusien d'*habitus*.

Habitus

Bernard Lahire, qui se définit lui-même comme « *une sorte d'hétérodoxe* » de la tradition bourdieusienne « *mais pas un adversaire* »[13], revient sur la question de l'habitus. S'il reste convaincu de l'importance des déterminismes sociaux, il pose la question de leur cohérence, que Bourdieu pense totale, donc, de la capacité des individus à exprimer des « *profils dissonants* » (Lahire, 2004).

13 - LAHIRE B., Interview dans *Libération*, par Jean-Baptiste Marongiu, jeudi 26 février 2004, publié le 13 mars 2004.

D'abord, il attire l'attention sur le risque d'erreurs d'appréciation que font courir les habitudes de pensée. La catégorisation fait partie de ces habitudes et des méthodes classiques de la sociologie. Les catégories statistiques en sont un exemple parmi d'autres. Or, dit-il, il faut pouvoir prendre l'individu tel qu'il est, repérer ses multiples influences en dehors des plus visibles (origine sociale et familiale) : « *L'un des risques majeurs de l'usage paresseux de la méthode idéaltypique (...) en sociologie est donc de caricaturer les cultures de groupes ou de classes sur la base du fait que ces classes tendent statistiquement d'avantage que d'autres – parfois majoritairement mais parfois aussi minoritairement – vers telle ou telle figure idéaltypique construite* » (*ibid.*, p. 136). « *Pour penser les individus hors de leurs "cases", il faut d'abord penser autrement que par cases. John Dewey appelait "pigeon-hole theory" la propension à tout classer dans des cases, comme dans des trous de pigeonniers* » (Gilbert J., 2004).

Puis, il s'en prend à l'habitus en contestant la vision de Bourdieu selon laquelle les schémas générateurs de l'habitus s'appliquent par simple transfert aux domaines les plus différents de la pratique. « *Cette affirmation présuppose que chaque individu vive des expériences sociales de nature homogène. Il ne vivrait que des événements cohérents par rapport à son milieu d'origine, ou du moins aurait une façon identique de réagir (façonnée par ce milieu) à toutes les situations sociales, même si elles sont différentes de celles que connaît habituellement son milieu d'origine. Pour Lahire, ce n'est pas si simple, et cette affirmation relèverait plutôt de la caricature sociale : « Mû par un "c'est plus fort que moi" culturel, l'acteur n'aurait aucun sens des situations, de leurs contraintes et des légitimités relatives et mettrait compulsivement en œuvre les mêmes dispositions culturelles quel que soit le contexte dans lequel il se trouve, quelles que soient les personnes avec lesquelles il se trouve et leurs propriétés sociales et culturelles, quelle que soit la nature – formelle ou informelle, tendue ou détendue – de la situation, etc.* » (*ibid.*, p. 147) (Gilbert J., 2004). Il est vrai, dans cette assertion, que Lahire parle-là des dispositions culturelles acquises, ou supposées acquises, au sens restreint du terme, mais si l'on entend le terme de culture au sens où les anthropologues américains l'entendent, on peut fort bien toujours comprendre cette proposition. Il suffit d'ailleurs de considérer l'étendue des domaines auxquels s'applique l'habitus pour s'en convaincre.

Pour autant, remettre en cause le principe déterministe absolu de Bourdieu, dans lequel une ou deux causes principales suffisent à déterminer l'ensemble (origine sociale et familiale), ne conduit pas Lahire à remettre en cause le principe déterministe. Il demande seulement qu'on l'applique à des déterminants

multiples et ne produisant pas nécessairement des comportements cohérents (consonants). Le fait de s'intéresser à ce qui façonne un individu dans sa complexion particulière ne le conduit pas non plus à « *régresser scientifiquement vers une psychologisation des rapports sociaux, (mais) à essayer de rendre raison sociologiquement des singularités individuelles* »[14]. Enfin, s'intéresser aux singularités individuelles ne suppose pas l'abandon des méthodes qui ont fait jusqu'à présent le succès des avancées sociologiques, mais, au contraire, leur affinement. Ce n'est pas parce qu'un phénomène devient moins stable que de grandes structures de déterminations et qu'il s'explique en partie par des raisons singulières, qu'on peut mieux l'analyser avec des méthodes elles-mêmes peu stables, réversibles, adaptables au coup par coup, molles et sinueuses. Telle semble être, en tous cas, la position de Lahire.

Si on comprend assez facilement Ansart, dans un article qu'il écrit sur l'*habitus* (1999, p. 251-252) en disant que ce concept permet de reconsidérer la théorie de la motivation et la nature des liens sociaux et des pratiques sociales, on a plus de mal à le suivre lorsqu'il rajoute que ce concept permet de surmonter le dilemme du déterminisme et de la liberté. L'*intériorisation de l'extérieur,* les apprentissages qui *inculquent* indiquent bien l'existence d'un sens dans la formation de l'habitus qui va, sans ambiguïté, de l'extérieur à l'intérieur, du social à l'individu. Et le fait que l'individu adopte des pratiques qui sont conformes à l'habitus incorporé ne change rien à l'affaire. Il peut très bien agir alors par pur réflexe pavlovien. La question est bien de savoir quelle est la capacité des individus à produire des représentations qui vont, non seulement permettre à ces individus d'indexer leurs propres pratiques (mais il ne serait question là que de « la part de liberté dont pourraient jouir les individus »), mais qui vont pouvoir s'agglomérer à un tissus de représentations collectives permettant de générer des pratiques sociales.

Comment on passerait éventuellement des rêves individuels aux aventures collectives ; passage qu'évoque l'écrivain Amin Maalouf : « *En cela, ils étaient bien les fils de leur époque, nourris des promesses du siècle naissant, dont certaines seraient tenues, et d'autres oubliées, ou monstrueusement travesties. La même année, le même soir peut-être, un peu partout en Orient, des milliers de lettrés jeunes ou moins jeunes "complotaient" de la sorte, dans ce même espoir de "dissiper les ténèbres". Les uns, tel Sun Yat-Sen ou, plus tard, Kemal Atatürk, deviendraient les pères refondateurs d'une nation, d'autres demeureraient des combattants ou des rêveurs de l'ombre* » (Maalouf, 2004, p. 116).

14 - LAHIRE B., Interview dans *Libération*, *op. cit*.

Par ailleurs, cette question du rapport entre individus et société dans la formation des représentations se double de celle du rapport entre les représentations et les pratiques. Souvent, lorsqu'on aborde cette question, on l'aborde pour considérer l'influence des représentations sur la construction des pratiques. Mais ne faut-il pas *aussi, et en même temps* prendre en considération l'aspect inverse, dont Marx avait probablement fait une exclusive en définissant les règles des relations entre infra et superstructures, à savoir celui de l'impact des pratiques sur la formation des représentations ?

1.3.3 Représentations et lien social, individus et sociétés

Les représentations sociales jouent-elles un rôle dans la façon dont les individus et les sociétés pensent et vivent leurs relations mutuelles ? Certainement, si l'on considère que le lien social est une sorte de grammaire sociale qui va prendre des formes tout à fait pratiques concernant les rapports des individus à la famille, au groupe local, aux groupes professionnels ou politiques ou encore à l'action collective. Mais cette grammaire est plus complexe qu'on ne le pense car elle va mettre en présence plusieurs dimensions du social.

C'est Edgar Morin qui pose ce problème de la façon, me semble-t-il, la plus convaincante : « *Ce qui frappe, quand on considère nos sociétés, c'est-à-dire les nations, c'est qu'il y a possibilité de deux regards. Soit celui, naïf, de l'évidence : la nation est une société qui a son unité, son organisation, sa cohérence, ses lois, ses citoyens qui communient dans le même mythe unificateur de la "mère-patrie". On peut poser sur cette société-nation un autre regard, plus critique, plus scrutateur ; et l'on découvre alors que ces mêmes sociétés sont agitées de conflits sociaux, politiques : chacun (individu, entreprise, groupe) vit pour soi, poursuit ses fins égocentriques. (...) c'est le paradoxe de nos sociétés modernes, paradoxe de la coexistence de l'incohérence et de la cohérence, de l'unité et de la désunité. (...) la société est "unitas multiplex", elle porte en elle (...) l'union de l'union et de la désunion* » (Morin, 1987, p. 67). Morin revient sur la fameuse distinction établie par Tönnies entre Gesellschaft (société) et Gemeinschaft (communauté). Il montre que les sociétés modernes sont bien sûr Gesellshaften en raison des tissus d'intérêts économiques et de processus techniques sur lesquelles elles sont bâties et en raison de la nature des liens qui opposent et associent leurs membres dans le cadre de ces tissus complexes ; mais il montre qu'elles sont aussi et en même temps Gemeinschaften, parce qu'elles « *ont un élément mythologique qui lie leurs membres en communauté* » (*ibid.*, p. 67-68). Ainsi, il montre qu'en 1914, alors qu'il y avait, en France comme en Allemagne, une forte tradition ouvrière internationaliste, les classes ouvrières

de chacun des deux pays ont été emportées par leur sentiment national : le Gemeinschaft l'avait emporté sur la conscience que les prolétaires de tous les pays subissaient l'exploitation d'un seul et même ennemi, d'un ennemi commun : le capitalisme. Pour Morin, cette dimension communautaire, que toute société moderne continue à porter en elle, n'est pas seulement un héritage subi, mais relève aussi d'une adhésion de ses membres : « *Quand le sociologue emploie le mot société, il ne comprend pas l'élément mythologique propre à chaque société, y compris la nation, et qui lui donne une cohésion qui n'est pas seulement de contraint* » (*ibid.*, p. 68). Enfin dira-t-il : « *Notre société est un mélange de contraintes extérieures (État, police, lois, interdits) et de tendances intérieures unifiantes ; elle est à la fois Père/État/Loi et Mère/Patrie/Amour. Le mythe national n'est pas une "superstructure" ou un épiphénomène plaqué sur la société, c'est ce qui accomplit et parachève sa réalité. Toute réalité sociale comporte sa dimension mythologique. Tout mythe concrétise de la réalité sociale* » (*ibid.*, p. 68).

Écrivant, en 1997, sur les formes de la cohésion sociale en Languedoc, voilà comment je posais alors la question : « *Au-delà d'un ensemble d'interactions et de complémentarités, au niveau de la production, de l'emploi ou des services qui constituent les bases de la cohésion économique, il y a des systèmes partagés de représentations sociales, véritables "grilles collectives de lecture", permettant aux groupes de s'inscrire dans leur histoire et leur devenir, dans leurs rapports à leur espace ou leurs espaces, dans leurs rapports aux autres. Ce sont les sens de "l'esprit des lieux" et de la "communauté de destin", qu'on appelle communément l'identité et, inversement, une conscience de l'altérité établissant les frontières permettant de nommer ce qui est de l'ordre de l'étranger, pour ce qui est plus lointain, une conscience de la déviance ou de la marginalité, pour ce qui est plus proche. Ces systèmes de représentations sociales définissent également les règles et destinataires des solidarités. (...) les représentations et les pratiques sont en interaction permanente, se nourrissant et se justifiant réciproquement, déterminant ce qu'on peut appeler des "logiques d'acteurs ou de groupes sociaux" (...) Face aux enjeux d'un territoire comme celui de l'arrière-pays du Languedoc, et pour revenir à l'illustration de ce concept de lien social, on doit proposer alors deux entendements (qui peuvent le qualifier tour à tour) : Au "lien qui noue", qui fige un groupe solidaire dans des réflexes de défense, qui sert à "protéger" en jouant des bienfaits des politiques providentielles (ou détournées dans ce sens), qui assigne à résignation devant l'avenir et à dépendance totale à l'égard des pourvoyeurs d'aides, on opposera le "lien qui relie", qui fédère les inventeurs du changement, qui permet l'édification des synergies dont ils ont besoin, qui définit leur rôle aux différents acteurs locaux* » (Gilbert, 1997, p. 101-103).

Cette position, qui est reprise et nuancée dans le chapitre suivant, ne sera pas argumentée plus avant ici. Deux angles de lecture du rapport entre les représentations et la cohésion sociale nous sont données au travers de l'opposition que l'on établit entre le consensus et le contrat, d'une part, et les individus et la société, d'autre part. Il a semblé intéressant de les mettre ici en perspective, même si, ils sont reconsidérés plus loin, eux-aussi.

Consensus

Dans un article qu'il écrit sur le consensus (Akoun et Ansart, 1999, p. 108-109), André Akoun indique que c'est d'abord Auguste Comte qui utilise la notion de consensus : « *Comte y voyait plus qu'une métaphore assimilant la société à un organisme. La notion est utilisée souvent dans un halo de significations. Pour simplifier, disons qu'elle implique deux niveaux de sens. En premier lieu, elle interroge sur la façon dont se construit et s'instruit une volonté commune parmi des individus séparés, et elle renvoie à l'analyse des règles et des débats qui organisent la vie politique et la citoyenneté. Au sens plus profond, la notion renvoie à ce lien social implicite, inconscient, qui explique que, par delà ce qui les oppose, les membres d'une communauté se reconnaissent une identité partagée, des symboles communs, etc.* » (*Ibid.*).

On pense nécessairement à cette remarque de Tönnies qui indique que « *(...) par essence, la Gemeinschaft unit (les êtres humains) malgré tout ce qui peut les séparer, tandis que la Gesellschaft les sépare malgré tout ce qui peut les unir* ». Au-delà de la formule, on peut avancer que le lien consensuel se différencie assez nettement du lien contractuel. Le lien consensuel appartient à la forme communautaire des sociétés. La deuxième partie de la définition est conforme à cet aspect : ce lien ne fait pas l'objet de négociations explicites, il est inconscient, donc fondé sur le partage de convictions, d'habitus, de normes incorporées. Il n'est, en outre, jamais rediscuté ; au contraire, toute tentative de discussion serait assimilée à une volonté de destruction des équilibres communautaires. Inconscient, admis tacitement, incorporé par divers processus d'inculcation et d'apprentissages, non discutable, il apparaît que cette forme de lien ne peut, en aucun cas, être assimilée, comme le fait cependant cette définition, aux « *règles et débats qui organisent la vie politique et la citoyenneté* » Au contraire, le lien contractuel impose que des éléments aient été affichés, discutés et admis. Il suppose que ces éléments sont renégociables (face à de nouvelles situations, de nouveaux acteurs). Ce qui fait la base d'un contrat ne peut être, par définition, ni inconscient, ni implicite. C'est d'ailleurs la position de Tönnies lorsqu'il explique que si, dans la communauté, la morale s'exprime spontanément par les liens profonds du sang, de l'amitié et

de la foi, vécus avec intensité, dans la société, au contraire, l'échange est le seul contenu de la vie sociale et qu'il est formalisé par le contrat, qui est de nature conventionnelle. Cette question fait l'objet d'un important approfondissement dans le chapitre qui suit et introduira à l'analyse des thèses de Jürgen Habermas sur *l'agir communicationnel* (1987) et *L'éthique de la discussion* (1991) qui partent d'un constat du même ordre que celui qui vient d'être signalé ici.

Le second angle de lecture du rapport entre les représentations et la cohésion sociale est celui qui illustre le rapport entre les individus et les sociétés. Il s'agit là de poser la question sous un angle différent de celui qui est pris lorsque l'on s'intéresse aux processus de transmission ou d'inculcation, qui restent des processus complexes et multilatéraux dont il faut continuer à tenir compte ; il concerne l'antagonisme réel ou supposé entre les logiques et l'économie (si l'on peut se permettre cette tournure utilitariste) des représentations individuelles et celles des représentations sociales. Cet antagonisme n'a rien à voir avec une imperméabilité (tout le monde s'accorde plus ou moins pour reconnaître de fortes relations d'influence), mais plutôt avec un rapport de forces. Lequel des deux pôles va-t-il l'emporter ? C'est un débat qui fait le lit de l'analyse sociale contemporaine. Mais pas seulement contemporaine ! Ainsi François de Singly, tout en proposant sa propre vision des choses, évoque la nostalgie de Théodore Fabas. « *Le fait que les individus contemporains soient "individualisés" ne signifie pas qu'ils aiment être seuls, que leur rêve soit la solitude. Il veut dire que ces individus apprécient d'avoir plusieurs appartenances pour ne pas être liés par un lien unique. Pour l'exprimer schématiquement, le lien social serait composé de fils moins solides que les fils antérieurs, mais il en comprendrait nettement plus. Ce changement considérable prête souvent à mauvaise interprétation du fait que le lien de référence reste la solidité d'un seul fil. La nostalgie, une fois encore, guette, comme celle qui a saisi un des collaborateurs de Pierre Leroux, Théodore Fabas : C'est le relâchement des liens sociaux, c'est le rétrécissement de la vie commune, c'est l'égoïsme sous toutes ses formes. Les cœurs ne battent plus de la même manière, aux sons des mêmes paroles, à la vue des mêmes symboles, à l'évocation des mêmes sentiments... L'homme ne peut plus compter de trouver dans son semblable une fibre qui vibre à l'unisson de la sienne ; ainsi nous devenons étrangers les uns aux autres... Alors les sympathies, sources de sentiments moraux, s'éteignent en nous ; car si nous sommes encore de la même espèce, nous ne sommes plus de la même communion* »[15] (Singly, 2003, p. 21-22).

15 - FABAS T., « Du droit d'association », *Revue encyclopédique*, 1833, cité par B. Viard, *Les 3 neveux ou l'altruisme et l'égoïsme réconciliés*, PUF, Paris, 2002, cité par François de Singly.

Pour Michel Maffesoli, les choses semblent plus simples : les individus ne se reconnaissent plus dans les grandes structures et institutions sociales, mais ils ne s'individualisent pas pour autant, puisqu'ils optent pour des sociabilités, multiples et changeantes – en ce sens il rejoint François de Singly – mais surtout à caractère communautaire. C'est la thèse qu'il soutient dans *Le temps des tribus*, qu'il prend d'ailleurs la peine de sous titrer : *Le déclin de l'individualisme* » (Maffesoli, 2000). Aussi associerait-il une modification du mode de rapport entre les individus et la société (déclin de l'individualisme issu de la Révolution et plaçant les individus-citoyens en prise directe avec la nation, en bannissant tout corps intermédiaire) à un choix pour de nouveaux modes de représentations des appartenances et des solidarités. En effet, l'adhésion des individus aux tribus dont il parle, se fait bel et bien par l'adoption de l'ensemble de leurs rites, folklore, coutumes, langages, mythes. Il y a bien dans ce réagencement des individus à la société un renversement des représentations du rapport de soi à l'Autre. Et dans ces réagencements, il semble bien n'y avoir pas de place pour des processus de contractualisation des liens.

1.3.4 Reproduction et changement social

Une dernière interpellation de cette dimension imaginaire du social qui, bien entendu, se recoupe avec les précédentes, concerne sa plus ou moins grande capacité à assurer la permanence, voire la reproduction des comportements et équilibres sociaux, voire également leur contrôle social via une intériorisation des normes et modèles dominants, ou, au contraire, à permettre l'émergence de nouvelles façons de voir les relations sociales et les pratiques qui en découlent.

Marx et Bourdieu ont tous deux expliqué les raisons de la mécanique de la reproduction. Reproduction des rapports de classe au travers des rapports de production pour Marx, reproduction de la domination de classe au travers de la formation de l'habitus et de l'héritage des différentes formes de capital pour Bourdieu.

Les sociologues « individualistes » ou les sociologues du changement ont, respectivement, critiqué les fondements de ces théories de la reproduction (déterminisme) et leurs conclusions (impossibilité de penser le changement social).

Dans un article qu'il écrit sur l'*idéologie*, Pierre Ansart (1999, p. 265-268) indique que la fonction des idéologies et les liens qu'elles entretiennent avec les pratiques sociales tiennent à leur implication permanente dans les pratiques et les jugements. Selon lui on peut distinguer les idéologies officielles, issues du contrôle absolu de la production idéologique (reproduction assurée par l'école, l'armée,

les familles) et les idéologies révoltées (attention, un même système discursif peut être utilisé à des fins contradictoires au prix de quelques remaniements : par exemple, l'idéologie prolétarienne peut devenir celle d'un système totalitaire qui s'en réclame). Pour sortir de l'impasse à laquelle conduirait une stricte analyse des contenus, il propose qu'on se livre à une typologie critique des idéologies *« qui distinguera les idéologies non selon leurs seuls énoncés, mais selon leur insertion et leurs fonctions dans les situations historiques concrètes. Dans cette perspective, le critère essentiel de distinction porte moins sur les contenus et les argumentations que sur la relation effective au pouvoir politique et aux forces dominantes* ».

Karl Mannheim (1956) oppose, quant à lui, l'idéologie et l'utopie. L'idéologie étant la légitimation symbolique de l'ordre existant normalement affirmée par les groupes dominants ; et l'utopie étant la critique de l'ordre établi et la recherche de son dépassement par les groupes et classes dominés. Maffesoli propose le terme d'*utopie concrète* pour exprimer la part de l'imaginaire dans la transformation du monde : « *Si l'on reprend la classification qu'en donne Furter, l'on voit que c'est dans tous les domaines que l'utopie s'est manifestée. Dans le domaine médical comme signe de maîtrise du corps et de victoire sur la mort ; dans les techniques comme essai, de l'alchimie à la technologie, de conjurer l'étrangeté de la nature ; dans l'urbanisme et la géographie pour trouver le lieu et la façon de bien vivre ; dans l'art où se concrétise sous forme fragmentaire l'avenir ; et enfin la religion où dans la réconciliation ou la résurrection est annoncé le lieu transparent du Royaume. Ainsi esquissée, l'utopie concrète peut être un moyen efficace d'organiser le monde futur, elle permet également de rendre compte, d'une manière moins mécaniste que dans le marxisme vulgaire, des relations qu'il y a entre l'imaginaire et le réel. (...) Il faudrait pouvoir s'étendre sur la dynamique du rêve ou de l'imaginaire dans la réalité sociale, on peut tout au moins noter son efficace, qui permet, selon l'expression de Bloch, de "ruser avec le futur du monde*" » (Maffesoli, 1976, p. 47). Ces concepts (comme ceux d'idéologies révoltées, d'utopie, d'utopie concrète ou encore d'aspirations, chez Paul-Henry Chombart de Lauwe), et leurs mises en perspective ou en opposition, permettent de mieux baliser la question du rapport entre l'imaginaire et le changement social. Il faudrait encore appliquer à cet ordre de phénomènes les mêmes préconisations méthodologiques (ou, pour le moins problématiques) que celle que Guy Rocher suggère pour l'analyse du changement social (Rocher, 1968). D'abord, il conviendrait de bien localiser *ce qui change* (culture, valeurs, idéologies, discours, mythes, utopies) ; puis d'en examiner *le processus* (continu ou sporadique, freiné par des résistances ou non, avec quelle intensité) ; d'en analyser le *rythme* et les *facteurs* ; d'en identifier les acteurs ou *vecteurs*, ainsi que les *opposants*.

1.3.5 Imaginaire et structures sociales

Il faut probablement se méfier d'une idée assez répandue aujourd'hui selon laquelle une société qui libèrerait sa dimension imaginaire serait une société dans laquelle disparaîtraient les conflits structurels : « *Puisque nous les ignorons, ils n'existent plus* » ; et ce qui vaut pour la façon dont les acteurs sociaux pensent le social vaut aussi pour les sociologues qui se donnent pour objectif de penser le social en analysant ce que les acteurs en pensent. Castoriadis lui-même, tout en critiquant les visions rationalisantes, économicistes et utilitaristes dominantes, et plaidant pour l'analyse de la dimension imaginaire du social, ne plaidait pas pour autant pour qu'on la tienne pour pour seul déterminant, ni, surtout, pour qu'on pare cette dimension de toutes les vertus, ce qui semble être devenue la position de certain courant : celui qu'incarne Michel Maffesoli, par exemple, lorsqu'il oppose « *une sociologie positiviste* (à bannir) *pour qui chaque chose n'est qu'un symptôme d'autre chose, et une sociologie compréhensive qui décrit le vécu pour ce qu'il est, se contente de discerner ainsi les visées des acteurs concernés* » (Maffesoli, 1985). Cette sociologie doit d'ailleurs, pour mieux cerner ce vécu, abandonner son ambition d'atteindre le *savoir absolu*, elle doit reconsidérer ses outils et en particulier renoncer au *concept* dont la rigidité conduit inexorablement à la sécheresse positiviste et lui préférer la « *mollesse de la notion* » : « *Il faut avec simplicité reconnaître que la labilité, le « bougé », l'imperfection de la dynamique sociétale ont besoin pour s'exprimer d'instruments qui soient eux-mêmes souples et mouvants* » (*ibid*., p. 49).

Durand et Weil ne sont pas tendres avec Maffesoli lorsqu'ils concluent le passage qui lui est consacré de la sorte : « *Maffesoli écarte a priori toute référence aux structures, aux systèmes qui pourraient sous-tendre la socialité qu'il étudie. À travers ce parti pris, tout se passe comme si le fait de fustiger l'excès de rationalité caractérisant la sociologie positiviste, le conduisait à commettre d'autres bévues. Ainsi n'écrit-il pas que "le monde vécu qui intéresse une sociologie compréhensive est à la fois premier par rapport aux représentations théoriques, ne renvoie pas à autre chose que lui-même et repose sur une expérience collective"* (Maffesoli, 1985, p. 219). *(...) on ne saurait soutenir que la sociologie doit s'en tenir à des analyses du local, du microsocial, des socialités, du quotidien, des relations sociales immédiates, sans prendre en compte les tensions, les grands mouvements qui traversent la société. La sociologie ne peut se dispenser des enseignements de l'économie, de l'histoire, de l'anthropologie culturelle, etc., sous peine de retomber dans une phénoménologie pré-sociologique* » (Durand et Weil, 1990, p. 219).

Plus intéressante que ce débat, à mon sens, est celle de la question de l'autonomie que soulève Castoriadis. Pour lui, c'est la domination du conscient sur l'inconscient[16]. Et l'inconscient, c'est le discours de l'Autre. La condition de l'autonomie, c'est que le discours du Je prenne la place du discours de l'Autre, discours étranger qui est en Je et qui le domine (l'habitus, par exemple). « *Dominé par ce discours, le sujet se prend pour quelque chose qu'il n'est pas (qu'en tous cas il n'est pas nécessairement pour lui-même) et que pour lui, les autres et le monde entier subissent un travestissement correspondant. Le sujet ne se dit pas, mais est dit par quelqu'un, existe donc comme partie du monde d'un autre (certainement travesti à son tour). Le sujet est dominé par un imaginaire vécu comme plus réel que le réel, quoique non su comme tel, précisément parce que non su comme tel. L'essentiel de l'hétéronomie – ou de l'aliénation, au sens général du terme – au niveau individuel, c'est la domination par un imaginaire autonomisé qui s'est arrogé la fonction de définir, pour le sujet, la réalité de son désir* » (Castoriadis, 1975, p. 140-141).

Cette question est relayée, à sa façon, par François de Singly, qui décline depuis un moment l'analyse de l'articulation entre individualisme et lien social. C'est elle qui donne son sens et son intérêt concept d'*individuation* : processus permettant à l'individu de se dégager de sa gangue tribalo-culturelle pour construire un rapport non grégaire à l'autre. C'est tout le sens de la question qui est abordée dans le chapitre suivant, qui porte sur les *rapports d'autorité*.

16 - C'est pourquoi sans doute on pense souvent que l'idéologie (discours structuré et argumenté que tout un chacun doit être en mesure de comprendre et de maîtriser – par la justesse de l'argumentation –) serait l'expression d'une pensée consciente, alors que l'adhésion aux mythes et à la symbolique d'un groupe relèverait d'une participation inconsciente et d'une intégration, non plus par la raison, mais par capillarité, osmose ou « frottement social ». Mais, si on pense que l'idéologie n'est qu'une forme particulière de l'imaginaire, le problème de l'autonomie est loin d'être résolu ici.

2. Sociologie des rapports d'autorité

L'analyse des rapports d'autorité constitue, à mon sens, un développement particulier de la sociologie de l'action telle qu'elle a pu être définie et abondamment illustrée par les travaux d'Alain Touraine et ceux de Paul-Henry Chombart de Lauwe (à l'association[17] duquel j'ai adhéré les dernières années de son existence). Le terme de *rapports d'autorité*, qui sera défini un peu plus loin, concerne, dans les perspectives de cette sociologie dynamique du changement social et de l'émergence, les processus de la prise de décision et les rapports qu'entretiennent, entre eux, et avec leur environnement socio-historique, les acteurs engagés dans ces processus. La notion de *rapports d'autorité* me paraît de nature, à elle seule, à reconsidérer la question du pouvoir à la lumière de dynamiques sociales contemporaines concrètes. Elle permet aussi d'articuler la question de la *dimension imaginaire du social*, abordée dans le chapitre précédent, et celle de la *dimension territoriale des rapports sociaux*, abordée au chapitre suivant, notamment au travers de l'examen des fondements de la doctrine pratique du *développement local*. Elle permet encore également de rapprocher les points de vue exprimés par Alain Touraine, notamment dans la proposition du concept de *système d'action historique*, de ceux qui sont développés par Paul-Henry Chombart de Lauwe lorsqu'il articule les *dynamiques culturelles et les transformations sociales*, et par Jürgen Habermas, lorsqu'il propose sa théorie de *l'agir communicationnel*.

17 - ARCI : association de recherche coopérative internationale.

2.1 La sociologie : analyse les relations sociales

Dans son ouvrage intitulé *Pour la sociologie*, Alain Touraine pose la question de l'objet de la sociologie. « *Réponse : "les relations sociales". Est-ce banal ? Je ne le crois pas. C'est le contraire même de la réponse la plus commune : comprendre la société, qui est la plus dangereuse de toutes, parce qu'elle place le sociologue devant le trône de la divinité, interprétant ses oracles ou accomplissant les rites de son culte. La société, mot vide pour le sociologue, comme la vie peut être un mot vide pour le biologiste. Du même coup, si l'objet de la sociologie n'est pas la société, il est encore moins des morceaux de société : la politique, la religion, la famille, le travail, la ville et toutes les abstractions dont la pratique sociale a besoin et dont les idéologies multiplient les représentations, mais qui ne font que copier l'organisation sociale au lieu de l'expliquer. (...) L'objet de la sociologie n'est pas une chose, mais une opération : faire apparaître les relations derrière les situations* » (Touraine, 1974, p. 30).

L'action sociale ne répond pas, pour Touraine, à un principe unique et homogène. Elle n'est pas décryptable au travers d'une logique spécifique. Il pense que l'action sociale provient de la combinaison de trois *systèmes d'action*, mêlés dans les pratiques, comportant chacun leur logique et faisant souvent et malheureusement, selon l'importance que l'observateur va leur accorder, l'objet d'approches exclusives et, par conséquent, invalidantes.

Il y a d'abord les *relations de rôles*, qui concernent la distribution des rôles et des statuts à l'intérieur d'une organisation une entreprise, une administration, un hôpital, ou dans l'organisation sociale d'une collectivité politique (État, région ou ville). « *Les conduites des acteurs y sont définies par des ensembles de statuts, par des modèles intériorisés et des attentes réciproques tenant aux positions sociales et à leurs hiérarchies. À ce niveau, l'action est le plus souvent routinisée et n'émerge que comme problème collectif ou social que dans des situations de crise. (...) Touraine parle à ce propos de conduites revendicatives* » (Vrancken et Kuty, 2001, p. 93). Pour Touraine, « *Les relations de rôle n'ont pas d'unité propre ; elles ne sont que des moyens de gérer la tension inévitable entre les rapports de pouvoir et les relations techniques* » (Touraine, 1974, p. 36). Il y a ensuite les *relations d'influence*, type particulier de relations sociales définies par les *systèmes de décision* : « *Ce qui les sépare des précédentes est qu'il n'existe plus ici de normes établies que des contrôles sociaux protégeraient. Les normes ne sont plus antérieures aux relations sociales ; elles en sont plutôt le résultat, produit de négociations et d'affrontements, transformables donc, provisoires et possédant une*

légitimité de convention plus que de principe » (*ibid.*). « *Ici, l'enjeu de l'action n'est plus l'intégration sociale, mais le "pouvoir", l'accès aux ressources de la décision. Les individus veulent peser sur les choix, ils veulent entrer dans un système de décision qui ne se réduit pas au seul système politique. (...) Touraine désigne ces conduites comme des pressions institutionnelles qui peuvent d'ailleurs être plus ou moins radicales en fonction de l'ouverture du système politique* » (Vrancken et Kuty, 2001, p. 93-94). Le troisième type de relations sociales qu'identifie Touraine, est celui qu'il nomme l'*historicité*, à savoir, « *l'action que la société exerce sur elle-même par l'investissement, la connaissance et la représentation qu'elle se forme de la créativité* » (Touraine, 1974, p. 37). C'est aussi le niveau des « *conduites conflictuelles qui mettent en cause l'emprise d'une domination sociale au nom d'une conception culturelle du sujet historique. C'est ce que Touraine nomme les mouvements sociaux* » (Vranken et Kuty, 2001, p. 94).

Après avoir exposé ces trois formes de systèmes d'action, Touraine précise un peu plus sa définition de l'objet de la sociologie : « *(c'est) l'étude des systèmes d'action, c'est à dire des relations sociales définies à partir d'un certain mode d'intervention d'une collectivité sur elle-même* » (Touraine, 1974, p. 29). Il met en garde, comme il le fait souvent, contre les approches sociologiques qui se trompent d'objet. « *Les études sur la société consistent souvent à expliquer des conduites à partir de situations, ou plus modestement à les mettre en relations avec elles. Démarche saine, à condition qu'on la pousse à son terme, jusqu'au point où il n'y a ni conduites ni situations, mais le fonctionnement d'un système de relations. Démarche dangereuse, au contraire, si l'on s'interroge sur les relations du subjectif et de l'objectif, d'une base matérielle et de constructions idéologiques ou toutes autres expressions qui sont entièrement dépourvues de sens pour le sociologue* » (Touraine, 1974, p. 31). Ou encore : « *Enfin, l'appel aux relations sociales enferme le sociologue dans la nécessité d'expliquer le social par le social, les parties d'un ensemble les unes par les autres plutôt que par leur position par rapport aux autres. Ce qui doit écarter de deux formes présociologiques de pensée. D'abord la plus ingénue : celle qui juge les faits sociaux observables par rapport à un étalon défini non socialement, à un principe extérieur aux relations sociales, qu'il s'agisse de Dieu, de l'Homme ou de la Libido. La sociologie ne s'écrit pas avec des majuscules. Ensuite, la plus riche : l'analyse comparative qui replace les faits observés à côté d'autres, éloignés dans le temps ou dans l'espace, à la fois semblables et différents. Ce qui est aussi une tentative pour échapper à l'analyse sociologique et pour rester au niveau des faits eux-mêmes, avec l'idée que l'œuvre de connaissance est la reconstitution d'un puzzle* » (*ibid.*, p. 32-33).

Avant de revenir, plus loin, sur le concept de *système d'action historique*, et de tenter sa mise en parallèle avec les propositions de Chombart de Lauwe et d'Habermas, ce chapitre propose de décrire et d'interpeller des formes concrètes de relations s'inscrivant à la croisée des systèmes de décision et de l'historicité et entrant dans la dénomination proposée de *rapports d'autorité*.

2.2 Les rapports d'autorité

La lecture de l'analyse de philosophie politique que fait Hannah Arendt de *l'autorité* dans son livre : *La crise de la culture* (Arendt, 1996, p. 121-185), constitue une deuxième voie permettant de déboucher sur une proposition de définition sociologique de la notion de *rapports d'autorité*, qui sera présentée plus loin. Tout d'abord, il faut rappeler que le contexte dans lequel Arendt pose la question de l'*autorité* est celui de montée en puissance des deux dominations totalitaristes du XX^{e} siècle : la domination stalinienne et la domination nazie (et fasciste) et qu'elle attribue le succès de ces dominations à la crise de l'autorité. Cette domination n'est pas tant due à l'effondrement directe des régimes ou des mouvements politiques démocratiques, mais peut être comprise comme la réponse la plus appropriée à une atmosphère sociale et politique générale dans laquelle les systèmes politiques avaient perdu leur prestige et dans lesquels l'*autorité* du gouvernement n'était plus reconnue. Cette crise de l'*autorité* gagne les sphères prépolitiques comme l'éducation et renforce le phénomène : « *Par conséquent, le fait que même cette autorité prépolitique qui présidait aux relations entre adultes et enfants, maîtres et élèves, n'est plus assurée, signifie que toutes les métaphores et tous les modèles de relations autoritaires traditionnellement à l'honneur ont perdu leur plausibilité* » (*ibid.*, p. 122). Puisqu'à la notion d'*autorité* correspond celle d'*obéissance*, Hannah Arendt montre qu'il y a eu très souvent confusion entre *autorité*, *pouvoir* et *violence*. Elle tient à ce qu'on ne confonde pas d'une part l'*autorité* et la *coercition* (du moins par usage de moyens extérieurs) et, d'autre part, l'*autorité* et la *persuasion* (présupposant égalité et processus d'argumentation) : « *Là où on a recours à des arguments, l'autorité est laissée de côté. Face à l'ordre égalitaire de la persuasion, se tient l'ordre autoritaire qui est toujours hiérarchique (...). La relation autoritaire entre celui qui commande et celui qui obéit ne repose ni sur une raison commune, ni sur le pouvoir de celui qui commande ; ce qu'ils ont en commun, c'est la hiérarchie elle-même, dont chacun reconnaît la justesse et la légitimité, et où tous deux ont, à l'avance, leur place fixée* » (*ibid.*, p. 123).

Quand Platon envisage d'introduire l'*autorité* dans le maniement des affaires publiques de la *polis*, il l'envisage comme solution de rechange aussi bien à la méthode grecque ordinaire en matière de politique intérieure, à savoir la persuasion, qu'aux manières courantes de régler les affaires extérieures, à savoir la force et la violence. Mais ni la langue grecque, ni les expériences politiques de l'histoire grecque ne fournissent de supports à cette notion, ni d'exemples du genre de gouvernement qu'elle implique. Les registres auxquels se réfèrent Platon et, plus tard, Aristote, proviennent de deux domaines complètement dissociés dans la conception de la cité : d'un côté, le domaine publico-politique et de l'autre, le domaine de la sphère privée, de la famille et de sa vie. En ce qui concerne le domaine publico-politique, le modèle de gouvernement absolu est donné par celui de la tyrannie, reposant sur la violence pure et l'obligation pour les sujets de s'occuper de leurs propres affaires tout en laissant au tyran le soin du domaine public. En ce qui concerne la sphère privée de la famille, le modèle absolu est celui du chef de famille despote, investi d'un pouvoir coercitif, mais qui est incompatible avec des fins politiques. Platon se serait bien accommodé d'un modèle politique du « roi-philosophe » dont le gouvernement se ferait par la persuasion et l'argumentation.

Mais la persuasion étant insuffisante pour faire tenir un peuple, il faut lui ajouter quelque chose qui puisse contraindre les hommes sans user de moyens externes de violence. Ce pourrait être la *vérité*, c'est-à-dire un système de coercition par la *raison*, mais seulement un petit nombre y est soumis et seuls, finalement, la crainte d'un châtiment ou l'espoir de récompenses dans un au-delà, sont de nature à assurer une suffisante coercition : « *En rapport étroit avec ce choix des exemples et des analogies est l'élément de violence, qui est si manifeste dans la république utopique de Platon et, de fait, ruine constamment son grand souci d'assurer une obéissance volontaire, c'est-à-dire d'établir un fondement solide pour ce que, depuis les Romains, nous appelons l'autorité. Platon résolut ce dilemme en évoquant, dans des histoires plutôt longues, un au-delà avec récompenses et châtiments dont il espérait que la multitude le prendrait à la lettre et dont il recommanda par conséquent l'usage au petit nombre à la fin de la plupart de ses dialogues politiques* » (*ibid.*, p. 145-147).

La philosophie politique d'Aristote constitue une deuxième tentative pour établir le concept d'*autorité*, mais, cette fois, en termes de dirigeants et dirigés. Aristote distingue en permanence deux types d'individus dans les sociétés : ceux qui commandent et ceux qui exécutent. À cette distinction s'articule la distinction entre les vieux, qui ont l'expérience et la connaissance, et les jeunes.

Aristote parle des « nombreux dirigeants » de la *polis*. Ce sont les chefs de famille qui se sont établis comme monarques chez eux avant de s'assembler pour constituer le domaine publico-politique de la cité. En ce sens, il y a une différence entre ces « nombreux dirigeants », qui tiennent leur légitimité de leurs origines et de leurs parcours, et les formes de gouvernement qu'on oppose traditionnellement au pouvoir d'un seul (aristocratie, oligarchie, démocratie).

Enfin, les Romains installent, avec le Sénat, un mode de gouvernement qui emprunte aux perspectives des philosophes grecs, mais qui ne donne qu'ici sa forme pratique au concept d'*autorité*. La politique romaine est dictée par la conviction du caractère sacré de la fondation. Une fois qu'une chose a été fondée, il appartient aux générations futures de la conserver. C'est ainsi que s'explique le fait qu'en se développant, l'empire romain n'a pas créé de nouvelles cités mais a étendu celle de Rome, comme si tout l'empire n'en était que l'arrière-pays. « *C'est dans ce contexte que sont originellement apparus le mot et le concept d'autorité. Le mot "auctoritas" dérive du verbe "augere" "augmenter", et ce que l'autorité ou ceux qui commandent augmentent constamment, c'est la fondation. Les hommes dotés d'autorité étaient les anciens, le Sénat ou les patres, qui l'avaient obtenue par héritage et par transmission de ceux qui avaient posé les fondations pour toutes les choses à venir, les ancêtres, que les Romains appelaient pour cette raison les maiores* » (*ibid.*, p. 160).

Arendt, pour mieux faire comprendre ce que voulait dire le fait de détenir l'autorité, rappelle ce qui oppose les termes d'« auctores » et d'« artifices ». Le second désigne les constructeurs et les fabricateurs effectifs (aujourd'hui, on dirait les maîtres d'œuvre), alors que le premier, que l'on traduirait en français par « auteur », désigne celui qui a inspiré toute l'entreprise et dont l'esprit, bien plus que l'esprit du constructeur effectif, est représenté dans la construction elle-même (aujourd'hui, on dirait peut-être le maître d'ouvrage). « *À la différence de l'artifex, qui l'a seulement faite, il est le véritable "auteur" de la construction, à savoir son fondateur ; avec elle il est devenu un "augmentateur" de la cité* » (*ibid.*, p. 161). Mais le trait essentiel de cette détention de l'autorité est qu'elle n'est pas assortie de pouvoir : « *Cum potestas in populo auctoritas in senata sit, « tandis que le pouvoir réside dans le peuple, l'autorité appartient au Sénat ». Parce que l'"autorité", l'augmentation que le Sénat doit ajouter aux décisions politique n'est pas le pouvoir, elle nous paraît curieusement insaisissable et intangible, ayant à cet égard une ressemblance frappante avec la branche judiciaire du gouvernement de Montesquieu, dont il disait la puissance "en quelque façon nulle" et qui constitue néanmoins la plus haute autorité dans les gouvernements constitutionnels* » (*ibid.*).

Partant du principe qu'il ne peut y avoir de société sans autorité, Durkheim pense néanmoins qu'elle ne peut provenir de l'État, dont le caractère anonyme et tentaculaire tend à isoler les individus et à les conduire dans des situations anomiques. Il se range, sur ce point, dans la ligne tracée par Montesquieu lorsqu'il dit que les autorités d'ordre moral et social doivent émaner essentiellement des corps intermédiaires, représentés par les associations, les corporations ou les familles : « *L'autorité repose sur un système d'échanges entre l'individu et le groupe ; la contrainte ne se dissocie plus alors du sentiment d'appartenance et de la responsabilité. (...) Durkheim estimait que l'égalité devant la loi n'assurait pas la protection d'une collectivité contre les risques d'oppression par une minorité. Comme Rousseau, il avait conscience que les intérêts individuels et collectifs tendraient toujours à s'opposer ; aussi l'autorité devait-elle être de nature morale, fondée sur des croyances et des valeurs communes, capables d'être intériorisées par les consciences individuelles* » (Akoun et Ansart, 1999, p. 46).

2.2.1 La notion d'autorité

Partons d'abord des entendements contemporains, et plus anciens, du terme d'autorité. Dans un premier temps, il exprime un rapport de pouvoir. Significativement, peut-être, ce rapport est le plus souvent perçu, lorsque l'on interroge des personnes sur ce terme, dans la sphère privée (l'autorité parentale), dans la sphère de l'éducation (l'autorité des maîtres) ou dans la sphère des comportements quotidiens (la soumission à l'autorité se traduisant par le respect ou la transgression des normes, les civilités ou les incivilités). Par contre, il est moins souvent perçu dans la sphère publique du politique (où il fait d'ailleurs l'objet des plus grandes confusions).

Le terme d'*autorités* (au féminin et au pluriel) désigne sans trop d'ambiguïté des groupes de détenteurs d'un pouvoir, et celui d'*autoritarisme* désigne les excès d'une relation de pouvoir fondée sur l'autorité. Significativement, encore, l'idée presque systématiquement associée à celle d'autorité est celle de *crise*. De l'avis commun, tout comme à l'époque à laquelle Hannah Arendt écrivait sur le totalitarisme, alors, lorsqu'il est question de crise, il arrive que la référence au politique réapparaisse et que *la crise de l'autorité* exprime la perte de crédibilité de la classe politique suspectée de ne servir que ses propres intérêts et de se livrer à des guerres intestines destinées à favoriser l'ascension de tel ou tel aspirant aux délices du pouvoir.

Dans un deuxième temps, le terme d'*autorité* désigne une capacité d'influence reconnue. La sociologie politique identifie trois modalités de cette influence : le charisme, la compétence et les valeurs (Braud, 2000). Les expressions comme : « *c'est une autorité* » *ou* « *faire autorité en la matière* » vont largement dans ce sens. Mais ce deuxième entendement, d'une part est moins courant que le premier, et, d'autre part, lui est rarement associé. Pourtant, on le verra, la question de la part de la compétence dans l'assise des statuts d'autorité est essentielle. Elle est l'un des fondements de l'autorité à côté d'autres (compatibles ou non), comme la tradition ou le charisme, pour reprendre la typologie de Weber. Elle définit un modèle d'autorité qui s'apparente à la forme de domination légale-rationnelle, mais qui demande encore à être affiné.

Dans un troisième temps, enfin, ce terme appelle, peut-être plus qu'il ne la désigne, la notion d'objectif qui se situe à la croisée de la notion romaine d'*augmentation* et de la notion administrative moderne d'*autorisation* (contenue, par exemple, dans la locution « *autorisation de programme* », signifiant « invitation à exécuter »). Cette dernière signification peut paraître spécieuse alors qu'elle est, de mon point de vue, très centrale dans la notion proposée d'autorité. Elle s'applique tout particulièrement à la dynamique du développement (surtout lorsqu'elle est autre chose qu'accumulation de la taille ou des bénéfices d'une entreprise, d'une collectivité, d'une nation), par exemple dans ce qu'on appelle le développement social ou le développement local, et à la logique de ce qu'on appelle, dans ces deux derniers contextes en particulier, l'élaboration de projet. Augmenter ou développer dans le sens d'« intensifier » ou d'« approfondir » (par exemple d'améliorer sensiblement la qualité de certains rapports sociaux), projeter, dans le sens de « jeter en avant », anticiper le développement pour le provoquer.

2.2.2 La notion de rapports d'autorité

Une analyse sociologique des rapports d'autorité suppose de distinguer les différents niveaux de relations sociales qui y sont investis et de penser leurs articulations. On tentera de le faire d'un point de vue théorique et abstrait dans un premier temps, puis, dans la suite de ce chapitre, on cherchera des illustrations très pratiques de certaines des configurations que peuvent prendre ces systèmes de relations sociales. Un premier niveau des relations sociales concernées par les rapports d'autorité est celui qui concerne les *modalités de leur coercition*, la façon dont ils s'imposent au corps social. Ces modalités vont de la violence pure à l'acceptation sociale, en passant par les différentes formes d'incorporation par inculcation, aliénation, persuasion, propagande. Ce niveau correspond un peu à

celui que Montesquieu identifie lorsqu'il traite du principe de gouvernement et en propose les trois modalités de la vertu, de l'honneur et de la peur.

Un deuxième niveau concerne la *forme de pouvoir* (ou de domination, pour reprendre le vocabulaire de Weber) *vectrice de l'autorité*. Ses modalités sont diverses, puisqu'elle peut être d'ordre traditionnel, charismatique ou rationnel-légal ; elle peut-être d'ordre autoritaire, tyrannique ou totalitaire, si l'on reprend la classification d'Hannah Arendt. Pour Max Weber, comme le dit Yves Sintomer, la dimension de l'autorité se circonscrit à ce niveau : « *chez* (lui), *les concepts qui doivent aider à penser la politique font de celle-ci une activité unidimentionnelle, mue par la volonté de puissance/pouvoir (Macht) et tournée vers sa cristallisation en domination (Herrschaft). Tout est orienté vers ce pôle unique, et les formes politiques minimisant la domination ne sont pas en mesure de constituer un véritable contrepoids : elles ne constituent que le miroir négatif de la domination. Du coup, toute autorité (Autorität) politique est, dans son essence, autoritaire (autoritär), toute influence (Einfluss) est, en fin de compte, relation de puissance (Macht). Il est significatif que Max Weber précise les rapports conceptuels entre pouvoir/puissance et domination, et non pas ceux que ces catégories entretiennent avec des termes qu'il utilise de façon plus générique et plus neutre, comme les notions de Gewalt (pouvoir, dans le sens de l'autorité institutionnelle), de Leitung (direction) et d'Autorität (autorité). Celles-ci ne sont même pas des notions englobantes, dans lesquelles il faudrait distinguer un pôle plus autoritaire et un pôle plus égalitaire ou plus "démocratique". Elles sont complètement subsumées sous le concept de domination – qui constitue en quelque sorte leur aboutissement logique* » (Sintomer, 1999, p. 49-50). Elle peut encore prendre d'autres formes qu'on pourra chercher à identifier.

Un troisième niveau concerne les objets de l'autorité. S'exerce-t-elle dans un but de conservation ou de reproduction d'un état des choses, de normes ou de représentations ; s'exerce-t-elle dans un but de conquête et d'expansion ; s'exerce-t-elle dans un but d'approfondissement, d'intensification, de « meilleure intelligence » ? Enfin, un dernier niveau concerne les conditions de production et les acteurs de l'exercice de l'autorité. Quelles catégories de la société entrent dans des rapports d'autorité, de quelle manière le font-elles, quels sont les changements qui peuvent en découler, notamment sur le plan de la redistribution des rapports de forces ou de la surrection de nouveaux systèmes d'action historique ? Les divergences de condition et d'intérêts des groupes sociaux se résolvent-elles en violence ou bien en conflit ?

Quelles sont les instances ou espaces ouverts à l'argumentation (débat, concertation, négociation) ? Quelles sont les ressources qui sont mobilisées pour asseoir l'autorité (valeurs, croyances, compétences) ? Voilà, semble-t-il les différents niveaux composant les rapports d'autorité, dont l'analyse consiste à tenter de voir comment ils s'articulent les uns avec les autres, selon les modalités prévalentes, dans telle société à tel moment, à chacun des niveaux. Dans la suite de ce propos, on essayera de voir comment fonctionnent ces agencements dans le cadre d'un type particulier de rapports d'autorité, constituant un idéaltype de gestion politique : le clientélisme.

Une fois ces différents niveaux identifiés, il reste encore à émettre quelques remarques qui permettent de mieux cerner cette notion de rapports d'autorité. La première porte sur le fait que, bien probablement, la consistance majeure des choses produites au travers de ces rapports appartient d'abord, même si certaines décisions ont un caractère pratique, au domaine immatériel des représentations. Les rapports d'autorité produisent essentiellement des visions des choses. Et ceci quelles que soient les configurations spécifiques de ces rapports. Qu'ils fassent entrer des mécanismes d'inculcation plus ou moins brutale, de persuasion ou de conviction ou encore d'argumentation ; qu'ils soient portés par des régimes traditionnels, charismatiques ou « légaux-rationnels », des régimes autoritaires, tyranniques ou totalitaires ; qu'ils portent sur la reproduction de normes, l'expansion ou l'approfondissement des rapports sociaux ; qu'ils se passent par voie de violence, de conflit, de concertation ou de négociation ; ils produisent et imposent des grilles d'intelligibilité à partir desquelles vont s'élaborer les pratiques sociales (en écho, en contrepoint, en opposition ou en marge). La deuxième remarque porte sur l'articulation qui s'opère, au travers de ces rapports, entre la sphère individuelle et la sphère collective. C'est au travers de ces rapports, selon les configurations qu'ils prennent dans tel ou tel contexte social historique, que se joue le rapport de l'individu au social. Il apparaît sans objet de s'interroger sur le déclin ou la montée de l'individualisme, tout autant que sur le déclin des libertés individuelles ou la crise des institutions sans indexer sa réflexion sur l'état des rapports d'autorité. Enfin, la troisième remarque porte sur la relation entre domaine public et domaine privé dans les rapports d'autorité. Tels qu'ils sont définis ici, les rapports d'autorité concernent le domaine public, et si ils permettent l'articulation de l'individuel et du collectif, ils ne peuvent se satisfaire de mêler le domaine public et le domaine privé. Un tel mélange conduit à les pervertir : c'est exactement ce qui se passe dans le cadre du rapport d'autorité fondant le clientélisme.

2.3 Le clientélisme ou l'évanouissement du politique

Ce type particulier de rapports d'autorité paraît exemplaire de ces imbrications, voire idéaltypique, alors qu'il est souvent considéré avec un peu d'amusement ou d'agacement assortis du sentiment qu'il ne constitue pas une forme majeure dans l'organisation et la gestion de la vie publique, n'étant porteur ni des utopies libérales, égalitaires, ou fraternelles, ni des figures apocalyptiques du totalitarisme. Le but du propos est de montrer que cette forme, apparemment banale et neutre, de la vie publique, ni idéale, ni catastrophique, est en réalité porteuse de toutes les dérives imaginables et que le rôle de la sociologie et des sociologues est probablement de pointer ces tendances et d'en identifier les anticorps.

« *Système de rapports sociaux à la fois inégalitaires et personnalisés, dominé par un échange de prestations jugé mutuellement avantageux* » (Braud, 2000, p. 603), cet état des rapports d'autorité nous vient des pratiques du monde romain. Dans la Rome antique, en effet, la sportule était le nom donné au don quotidien, effectué à l'origine en nature, par le patron à son client. C'était, sous la République, la rémunération du temps consacré par le client à escorter son patron sur le forum, et aussi le prix d'achat de la voix du client dans les assemblées populaires. Sous l'Empire, le prestige des riches se mesurait au nombre de leurs sportulaires. Les variations qui suivent sur le thème du clientélisme contemporain ne proviennent pas d'une réflexion formelle, mais de l'observation de sa pratique, entre 1975 et 2005, dans un canton rural du sud-est audois.

2.3.1 Logique d'acteur du notable clientéliste

L'attribution des sportules

Le clientélisme met en jeu un « parrain», qu'on désignera sous le nom de notable clientéliste, et des clients, qu'on appellera ici des clients, des sportulaires, ou des électeurs, puisque le but principal de la pratique du clientélisme contemporain (même si, on le verra, la pratique clientéliste est assortie de nombreux effets secondaires) est d'obtenir l'assurance de la réélection, à savoir de la pérennité d'un statut en principe temporaire. Ce n'est pas une obligation mais il arrive assez souvent que le notable soit, lui même, fils de notable (on peut employer le masculin parce que dans leur très large majorité, les membres de la classe politique sont des hommes). L'idée de la pérennisation du statut est déjà ancrée, la fonction élective étant plutôt considérée comme une charge héréditaire.

Dès qu'il est élu, le notable entreprend son travail de relations publiques pour installer la relation « client-fournisseur » et fidéliser sa clientèle dans la logique, mise en évidence par les anthropologues, du don et du contre-don. Dans son analyse de la « régulation croisée », Pierre Grémion (1976) montre comment cette relation suppose, de la part du notable, l'ouverture d'un double réseau : celui de ses clients et celui de toute personne ou institution susceptible d'être mobilisée pour l'obtention des ressources nécessaires à la fidélisation (dérogations réglementaires, « coup de pouce», annulation de poursuites pour contraventions diverses, etc.). Il montre d'ailleurs que l'ouverture de ce dernier réseau est facilitée par le fait qu'il correspond à des intérêts réciproques. Autant le notable a intérêt à multiplier ses interlocuteurs institutionnels les mieux placés dans les hiérarchies de leurs institutions (la position la plus élevée n'étant pas nécessairement la plus adaptée à telle ou telle requête), autant ces interlocuteurs ont intérêt à entretenir les meilleures relations avec les notables locaux. Il en va de l'efficacité de l'action institutionnelle, par le contrôle de l'environnement local ; il en va également des chances de promotion des agents de ces institutions qui sauront monnayer, sous forme de progression de carrière, leur « carnet d'adresses ». Jean-Claude Thoenig, montre bien l'intérêt direct qu'ont longtemps eu les ingénieurs subdivisionnaires de l'Équipement à cultiver de bonnes relations avec les élus locaux, lesquels sont alors susceptibles de leur commander des études ou des travaux qui vont générer des versements d'honoraires (Thoenig, 1987). Le résultat de l'action notabiliaire, c'est l'évolution d'une situation de relais ou de passeur entre la société locale et son environnement vers une situation d'interface, c'est-à-dire une position spécifique à l'intérieur d'une forme de communication construite entre ces deux mondes, séparés par une frontière très étanche, dont le notable devient l'exclusif point de passage. Il y a plusieurs catégories de services rendus, de *sportules*. On trouve principalement ceux qui sont liés au débroussaillement de dossiers administratifs ou à la réduction de leurs délais de traitement, ceux qui portent sur la résolution d'une situation personnelle (placement en maison de retraite, obtention d'un prêt bancaire, obtention d'un logement), ceux qui portent sur l'obtention d'un emploi.

On s'arrêtera sur deux registres auxquels s'appliquent ces services. Le premier registre d'action clientéliste porte sur la résolution d'une situation personnelle. Un jeune homme d'un canton audois ayant atteint l'âge du service militaire, obligatoire à l'époque, fut envoyé pour l'effectuer à Colmar, en Alsace. Peu habitué aux déplacements et ayant sans doute une curiosité et des capacités d'adaptation assez réduites, le jeune homme se plaignit assez rapidement auprès de ses parents

de ce dépaysement insupportable. Les parents, inquiets pour la santé de leur fils qui dépérissait, paraît-il, à vue d'œil, décidèrent qu'il fallait à tout prix prendre des mesures de rapatriement. Mais, incapables d'y parvenir seuls, ils convinrent de s'ouvrir de leur désir auprès du notable. Celui-ci, en bon protecteur des membres du groupe local, en chef de clan, déclara qu'il allait s'occuper de cette question. Effectivement, à peine quelques semaines après leur requête, les parents apprirent que leur fils avait été muté, pour la durée restante de son service militaire, dans une base sise à 40 kilomètres de leur village. Le notable avait réussi une opération électoralement très payante puisqu'en dehors du sportulaire direct, le fils injustement éloigné, il avait satisfait l'ensemble de sa famille, à savoir 6 personnes, mieux, 6 électeurs. On ne s'étendra pas outre mesure sur les conséquences d'une telle intervention (la France eut-elle été mieux défendue en cas d'attaque venant de l'Est si le vaillant soldat était resté à son poste ? Le jeune homme n'aurait-il pas bénéficié, en restant un moment éloigné de chez lui, d'une expérience culturelle qui lui aurait permis de revenir plus riche au pays ?). En tous cas, ce qui est sûr, c'est que pour satisfaire son caprice immédiat, un individu a été soustrait de son expérience de sujet autonome en renforçant sa dépendance au groupe local et particulièrement au notable.

Le deuxième registre porte sur l'attribution d'un emploi à un protégé. Plusieurs moyens sont offerts au notable, dans la mesure où, du fait de sa position, il contrôle un certain nombre d'activités économiques ou de services publics locaux, soit qu'il décide des affaires qu'il va confier à certaines entreprises, soit qu'il fasse partie des conseils d'administration des services (foyer logement de personnes âgées, cantine scolaire, syndicat intercommunal qui embauche les conducteurs des cars scolaires, les conducteurs d'engins de travaux, les aides ménagères à domicile, etc.). Le cas le plus courant introduit une relation toute particulière avec certaines entreprises prestataires de services ou de travaux pour la collectivité, auxquelles on promet un marché sous réserve qu'elle embauche, en contrepartie une ou deux personnes issues du groupe local. Ce « donnant-donnant », ou échange de bons procédés est justifié par le notable comme une action d'« économie sociale » : on procède aux attributions normales de travaux mais on en profite pour que cela bénéficie à l'emploi local. Il se justifie, même s'il donne lieu à certains détournements de procédures. Par exemple, pour être sûr de garder la maîtrise totale de l'attribution des travaux à telle ou telle entreprise (qui aura fait une promesse d'embauche), il vaudra mieux éviter le passage devant une commission d'appel d'offres publiques composée de membres divers, extérieurs, pour certains, aux logiques de protection du groupe local.

On divisera, par exemple, en deux parts les travaux à réaliser (quitte à confier les deux parts à la même entreprise) pour proposer des travaux d'un montant inférieur au seuil imposant le recours à la procédure légale d'attribution des marchés publics. Ainsi, l'attribution se fait dans le secret d'un conseil municipal dont le consentement est acquis d'avance. Naturellement, la procédure publique de contrôle de l'attribution des marchés, destinée à vérifier la bonne utilisation des fonds publics (par exemple en examinant le rapport entre la qualité et le coût des prestations proposées) étant contournée, rien n'interdit de penser que les négociations de ce « donnant-donnant » peuvent s'argumenter sur des critères ayant peu à voir avec l'intérêt public et relevant plus de l'alliance objective d'intérêts spécifiques.

Un autre exemple montre les limites de l'intervention des notables au titre de la défense de l'emploi local. Lorsqu'à été créé le statut des structures d'insertion par l'économique (entreprises d'insertion, associations intermédiaires, régies de quartier), un problème a rapidement embarrassé les responsables de ces structures. On sait qu'elles avaient mission d'embaucher dans leur personnel, sur des contrats à durée déterminée pouvant atteindre jusqu'à deux années, des personnes en situation d'exclusion pour les acculturer au travail et aux responsabilités quotidiennes qui lui sont liées (ponctualité, responsabilité, engagement à se former, etc.). En contrepartie du travail important d'encadrement supplémentaire requis par ce type de salariés et d'une productivité moindre de leur part, ces entreprises percevaient une subvention d'accompagnement pour chaque poste créé. Beaucoup de ces entreprises se livraient à des activités de nature à être commandées par des collectivités (récupération et traitement de déchets, nettoyage des bords de routes ou de rivières, services aux populations). Pour assurer la marche de ces entreprises il fallait, bien sûr, que les collectivités leur attribuent la réalisation de travaux. Comme, dans le même temps, existait encore le dispositif des contrats d'emplois de solidarité (CES), contrats à mi-temps, sur deux ans, mais sans obligation de formation, et fortement subventionnés, ces deux dispositifs, entreprises d'insertion et CES entraient en concurrence aux yeux des élus décidant des attributions de crédits.

Dans un cas ils commandent des travaux à des entreprises d'insertion qui vont embaucher mais au travers de circuits qui leur échappent (ANPE, mission locale pour l'emploi, direction départementale du travail et de l'emploi) et où ils ont peu de chances de faire valoir un dossier plutôt qu'un autre. Ce faisant, toutefois, ils œuvrent pour un processus durable de développement

local dans la mesure où ils confortent des entreprises animées d'une éthique sociale autant que d'une logique économique, entreprises qui peuvent devenir de vraies forces vives locales. Mais, ce faisant, ils favorisent la création d'un tissu indépendant d'acteurs responsables pouvant, à tout moment, leur demander des comptes. Dans le second cas, les élus choisissent de ne pas confier de travaux à ces entreprises d'insertion (même s'ils déclament sur tous les tons leur attachement aux politiques de développement local durable) et embauchent directement, sous contrats CES, des individus qu'ils peuvent choisir sans avoir de comptes à rendre à qui que ce soit, dans leur propre logique de construction d'une paix sociale locale fondée sur une bonne gestion du clientélisme. Le but n'est plus d'acculturer des personnes qui en sont très éloignées aux logiques du travail, mais de fournir une occupation rémunérée (faiblement puisqu'il s'agit d'un mi-temps payé au niveau du SMIC), sans autre perspective que celle de pouvoir rester sur place tout en profitant d'une maigre ressource. L'intérêt évident de cette seconde solution d'emploi est qu'elle est beaucoup moins coûteuse pour la collectivité, (puisqu'il s'agit d'emplois très largement aidés), mieux ciblée en termes de retombées électorales et plus intéressante en termes de fidélisation de clientèles.

L'action publique

Aussi, loin de privilégier la démultiplication d'actions économiques, sociales ou culturelles sur un réseau d'acteurs indépendants et entreprenants, sur des forces vives, ce qui peut, à terme, se traduire par des interpellations ou des conflits délicats, le notable clientéliste aura toujours tendance à privilégier la distribution directe de sportules par la pratique du saupoudrage. En satisfaisant tout le monde un peu, on ne fâche personne beaucoup. Dès lors, la logique d'action publique du notable clientéliste est entièrement tournée vers la collecte des ressources nécessaires à cette pratique. On a vu comment cette collecte s'opère en matière de réseaux de connaissances ; la même logique guide le notable en matière de ressources financières. Interface et distributeur de dons, le notable clientéliste n'envisage le rapport avec son environnement que comme une situation de prélèvement.

Le mot clef est celui de « subvention ». Le notable clientéliste est jugé à sa capacité de chasser la subvention. C'est ce qui donne aux conseillers généraux, membres, depuis la décentralisation, d'un exécutif départemental au budget conséquent, une position de force, tant auprès des électeurs de base qu'auprès des maires de leur canton. Tel maire voulant réaliser telle ou telle opération dans sa commune allant demander son intercession au conseiller général pour obtenir le subven-

tionnement de l'opération. C'est aussi ce qui provoque, malgré les déclarations d'intentions clairement affichées dans le principe de non tutelle d'une collectivité territoriale sur une autre, la tutelle effective du conseil général sur les communes et du conseiller général sur les maires des communes de son canton. Il n'est qu'à voir comment, dans certains de ceux-ci, c'est le conseiller général et non les maires qui font campagne lors de la réélection des conseils municipaux. Le conseiller général est ici déjà le super-maire du canton, ce qui est confirmé quand il devient lui-même aussi le président de la communauté de communes. Dans un contexte social-historique comme celui de la région du Languedoc, cette préoccupation de captation de la ressource publique est toujours vécue comme l'obtention d'une juste réparation des souffrances injustement subies au cours de l'histoire du fait des agressions extérieures. Le notable clientéliste n'est pas seulement l'ambassadeur du groupe local, il en est le médecin et le protecteur.

À l'ensemble des électeurs sportulaires ainsi fidélisés, s'ajoute, dans l'organisation par le notable clientéliste de son système de relations sociales, le placement des fidèles aux postes clefs. C'est encore la logique communautariste du groupe local qui prime en la matière. Il ne s'agit pas de dilater les compétences, mais de s'assurer de la fidélité des différents niveaux de gestion de la chose publique locale.

Les métaphores qu'utilise Hannah Arendt pour typer les différents systèmes politiques qu'elle distingue sont intéressantes pour essayer de qualifier le type de relations sociales établies dans le cadre du clientélisme. Elle distingue d'abord les systèmes autoritaires dans lesquels la diffusion de l'autorité se fait de façon pyramidale, de haut en bas, mais au travers d'une cascade de niveaux, chacun de ces niveaux disposant d'un peu plus d'autorité que le niveau immédiatement inférieur. Ces systèmes sont ceux dans lesquels Weber voit s'appliquer le principe de la domination légale-rationnelle.

Elle distingue ensuite les systèmes tyranniques dans lesquels l'autorité s'exerce de haut en bas, mais comme dans une pyramide qui ne comprendrait aucun niveau intermédiaire et qui ne connaîtrait qu'un sommet et une base. Ce sont les systèmes que Montesquieu désigne sous le nom de systèmes despotiques. Enfin, elle distingue les systèmes totalitaires. La figure métaphorique qu'elle en propose est toute différente des précédentes. Elle propose d'en comparer la structure à celle d'un oignon, l'autorité se situant au centre et se diffusant au travers et par des couches concentriques successives, correspondant à la hiérarchie des statuts : « *les organisations de sympathisants, les diverses associations*

professionnelles, les membres du parti, les formations d'élite et les polices y sont reliées de telle manière que chacune constitue la façade dans une direction, et le centre dans l'autre, autrement dit joue le rôle du monde extérieur pour une strate, et le rôle de l'extrémisme radical pour l'autre. Le grand avantage de ce système est que le mouvement fournit à chacune de ses couches, même dans le cadre d'un régime totalitaire, la fiction d'être différente de ce monde, et plus radicale que lui » (Arendt, 1996, p. 132). Cette structure est, à la fois caractéristique du totalitarisme et indépendante de la forme que va utiliser le chef dans son comportement politique : « *quoi qu'il fasse – qu'il intègre le corps politique comme dans une hiérarchie autoritaire, ou qu'il opprime ses sujets, comme un tyran –, il le fait de l'intérieur et non de l'extérieur ou du dessus* » (*ibid.*, p. 131).

Il y a fort à réfléchir sur la similitude que l'on peut trouver dans l'analyse d'Arendt et celles qu'on peut faire du système clientéliste en tant que modèle général de comportement politique et social. On peut, par exemple, s'interroger sur les strates successives de sportulaires (à l'instar des niveaux hiérarchiques des systèmes totalitaires). Chaque niveau représente pour le niveau intérieur (et non inférieur) le plus proche, l'expression de la réalité sociale, de telle sorte qu'au centre, finalement, la réalité sociale de la société locale est assimilée à celle des bénéficiaires de la manne du notable clientéliste (première strate, ou couche externe, du système d'alliances), alors qu'elle n'est aucunement représentative de l'ensemble du corps social dont de très nombreux membres ne sont pas intégrés dans cette relation de dépendance. En outre, il faut s'interroger sur l'inexistence de contre-pouvoirs à l'intérieur d'un tel système. D'une part, les niveaux hiérarchiques d'un système clientéliste n'existent que très peu (la majorité des décisions se prend directement par le chef qui cumule toutes les fonctions de décision), d'autre part, les individus ayant été placés dans des fonctions de responsabilité (la garde rapprochée), l'ayant été beaucoup plus en fonction de leur fidélité au chef qu'en raison de leurs compétences propres, ils sont très souvent incapables de critiquer ou d'interpeller ses décisions. Doublement incapables : par manque de compétences et par manque de volonté.

2.3.2 Impacts du clientélisme sur les rapports d'autorité

Les bénéficiaires

Tout le monde ne bénéficie pas de la sollicitude du notable clientéliste. Si l'intérêt de ce dernier est d'avoir un maximum de sportulaires afin de profiter d'une garantie de longévité politique, la diversité des membres du groupe local et les contraintes liées au temps comme à la relative rareté des ressources, l'obligent à établir des priorités dans le choix de ceux qui en seront les bénéficiaires.

Il y a d'abord ceux qui sont dans une situation de précarité ou de handicap telle qu'elle impose une prise en charge évidente aux yeux du groupe local. Encore faut-il que ces individus fassent objectivement partie de ce groupe local qui définit assez explicitement les frontières au-delà desquelles il n'est plus indispensable d'étendre les règles de la solidarité. Ainsi, par exemple, il n'est pas rare du tout, lorsque l'on évoque l'offre très faible d'habitat locatif social en milieu rural, de s'entendre répondre qu'il n'est pas question d'organiser l'accueil de pauvres venus d'ailleurs...

Puis, il y a ceux (la masse la plus importante) qu'il est utile de compter dans les rangs des affiliés. Les plus intéressants sont ceux qui ont une capacité de démultiplication de leur fidélité (vers leur famille, leurs proches, leurs administrés, s'ils sont élus). La démultiplication nécessite probablement la distribution de sportules, mais les bénéficiaires sont ciblés par ces intermédiaires, ce qui facilite la tâche du clientéliste.

Il y a enfin ceux qui vont devenir les membres des cercles rapprochés dont le notable a besoin pour l'exercice de ses différents mandats, ou, du moins, pour en présenter la forme légale (conseillers municipaux, directeurs des structures publiques locales, responsables des associations paramunicipales ou paracantonales, responsables des structures techniques et professionnelles comme les syndicats de crus ou les organismes de coopération viticole dans le département de l'Aude).

Mais tout le monde n'entre pas dans ce système de relations. Certains individus sont naturellement opposés au notable clientéliste, pour des raisons politiques, familiales ou personnelles, et ce dernier sait qu'il n'a rien à tirer en retour de l'attribution d'une aide ou d'une faveur. Pierre Grémion explique que parmi les individus de la base n'entrant pas dans ce rapport de dépendance, se trouvent aussi ceux qui, pour rien au monde, ne souhaitent y entrer. Ceux-là veulent préserver leur autonomie et ne pas devoir à autrui le confort de leur situation. On le verra un peu plus loin, mais ce qui a beaucoup préoccupé les institutions comme le Commissariat du Plan ou la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) des années 50 aux années 70, c'est que ces individus étaient souvent ceux avec lesquels elles auraient aimer composer pour inscrire des logiques de développement, mais qu'ils étaient très rarement représentés par la classe politique locale traditionnelle pour la raison qu'ils se refusaient à entrer dans le jeu du clientélisme. Il leur a fallu inventer des montages compliqués et pas toujours efficaces pour établir des relations partenariales avec ce qu'on appelait alors les « forces vives » du pays, sans passer par le filtre et les stratégies des notables.

La relation de dépendance

Comme cela l'a été rapidement évoqué plus haut, la relation clientéliste est une relation de mise en dépendance du client par le notable clientéliste. L'obligation de contre don, seule façon de garder la face quand on est comblé de cadeaux, fidélise les électeurs et garantit leur vote au moment des renouvellements de mandats. On a souvent entendu cet argument réfuté au motif que l'anonymat du vote et le secret de l'isoloir permettent la plus totale liberté aux électeurs. C'est peu connaître la réalité des élections locales, notamment dans les petites communes[18], à l'occasion desquelles il est rare qu'on ne sache pas, à quelques voix près, qui a voté pour qui. Avant même qu'on ne les fabriquât en plexiglas, les urnes étaient déjà transparentes. Mais la fidélité va largement au-delà des élections. Elle s'applique également aux prises de position. Une critique, une question embarrassante, une déclaration non homologuée à propos de toute question relative à la chose publique locale, peuvent déclencher le courroux du bienfaiteur et tarir la manne. Je n'écrirais pas cela si je n'avais entendu, mille et une fois, des individus critiquer, en aparté, les agissements de tel ou tel notable, voire approuver sans réserves la constitution d'une liste d'opposition aux élections locales, mais souhaiter vivement ne pas afficher publiquement leur opinion de peur que l'intervention demandée de longue date en faveur d'un fils ou d'une fille tombe dans l'oubli, ou par courtoisie (spontanée ou obligée) envers l'élu critiqué en raison de l'intervention qu'il a bien voulu faire pour lui ou quelqu'un de sa famille. Combien de sportulaires hostiles à leur maître, mais terrés par la crainte, interdits par l'obligation de retour ? Cette relation de dépendance permet d'affirmer que le clientélisme n'a pas pour unique fonction la réélection des notables, mais bel et bien la gestion d'un système de relations sociales dans son ensemble et que ce qui caractérise ce système, c'est l'extrême situation de dépendance des individus et la fabrication de leur incapacité à en penser le changement. C'est aussi la garantie d'une solidarité des bénéficiaires et d'une méfiance de leur part à l'égard de ceux qui ne s'inscrivent pas dans le même système de relations.

L'invasion du domaine public par les logiques des relations privées

Les termes de l'échange entre le notable clientéliste et ses clients font d'eux, non seulement des dépendants, mais des affiliés. La relation qui s'établit au maître est celle de la *gens familia* au despote, chef de la famille. La conduite des affaires publiques est perçue par les bénéficiaires des dons comme l'assemblage de la satisfaction d'intérêts privés (l'autorisation à construire en zone en principe

18 - Dont on rappellera que plus de 20 000, sur les 36 000 que l'on trouve en France, comptent moins de 700 habitants !

inondable, l'affectation du fils au service militaire, l'annulation d'une poursuite pour contravention, un emploi pour la fille). Le seul contrôle que l'on s'autorise à appliquer aux élus, c'est pour vérifier qu'aucune famille n'est mieux servie que la sienne. Et que la sienne est justement servie. La question de la constructibilité des terrains est un exemple très parlant de ce type de contrôle. Pour beaucoup, pour ne pas dire pour la majorité, les documents d'urbanisme (plans d'occupation des sols, cartes communales et, aujourd'hui, plans locaux d'urbanisme) ne sont pas du tout des outils de planification de la croissance des communes, permettant de coordonner l'extension des zones construites, la réalisation d'équipements, la mise en place de services, la réponse aux besoins en matière d'habitat, le respect des contraintes géographiques et physiques ou la lutte contre la spéculation foncière et immobilière. Ils sont des compromis obtenus sur le droit à construire, c'est-à-dire, dans le meilleur des cas, sur la possibilité donnée à un enfant pour qu'il décohabite dans de bonnes conditions, et, pour de moins nobles raisons, sur la possibilité de réaliser des gains substantiels en revendant un terrain de tous temps consacré à l'agriculture au prix du terrain à bâtir[19]. Le contrôle de l'action publique n'est que celui de l'action des responsables de la gestion publique lorsqu'ils s'occupent d'affaires mettant directement en jeu des intérêts privés. Ainsi s'évanouit le politique.

L'absence de la chose publique

Contrairement à ce qu'on pourrait penser de la part de la classe politique, souvent friande de batailles idéologiques, elle n'est, à sa base en tous cas, pas très expressive. Le notable clientéliste répugne à se lancer dans de grands débats. À une confrontation d'idées, pouvant dévoiler son système de relations, il préfère largement le colloque singulier qu'il pratique de maison en maison, sans témoins extérieurs. À l'heure des élections locales, il est un jeu qui consiste à savoir chez qui le notable est passé et chez qui il n'est pas passé. Il suffit de voir si sa voiture (bien connue dans le canton) est garée devant la maison d'un tel ou d'un tel. Le notable répugne également à répondre à une adresse publique. Une association demandant à un président de communauté de communes de bien vouloir expliquer pourquoi il était favorable à un projet d'implantation industrielle, après lui avoir adressé un courrier lui posant un certain nombre de questions et n'ayant obtenu ni accusé de réception, ni réponse, s'est vue dans l'obligation de produire ce courrier sous forme de lettre ouverte. Malgré une dis-

19 - Or, c'est un terrain qui a déjà généré divers subventionnements agricoles payés par la collectivité et, de plus, dont l'augmentation possible de la valeur ne tient en rien à l'activité de son propriétaire, mais aux changements démographiques et, éventuellement, à la politique d'accueil de la municipalité (équipements, services, promotion du « bien vivre local », etc.).

tribution de cette lettre dans toutes les boîtes aux lettres du canton, la lettre est toujours restée sans réponse. D'un côté il pousse ses fidèles et sa garde rapprochée à prendre des positions favorables à ce projet (à l'occasion d'une enquête publique, au cours des votes de la communauté de communes), de l'autre, il reste complètement sourd aux demandes les plus élémentaires d'informations et de justifications. Mais c'est en analysant la réaction de la majorité des électeurs locaux que l'on prend la mesure du problème. En effet, cette absence de réponse ne semble pas choquer une société locale qui n'a jamais considéré que la demande d'explications relevait d'une relation normale avec un élu. Cette relative indifférence montre que l'affiliation au chef comprend l'interdit de la critique. Il faut donc affirmer que le clientélisme produit une relation de domination de type traditionnelle, pour reprendre la classification de Weber, c'est-à-dire non discutable, qu'elle s'applique particulièrement à un groupe social lié par une relation de type communautaire et qu'elle ne laisse pas de place à l'émergence de transformations sociales et à l'existence de mécanismes de régulation ou de contre-pouvoirs. La crainte du débat, le refus de répondre aux demandes d'éclaircissements, la méfiance à l'égard du tissus associatif (apparaissant avec les migrations d'urbains vers le milieu rural), sont les conséquences directes de la pratique clientéliste. Elle est plus sournoise qu'on ne le pense *a priori* et peut-être génératrice de glissements beaucoup plus graves si on ne la dévoile pas et si on n'en démontre pas les conséquences.

2.4 Le dépassement du clientélisme : l'expertise des clercs

2.4.1 L'état d'esprit

Michel Amiot (1986), Pierre Grémion (1976) et Serge Wachter (1987) montrent, chacun dans le champ qu'il investigue, comment s'est opérée une transformation des rapports d'autorité, en France, au lendemain de la seconde guerre mondiale à partir d'une réinterprétation de la compétence. Amiot décrit et explique l'émergence des nouvelles élites technocratiques destinées à pallier l'incapacité des élus à comprendre et gérer les enjeux économiques et sociaux de l'après-guerre tout autant que la bureaucratisation extrême de l'administration. Il montre comment, à la fois le principe de la planification française et celui de la conception d'un modèle de grands commis de l'État aptes à comprendre les logiques de l'État et celles de l'entreprise, provenait de la rencontre de deux mouvements d'idées qui allaient se féconder, s'enrichir et se matérialiser dans le projet de l'École d'Uriage, préfiguration de l'École nationale d'administration (ENA).

En effet le mouvement humaniste personnaliste fédéré autour de la revue *Esprit*, d'Emmanuel Mounier, et le mouvement *X crise*, regroupant des polytechniciens inquiets du flou de leurs missions dans la haute fonction publique, avaient élaboré les bases de la planification à la française – ni autoritaire, ni libérale – où les logiques du marché, considérées comme le moteur du développement économique, devaient être impulsées et régulées par un État plus incitateur qu'autoritaire. Opposés aux carences excessives du parlementarisme tout autant qu'au collectivisme, les doctrines de ces courants prônaient la mise en place d'un *gouvernement de la compétence* d'inspiration comtienne : un État régulateur conseillé par les scientifiques et les savants. Le commis de l'État, susceptible d'incarner cette compétence, devait être formé de telle façon à ce qu'il soit capable de comprendre les logiques du marché et de l'entreprise (ce que les fonctionnaires de l'administration n'étaient pas en mesure de faire), tout en étant capable d'intérioriser la vocation de l'État (assurer la cohérence dans le temps et dans l'espace des agencements et des projets de société). La figure du haut fonctionnaire dont la carrière voit alterner des périodes de présidence d'entreprises publiques (ou privées) et des périodes consacrées à des responsabilités gouvernementales, découle assez directement de ce projet.

Cette conception d'un nouveau haut fonctionnaire prend ses racines au sein de l'École des cadres d'Uriage dans laquelle vont se rencontrer ces deux mouvements d'analyse critique et d'anticonformisme. C'est une école, créée en 1940, avec l'aide de la nouvelle administration de la jeunesse, par Pierre Dunoyer de Segonzac, disciple de Lyautey, inspiré par un catholicisme humaniste, moral et patriotique, dont la vocation est la formation des futurs cadres de la nation. Son fondateur va inviter des intellectuels venus d'horizons assez différents, mais tous animés d'une éthique humaniste (chrétienne ou inspirée des idées de la gauche) et fondant la compétence sur l'acquisition des savoirs et leur mise en perspective. Le sociologue Joffre Dumazedier (faisant partie des laïcs et des gens engagés à gauche) va y introduire les méthodes pédagogiques qui vont faire l'originalité de l'école : cercles de discussions, rencontres-débats, recherches personnelles, et qui vont être réappliquées en maints endroits sous la dénomination de « pédagogie active », notamment dans la future ENA. Dumazedier invite même des syndicalistes à participer aux débats avec les stagiaires de l'école. La qualité de professeurs comme Hubert Beuve-Méry ou Paul-Henry Chombart de Lauwe et de conférenciers politologues, économistes ou philosophes, va faire assez rapidement de cette école un lieu critique et de critique, notamment à l'égard du gouvernement et de son chef. Elle va d'ailleurs alimenter en cadres la résistance et le gouvernement de la France libre. Elle sera fermée en 1943 par

Pierre Laval. Ce qui va caractériser la formation des cadres de l'État dans l'École nationale d'administration, fondée au lendemain de la guerre, c'est cet état d'esprit instauré dans la pédagogie et la façon d'être de l'École d'Uriage. État d'esprit, façon d'être et d'apprendre dans l'échange, la mise en perspective de visions différentes, l'écoute mutuelle, façon de coproduire les savoirs, beaucoup plus que de les diffuser du haut d'une chaire en les parant du statut de dogmes.

2.4.2 Clercs et forces vives

Ainsi se dessine un mode d'élaboration des décision, un type de rapports d'autorité, qui va déterminer les logiques d'action des institutions étatiques les plus modernistes dans l'après-guerre et les trente années qui vont suivre : le Commissariat du Plan et la DATAR. Au Commissariat et dans les cercles qui gravitent autour, s'élaborent dans des séminaires, des colloques, des groupes de réflexion, des groupes d'échange, les accords sur les objectifs d'évolution du pays à moyen et long terme, sinon entre classes (on en est même assez loin), au moins entre les différentes fractions des classes dirigeantes. Les combles du ministère des Finances, rue de Rivoli, abritent les réunions tardives et informelles de fonctionnaires, d'universitaires et de dirigeants d'entreprises ; les commissions de modernisation du Plan rassemblent, de façon plus formelle, ces mêmes acteurs, à la condition qu'ils soient animés d'un désir d'agir et d'une compétence indubitables. Jean Monnet, premier haut commissaire du Plan exprimera cette exigence au Général de Gaulle : « *J'ai beaucoup d'estime pour l'administration française (...) mais il est évident qu'elle n'est pas faite pour établir un plan qui doit changer le visage du pays. Son rôle est au contraire de maintenir l'état des choses qu'on leur confie. Les hauts fonctionnaires qui la dominent ont toutes les qualités sauf l'esprit d'entreprise. Pour transformer la France, il faudrait d'abord transformer les grands corps de l'État et peut-être les écoles où on les fabrique. Je n'ai pas l'intention de confier les commissions de modernisation à des fonctionnaires, encore moins d'accepter leur tutelle sur le Plan* » (Monnet, 1976, p. 289-290).

Dans ces fameuses commissions, outre des responsables triés sur le volet, les acteurs qu'on va trouver le sont en raison de leur caractère de « forces vives ». Il est intéressant de noter que le Plan, qui est un organisme public dépendant directement du Président du conseil, puis du Premier ministre, s'arroge la responsabilité de choisir qui fait partie et d'éliminer qui ne fait pas partie de ces forces vives : « *Nous devions choisir les secteurs et les hommes, et nous n'avions pas le droit de nous tromper. Nous prîmes alors en commun la grande responsabilité de trancher dans l'avenir, d'ouvrir telle voie au développement de la France, de renoncer provisoirement à telle autre et de dire : ces hommes là feront mieux avancer les choses que ceux-là* » (*ibid.*, p. 288).

Il est inutile de préciser que, dans l'état d'esprit qui anime les hommes du Plan, les représentants de la classe politique n'ont pas beaucoup plus de crédibilité à leurs yeux que les hauts fonctionnaires de l'administration traditionnelle. Au contraire, le Plan est conçu comme un lieu d'excellence destiné à insuffler de manière incitative aux décideurs et responsables divers un esprit et des orientations élaborées par une expertise affinitaire ou cooptante. Pour une fois, l'État ne considère pas que, du moins dans la phase d'élaboration des objectifs, la classe politique soit l'exclusive représentante légitime des dynamiques économiques et sociales. D'une certaine façon, le plan instaure une forme particulière de démocratie participative, bien qu'elle soit limitée à des acteurs tous plus ou moins issus des classes dirigeantes. La tentative de la DATAR, quelques années plus tard, de constituer des espaces d'expression de cette forme de démocratie, ouverts, cette fois-ci, à des acteurs provenant d'horizons plus divers, et de classes sociales différentes, est aussi instructive.

C'est à l'occasion de la réforme administrative de 1964, instituant un échelon régional de déconcentration administrative (qui n'a rien à voir avec la décentralisation), que la DATAR va mener une bataille allant dans le même sens. Cette réforme dote les régions d'un niveau administratif qui a pour objet d'assurer la cohérence de l'action de l'État, particulièrement au niveau de la répartition et de l'affectation des crédits publics d'investissement. La mise en place d'un Préfet de Région (Préfet du département du chef-lieu de la Région), et d'un appareil régional constitue la partie la plus visible de cette réforme. Mais la DATAR avait plaidé pour que soient mises en place, à cette occasion, des commissions régionales de concertation entre plusieurs composantes de la société locale. Il s'agissait des Commissions de développement économique régional (CODER). Leur composition reflétait l'intention de la DATAR de contourner les circuits notabiliaires traditionnels et de donner leur place aux forces vives qui échappent le plus souvent à leurs réseaux et dont les élus ne sont pas nécessairement les intermédiaires. En effet, seul un quart de la cinquantaine de membres de ces commissions, prévues dans chaque région, étaient désignés par les conseils généraux des départements la composant. En général, les conseillers généraux désignaient l'un ou plusieurs des leurs dans ce collège. Une moitié des membres était désignée par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés des trois secteurs d'activité économique, il s'agissait là d'une partie des forces vives composant ces commissions. Le dernier quart était désigné par le Premier ministre. Il s'agissait de personnalités régionales réputées pour leur compétence propre, leurs qualités personnelles, leur expérience spécifique.

S'inscrivant dans l'état d'esprit qui animait le Plan, mais voulant donner une dimension territoriale aux objectifs et à la programmation du développement des infrastructures, la DATAR voyait dans ces commissions des sortes de commissions de modernisation régionalisées. Mais ces commissions eurent des effets très relatifs. D'abord, elles ont failli, tout simplement, ne pas exister. Une hostilité assez marquée s'est vite exprimée de la part des différentes administrations (et notamment du Plan, qui voyait dans le projet de territorialisation de la DATAR le risque de voir s'effriter l'équilibre de sa logique de planification sectorielle), mais aussi des élus qui se réclamaient comme les représentants exclusifs des forces vives et qui ne comprenaient et ne toléraient pas trop qu'on les tint pour des interlocuteurs parmi d'autres. Finalement, lorsqu'elles ont été mises en place, après un arbitrage positif du Premier ministre, sollicité par la DATAR, elles étaient tellement privées d'autonomie et de légitimité, qu'elle ne devaient en rien perturber le fonctionnement classique des relations d'autorité entre l'État, les collectivités locales et les administrés. Sans droit de saisine, et étant convoquées sur décision exclusive du Préfet de région, seul habilité à fixer l'ordre du jour des réunions, leurs avis ne liant pas le Préfet, ces assemblées consultatives se sont rapidement dégradées en simples chambres d'enregistrement, puis en vulgaires chambres d'écho.

Plus : les forces vives les ont assez rapidement désertées, constatant leur totale inefficacité, et, surtout, la domination qu'avaient réussi à imposer les élus. Domination opérée d'une part par la maîtrise et la monopolisation des interventions publiques et, d'autre part, par la priorité qu'ils donnèrent à la défense de leurs fiefs respectifs, chacun plaidant sa cause locale et aucun n'embrassant la dimension régionale, c'est-à-dire supralocale et non réductible à la juxtaposition des objectifs locaux. Cette tentative, correspondant au constat fait par la DATAR d'une imparfaite possibilité de mobilisation et d'expression des forces vives, s'est donc soldée par un échec. Toutefois, la DATAR, dans les protocoles de ses actions spécifiques, cherchera à intégrer le plus possible les forces vives et « porteurs de projets », sachant qu'il n'y pas de politique d'aménagement du territoire et de développement qui ne s'appuie directement sur des dynamiques locales, durables et renouvelables, c'est-à-dire portées par des acteurs concrets et déterminés.

Cela dit, ni les commissions de modernisation du Plan, ni les méthodes préconisées par la DATAR ne contribuaient à modifier la structure de l'autorité. Ni l'une, ni l'autre de ces institutions ne sont les agents d'un déplacement des sources de l'autorité, de l'État vers d'autres instances. Aucune, par exemple, n'est l'agent de la décentralisation. Elles proposent une modification des conditions

de constitution de l'expertise dans le cadre d'une action centralisée dont elles revendiquent la responsabilité. Pendant presque quatre décennies pour l'une et deux pour l'autre, ces institutions vont directement dépendre du sommet de l'État et non d'un quelconque ministère technique. Il faudra attendre l'arrivée de la gauche au pouvoir et la politique de décentralisation pour que Plan et Aménagement du territoire (ensemble, d'ailleurs) soient détachés de la tutelle du Premier ministre et confiés à un ministère *ad hoc*.

2.4.3 Esprit de corps

La constitution d'un *gouvernement de la compétence*, tant qu'il est conçu comme modalité d'un gouvernement autoritaire et hiérarchique, n'accorde donc pas tant de place à l'ouverture du débat sur la chose publique à des couches d'acteurs situés hors des réseaux traditionnels du pouvoir, qu'à la recherche d'excellence de ses clercs. Mais l'évolution des sociétés modernes et la transformation des enjeux économiques, sociaux et politiques qu'elles connaissent, nécessite leur adaptation régulière voire leur remplacement dans les positions clefs par des générations ou des sensibilités plus adaptées. C'est ce qui se passe quand apparaissent les énarques, qui rognent la légitimité des hauts fonctionnaires formés avant-guerre. C'est ce qui se passe aussi avec l'évolution du statut des divers corps de hauts fonctionnaires.

L'École polytechnique, dont la fondation, en 1794, répondait au besoin de former des élites professionnelles, au service de la patrie, maîtrisant la science et la technique, a fourni tout au long du XIX^{e} siècle les membres des plus hauts corps civils et militaires de l'État. Il y avait une adéquation entre l'expertise constituée et les enjeux du monde économique et social : une société industrielle en formation, des compétences en matière technique et de commandement. Au début du XX^{e} siècle, par contre, les polytechniciens sont moins attirés vers les carrières militaires mais ne trouvent pas bien leur place dans l'industrie en raison d'une formation pas assez poussée dans ce sens. L'inquiétude qui en a résulté a assez naturellement donné naissance à ce courant *X crise*, qui a été à l'origine du renouveau de l'action étatique dont il est question ci-dessus. L'expertise dont se revendiquent les clercs leur assigne une place précise dans la hiérarchie des détenteurs de la compétence, dont leur place dans les rapports d'autorité. Cette place, perpétuellement menacée fait l'objet d'une compétition et d'une vigilance permanente entre les différents corps. En dépendent, non seulement leur prestige, mais la grille d'intelligibilité du monde qui va servir à construire l'action publique. L'exemple de la domination par le corps des Ponts et Chaussées des destinées du ministère des Travaux Publics, puis de celui de l'Équipement montre bien, par exemple et entre autres choses, l'impact

sur l'aménagement et l'urbanisme en France d'une vision techniciste de l'environnement bâti. Jean-Claude Thoenig, dans *l'ère des technocrates* (1987), retrace l'histoire de ce ministère et montre comment elle est indissolublement liée aux stratégies des corps et, particulièrement, à celui des Ponts et Chaussées.

Créé sous l'Ancien Régime, ce corps d'ingénieurs recrute aujourd'hui ses membres parmi les plus méritants des élèves de l'École polytechnique, qui poursuivent alors leur formation à l'École nationale des ponts et chaussées. Ils occupent ensuite les postes d'encadrement du ministère, que ce soit sur le terrain où ils sont très présents – le « corps des Ponts » est un corps provincial – ou dans les services centraux. L'histoire de la fusion, en 1966, entre le ministère de la Construction et le ministère des Travaux Publics, donnant naissance à l'actuel ministère de l'Équipement est, sur ce plan, totalement édifiante. Quand il proposa au Général de Gaulle de constituer un grand ministère dont la vocation consisterait à gérer ensemble la réalisation des grandes infrastructures nationales (routières, portuaires, aéroportuaires) et celle des superstructures (urbanisme et habitat), Edgard Pisani s'appuya sur de jeunes ingénieurs du corps, un peu dans le même état d'esprit que ceux d'*X crise*, quelque trente ou quarante ans plus tôt. Ceux-ci, surnommés les « jeunes turcs », s'inquiétaient du peu de pugnacité de leurs aînés face aux enjeux d'une société dont la composante urbaine devenait une des caractéristiques principales et craignaient de voir leur ministère – et leurs perspectives de carrière – décliner face à la montée d'autres administrations (comme la Construction) et d'autres experts (comme les ingénieurs de la construction, les urbanistes de l'État ou les administratifs). Intéressés par cette fusion, ils soutiennent le projet de Pisani en en défendant le bien fondé auprès de leurs aînés, sans l'accord desquels rien n'aurait été possible.

En effet, Thoenig montre bien que ce ministère est dirigé non pas tant par le ministre (qui n'est que de passage), que par le corps des Ponts, représenté par le Conseil général de Ponts et Chaussées, sorte de « conseil des sages » ayant sa place dans l'organigramme, dont le ministre est le président, mais dont le vice-président, nécessairement ingénieur des Ponts ou, exceptionnellement, Divisionnaire des Travaux Publics d'État, est le réel homme fort de l'institution. Une fois la fusion réalisée, la répartition des postes clefs du nouveau ministère va s'opérer au bénéfice absolu du corps des Ponts. Les cadres issus de la Construction sont cantonnés dans les domaines qui relèvent exclusivement de leur compétence ou qui n'intéressent pas les ingénieurs des Ponts, l'accès aux directions des services départementaux, les directions départementales de l'Équipement,

est réduit au strict minimum pour ceux qui ne sortent pas du sérail. Il est même strictement interdit aux énarques. La direction centrale emblématique de l'Aménagement foncier et de l'urbanisme (DAFU) est confiée, alors qu'elle aurait pu l'être à un cadre de la Construction, au chef de file des jeunes turcs, donc ingénieur des Ponts.

Dans les directions départementales, alors que le service des infrastructures reste tout naturellement entre les mains des ingénieurs des Ponts (tenir la route n'est pas ici qu'une métaphore), celui de l'urbanisme, nouvellement créé (le Groupe d'études et de programmation), dont la direction centrale est la DAFU, est confié aux ingénieurs des Ponts. Ainsi ces derniers vont être les experts qui vont impulser et orienter le considérable mouvement d'urbanisation péri-urbaine fondé sur la généralisation du lotissement et de la maison individuelle. Il y a fort à penser, et ceci se vérifie lorsque l'on visite d'autres pays, que les formes de cet urbanisme eussent été sensiblement différentes s'il avait été encadré par des urbanistes ou des architectes dont la logique d'action provient (ou devrait provenir) d'une sensibilité d'abord orientée vers les formes et les usages des espaces bâtis, plutôt que par des ingénieurs que leur formation et leur sensibilité orientent d'abord vers la recherche de fonctionnalités et la résolution des contraintes techniques qu'elles imposent. L'expertise des clercs est une représentation parmi d'autres du réel et de qu'il devrait être, sauf qu'elle est, à un moment donné, dominante, légitime et autoritaire...

Weber et la domination légale-rationnelle de la bureaucratie

Dans son ouvrage interrogeant simultanément Max Weber et Jürgen Habermas sur leurs approches de la démocratie, Yves Sintomer (1999) montre l'attachement de Weber à l'expertise des clercs et son incrédulité totale à l'égard de toute forme de démocratie participative : « *Dans ses écrits, Max Weber avance que les sociétés occidentales sont confrontées à une rationalisation qui transforme la politique en un univers impersonnel dans lequel la bureaucratie risque de dominer sans parage. (...) cette tendance est inéluctable car les règles impersonnelles et mécaniques constituent le mode de gestion le plus rationnel des choses et des hommes. (...) Il est, pour Weber, sociologiquement inconcevable que le peuple puisse exercer le pouvoir dans les grands États modernes. (...) Du coup, Weber condamne toute théorie qui viserait à préciser quelle est la meilleure façon pour le peuple d'exercer son pouvoir, ou la plus juste, ou pourquoi ce pouvoir est légitime, ou encore comment progresser vers ce pouvoir* » (*ibid.*, p. 11).

Weber, dans sa philosophie politique, conçoit l'idéal-type des sociétés modernes bâties autour d'une articulation entre une domination bureaucratique nuancée par une direction charismatique (celle du Führer) et une assemblée parlementaire dont but est de préparer les représentant à l'exercice du pouvoir (par l'émergence d'un successeur du Führer) sur fond de rapport de force partidaire destiné à endiguer et rationaliser la démocratie spontanée ou « de cafés ». Yves Sintomer souligne les enjeux d'un dépassement de cette vision de la politique : « *Être en mesure de récuser l'alternative entre la domination absolue de la bureaucratie et la démocratie plébiscitaire ; analyser les dynamiques sociales "réellement existantes" qui sont porteuses d'une minimisation (ou d'une abolition) de la domination en général ; pouvoir reprendre une interrogation axiologique "raisonnable" sur les différents types de régimes dans les conditions d'un monde irrémédiablement désenchanté – donc sans retomber dans les postulats insoutenables d'un sens global de l'histoire et des relations humaines, ou d'une fusion de l'être et du devoir-être : tels sont les défis que Weber lance aux perspectives démocratiques contemporaines* » (*ibid.*, p. 133).

2.5 Vers l'expertise populaire : dynamiques culturelles, système d'action historique et agir communicationnel

Cette concentration de l'expertise et de la décision au centre de l'État et au cœur de ce pays n'est pas nouvelle. Tocqueville constatait qu'après avoir voulu séparer par un abîme ce que ce pays avait été jusqu'à la Révolution et ce que les révolutionnaires avaient voulu en faire désormais, ils avaient finalement reconstitué bien des formes antérieures, notamment le centralisme administratif. L'explosion de mai 1968 marque probablement le premier acte d'une crise de l'autorité, d'une contestation des fondements et procédures de la décision. Signe que ce mouvement opère en profondeur : il touche tous les domaines d'expression de l'autorité. Le domaine politique d'abord, celui du travail salarié ensuite, celui de la famille, de la relation entre hommes et femmes, celui de l'éducation, etc. Plus tard, il s'étendra aux relations entre centre et périphéries, entre Paris et les régions... La France n'a pas l'exclusivité de cette crise. Elle frappe en même temps bien d'autres pays, et sera suivie, dans certains, d'une radicalisation et d'actions parfois extrêmement violentes. Le contexte international (guerre froide et affrontement de deux idéologies converties en doctrines pratiques) et la situation économique (« société de consommation »), politique et militaire (guerre d'Algérie à peine terminée, guerre du Viêt-Nam) de l'occident ne sont pas étrangers à cette crise, mais ce n'est pas ici le lieu pour en parler.

C'est dans les années 70 que l'on commence à prendre la mesure du mouvement de fond qui affectait l'ensemble des sociétés occidentales et dont l'explosion de 1968 n'était qu'un révélateur. Au niveau des grands affrontements idéologiques, si les États continuent à afficher des positions irréductibles, les populations, notamment dans les pays occidentaux, sont plus partagées. Une partie de la révolte contre le système capitaliste se résout dans la radicalisation de mouvements ou de groupuscules hyperpolitisés se lançant dans l'action militante spectaculaire voire terroriste. La France est globalement épargnée par le second type d'action (encore que le groupe « Action directe » soit entré dans la lutte armée), mais des pays comme l'Allemagne et l'Italie sont beaucoup plus touchés par ce type d'action. Une autre, ne s'arrête pas à la critique du système capitaliste, mais y adjoint celle du communisme, tel qu'il est appliquée dans les républiques socialistes et y dénonce ce qu'elle considère, parfois sans trop de discernement, comme l'expression du totalitarisme stalinien. De plus en plus sceptiques à l'égard des grands appareils, fussent-ils révolutionnaires, les acteurs avides de changement vont se reporter sur des objets plus directement palpables : les objets locaux de « l'ici et maintenant ».

Aux logiques d'affrontements « frontaux » vont se substituer des logiques de luttes ponctuelles portant sur des thématiques variées (rapports entre hommes et femmes avec le Mouvement de libération de la femme, rapports entre centre et périphéries avec les mouvements régionalistes, rapports entre la société et son environnement avec les mouvements écologistes, problème des prisonniers, problèmes des immigrés, etc.). Alain Touraine a accordé une attention toute particulière à cette reconfiguration du mouvement social, cherchant ça et là, avec plus ou moins de bonheur, cette expression nouvelle du mouvement social au travers de ces militances ponctuelles (Touraine *et alii*, 1978, 1980, 1981, 1982, 1984).

L'éclatement du mouvement frontal dans des militances thématisées s'accompagne d'un développement exponentiel des associations régies par la loi de 1901. Depuis 1970, se sont créées à peu près 400 000 des 800 000 associations que compte la France en 2000. Bien entendu, ces associations ne sont pas toutes l'expression d'un mouvement social en recomposition, loin s'en faut, mais les caractéristiques de ces associations doivent être prises en compte pour mieux comprendre ce qui est en train de se passer. Martine Barthélemy (2000, p. 61-62) distingue quatre types dans ces nouvelles associations : celles qui sont éloignées du statut associatif initial et de l'esprit de la loi, soit qu'elles soient engagées dans des activités à caractère économique, soit qu'elles servent d'outil souple de l'in-

tervention de collectivités publiques ; celles dont les activités sont centrées sur leurs membres et ne visent que la satisfaction de leurs besoins, pouvant du fait de leur caractère autocentré (chasseurs, anciens combattants) glisser dans l'espace public et le domaine politique en présentant des listes aux différentes élections ; celles qui sont vouées à la défense des causes les plus diverses (environnement, cadre de vie, féminisme, antiracisme, etc.), et celles, au moins jusqu'au milieu des années quatre-vingt, qui se consacrent à des activités considérées comme plus gestionnaires que revendicatives (associations sportives, associations familiales, associations d'éducation populaire, etc.).

C'est la troisième catégorie d'associations qui exprime de la façon la plus significative cette redistribution du mouvement social. Deux traits la caractérisent. D'abord, l'objet des associations qui en font partie portent sur des thématiques relevant souvent de l'action publique, comme le VIH, le chômage, l'insertion par l'économique, le logement « très social », etc. Les politiques publiques et les dispositifs pratiques n'ignorent pas ces questions, même s'ils tardent parfois à se manifester, mais le plus souvent, ces questions sont abordées au travers de la dimension relevant de la façon la plus saillante de l'action publique (logement, santé, travail) et beaucoup plus rarement comme expression d'une situation d'ensemble, en général cumulative et renvoyant à une problématisation plus large des mécanismes d'exclusion. Les associations qui se penchent sur ces question sont plus enclines à aborder ces questions non pas du point de vue du domaine de l'action publique concerné, mais du point de vue de la réalité de la situation vécue par les destinataires. D'un point de vue qui parte d'en bas et non pas d'en haut. D'un point de vue global et non pas sectoriel ou saucissonné. Elles sont d'autant plus enclines à aborder les choses de cette façon que dans beaucoup d'entre elles, les militants sont dans des situations relatives au travail, à la santé ou au logement, très proches de celles des bénéficiaires de leur action. Quand ils ne sont pas directement concernés.

Nous sommes loin du militantisme caritatif d'inspiration chrétienne ou sociale mettant en relation des nantis et des pauvres, les premiers cherchant bonne conscience ou résolution de leur contradiction personnelle dans le dévouement à l'autre. Bertrand Ravon et Roland Raymond développent cette question à propos des bénévoles et bénéficiaires des Restos du cœur en parlant de « *rupture introuvable entre bénévoles et bénéficiaires* ». Ils citent Robert Castel : « *Il est impossible de tracer un cordon sanitaire entre ceux qui tirent leur épingle du jeu et ceux qui basculent, et cela pour une raison de fond : il n'existe pas des in et des out, mais un continuum de*

positions qui coexistent dans un même ensemble et qui se "contaminent" les unes et les autres » (Castel, 1995, p. 442). Et ils poursuivent ainsi : « *(...) les rapports sociaux entre bénévoles et bénéficiaires ne peuvent être réduits à de simples rapports de domination, d'affrontement ou d'alliance entre des groupes aisément identifiables (prolétaires/philanthropes, ouvriers/patrons, peuple/intellectuels) (...). Au contraire, que l'on envisage ces rapports selon une perspective de l'affinité structurale entre la "misère de position" des bénévoles et la "misère de condition" des bénéficiaires, où qu'on les saisisse – dans le temps de l'observation directe – comme un ensemble de relations contractuelles et interpersonnelles, force est de constater une certaine continuité entre ceux qui s'engagent et ceux qui sont aidés* » (Ravon et Raymond, 1997, p. 106).

On voit, bien entendu, toute la différence qu'il y a entre ces formes d'action et l'action traditionnelle caritative qui conduit, entre autres choses, à assurer un traitement personnalisé et isolé des problèmes du bénéficiaire tout en dissimulant la signification sociale des situations exprimées. Jacques Ion propose une qualification particulière de l'engagement dans ces nouvelles formes associatives. Il le distingue ainsi de l'engagement militant « *qui n'est plus le seul qui permette aujourd'hui de penser l'engagement dans l'espace public. (...) la spécialisation des groupements de bénévoles autour de certains dispositifs très spécifiés, la valorisation des engagements à "la base" et à la carte, la contestation des procédures de délégation, l'affirmation de nouveaux modes de légitimation, l'affaiblissement des sociabilités identitaires construites à l'intérieur même des groupements, le caractère parfois éphémère des adhésions... nous semblent autant de signes permettant de proposer à l'analyse un autre modèle associatif, davantage marqué par l'aspect contractuel et impliquant des engagements limités dans le temps comme dans les objets, soucieux de résultats et rassemblant des individus issus de trajectoires et de réseaux divers* » (Ion, 1997, p. 80-81). Mais il signale qu'il ne faudrait pas croire que la notion d'engagement distancié (celui des membres d'associations ou des travailleurs sociaux) puisse suggérer une moindre implication de la personne que dans le cas de l'engagement militant. « *Ce qui paraît davantage indexer l'engagement distancié, c'est beaucoup plus un mode de fonctionnement refusant la délégation de la parole de soi. En l'occurrence, la distinction classique de Max Weber entre "éthique de conviction" – dont la tentation constante est de refuser d'accepter les conséquences de ses actes – et "éthique de responsabilité" reste peut-être plus pertinente. L'éthique de conviction, celle qui mobilise tous les rôles de l'individu vers l'objectif suprême, domine incontestablement l'action de l'engagement militant ; l'éthique de la responsabilité, qui n'exclut pas la première, mais affirme l'irréductibilité de la personne face à l'organisation, serait davantage en jeu dans l'engagement distancié* » (*ibid.*).

2.5.1 Éthique de la discussion

Yves Sintomer, en analysant ce qu'il considère comme les forces et les faiblesses de son approche, insiste sur la nouveauté que constitue la philosophie politique de Jürgen Harbermas et sur le fait qu'elle constitue une réfutation des positions de Max Weber : « *Habermas entend démontrer que le peuple peut exercer le pouvoir dans les sociétés modernes, et qu'il peut le faire de façon rationnelle et juste. Il vise à dépasser la vieille opposition philosophique entre le gouvernement des lois et le gouvernement des hommes en montrant que la volonté populaire, loin d'être "une et indivisible" comme le voudrait une certaine tradition républicaine, émerge des multiples discussions qui ont lieu dans l'espace public et se matérialise en pouvoir grâce aux institutions délibératives de l'État de droit démocratique* » (Sintomer, 1999, p. 13).

Jurgen Habermas éclaire sans doute mieux que quiconque cette nouvelle caractéristique du mouvement associatif, que l'on retrouve dans sa théorie de l'agir communicationnel. « *Habermas revient à la question de la coordination de l'action, dont il distingue deux formes de réalisation : l'influence, relevant du simple rapport de forces, et l'accord, qui suppose un savoir partagé. La théorie de l'agir communicationnel traite surtout de la seconde (abandonnant la première à l'ordre indéterminé de l'agir stratégique). Poursuivant méthodiquement son projet, Habermas fixe donc les conditions requises pour qu'un savoir soit réellement partagé. et on constate qu'elles sont particulièrement drastiques* » (Ogien, 1997, p. 70), nous dit Albert Ogien avant de citer Habermas : « *Pour qu'un tel savoir existe, il ne suffit pas que les intéressés aient quelques vues convergentes, ni même qu'ils aient conscience de leurs convergences. Je parle d'un savoir partagé lorsqu'il est constitutif d'un accord – cet accord étant défini par la reconnaissance intersubjective de prétentions à la validité, susceptibles d'être critiquées –. L'accord signifie que les intéressés acceptent la validité d'un savoir, c'est-à-dire sa force d'obligation intersubjective. C'est pour cette raison seulement qu'un savoir partagé, pour autant qu'il comporte des éléments ou des implications significatifs pour la suite des interactions, peut remplir la fonction d'une coordination de l'action. Seules des convictions intersubjectivement partagées donnent lieux à des engagements réciproques* » (Habermas, 1987, p. 416).

2.5.2 Les associations, partenaires de la territorialisation des politiques publiques

La proximité de cette *misère de position* des bénévoles avec la *misère de condition* des bénéficiaires, pointée par Ravon et Raymond, tout autant que la position d'*engagement distancé* du militant associatif, tout comme aussi l'extrême porosité de la frontière entre bénévoles et salariés, donne aux associations, depuis les années 80, un statut particulier dans les rapports d'autorité.

Les contextes politiques (avec la gauche au pouvoir) et économico-social (avec intensification de la crise des sociétés modernes) ne sont pas étrangers à cette évolution de statut. La présence de ces associations sur le terrain, à proximité et au contact de populations souvent mal identifiées par les services sociaux institutionnels et peu enclines à solliciter des interventions, en fait des interlocuteurs privilégiés dans l'application localisée des politiques publiques.

Pour les raisons évoquées plus haut, ces associations ont une capacité forte à la « montée en expertise » et peuvent, assez rapidement devenir non pas de simples relais d'actions décidées ailleurs, mais de véritables interlocuteurs, non seulement quant à l'efficacité des actions menées (capacité d'évaluation), mais quant à leur pertinence (capacité de diagnostic) et à leur mode opératoire (capacité méthodologique). Cette expertise croissante du tissu associatif en fait un interlocuteur et un acteur dans la recomposition des rapports d'autorité. Des alliances peuvent d'ailleurs se nouer, parfois entre l'État et les associations pour contraindre les collectivités locales à mettre en œuvre tel ou tel dispositif ; parfois entre les collectivités locales et les associations, soit dans la perspective de l'ouverture des processus de la décision à des acteurs incontournables, soit dans une perspective d'instrumentalisation.

Un exemple de ce jeu d'alliances s'est matérialisé, au cours des années 80, dans le domaine de l'aménagement du territoire, à propos des chartes intercommunales d'aménagement et de développement. Ces chartes, destinées à fédérer des communes autour d'un projet (ou de projets) de développement local, étaient encouragées par l'État dans un but de rationalisation des investissements publics. Les communes acceptant de se plier à cette démarche incitative se voyaient récompensées par la prise en compte de leurs projets (et leur financement) directement dans le cadre des contrats de Plan État-Région, ce qui permettait aux communes de s'affranchir de l'éventuelle tutelle politique du conseil général. En contrepartie, toutefois, il était stipulé que si, sur le territoire d'une charte intercommunale, il existait une association issue de la loi de 1901 dont l'objet avait à voir avec les questions d'aménagement et de développement, cette association devait être impérativement représentée au conseil d'administration de la charte intercommunale. L'État assortissait donc son incitation au regroupement des communes pour une meilleure cohérence de leurs projets, d'une obligation à ouvrir les circuits de décisions à des acteurs organisés de ce qu'on commençait alors à appeler la « société civile ». Comme le dit Pierre Rosanvallon : « *Il s'agit de faire exister une société civile plus épaisse et de développer des espaces d'échange et*

de solidarité qui puissent être encastrés en son sein, et non pas "extériorisés" et projetés sur les deux seuls pôles du marché et de l'État » (Rosanvallon, 1981, p. 115).

Bien évidemment, cette incitation à la reconnaissance de nouveaux acteurs et partenaires de la décision publique n'est là pour plaire, ni aux élus locaux qui y voient une érosion de leur pouvoir et de leurs prérogatives (c'est la dure leçon de la décentralisation, qui en rapprochant les lieux de la décision de ceux de leur effectuation, en complexifie les processus), ni aux agents des services déconcentrés de l'administration ou des collectivités locales qui se vivent comme les représentants d'une expertise légitime (celle qui assoit la domination légale-rationnelle), qu'on ne saurait partager avec des acteurs non dûment patentés. Aussi ai-je pu rencontrer, au cours d'entretiens avec les acteurs partenariaux de la sécurité routière dans un département du sud, un chef de service de préfecture s'en prendre avec la plus grande virulence aux associations (cyclotouristes, personnes âgées, handicapés, victimes d'accidents de la route, etc.), considérées comme des entreprises de détournement de fonds publics ! Je réserverai le terme d'*expertise sociale* à cette expertise associative pour la distinguer de l'*expertise populaire*, dont je parlerai plus loin.

2.5.3 La gouvernance ou la vision pacifiée du monde social

Philippe Moreau Desfarges pointe bien le paradoxe d'un terme très à la mode, depuis les années 90, celui de *gouvernance*, qui convient bien aux pouvoirs qui veulent élargir leur légitimité en s'appuyant sur des procédures de concertation, de négociation, qui ont peu à voir avec la question de l'expertise populaire mais qui s'en revendiquent néanmoins. Surtout, qui veulent éradiquer une fois pour toutes l'expression de la divergence d'intérêts, de conflits ou de violence. La méthode que suppose la *gouvernance* est une méthode d'*absorption* des différences et des conflits, non par une résolution argumentée ou un rapport de forces, mais par une sorte de processus de domestication et d'hypnose : « *Se débarrasser du politique, tel est l'un des rêves de l'Occident. Déjà Platon, avec sa république des philosophes, conçoit une cité parfaite, débarrassée des miasmes des débats publics, et guidée par le savoir absolu de la Pensée. La fin de l'Histoire, imaginée tant par Friedrich Hegel que par Auguste Comte, Karl Marx et Francis Fukuyama, ce serait également : une humanité libérée de ses passions et de ses violences, ne se consacrant qu'aux "vrais" problèmes, ceux de la gestion et de la répartition optimales des ressources. La gouvernance s'inscrit dans cette perspectives d'un monde rationnel et raisonnable* » (Moreau Desfarges, 2003, p. 111). Moreau Desfarges identifie, entre autres, trois aspects de cette machine à gommer les conflits qu'est cette *gouvernance*.

À propos de l'exclusion, il nous rappelle d'abord que « *La gouvernance, définissant tout système de rapports sociaux comme un jeu, ne fonctionne qu'avec des acteurs s'identifiant comme joueurs. Or l'on ne joue qu'à deux conditions complémentaires : être certain que les règles et leur mise en œuvre sont justes ; avoir des chances de gagner* » (*ibid.*, p. 97). Selon les tenants de la *gouvernance*, les exclus : chômeurs, marginaux, SDF ont été préalablement « inclus » ; ils ont été exclus pour des raisons économiques, sociales ou politiques et non pour d'autres raisons échappant à la rationalité et à l'optimisme des sociétés contemporaines (comme l'inadaptation chronique, le refus, le rejet d'eux-mêmes ou par eux-mêmes), par conséquent, ils doivent être ré-inclus. Naturellement, nous dit-il, cette ré-inclusion doit se faire au prix d'une réadaptation. « *La gouvernance suppose une capacité illimitée d'inclusion, digérant tous les grumeaux, toutes les spécificités, tout en les respectant scrupuleusement. Politiquement correct oblige !* » (*ibid.*, p. 98).
Il souligne ensuite les équivoques de la multiculturalité : « *C'est ce qu'illustre la politique des quotas (affirmative action). Cette politique, initiée aux États-Unis dans les années 60, vise à assurer l'égalité des chances entre des communautés aux situations économiques très inégales (Blancs, Noirs, Indiens...). Pour atteindre cet objectif, des quotas sont institués, distribuant à l'avance un certain nombre de postes (administratifs, universitaires...) à telle ou telle communauté. Chacune de ces communautés a ainsi sa part équitable du gâteau social, la multiculturalité s'épanouit dans le respect de l'égalité. Mais les effets pervers se multiplient avec le temps. Des communautés se cristallisent (Asiatiques, Latinos, femmes...) tout simplement pour revendiquer une part des quotas. Des individus n'ayant pas les mérites nécessaires sont promus, parce qu'il faut remplir le quota* » (*ibid.*, p. 105).

Un troisième paradoxe de la *gouvernance* est illustré par sa propension à l'illusion de la transparence. « *La transparence constitue l'une des dimensions de la modernité démocratique. Dans un tel système, être informé complètement et en principe objectivement, est un droit fondamental* » (*ibid.*, p. 108). Et comment ne pas se souvenir de cette phrase de Jean Baudrillard, dans le systèmes des objets ? : « *Il y aurait là les bases d'une caractérologie de la civilisation technicienne : si l'hypocondrie est l'obsession de la circulation des substances et de la fonctionnalité des organes primaires, on pourrait en quelque sorte qualifier l'homme moderne, le cybernéticien, d'hypocondriaque cérébral, obsédé par la circulation absolue des messages* » (Baudrillard, 1972, p. 36). Et Moreau Desfarges de poursuivre sur la question : « *La transparence, comme le secret, appelle des manipulations. Toute information donne lieu à une présentation, à une fabrication. L'exigence de transparence constitue une demande légitime, mais elle ne peut être un remède miracle. Cette exigence s'inscrit*

dans un rapport de forces : ce que certains veulent dévoiler, d'autres ont intérêt à le maintenir dissimulé. Chaque effort de transparence déclenche des adaptations, des ajustements » (Moreau Desfarges, 2003, p. 110).

C'est aussi ce que dit Pierre Rosenvallon lorsqu'il montre que le seul remède plausible à l'opacification du social consiste à « *accroître la visibilité sociale, laisser affleurer plus distinctement le mouvement de la société. Ce n'est certes pas toujours confortable intellectuellement. Il est plus facile de ne voir que l'individu face au "système", de ne considérer la société qu'au travers de schémas théoriques, de ne voir que l'opposition des riches et des pauvres, du prolétariat et de la bourgeoisie en action. (...) Rendre le social plus lisible, la société plus visible à elle-même, c'est au contraire permettre la formation de relations de solidarité plus réelles, même si les procédures qui les règlent doivent être plus conflictuelles. (...) Dire conflit et dire société, c'est la même chose. La conflictualité reconnue est au cœur du processus d'auto-engendrement du social. L'idéal démocratique ne consiste pas à nier ou à gommer les conflits sous couvert d'improbable "consensus", mais à les rendre positifs et constructifs* » (Rosanvallon, 1981, p. 125-127).

Cette incursion rapide dans cette thématique très à la mode de la *gouvernance* doit permettre de lever une ambiguïté liée à la surrection de l'expertise populaire dans les rapports d'autorité : ce qui se dessine dans ce que Habermas appelle l'*éthique de la discussion* et que l'on voudrait utiliser pour qualifier les enjeux de l'expertise populaire, n'a rien à voir avec la coproduction par des acteurs sociaux aux positions fondamentalement divergentes d'un discours convenu, d'un consensus sémantique, d'un « politiquement correct », sorte de représentation pacifiée des rapports sociaux par écrêtement des rugosités ; elle n'exclut ni le rapport de forces, ni le conflit, ni, éventuellement, la violence. En tout état de cause, elle ne permet pas de s'affranchir de rapports d'autorité. Ce que voudrait laisser croire l'utopie de la *gouvernance* : « *La gouvernance doit opérer comme une baguette magique, touchant toute l'humanité et la rendant d'un seul coup rationnelle, raisonnable et honnête* » (Moreau Desfarges, 1981, p. 123). Un angélisme un peu analogue s'exprime dans l'utopie et l'apaisement des conflits s'exprimant dans la quête du *développement durable*.

Expertise d'usage sociale ou populaire

La construction d'une capacité d'expertise par des associations ou des mouvements fédérateurs d'associations, si elle traduit un glissement des lieux légitimes de l'expertise et induit des recompositions des rapports d'autorité, si elle

permet l'insufflation d'une dose de démocratie participative dans le processus de décision publique, ne conduit pas nécessairement à une *expertise populaire*, seule véritable garantie que des systèmes de domination ne puissent s'imposer sournoisement comme dans le cas, par exemple, du clientélisme. Au sein même du mouvement associatif, la question du pouvoir et de la représentativité des experts reste latente. C'est ce que soulignent Jacques Ion, Spyros Franguidakis et Pascal Viot, lorsqu'ils examinent le cas du mouvement ATTAC. « *ATTAC reste organisée sur le mode réticulaire. Les comités locaux se sont constitués en écho avec le groupe fondateur parisien, mais aussi en parfaite indépendance. Cependant, c'est bien le label original qui fait la force du réseau. (...) Le schéma organisationnel d'ATTAC reflète l'ambivalence d'un groupement qui fonctionne à la fois comme centrale d'expertise (dotée d'un conseil scientifique) et comme lieu d'initiative de mobilisations. (...) Rappelons qu'ATTAC se revendique de la tradition de l'éducation populaire, et l'une des contradictions qu'a toujours dû gérer ce courant est celle de concilier éducation – et donc inculcation, quelles que soient les méthodes de cette dernière – et apprentissage des pratiques démocratiques* » (Ion *et alii*, 2005, p. 68-70).

On ne saurait, néanmoins, sous-estimer l'importance qu'ont revêtus les structures d'éducation populaire et les dispositifs d'accès au savoir (comme les universités du temps libre, les diplômes universitaires (DU) – qui permettent à des personnes non titulaires du bac, d'accéder sur le tard à des formations permettant de se cultiver, de tirer parti de leur expérience professionnelle ou de leur expérience personnelle, et, le cas échéant, d'intégrer des formations universitaires avancées –) dans la constitution, non plus seulement de l'expertise sociale, plutôt localisée dans des structures associatives ou fédératives, mais bien d'*expertise populaire*, outil, matériau et méthode appropriés par les individus et leur permettant de s'articuler au corps social en conservant leur souveraineté.

Dans cette direction, il conviendrait aussi de réexaminer les propositions de Garfinkel concernant la capacité des membres des jurys populaires à se comporter en jurés, hors de toute formation juridique spécifique : « *Ils pouvaient faire ce travail parce qu'ils avaient une connaissance détaillée des structures et des organisations sociales dans lesquelles ils vivaient habituellement, et qu'ils connaissaient les assemblages singuliers, banals mais ingénieux, par lesquels les membres d'une société vivent ensemble et exhibent à autrui leur compétence sociale de membres de la société. Les jurés utilisaient des procédures et une logique de sens commun, des "ethnométhodes", afin d'évaluer la pertinence des arguments avancés au cours du*

procès (...) : ils avaient en quelque sorte à "enquêter", en tant qu'"experts" du monde social, sur la véracité ou la pertinence sociologique des arguments avancés » (Coulon, 1999, p. 201).

En reprenant l'approche étymologique qu'en rappelle Jean-Yves Trépos, on signifiera que la référence à une expertise d'usage en renvoie d'abord le sens à « l'expérience, c'est-à-dire l'épreuve : celui qui a éprouvé (*expertis*), qui a affronté les dangers (*experiti*), est supposé capable de surmonter passions et idéologies » (Trépos, 1999, p. 4). C'est cette logique qui conduit d'ailleurs à la pratique du tirage au sort des jurys populaires (Sintomer, 2007, p. 68-76).

Toutefois, la proposition actuelle tend à faire de l'*usager*, non pas le destinataire logique de l'expertise, ou « *l'utilisateur de l'acte expert* », comme le présente Jean-Yves Trépos (*ibid.*, p. 10), mais comme le producteur d'une expertise. Il ne s'agit pas d'une expertise ayant vocation, à elle seule, à caractériser la réalité, mais de l'expertise de l'un des acteurs de cette réalité, expertise devant entrer en concert avec d'autres formes d'expertise (technique et politique), tout aussi partielles, mais tout aussi légitimes pour caractériser (au travers d'un diagnostic) et transformer (au travers d'un projet) une situation complexe engageant diverses sensibilités et postures.

Pour reprendre les classifications de Jean-Yves Trépos (*ibid.*, p. 13 *sq.*), on dirait que ce genre d'expertise n'appartient pas, à côté des expertises professionnelles identifiées, à l'« *expertise alternative* », qui « *tient donc d'avantage à la conquête de positions qu'à la construction de nouvelles réthoriques* » (*ibid.*, p. 27), mais s'apparente plus à ce qu'il approche dans son passage sur la « *protoprofessionalisation des usagers* » (*ibid.*, p. 28). Il met d'abord en évidence l'écoute croissante des usagers dans les procédures d'expertise. Cette écoute suppose un travail des usagers et sur eux, de sorte que soient consolidées leurs compétences « *les savoirs ordinaires* », pour être ensuite traitées par la sagacité d'un expert. Mais, dans ce cas, l'usager n'est que le porteur (à l'abri des stéréotypes de comportements face aux experts, espère-t-on) d'une expérience dont il s'agit d'expertiser le sens profond : « *Pourtant, par l'effet des dispositifs participatifs des politiques sociales contemporaines, l'amateur se voit de manière inattendue et malgré tout ponctuelle, restauré en position d'expert. Mais quelque chose a changé dans la définition même de l'amateur : ce que requièrent ces dispositifs, ce n'est pas l'heureux possesseur d'un savoir théorique et d'une aptitude au jugement, mais l'acteur social mobilisé qui exprime par son "son civisme militant" (...), le sens social ordinaire que seul l'expert saura mettre en valeur* » (*ibid.*, p. 33).

C'est un peu plus loin que Jean-Yves Trépos approche au plus près ce que peut revêtir cette expertise d'usage : « *En fait, on peut faire l'hypothèse d'un double processus : en revendiquant des alternatives aux savoirs légitimés par les experts, des usagers (fonctionnant comme des "amateurs") réclament leur part dans l'exercice des actes d'expertise et de décision ; simultanément, les spécialistes envisagent de nouvelles relations professionnelles avec ces amateurs, ce qui a pour effet de placer ces mêmes spécialistes en position d'experts plus que de professionnels.* Prenant, entre autres choses, exemple sur les « réseaux d'échanges réciproques de savoirs », il montre d'une part que « *ce qui est donc contesté c'est autant la division sociale des savoirs que le monopole des savoirs. Ce n'est pas l'expert (dont le savoir n'est jamais rejeté ou récusé), c'est le principe même de l'expertise qui est remis en cause en tant qu'acte isolé et sans durée. Il n'y a pas d'attaque contre le savoir, mais contre sa rétention. Les réseaux se réfèrent, "en tâtonnant" (...) à des théoriciens comme Edgar Morin, pour s'inscrire dans "la logique du complexe" et la pensée systémique* » (*ibid.*, p. 36).

Il montre, d'autre part, « *qu'à ce mouvement "remontant" de cristallisation des savoirs correspond un mouvement "descendant" de constructions de nouvelles formes politiques, qui le renforce et le transforme (...). Énonçons brièvement la thèse,* nous dit-il *: les professionnels cherchent à mobiliser de diverses manières des groupes (de professionnels ou d'amateurs) au sein de leur population cible, afin de substituer l'intervention de ces groupes à la leur, se réservant le rôle de conseil a priori et a posteriori, d'évaluateur, de rectificateur, bref d'experts. Ce travail indirect auprès des publics tranche avec les modèles d'intervention antérieurs (par exemple, assistance, technicisme ou militance, qui faisaient l'ordinaire du travail social, sont ici en porte à faux) : il ne s'agit pas de faire, ni de dire ce qu'il faudrait faire, mais d'inciter à faire en créant les conditions pour une efficacité de ce "faire indigène"* (*ibid.*, p. 37).

2.5.4 Système d'action historique, dynamiques culturelles et monde vécu

En empruntant à des auteurs comme Touraine, Chombart de Lauwe, Habermas et d'autres encore, qui se sont interrogés, chacun à sa façon, sur les vecteurs et acteurs du changement, on peut tenter de conclure provisoirement cette réflexion sur les rapports d'autorité. On suggérera que l'expertise, composante centrale des rapports d'autorité, produit ni plus ni moins que des représentations, mais qui ont vocation à devenir structurantes dans la mesure où elles font l'objet d'un accord – au moins temporaire –, où elles expriment des rapports de forces et, particulièrement des rapports de classes, où elles répartissent les clercs selon leur degré de légitimité interprétative et dessinent les hiérarchies et où elles définissent les règles et les orientations de l'action.

Chez Alain Touraine, la notion d'*historicité*, permet sans doute d'éclairer encore la façon dont l'expertise participe aux rapports d'autorité. « *Un troisième type de relations sociales est lié à l'action que la société exerce sur elle-même par l'investissement, la connaissance et la représentation qu'elle se forme de la créativité, en un mot, par ce que je nomme son historicité. (...) Une société est aussi capable de produire une partie de ses ressources, de les retirer de la consommation pour les investir au service de ce qu'elle conçoit comme principe de créativité, Dieu dans certains cas, la science et le développement dans d'autres. Cette distance de soi à soi ne crée pas un monde de rêves ou de représentations, mais produit des orientations, un système d'action historique, à partir duquel prennent forme des pratiques sociales* » (Touraine, 1974, p. 37).

Si l'on n'entend pas, comme semble le faire Touraine, la notion de représentations comme produits incontrôlés, voire inconscients, comme les rêves chez Freud, fantasques et ne relevant que d'une activité psychique individuelle, mais comme grilles d'intelligibilité du réel que se construisent les sociétés, au travers de processus complexes, dont l'historicité est un exemple, alors Touraine renvoie à ce qui me paraît être une des productions essentielles de l'expertise : des systèmes de représentations. Il est très clair, par ailleurs, sur la question de l'enjeu social que constitue l'appropriation de l'expertise et, je dirai, sur l'enjeu social que pourrait constituer une transaction des expertises dans le cadre d'une transformation des rapports d'autorité : « *Cette distance de soi à soi et cette emprise de soi sur soi ne doivent pas être séparées d'une division de la société en classes. La société comme communauté ne peut pas gérer cet arrachement, et cette emprise n'est pas celle du tout sur lui-même. D'où l'opposition entre une classe dirigeante qui gère l'historicité, mais aussi qui se l'approprie, et une classe populaire qui se défend contre cette domination et qui en appelle aussi à l'historicité contre les intérêts privés qui la confisquent* » (*ibid.*, p. 38).

Enfin, Touraine verse son écot à la question, posée plus haut, de la relation entre l'utopie et l'idéologie, confirmant d'ailleurs implicitement que l'historicité consiste bien en la production de représentations : « *Les rapports de classes et l'action des classes ont deux faces. L'utopie d'une classe est son identification à l'historicité. Elle réduit l'adversaire à n'être que du non-sens. L'idéologie est la réduction de l'historicité à l'acteur et donc la construction de l'adversaire en anti-historicité, en principe du mal. Toute action de classe est rapport à la fois à l'historicité et à l'adversaire. L'utopie privilégie le premier de ces rapports ; l'idéologie absorbe le premier dans le second* » (*ibid.*, p. 68).

Paul-Henry Chombart de Lauwe n'est pas très éloigné d'Alain Touraine, lorsqu'il propose la notion de *culture-action* et évoque la relation entre les *dynamiques culturelles* et les *transformations sociales*. Explicitant le principe de l'association internationale de recherche coopérative (ARCI) qu'il a créée, il indique qu'elle : « *met l'accent sur l'intervention d'une dynamique culturelle dans les transformations techniques, économiques et sociales et dans le développement. En opposition aux processus d'oppression sous diverses formes, que nous constatons de toutes parts, la question centrale nous paraît être de plus en plus l'émergence de forces actives et de cultures novatrices, l'auto-formation, l'auto-recherche c'est pourquoi nous parlons de culture-action des groupes dominés* » (Chombart de Lauwe, 1988, p. 19).

Il rappelle qu'il a depuis longtemps tenté de résister contre une vision dominante et réductrice de la culture, tendant à en faire un produit de consommation comme un autre, ce qui se manifeste, par exemple, par la privatisation de la télévision. En outre, il rappelle également qu'on n'a pas pris suffisamment en compte la dimension culturelle contenue dans les rapports sociaux ou les rapports de pays à pays, notamment dans les rapports entre pays développés et pays dits en voie de développement au travers des mécanismes dits de « transfert de technologies ». En effet, le rapport avec de nouvelles technologies ne met pas simplement en jeu des adaptations procédurales ou protocolaires, mais aussi des rapports culturels aux contenus et objets de ces techniques comme des rapports sociaux aux conditions de leur mise en œuvre.

Il signale alors les obstacles auxquels peuvent se heurter ces mécanismes de transfert qui ne concourent pas nécessairement à des évolutions positives des relations sociales, économiques et politiques dans les pays visés : ils peuvent, en raison des craintes qu'ils suscitent, entraîner au repli sur les cultures traditionnelles et au refus des apports externes ; ils peuvent, au contraire, cette fois-ci en raison de la séduction qu'ils opèrent ou de l'intérêt que certains pensent tirer de leur appropriation, entraîner une adoption sans esprit critique de modèles importés et générer toutes sortes d'inadaptations ; en cas de réaction politique trop brutale, ils peuvent soit servir au remplacement d'une oppression par une autre, soit concourir au triomphe de la réaction des groupes dominants. Au travers d'une mise en garde contre l'idée selon laquelle le replacement d'une culture dominante par une autre culture est forcément un signe d'accroissement de liberté et de créativité, la nouvelle culture pouvant très bien devenir dominante à son tour et opérer le même type d'oppression sur de nouvelles catégories dominées que celui qui existait par le passé, il distingue les notions de *contre-culture* et

d'*idéologie*. « *L'idéologie au sens classique, comprise comme un ensemble de pratiques, de modèles de comportements, de manières de penser... qu'un groupe dominant impose à l'ensemble d'une société, avec les processus de fausse conscience que cela implique, est en quelque sorte une culture en négatif. Au lieu d'être un mouvement créateur, elle impose d'en haut des conceptions rigides qui paralysent la création. (...) Il y a lieu alors de distinguer les contre-cultures des idéologies naissantes, et de tenir compte de la confrontation des idéologies opposées dans les conflits et les processus de transformation. L'émergence des idéologies nouvelles paraît indispensable aux groupes dominés qui veulent mener une lutte avec le plus d'efficacité possible. (...) La question reste posée de savoir si ces idéologies, aussi nécessaires qu'elles soient, n'ont pas, elles aussi, certains défauts des idéologies dominantes* » (*ibid.*, p. 25). Une fois ces précautions prises, il redéfinit ce qu'il entend par la *dynamique culturelle* : elle « *agit dans la vie sociale toute entière, dans le travail, les échanges quotidiens, les rapports sociaux, les conflits politiques* » (*ibid.*, p. 26). Puis il complète cette définition en se citant lui-même. Elle résulte de processus psychosociaux et d'un mouvement qui, dit-il, « *permettent aux individus et aux groupes de prendre conscience de leur potentiel créateur, de s'exprimer, de faire des projets, c'est-à-dire de devenir sujets-acteurs. C'est pourquoi la culture-création, la culture-action, sont l'anti-dominance, la non-soumission, l'opposition aux idéologies au pouvoir, la garantie pour une société de pouvoir se renouveler au lieu de reproduire indéfiniment les structures et les institutions qui servent les intérêts des privilégiés* » (1983, p. 122-123).

Jacques Ion, Spyros Franguidakis et Pascal Viot ouvrent un champ de réflexions très significatif : « *(...) ne doit-on pas voir, dans le foisonnement et la vitalité des mouvements sociaux, des mobilisations collectives et de la vie associative, davantage un renouvellement des façons de s'engager dans l'espace public qu'un effacement du militantisme ? (...) Ni la visée ultime de transformation sociale radicale, ni l'exercice collectif de l'action ne constituent plus aujourd'hui des critères déterminants. Certaines actions qui relevaient du bénévolat peuvent être redéfinies comme actions militantes. Ceux qui, hier, étaient présentés comme patients ou aidés au sein d'associations « sociales » (malades, sans-papiers, chômeurs, prostituées, sans-domicile fixe) deviennent aujourd'hui des sujets de l'action et y conquièrent une reconnaissance publique* » (Ion *et alii*, 2005, p. 4-5).

La question qui pourrait alors se poser est celle du caractère politique de ces formes publiques de l'engagement. Ont-elles vocation à concerner la chose publique en général ? Leurs acteurs jouent-il un rôle dans la définition et le contrôle de l'action publique, ou ne sont-elles que des juxtapositions d'actions segmentées ?

La recherche pragmatique de résultats concrets et ponctuels, qui caractérise aussi ce type d'action ne s'oppose-t-elle pas, comme dans le vieux débat sur réforme et révolution, aux changements plus profonds ? Autrement dit, les acteurs de ces militances jouent-ils un rôle dans la transformation des rapports d'autorité. Pour nos auteurs, cela ne fait aucun doute : « *Revendiquée par ces derniers eux-mêmes, la recherche de résultats ne signifie pas la disparition de toute vision utopique. Mais l'attitude pragmatique contribue, dans le moyen terme, à modifier la représentation du paysage social et politique en faisant place à de nouveaux acteurs* » (*ibid.*, p. 7).

Jean-Yves Trépos attache les figures de l'expertise à des postures professionnelles identifiées, en général « commises » pour la résolution d'une question particulière (litige, conflit, diagnostic). Il en analyse les protocoles et dérives possibles. Le plus souvent, dans son analyse, l'expertise est un auxiliaire de la décision et, plus rarement, pour ne pas dire pas du tout, un des pôles possibles de cette même décision. Lorsqu'il parle des « *défis civiques de l'expertise* », néanmoins, il avance des éléments que nous allons chercher à approfondir plus loin : « *Car s'il est des dérives technocratiques ou politiques de l'expertise, elles ne résument pas nécessairement tous les engagements experts. Les régulations de l'expertise peuvent être envisagées sous trois angles qui pourraient être complémentaires : une régulation par les experts eux-mêmes, une régulation par l'existence d'instances paritaires et enfin celle que pourraient imposer les "transactions sociales" à l'échelon local (...). Troisième régulation, dans un compromis entre le monde domestique et le monde civique, où le profane se mêle de l'expertise comme "l'habitant d'un quartier" (...). Cette démarche peut être le strict pendant de la première (il pourrait être le riverain d'un site d'avalanches et intervenir sur la scène du risque) et trouver son équilibre dans la deuxième, qui tend à réhabiliter la démocratie de représentation (...)* » (Trépos, 1999, p. 46-47).

2.6 Autoritarisme et communautarisme : la tentation postmoderne

La complexité croissante des interactions sociales de sociétés que l'on a peut-être tendance à vouloir qualifier un peu vite de « post-quelque chose », *postindustrielles*, *postmodernes*, ne rend les choses faciles ni aux acteurs sociaux ni aux sociologues. Jean-Claude Guillebaud propose dans *Le goût de l'avenir* (2003), quelques réflexions à propos de la relation entre autonomie et lien qui peuvent venir illustrer une conclusion provisoire de ce propos sur les rapports d'autorité. Il se livre d'abord à quelques constats : les sociétés actuelles ont tendance à exalter la conquête enfin parachevée de l'autonomie individuelle, mais cette

exaltation ne suffit à consoler du regret de la déchirure du lien social. L'autonomie comporte un coût exorbitant : l'individu contemporain est émancipé mais orphelin. On en vient alors à célébrer avec ferveur tout ce qui ressemble à un lien de substitution (fêtes, raves-parties, liturgie des stades ou des concerts, rassemblements protestataires, voyages pontificaux). Faire la fête, s'éclater, correspond à retrouver quelque chose qui ressemble à du lien. Les situations complexes face auxquelles nous nous retrouvons provoquent des vertiges: : c'est d'abord la peur. Celle de l'Autre, de l'étranger. C'est ensuite un certain conformisme contemporain : « *le prurit d'imitation n'a jamais été aussi puissant : pensée unique, comportements panurgiques* » (*ibid.*, p. 114). Elles provoquent également des fausses sorties : « *l'imprudence avec laquelle nous fermons les yeux sur la vraie signification de ce tribalisme urbain dont on constate le retour au cœur même des sociétés contemporaines. On fait ici référence à la fascination qu'exercent sur les médias – ou sur certains intellectuels – les manifestations fusionnelles évoquées plus haut. Fêtes, raves, tribus urbaines : ces retrouvailles frénétiques de l'individu avec le groupe illustrent une tentation qu'on devrait prendre la peine d'analyser avec plus de circonspection. (...) Sans qu'on y prenne garde, notre fascination pour ce tribalisme retrouvé et la manière dont nous le théorisons peuvent nous renvoyer insidieusement au romantisme allemand du XIX*e *siècle ou à la pensée contre-révolutionnaire française (Joseph de Maistre, Louis de Bonald, etc.). Les romantiques allemands appelaient d'ailleurs "expérience du lien" (Bundeserlebnis) cette abdication fusionnelle de l'individu au profit du grand tout de la communauté* » (*ibid.*, p. 116-117).

La seule parade que voit Jean-Claude Guillebaud contre ce holisme (conduisant au totalitarisme), c'est « l'autonomie démocratique du sujet », laquelle n'est pas sans poser de nombreuses questions, mais doit se fonder en tout premier lieu sur le refus définitif de ce type de cohésion sociale et de lien. Cependant, certains le glorifient : « *L'un des théoriciens extasiés du tribalisme urbain, le sociologue Michel Maffesoli, revendique d'ailleurs lui-même l'archaïsme ou la "primitivité" – à ses yeux bénéfique – de ce qu'il appelle "l'esthétique tribale postmoderne". Il y voit la preuve du caractère précaire, "passager, incertain, flottant" de l'individu autonome de la modernité. Cette dernière est condamnée, selon lui, à faire une place de plus en plus grande à "l'expression d'un vouloir vivre, d'un élan vital quelque peu aveugle et animal, qui pousse tout un chacun à chercher l'intimité, voire la promiscuité avec l'autre" (Maffesoli, 1992, p. 224). Une telle analyse revient à relégitimer cette quête frénétique et mimétique de l'unité primitive en laquelle Nicolas Berdiaev voyait, dans les années 30, la racine même du nationalisme qu'il abhorrait* » (Guillebaud, 2003, p. 117).

2.7 La maîtrise d'usage : recomposition des rapports d'autorité, protocole délibératif et espace public

Les questions de la survie ou des réaménagements de l'espace public, et de la recomposition des rapports d'autorité au travers d'une émergence de la démocratie participative trouvent probablement un éclairage très significatif au travers de la notion d'expertise d'usage.
Dans un système de bipolarisation de l'élaboration de la décision publique on trouve deux expertises en confrontation ou en articulation : l'expertise politique de la maîtrise d'ouvrage (qui paye et donc qui décide) et l'expertise technique de la maîtrise d'œuvre (qui propose et qui exécute ; ou qui ne fait qu'exécuter). C'est un système que Pierre Grémion a analysé en définissant les interactions entre les deux pôles sous le nom de régulation croisée. Dans les démocraties fondées sur le principe de la délégation et de la représentation, ce face à face (conduisant à l'élaboration, à la modulation et à l'application de la décision publique) est celui des notables de la classe politique des représentants du peuple et des « bureaucrates ». Selon les époques, les rapports de force, et les échelles ou les lieux spécifiques d'élaboration et d'application des décisions publiques, ce sont soit les notables, soit les bureaucrates qui dominent la relation. L'émergence d'une nouvelle figure de bureaucrates issus de la technocratique formation de l'ENA, après la seconde guerre, signe une montée en puissance de ce type d'expertise et une réduction de celle des politiques (dont on avait mesuré et dont on mesure les limites en fin de troisième et pendant la quatrième république). Après la décentralisation, on sent une reprise en mains de la décision par les politiques (Deferre veut, par exemple, casser l'Équipement).

On a vu les conséquences de ce type de face à face et du principe de régulation qui en découle sur la relation entre ces deux niveaux d'expertise et les populations au nom desquelles elles se justifient. L'intérêt général, prôné par l'administration, conduisant aux dérives bureaucratiques et la défense des individus au nom du principe d'égalité (voire d'équité), conduisant bien des notables à construire une relation clientéliste avec une population réduite à sa capacité électorale. Dans ce système bipolaire, tout se fait au nom du peuple, mais jamais avec lui.

La crise de 68, qui est avant tout une crise des rapports d'autorité, la reconversion du mouvement social vers des thématiques nouvelles (non strictement liées au travail ou aux grandes idéologies politiques, comme le mouvement des femmes ou l'écologie), l'émergence du tissu associatif œuvrant sur des thématiques très ciblées (et sou-

vent très préoccupantes et laissées de côté par les institutions : habitat « très social », sida, sans-papiers, qualité de vie, culture, etc.), le développement du mouvement altermondialiste, sont autant de manifestations de l'émergence d'un troisième acteur dans les processus de décisions publiques (et donc de complexification des rapports d'autorité) : qu'on appelle, selon les approches, société civile, acteurs-citoyens, ou usagers. Si la dernière dénomination est très insatisfaisante en tant que dénomination d'un groupe acteur considéré comme n'existant qu'au travers de l'utilisation d'un service, par exemple, comme les usagers du métro (pourquoi pas les consommateurs pendant qu'on y est ?), il permet néanmoins de faire ressortir une qualité propre à ce groupe, qui procède bien de sa pratique et de ses usages concrets, quotidiens, physiques, émotionnels, représentés (en images et non par des représentants), sensibles, en quelque sorte : la connaissance intime de la pratique d'usage, l'expertise d'usage. Je parle d'autant plus volontiers d'expertise en évoquant cette connaissance intime d'un (ou de plusieurs) monde(s) vécu(s) par des individus, que, pour reprendre ce que dit Jean-Yves Trépos de l'expertise, celle-ci repose sur une expérience. Je pense également, bien sûr, à ce que dit Garfinkel de l'attitude des jurés dans les jurys populaires et de ce que va développer la perspective ethnométhodologique.

Ce qui change, dans les rapports d'autorité, c'est que cette expertise est de plus en plus mobilisée. Ce qui veut probablement dire que de nombreuses configurations groupales sont en train de se constituer, non pas en tribus comme le pensent certains, mais en sujets-acteurs, au sens qu'en donne Alain Touraine. Non en se situant en marge des espaces publics, mais en s'y invitant au point de bousculer les interactions classiques et d'introduire un troisième niveau de maîtrise, celui de la maîtrise d'usage, appuyée sur l'expertise d'usage.

La classe politique a bien conscience de cette évolution puisque, quel que soit le pouvoir en place, les politiques publiques ne peuvent plus se concevoir sans un volet consacré à la participation. Bien sûr, sa mise en œuvre prête à toutes les adaptations et les entendements possibles, surtout à minima. Il n'est pas rare de constater la cohabitation d'un discours participationniste et de pratiques autoritaristes. C'est dire aussi que si elle se résout à l'idée d'une immixtion du public dans les processus de décision, elle rechigne à en reconnaître une légitimité pleine lui donnant un statut d'acteur associé de la décision, donc de maître d'usage. C'est pourquoi elle est si prompte à défendre les mérites de la démocratie représentative et à afficher toutes les dérives possibles de ce qu'elle appelle la démocratie participative en la faisant passer pour de la démocratie directe, ce qu'elle n'est très probablement pas.

Une fois posé le principe de l'émergence d'un troisième acteur de la décision publique et de sa spécificité, se posent les questions des échelles d'application de ce modèle : la démocratie participative n'est-elle que locale (comités de quartiers, conseils de développement, conseils de vie sociale dans les établissements d'insertion sociale, etc.) ? La démocratie participative s'exprime-t-elle nécessairement sur des espaces et à propos de ce qui s'y passe ? Se posent également, les questions de rapports de force ou de régulation entre les différents pôles des décisions. Mais la plus importante, à mon sens, est celle des protocoles. En effet, l'exemple du fonctionnement d'un conseil de développement d'un Pays rural, montre comment se superposent plusieurs niveaux d'implication des acteurs d'usage. Parmi les participants aux travaux des commissions thématiques (habitat, tourisme, culture, énergies, économie, environnement, etc.), on trouve des gens dont le métier ou la formation leur ont conféré une expertise technique ou politique (un technicien d'un organisme de logement social et un élu chargé de l'habitat dans sa commune, par exemple, dans la commission habitat), mais on trouve aussi des propriétaires de logements qui voudraient bien faire de la location, des locataires, des professionnels du bâtiment, etc. Chacun, dans les débats de la commission, parle à partir de son point de vue (sinon, il n'y aurait pas d'intérêt à intervenir ; c'est-à-dire que les gens eux-mêmes n'y trouveraient pas d'intérêt, en tous cas dans un premier temps). Dans ces espaces, et dans un premier temps, s'expriment ces expertises d'usage que l'on peut caractériser pour chacun des participants d'une façon peu élégante mais expressive : l'habitanteté de l'habitant, la locatarité du locataire, l'étudianteté de l'étudiant, la vieillité de la personne âgée, l'édilité de l'élu, etc. Mais ces expressions ne sont possibles que dans la mesure où sont mis en place des protocoles interdisant que ne se répètent les dominations sociales (dominations du savoir, de la position sociale, du genre, de l'âge, etc.).

Comment ensuite cette expertise d'usage, que seuls possèdent les usagers et au nom de laquelle il est désormais de moins en moins possible de s'exprimer sans qu'elle ne soit directement convoquée, se transforme d'expressions particulières et individuelles en regards communs et propositions collectives. Comment s'élabore le projet d'un groupe acteur avant d'être négocié dans un dispositif de décision collective ? L'examen du fonctionnement de structures participatives, comme un conseil de développement, est là du plus grand intérêt. La distinction entre deux espaces de débats et deux niveaux de préoccupations est très intéressante. En effet, à côté des commissions thématiques de travail, se tient le conseil d'administration. (À noter que les membres de ce CA ont été tirés au sort parmi les volontaires regroupés en quatre collèges – habitants, associatifs, élus, professionnels –, et que tout membre

du conseil de développement, c'est-à-dire tout participant aux travaux des commissions, peut participer au séances du conseil d'administration, sous réserve de ne pas prendre part aux votes quand ils ont lieu). C'est au travers d'une navette entre les commissions et ce conseil que les préoccupations des usagers se transforment en une expertise d'usage collective qui peut porter sur du constat (diagnostics partagés) ou des projets. On y voit que l'élaboration d'une expertise et sa négociation dans un système de décision complexe (un syndicat mixte représentant les communautés de communes du Pays – groupant les représentants élus –, le conseil de développement – commissions et CA – et la structure technique – agents de développement, chef de projet –), constituent bien un processus, comme aiment à le rappeler les adeptes du développement local. Mais on voit également que pour qu'il puisse se dérouler, un tel processus nécessite une définition institutionnelle claire et des procédures régissant les interactions entre les différents pôles, ainsi que des protocoles régissant le fonctionnement de chacun d'eux.

2.7.1 Dérives et impérialismes des expertises

On peut, en les considérant isolément, chercher à caractériser, à la façon d'idealtypes, les différentes formes que peuvent prendre les expertises correspondant aux divers pôles de la construction de la décision collective et les dérives qui peuvent être les leurs en l'absence de mécanismes de régulation, soit propres à chacune d'elles, soit entre les unes et les autres.

En ce qui concerne l'expertise politique, on a caractérisé la forme du *clientélisme*, dont on a vu qu'elle était une forme intermédiaire entre la démocratie et le totalitarisme (qui, l'un comme l'autre, peuvent prendre plusieurs tonalités). Pour paraphraser Monstesquieu, on pourrait dire que ce qui a été soutenu plus haut, c'est que le clientélisme va vers le totalitarisme comme les fleuves vont vers la mer. Autrement dit, que dans le clientélisme, sont installés les éléments (conduite des chefs, rapports de dépendance et de soumission, absence de capacité critique, déni de responsabilité collective) dont la radicalisation conduit au totalitarisme. On se réfère ici aux réflexions d'Ernst Bloch (1978) qui montre comment des parties fort éloignées auparavant, mais libérées dans l'effondrement du système, avouent leurs affinités électives. La classe politique dispose de ressources pour faire valoir des modèles de démocratie plus vertueux que celui du clientélisme. Parfois, ses membres le pourfendent. Il s'agit-là de capacités de régulation interne, mais qui n'ont vraiment de sens que dans la nature du rapport qu'elles permettent entre la classe politique et ses interlocuteurs, les techniciens et administratifs d'une part, et les usagers et électeurs, d'autre part.

En ce qui concerne l'expertise technico-administrative, on a disserté autour du modèle légal-rationnel mis en avant par Weber. Mais on a vu que son efficacité reposait sur la présence de corps de fonctionnaires, chacun formés dans un domaine propre, avec sa culture, ses modes d'approche du réel, ses outils et ses accès aux postes influents. On a vu également qu'une compétition permanente entre les différents corps assure leurs placements, en termes de statuts, de reconnaissance, de crédibilité et de pouvoir d'influence. Mais on doit aussi considérer que cette compétition est une forme de régulation interne de la puissance bureaucratique, et que c'est elle qui garantit contre le risque de domination de la bureaucratie. Il y a, en effet, un fossé assez significatif entre les dérives que décrit Crozier (1971) et un modèle entièrement bâti sur la position socialement dominante des fonctionnaires-lettrés, comme le décrit Etienne Balazs à propos de la Chine ancienne (1968).

Enfin, la référence à l'expertise d'usage ne doit pas laisser supposer qu'elle aurait plus grande légitimité qu'une autre à interpréter et vouloir transformer le réel. La principale dérive de cette expertise étant le communautarisme ou le tribalisme. Dans le concert des expertises, en effet, celle-ci peut chercher à s'imposer, non en revendiquant pour un groupe ses propres modes d'intégration, mais en les déclarant universels. La tentation guette toujours, puisque la mixité plus ou moins imposée des populations et des cultures conduit souvent plus aux affrontements conflictuels qu'aux inter-reconnaissances des diversités. Ces dérives peuvent s'articuler avec celles des autres domaines d'expertises, ces derniers pouvant choisir d'accéder plus particulièrement aux injonctions de tel ou tel groupe social pour des raisons de paix sociale ou de stratégies de pouvoir.

2.7.2 Les transactions des expertises

Michel Crozier et Pierre Grémion ont proposé le concept de *régulation croisée* pour désigner la nature des négociations entre deux pôles majeurs de la décision publique jusqu'à la décentralisation et jusqu'aux mutations contemporaines de nos sociétés. Le pôle politique, d'un côté (les notables), et le pôle technico-administratif, de l'autre (les bureaucrates), contribuent, par leurs sollicitations réciproques et leurs interactions, à produire la décision publique au travers d'une régulation entre les impératifs de la norme, dont les techniciens et administratifs sont les porteurs, et les contraintes des mondes vécus, dont les politiques sont les représentants et les défenseurs. Cette régulation profite à chacun des membres des deux pôles et, en ce qui concerne les politiques, renforce leur ca-

pacité clientéliste. Il y a bien régulation dans la construction de la décision publique, mais elle est réduite à deux groupes d'acteurs et se joue selon des règles totalement implicites ou opaques.

Jean-Daniel Reynaud propose, quant à lui, une lecture plus complexe et nuancée des processus de régulation (Reynaud, 1989) en faisant état d'un principe non pas bipolaire, comme le font Crozier et Grémion, mais multipolaire. Ces processus, qui s'apparentent à ceux que d'autres appellent des processus de transaction sociale (Blanc, 1992 ; Blanc *et alii*, 1994), supposent l'existence simultanée de règles (définies préalablement ou réajustables au gré des régulations), d'acteurs (au sens tourainien) et d'une visée d'action collective (ou de « *communauté de projet* »), qui n'excluent pas antagonismes et tensions. Ils expliquent comment des individus parviennent à coordonner des comportements interdépendants, mais aussi parfois antagoniques, des décisions à la fois isolées et prises en collectivité, dans l'optique d'une action collective dépassant les intérêts individuels de chacun d'eux. Nous reviendrons plus loin sur cette approche féconde des questions de régulation. Toutefois, l'approche de la régulation en termes de bipolarité, si elle peut paraître réductrice montre que, dans certaines circonstances et certains contextes, la richesse d'une régulation multipolaire, se nourrissant et se corrigeant de façon récursive aux mille sources de vigilance et points d'équilibre que constituent, en théorie, les acteurs pluriels de la construction de la décision collective, peut se réduire à de simples face-à-face entre des acteurs dominants qui ont réussi à circonvenir, par la violence ou la séduction (qui en est une autre forme), le jeu des autres acteurs, à en voler la partition et la légitimité. C'est probablement ce qui se passe le plus souvent dans la relation bipolaire entre notables et bureaucrates...

L'une des conséquences directes de la décentralisation, assortie du développement des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication), particulièrement d'Internet, c'est la mise en transparence et en discussion de tout ce qui concerne ce qu'on peut appeler la *proximisation du politique*. On entend ici pas seulement les questions qui ne concerneraient que des décisions localisées et limités aux cercles où elles s'appliquent, mais l'ensemble des questions qui, de portée locale ou de portée plus générale, ressortent désormais de décisions et d'applications locales (décisions d'« intérêt local », mais aussi « territorialisation des politiques publiques », en matière de lutte contre l'exclusion, d'aménagement, d'environnement, de logement, etc.).

Cette *proximisation* conduit les sociétés locales à une implication plus grande dans « la chose publique », puisqu'elles peuvent, au travers des élections locales, porter des jugements sur l'éthique et l'efficacité des choix opérés par la classe politique. Lorsqu'elle est associée à la recomplexification de ces mêmes sociétés, du fait des transformations de la composition et des habitus politiques de leurs populations (*cf.* chapitre 3), elle conduit au développement de pratiques d'interpellation du politique et de processus participatifs. On a vu se produire cette évolution en matière d'environnement et d'aménagement, avec la montée des associations de promotion ou de défense de telle ou telle particularité locale. Ces dernières demandent à être entendues à l'occasion de la construction de la décision publique et, si elles ne l'ont pas été, se manifestent de façon procédurière en attaquant les décisions prises. On constate aujourd'hui l'engorgement des tribunaux administratifs qui doivent répondre à des sollicitations de plus en plus nombreuses, argumentées et étayées de la part d'un tissu associatif foisonnant.

Ces évolutions transforment les schémas de la prise de décision, tels qu'ils ont pu fonctionner jusqu'à des périodes récentes. Les mécanismes relativement simples des régulations internes ou de la régulation croisée font place à des mécanismes beaucoup plus complexes de transactions d'expertises, qui doivent encore trouver leur place dans des cadres de débat collectif enrichis ou qui devront être tranchés par le juge.

2.7.3 Perspectives des relations triangulaires

Pour Raymond Ledrut, « *Il ne fait pas de doute que la recherche de nouvelles règles du jeu est une recherche de nouvelles formes de liaisons entre des institutions politiques, des logiques, des forces et des structures de caractères différents. (...) ce qui est en question c'est essentiellement, en rapport même avec ces distinctions et ces oppositions, voire ces contradictions, les relations entre les appareils de l'État et les institutions communales. Or la recherche d'une solution passe aujourd'hui, pour l'idéologie et la pratique politique dominante, par la concertation. (...) La "concertation" n'est pas seulement un masque, dont la fonction serait purement idéologique (occultant les contradictions fondamentales et notamment la lutte de classe), elle a également une fonction pratique certaine. Elle doit permettre de circonscrire et de régler un certain nombre de problèmes et de difficultés : elle traduit ces difficultés en termes de conflits tolérés et tolérables et elle donne le moyen d'arriver à divers compromis* » (Ledrut, 1976, p. 94-95). Et il est intéressant de noter que c'est en 1976 qu'il disait également : « *Toutefois, le thème de la "participation du public" n'a pas été sans jouer un certain rôle dans les recherches relatives aux modalités de ces nouvelles règles du jeu qui peu-*

vent être rangées sous la rubrique "concertation" (et Ledrut de rappeler, dans une note de bas de page, que le thème de la participation du public met en question, au moins en partie, la représentativité des élus locaux). *En effet les moyens de la "concertation" n'ont pas été fixés une fois pour toutes et ne sont pas encore définitivement déterminés comme le montre l'histoire des organisations et instruments créés en vue de cette concertation. Toutefois le but est clair : trouver une nouvelle forme aux rapports entre les communes et l'administration d'État* » (*ibid.*, p. 96).

Il faut donc concevoir les systèmes de décision collective (de portée locale ou portant sur des territorialisation de politiques plus globales), non plus dans un face à face entre le groupe des notables et celui des bureaucrates, pour reprendre le langage de Grémion, mais dans un échange triangulaire entre trois pôles : le technico-administratif, le politique et le destinataire. Ces pôles ne sont pas de simples acteurs respectivement concernés par la décision, ils en sont les composantes. Autrement dit, il faut concevoir que la décision ne peut raisonnablement se construire que si les trois pôles sont mobilisés à cet effet, non après coup, mais dans le processus de la construction de la décision (allant du diagnostic à la hiérarchisation des priorités et aux choix décisionnels).

De même, il faut concevoir les risques de dérives ou de perturbation de ce processus. Ceux-ci peuvent provenir soit d'un déséquilibre entre les pôles, soit de conflits internes à chacun d'entre eux. La « guerre » des corps de l'administration publique est un exemple de ces états de conflits (Guillerme, 1984 ; Thoenig, 1987), générés par la recherche de positions clefs.

2.7.4 Le concept de transaction sociale

Jean Rémy (1992) identifie trois grands domaines d'application de ce qu'il appelle, avec d'autres, la transaction sociale et, ce faisant, il permet d'approcher ce en quoi consiste et comment s'opère la transaction. Dans un premier cas, dit-il, « *la transaction peut porter sur la mise au point de règles de réciprocité dans un échange inégal. C'est une des préoccupations de J. Kellerhals (1988) lorsqu'il examine comment se forme dans le couple l'évaluation des prestations/rétributions, ce qui suppose que s'élaborent des critères d'équivalence pour compenser des apports hétérogènes* » (*ibid.*, p. 92). Dans un deuxième cas, « *la transaction s'appliquera (...) au jeu social où chacun fait comme si on était d'accord, à condition de tirer avantage de l'échange quitte à faire un usage détourné du produit* » (*ibid.*, p. 92). On retrouve là, semble-t-il, la situation exposée par Michel Crozier et Pierre Grémion au travers de leur concept de « *régulation croisée* ». Enfin, dans un troisième cas,

« *la transaction peut être aussi utile pour analyser une confrontation entre deux points de vue différents qui n'ont pas le même poids de légitimité* » (*ibid.*, p. 93). Il rappelle, pour exemple, la façon dont Michel Marié (1989), analyse « *la transformation du système d'action constitué en France autour de l'aménagement du territoire où la rationalité de l'ingénieur, jadis prédominante, a dû composer* (avec le point de vue de la sociologie). *La transaction,* nous dit-il, *apparaît alors comme manière de dépasser le manichéisme mettant dos à dos technique et social, aménagement et ménagement, voire sociologie académique et sociologie "opérationnelle". Le dépassement de cette opposition suppose* (pour Michel Marié) *l'émergence d'un "tiers" qu'il appelle le passeur, c'est-à-dire l'être qui essaie d'être bilingue et qui fait des transpositions espérant réussir des hybridations plus ou moins fécondes* » (*ibid.*).

« *La transaction sociale reprend et élargit cette activité productrice de règles communes ; pour réaliser leurs projets, les hommes et les femmes inventent des règles (pas toujours formalisées et écrites) et ils élaborent des compromis de coexistence (Rémy, 1990)* » (Blanc, 1994, p. 24). Pour autant, l'élaboration de ces compromis ne suppose pas du tout l'inexistence d'inégalités ou de rapports sociaux conflictuels : « *Comme la transaction juridique, la transaction sociale suppose que l'affrontement et le conflit (au moins potentiels) sont constitutifs du rapport social. Mais, si un litige peut être considéré comme définitivement résolu au niveau juridique, il n'en laisse pas moins des traces (...). La transaction sociale se distingue de la transaction juridique sur un point essentiel : elle est un processus permanent de régulation et elle aboutit à des compromis provisoires et toujours renégociables. On ne peut jamais considérer que l'on est parvenu à mettre un point final* » (*ibid.*, p. 24).

Un peu plus loin dans son article de 1994, Maurice Blanc propose l'élargissement d'un paradigme transactionnel : « *Les auteurs regroupés ici ont l'ambition commune de dépasser l'opposition entre l'individualisme et le holisme et d'articuler le paradigme de la domination-reproduction et celui de l'échange équilibré qui apportent chacun un éclairage intéressant mais incomplet sur la réalité sociale. La matrice commune est la prise en compte de la multiplicité des logiques et des rationalités qui rend la vie sociale instable et particulièrement indéterminée. En réalisant ses projets, l'acteur (individuel ou collectif) entre inéluctblement en conflit avec les projets des autres, ce qui impose une série de transactions. Ainsi, il est acteur de sa propre histoire et de l'Histoire. Sauf cas particulier, l'action collective ne suit pas une logique binaire mais une logique multipolaire ; de ce fait, les médiateurs et les tiers jouent un grand rôle dans la régulation qui prend la forme d'une séquence d'ajustements successifs* » (*ibid.*, p. 42).

Cette question du tiers, du médiateur ou du passeur, évoquée par Michel Marié et Maurice Blanc sera reprise plus loin en interrogeant la posture du « sociologue d'intervention », sorte de catalyseur de transactions d'expertises issues de différentes maîtrises (postures) ou composantes (groupes sociaux) de l'acteur social.

Mais, Jean Rémy va plus avant encore : « *Au lieu de faire de la régulation le nœud à démêler, la notion de transaction est centrée sur la genèse de la relation ou sur les effets du compromis, sur les étapes de l'évolution du rapport social, sur la transformation des termes d'échanges et sur la modification des priorités. La transaction s'intéresse aux processus de métissage résultant de l'interférence entre pouvoir et contre-pouvoir. Elle essaie en outre de comprendre le contenu même de cette hybridation. Donc les notions de métissage, d'hybridation, de lisière, de transit dans les espaces-temps intersticiels sont au centre de l'analyse. Ces notions permettent d'expliciter combien le produit de la transaction contient une innovation part rapport aux positions antérieures, et combien cette innovation résulte du jeu successif avec des "aller et retour"* » (Rémy, 1992, p. 92).

2.7.5 Des acteurs, des règles, des visées d'action collective

La construction de dispositifs participatifs, met en jeu la complexité de transactions provenant de pôles différents de la décision. Elle fait se rencontrer des préoccupations spécifiques comme la faisabilité pour le technico-administratif, l'opportunité pour le politique et la pertinence ou l'efficience pour le destinataire. Mais elle fait aussi se confronter des sensibilités, des visons des choses, des logiques différentes et parfois divergentes au sein même de chacun de ces pôles. Elle doit, par conséquent, pour répondre à ses objectifs, s'appuyer sur l'établissement de règles très précises permettant les transactions. Je dirais qu'il faut que s'instaure un véritable *protocole délibératif*, portant sur les conditions des débats des transactions, les sujets devant faire l'objet de ces transactions (depuis les diagnostics, qui doivent être, d'abord et avant tout, des confrontations de points de vue sur les questions à traiter, jusqu'aux décisions finales, en passant par les argumentations sur les différentes options possibles) jusqu'aux modalités de la discussion. C'est de ce type de protocoles que les *intervenants sociaux*, travailleurs sociaux ou sociologues d'intervention, selon les cas et les circonstances, doivent probablement pouvoir être les garants. Leur compréhension des systèmes de communication complexe, tout autant que leurs capacités d'analyse des situations dans lesquelles s'instaurent les débats, doivent leur permettre l'adoption d'une posture de médiation propre à garantir le respect des règles que les interlocuteurs se seront collectivement fixées.

En outre, le principe participatif doit permettre la confrontation et les arrangements entre trois éthiques de l'action : l'éthique de la conviction, l'éthique de la responsabilité et l'éthique de la discussion. Non pas que chacune de ces éthiques soit portée plus particulièrement par l'un ou l'autre des pôles en transaction. Elles sont partagées par tout un chacun. Mais afin qu'aucune d'entre elles ne soit sacrifiée au profit de l'une des deux autres. Afin que la décision finale résulte d'un compromis décidé et consenti par l'ensemble des participants entre ces éthiques, tout autant qu'entre les logiques des domaines dont ils sont les acteurs.

C'est peut-être dans ce sens que l'on peut entendre l'une des considérations d'Yves Sintomer concernant les conséquences de l'approche d'Habermas sur l'utopie marxiste : « *Si l'abandon d'un macro-sujet autoréférentiel rend impensable une connaissance autoréflexive de la totalité sociale, il sape en même temps l'idée d'une action que la société en tant que telle exercerait sur elle-même. La société n'est plus conçue comme un sujet d'ordre supérieur, mais comme l'interaction des individus et des "intersubjectivités d'ordre supérieur" que sont les espaces publics (...). C'est à travers cette interaction que se forment l'opinion et la volonté démocratiques. Mais la société reste toujours plurielle et ne dispose pas d'un instrument pour travailler sur elle-même ou d'un agent qui pourrait de façon univoque travailler à sa place. Cette perspective prend donc ses distances aussi bien avec l'apologie républicaine du rôle de l'État qu'avec la confiance placée par Marx dans l'action universelle du prolétariat* » (Sintomer, 1999, p. 190-191).

Le débat de ces acteurs, pour n'être pas que l'expression simultanée des exigences et points de vue de chacun, mais une étape de la délibération doit répondre à la règle au sens ou les définit Jean-Daniel Reynaud (1989), à savoir « *une contrainte réfléchie, pensée et négociée par les acteurs engagés dans les interactions sociales, dotée d'une certaine inertie et canalisant les actions de manière à assurer une action collective ou un ordre social* » (Grassineau, 2005, p. 4). Toujours selon Reynaud, il faut encore que les acteurs, qui se sont fixés des règles (négociables et évolutives) l'aient fait en vertu d'un objectif commun : « *Le troisième niveau pertinent est l'action collective, c'est à dire l'action commune qui engage les acteurs dans un projet. L'orientation, la finalité, l'intention définissent alors le groupe : un regroupement d'acteurs qui partagent des règles communes et une finalité* » (Grassineau, *ibid.*, p. 5).

3. Sociétés et territoires

Il n'est pas inintéressant de revenir sur les phrases de Raymond Ledrut qui ont été citées dans l'introduction à ce propos, mettant en lumière ce qui, selon lui, se joue dans les rapports des sociétés à l'espace : « *(...) l'espace est l'expression de la réalité des relations. (...) Une interrogation sur l'espace est une interrogation sur les relations réelles qui existent à l'intérieur d'une société et entre cette société et ce qui n'est pas elle : les autres sociétés, le monde... La reconquête, la reprise de l'espace n'est jamais pour les hommes – individus et sociétés – qu'une façon de s'approprier leur vie. Refaire l'espace ce n'est pas faire des figures nouvelles c'est réaliser (c'est à dire exprimer réellement) des relations nouvelles* » (Ledrut, 1976, p. 13). C'est aussi ce que dit Philippe Fritsch, dans le *dictionnaire de la sociologie* : « *(...) l'espace n'est jamais qu'espace social. Il l'est, pour ainsi dire, dans sa matérialité, car du territoire à l'univers, il se trouve toujours socialement marqué, divisé, disputé ou négocié, ignoré ou exploré, aménagé ou préservé, etc., mais aussi toujours socialement perçu, représenté, vécu et conçu (...)* » (Akoun et Ansart, 1999, p. 193).

L'objet de ce chapitre est de parvenir à montrer comment, au travers de la thématique du développement local et social, s'expriment, de façon spatialisée, des rapports sociaux d'autorité et la production, la gestion et la circulation de représentations de l'être et du devenir ensemble et avec d'autres. Auparavant, il sera porté un regard sur quelques traits des approches des rapports sociaux à l'espace, et sur ce qui paraît caractériser aujourd'hui les *métamorphoses de la question spatiale*.

3.1 Regards sur la spatialisation des rapports sociaux

3.1.1 Spécialisation des espaces, spécialisation des savoirs

Dans un article paru dans les cahiers internationaux de sociologie et repris dans son livre *Du rural à l'urbain*, Henri Lefebvre constate que le « monde rural » n'a fait que tardivement l'objet de l'intérêt des analystes du social : « *Parmi ceux qui – citadins, intellectuels, voire historiens ou sociologues – traversent un de nos villages, découvrent son visage original ou incertain, s'étonnent de sa torpeur ou admirent son "pittoresque", combien savent que ce village ne se réduit pas à un pêle-mêle accidentel d'hommes, de bêtes et de choses, que son examen révèle une organisation complexe, une structure* » (Lefebvre, 1970b, p. 21). Paradoxalement, on pourrait dire, en le suivant, que non seulement la sociologie, mais aussi la sociologie rurale, sont filles de la révolution industrielle : « *Il faut cependant attendre la fin de ce que certains historiens appellent, peut-être un peu exagérément, la "révolution agricole" du XVIII^e^ s., il faut attendre la "révolution" industrielle de l'économie, donc la prédominance croissante de l'industrie sur l'agriculture, et de la ville sur la campagne, pour que les idéologues découvrent en elle-même et pour elle-même la réalité paysanne. Ils l'atteignent au moment où elle s'effrite, entre dans une crise profonde, et même disparaît quant à ses formes traditionnelles* » (*ibid.*, p. 23). Il s'interroge sur les raisons de cet intérêt soudain pour ce champ des rapports sociaux. L'une des raisons lui semble être la nostalgie qui frappe alors les chercheurs, tout autant que leur ignorance, à l'égard d'un monde paré de vertus aujourd'hui disparues ou en voie d'extinction : « *Regret mélancolique devant la disparition de la vie patriarcale* » (*ibid.*), ou bien faisant apparaître des caractéristiques particulières d'un mode de domination : « *expression de l'importance politique prise par la bourgeoisie rurale et les propriétaires fonciers, les notables* » (*ibid.*). Il poursuit en définissant les objectifs d'une sociologie rurale dont seuls, époque oblige, les chercheurs et scientifiques marxistes semblent prendre le chemin : « *À la tendance "de droite" dans l'étude des questions paysannes (passé, présent, avenir de la paysannerie), est opposée et s'oppose toujours une tendance "de gauche". Aux travaux qui tentent de justifier par des descriptions empiristes certaines thèses morales, métaphysiques et politiques, s'opposent des travaux historiques, prenant la réalité dans son mouvement et ses tendances, donc objectifs, travaux influencés par le marxisme ou expressément marxistes* » (*ibid.*, p. 25).

Lefebvre associe assez explicitement le choix de faire porter l'analyse sur des caractères spécifiques du monde rural (famille, communautés villageoises, notabilisme) à une représentation à caractère ethnographique (où la juxtaposition de clichés fait œuvre d'analyse) et à une intention idéologique délibérée (puisqu'on

est dans l'adhésion à une façon politique de voir les choses) consistant à masquer la réalité des rapports sociaux réels et à valoriser tout ce qui, dans la permanence de la tradition, permet, finalement, aux politiques (de droite) de maintien de la paix civile par le contrôle social de trouver leur justification scientifique ou, pour le moins, idéologique. *A contrario*, les scientifiques objectifs (donc marxistes) sauront faire porter l'analyse sur les rapports de domination, les rapports de propriété, l'évolution et l'interdépendance des échelles communautaires, la forte détermination historique et économique pesant, de façon externe, sur le monde rural. Henri Lefebvre propose une définition du monde rural qui reprend et tente d'agencer ces composantes : « *La communauté rurale (paysanne) est une forme de groupement social, organisant selon des modalités historiquement déterminées, un ensemble de familles fixées au sol. Ces groupes élémentaires possèdent d'une part des biens collectifs ou indivis, d'autre part des biens "privés" selon des rapports variables, mais toujours historiquement déterminés. Ils sont liés par des disciplines collectives et désignent – tant que la communauté garde une vie propre – des responsables mandatés pour diriger l'accomplissement (des) tâches d'intérêt général*[20] » (*ibid.*, p. 34).

Henri Mendras, quelques décennies plus tard, cherche, lui aussi, à caractériser la société paysanne de façon idéaltypique au travers de cinq traits : « *l'autonomie relative des collectivités paysannes à l'égard d'une société englobante, qui les domine mais tolère leurs originalités ; l'importance du groupe structurel domestique dans l'organisation de la vie économique et de la vie sociale de la société ; un système économique d'autarcie relative, qui ne distingue pas consommation et production, et qui entretient des relations avec l'économie englobante ; une collectivité locale caractérisée par des rapports internes d'interconnaissance et de faibles rapports avec les collectivités environnantes ; la fonction décisive des rôles de médiation des notables entres collectivités paysannes et société englobante* » (Mendras, 1976, p. 12).

La dimension communautaire des sociétés rurales, marquée par leur autonomie relative, l'importance de la famille et le rôle des relations d'interconnaissance a certainement été largement perçue, tant par les idéologies conservatrices qui y voyaient là le gage d'une reproduction sociale bien régulée, que par les utopies post soixante-huitardes portées par les premiers des « néo-ruraux » qui y voyaient le contexte social favorable à une alternative aux modes de vie et rapports sociaux propres aux sociétés de consommation, de croissance accélérée, de hiérarchisation

20 - Défense de la communauté contre les pressions et dangers extérieurs, arbitrages au sein de la communauté entre les différents groupes d'intérêts et les classes sociales, pouvoir exercé sur la communauté par l'un de ses membres ou par un élément extérieur...

extrême des rapports sociaux. Cette dimension, considérée en tant que telle, c'est-à-dire sans examiner ses articulations avec la société englobante, ses divisions internes, ses tendances d'évolution, a servi aussi à caractériser le milieu rural comme le pôle régressif de la modernité. Image figée de la solidarité mécanique, de la reproduction du même, de la société préindustrielle et prémoderne. Par contre, l'importance de la question du notabilisme a été, à mon avis, très largement sous-évaluée, probablement parce son examen approfondi conduit assez inexorablement à remettre en question bien des schémas, notamment ceux qui distinguent, comme cela va se faire pendant plusieurs décennies, un monde rural et un monde urbain, aux caractéristiques opposées, aux logiques propres, aux destins séparés.

Depuis les années 60, en raison probablement de l'essor que connaît le monde urbain (concentrations industrielles, exode rural, démographie galopante et urbaine de l'après-guerre, immigration – urbaine essentiellement –) qui devient le territoire principal des interventions publiques, tout autant que le terreau de nouvelles et d'intenses problématiques sociales, la majeure partie des investissement publics, des investissements professionnels, des migrations, de la créativité et de la curiosité scientifique, notamment de celle des sociologues, concerne l'espace de la ville. Les simples données statistiques de la répartition des populations semblent justifier, d'une part que l'on dissocie complètement l'approche des problématiques socio-spatiales qui feront l'objet de deux sociologies bien distinctes : la sociologie rurale et la sociologie urbaine ; d'autre part, que l'on accorde le crédit principal (et l'essentiel des crédits) à la sociologie urbaine. Il va se passer, dans le domaine de la recherche scientifique le même glissement qui s'est opéré dans les domaines techniques et administratifs : les nouveaux objets du prestige social et de l'intérêt scientifique sont les objets urbains. Autour du ministère de l'Équipement, de sa Mission de la recherche urbaine et de son Plan construction et habitat, se financent les recherches les plus significatives en matière de rapports aux territoires (et partant, aux territoires urbains) ; autour du ministère de l'Agriculture, une sociologie rurale qui a peine à se développer, faute de crédits importants et compte tenu de l'invasion du milieu rural par les logiques et techniques de la production industrielle et capitaliste, conduisant à considérer le milieu rural plus comme un espace de production agricole (à moderniser), que comme un espace de sociabilités en cours d'évolutions. On comprend assez bien ce phénomène, dans la mesure où la politique incitative de la recherche a été longtemps liée à l'application, l'accompagnement, le suivi et l'évaluation de politiques publiques qui, pour l'essentiel, se sont concentrées sur la ville. Il est vrai que depuis la fin des années 70,80 % de la population (en Fran-

ce pour le moins) habite sur 20 % du territoire. La sociologie rurale, s'occupe de questions rurales et occupe donc une position mineure, alors que la sociologie urbaine s'occupe de questions de société et occupe une position privilégiée.

3.1.2 Centre et périphéries

« *Il m'est arrivé de lire dans les livres que les campagnes étaient peuplées de paysans, que les paysans se levaient et se couchaient en même temps que le soleil, et que leur travail consistait, entre autres, à chauler, à marner, à assoler, à dessoler, à faluner, à herser, à houer, à sarcler, à biner ou à dépiquer. Les opérations que ces verbes recouvrent sont pour moi plus exotiques que celles qui président, par exemple, à la remise en état d'une chaudière mixte de chauffage central, domaine dans lequel je ne suis pourtant pas versé (...)* » (Pérec, 1974, p. 103).

Conçus par ces sociologies spécialisées comme des mondes à part et s'ignorant, la question des rapports entre le monde urbain et le monde rural ne fait pas l'objet de recherches particulières, sinon pour parler de l'exode qui vide les campagnes et alimente le milieu urbain ou pour parler des modèles techniques et économiques qui proviennent de la civilisation urbaine et s'appliquent (parfois avec fracas) au milieu rural. À partir du milieu des années 70, cependant, la question du rapport entre milieu rural et milieu urbain va se poser, sous deux angles au moins.

D'une part, le rural fait l'objet d'investissements urbains en tant qu'espace propre, naturel et authentique. Il est à noter un changement considérable des représentations que se font les urbains, dans ces années, du milieu rural. Alors qu'il était regardé avec mépris comme espace de la sous-culture, les mots n'étant jamais assez méprisants pour en désigner les habitants (les *péquenots*, les *ploucs*, les *culs-terreux*, les *pécores*), moqués pour leurs accents, leur conservatisme héréditaire, leur bas niveau intellectuel, leur méconnaissance totale des vrais problèmes du monde, il devient, en quelques années, l'espace de l'authenticité, de la sagesse, de l'harmonie entre l'homme et la nature. Le résidentialisme secondaire ouvre la brèche à ces nouvelles représentations, quoique souvent teinté d'un peu de condescendance : « *ils ont des maisons et des meubles magnifiques, mais ils ne le savent pas et préfèrent d'ailleurs des maisons et des meubles plus fonctionnels, nous pouvons donc les leur acheter* ». Mais, dans ce cas, il n'est considéré que comme espace secondaire : « *Si l'on retient donc davantage le secondaire comme qualitatif que dans sa désignation topographique, il faut s'interroger sur le marquage sémantique dont il est l'objet sur le plan de l'espace. Indice d'une affirmation différente, puisque*

opposée au principal, se manifestant parfois dans un foisonnement extrêmement mobile, dépassant le simple clivage strict en deux pôles, le secondaire est cautionné par la rationalité à un domaine précis, spatial et social. D'une part, au niveau des lieux, il se voit assigné à résidence ; d'autre part, au plan collectif, on lui ôte a priori toute possibilité d'efficacité sociale » (Sansot *et alii*, 1978, p. 102).

D'autre part, l'espace rural fait l'objet, depuis la fin des années 60 des premières migrations et implantations néo-rurales. Celles-ci s'établissent sur un fond de représentations qui n'est pas très éloigné de celles des résidents secondaires, mais accompagnent le projet d'une installation à titre principal en milieu rural. Si les images véhiculées sur le milieu rural sont assez proches de celles que véhiculent les résidents secondaires, cette fois-ci, elles se veulent les représentation d'un espace principal, l'espace de l'alternative à la société de consommation et de gaspillage.

Ni sociologues de l'urbain, ni sociologues du rural, mais sociologues des organisations et de l'action stratégique, Pierre Grémion et Jean-Claude Thoenig font partie de ceux qui, au travers de leurs travaux ont été amenés, non pas à séparer les deux milieux mais à en faire apparaître et à en analyser les relations. Pierre Grémion (1976) le fait lorsqu'il analyse les mécanismes de la *régulation croisée* entre la classe politique locale des *notables*, et les représentants de l'État, qu'il appelle les *bureaucrates*. Jean-Claude Thoenig, quant à lui, illustre la façon dont les grands corps de l'État s'arrogent et défendent leur domaine de compétence, au travers de l'exemple, entre autres, des ingénieurs des Ponts et Chaussées et de leur emprise sur les territoires. Il montre, notamment, comment leur quête de légitimité et de reconnaissance statutaire passe par l'établissement de rapports d'échanges avec les notables locaux[21]. Sans qu'ils en fassent l'objet central de leurs investigations, tous deux font apparaître la permanence d'une relation d'interaction entre le niveau de l'élaboration de l'action et des politiques publiques nationales et macroterritoriales (où sont pensées les articulations entre les différentes échelles territoriales) et le niveau local de leur mise en œuvre. Serge Wachter, à son tour, lorsqu'il se penche sur l'histoire de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) et s'intéresse plus particulièrement à l'épisode de la réforme administrative régionale de 1964, montre aussi, à sa façon, la complexité de l'articulation, mais aussi et d'abord la réalité des interactions entre microterritoires souvent ruraux, porteurs à la fois de dynamiques économiques et sociales mais de rigidités au niveau de leurs modes de gouvernement, et les territoires plus vastes de la rationalisation de l'action publique. (Wachter, 1987).

21 - Ces jeux de rapports sont décrits dans le chapitre précédent, consacré à la sociologie des rapports d'autorité.

3.1.3 La modernité composite

Il semble qu'on eut beaucoup gagné, et qu'on gagnerait encore beaucoup en établissant une sociologie des rapports sociaux à l'espace qui abandonne le principe de séparation des deux milieux mais qui les considère comme deux régions d'un seul et même espace économique, social, politique et symbolique. De multiples raisons, liées aux observations des rapports à l'espace dont il sera question dans la deuxième partie de ce chapitre, conduisent à ce constat. Un examen, par exemple, de notre organisation politico-administrative, dans cet esprit, conduirait naturellement à s'arrêter sur le rôle des notables dans la société française. Vus sous l'angle de la sociologie rurale, les notables sont « *des responsables mandatés pour diriger l'accomplissement des tâches d'intérêt général (défense de la communauté, arbitrages au sein de la communauté entre groupes ou fractions rivales, exercice du pouvoir)* », selon Lefebvre ou assurent « *la fonction décisive de médiateurs entre collectivités paysannes et société englobante* », comme le dit Mendras. Les notables, assureraient, pour utiliser un terme contemporain, la fonction d'interface entre sociétés locales et société globale. Mais, en tous cas dans l'optique de la sociologie rurale (qui s'interdit implicitement d'aller voir en dehors des limites de son territoire), cette fonction semble se limiter à la filtration et à la gestion de remontées revendicatives émanant des communautés locales et d'injonctions normatives ou d'intervenions publiques en faveur de tel ou tel secteur d'activité, de tel ou tel aspect de la vie sociale, de telle ou telle catégorie sociale. Mais leur fonction ne s'arrête sans doute pas là. En effet, ils assurent aussi une fonction d'interface entre des sociétés locales productrices de richesses économiques, démographiques et symboliques, de réseaux d'encadrement politique, etc., et une société globale dont les équilibres reposent sur la gestion de ces échanges. Le notable n'est pas seulement le potentat local dont on critique avec amusement le comportement féodal avec ses sujets ; il est l'échelon de base de l'ensemble de notre système politique. C'est dans le terreau des départements français que se construit la classe politique des partis et de ceux qui deviendront députés ou sénateurs, et même si, aujourd'hui, l'École nationale d'administration sert de moule à ministres, ces derniers n'ont de cesse que d'obtenir un mandat local qui, certes, leur assure une longévité politique plus confortable, mais surtout leur donne leur légitimité. Qu'on le veuille ou non, les décideurs des politiques nationales, supralocales et macroterritoriales sont aussi des habitués obligés des vins d'honneur et des serrages de mains. L'un fait l'autre.

Beaucoup d'observateurs de la décentralisation ont conclu que la bataille qui s'est déclarée à cette occasion entre « départementalistes » et « régionalistes » a été remportée par les premiers en raison de l'importance des fédérations départementales des partis politiques dans l'établissement des plans de carrière des membres de la classe politique. Et comme le dit Pierre Grémion : « *Les institutions locales compensent la faiblesse des partis politiques. D'abord la faiblesse des moyens matériels : les mairies offrent aux partis politiques toute une infrastructure logistique et des ressources liées au patronage politique qui permettent aux notables d'élargir la base de leur pouvoir. En outre, le mandat local permet à l'individu d'avoir accès à la bureaucratie d'État et surtout de s'arracher à l'emprise de l'intimidation idéologique exercée par le parti tout en devenant une valeur pour le parti : c'est-à-dire en fait intouchable* » (Grémion, 1980, p. 341). « *Il y a moins coupure entre gouvernants et gouvernés* (nous dit Jean-Claude Thoenig), *qu'interdépendance forte liant à chaque échelon des groupes et des individus appartenant à des milieux ou des institutions différents. Personne ne gouverne seul et personne ne peut gouverner sans les autres. D'autre part, il n'y a pas de dichotomie entre un centre tout-puissant et une périphérie asservie, mais une répétition en cascade de l'influence du pouvoir, l'échelon supérieur intervenant dans les affaires de l'échelon inférieur* » (Dupuy et Thoenig, 1980, p. 366).

Dans un tout autre registre, on a parlé des projections imaginaires des urbains sur le milieu rural. Ces projections sont certainement plus que de simples représentations d'un espace supposé successivement porteur de saleté, d'ennui, de misère intellectuelle, de pollution chimique, ou de naturel, d'authenticité, de sagesse, de convivialité, de santé, d'écologie, etc. Elles entrent dans les systèmes d'intelligibilité des urbains à l'égard de l'espace en général et de l'espace urbain en particulier. Elles leur servent à trouver un sens à leur propre positionnement. Quelque observateur d'une société fortement marquée par la production viticole, comme l'a longtemps été la région du Languedoc, par exemple, ne peut pas ne pas considérer les rituels urbains de dégustation et de consommation du vin, comme autre chose qu'une gestion du rapport symbolique à l'espace rural. Il n'y a que dans les caves et bars à vin cotés des quartiers urbains bourgeois et bohèmes, que l'on parle aussi longuement des qualités respectives des terroirs schisteux ou calcaires, des ensoleillements vespéraux, des gelées matinales, des vents humides ou chauds, de la vendange à la main et du foulage aux pieds... Il y a presque trente ans, j'écrivais dans une communication faite dans les anciens entrepôts de Bercy à l'occasion d'un colloque sur l'imaginaire, l'espace et le pouvoir urbain, que « *Bercy (était) un échangeur économique, mais aussi un échangeur sym-*

bolique, un carrefour des imaginaires urbains et ruraux » (Gilbert, 1980c). Cette impression est confirmée aujourd'hui lorsqu'on traverse l'installation scénographique du rural qu'est devenu cet ancien espace d'entrepôts, notamment la cour Saint-Emilion où voisinent bistrots à vin et restaurants pourvus de vaisselle en grès et où les bobos parisiens peuvent déguster leur brunch hebdomadaire (ou quotidien) après avoir foulé de beaux pavés anciens. Certains jours, on doit sentir une légère odeur de crottin. Il y a un parallèle frappant entre cette cour Saint-Émilion à Paris-Bercy et la ferme de Marie-Antoinette à Versailles...

Cette interpénétration de ces deux régions de l'espace des sociétés comporte aussi l'intrusion des logiques et représentations urbaines dans le milieu rural, mais celle-ci a fait l'objet d'observations déjà confirmées, qu'il s'agisse de la propagation des modèles techniques et économiques (agriculture industrielle, par exemple) ou des modèles culturels. Charles Trenet écrivait dans les années 50 ou 60 une chanson dont le personnage principal vendait des téléviseurs aux paysans ; c'était déjà tout un programme... Dans une étude de prospective sur l'évolution du milieu rural, commandée par la direction de l'aménagement du ministère de l'Agriculture en 1980, je proposais qu'on ne parlât plus de milieu rural, mais de milieu urbain peu dense, pour qualifier cette partie du territoire dont les logiques économiques et sociales et la culture étaient largement conditionnées par sa partie urbaine.

3.1.4 L'objet local

Le renforcement de la critique des appareils de pouvoir centraux et centralistes, entamée à la fin des années 60, tout autant que l'imminence de la mise en œuvre d'une politique de décentralisation, conduit les sociologues et les politologues à s'interroger sur la question de *l'objet local*. C'est le thème d'un colloque organisé par Lucien Sfez à l'université Paris-Dauphine en 1975 (Sfez, 1977). S'entendant, semble-t-il[22], sur le fait que l'idée d'un « local » ne peut se concevoir indépendamment de celle d'un « global » ou d'un « central », les participants identifient trois conceptions possibles de la question de l'objet local. La conception libérale qui voit dans les institutions du local, les réseaux de notables, l'expression d'une société différenciée mais dérivant de l'adjonction de ces morceaux, les notables (et, en particulier, la classe politique) assurant, en quelque sorte, le liant entre le local et le global ou le central. La deuxième conception du local est inspirée du structuralisme marxiste, jouant encore un rôle puissant dans les sciences sociales à l'époque,

22 - Je dis bien « semble-t-il », parce qu'un verbiage caractéristique des années 70 tend à alambiquer inutilement des points de vues qui pourraient être exposés beaucoup plus clairement, ou qui ne perdraient pas à ne pas l'être.

et considère que le local n'est qu'une construction trompeuse élaborée par le centre et destinée à masquer les déterminants structurels et supralocaux. Enfin, une troisième conception du local, inspirée, celle-là, du socialisme libertaire et autogestionnaire, y verrait le lieu de la production de lien social et de la fonction critique. « *Le local n'est pas définissable en soi. Il n'est pas un objet. Grandes divergences sur fond d'une unique convergence. Car si le local ne peut être cerné géographiquement, si l'idée d'un sujet historique local est une arme du pouvoir qui lui prête ainsi à peu de frais une autonomie illusoire, si les micropouvoirs économiques locaux sont les appendices reproductifs des macropouvoirs nationaux et multinationaux, si les élites politiques locales sont elles-mêmes agents des politiques nationales, le local résiste aux appareils comme la liberté résiste à la critique structurale. Le local est dans les luttes enracinées hic et nunc, dans le terroir ou sur les pavés de Marseille, Bordeaux ou Paris. Le local c'est la pratique qui conteste, c'est l'esprit qui dit non. C'est le dispositif critique* » (Sfez, 1977, p. 14).

3.1.5 Archipels et changements d'échelle

Enfin, les conceptions des rapports des sociétés avec leurs territoires sont largement affectées par les télescopages d'échelles liés aux transformations géopolitiques, institutionnelles et économiques mondiales. Rapports nord-sud, pays émergents, reconfiguration des blocs et des alliances, mais aussi voisinages entre gigantisme et hyper localisation des conflits (comment peut-on être balkanique ?), et encore élaboration de « pays » microterritoriaux au sein d'une Europe qui ne cesse de s'élargir, voilà de quoi complexifier l'analyse des rapports à l'espace d'une société.

3.2 Les métamorphoses de la question spatiale

Si Alain Touraine a peut-être été un peu rapide en qualifiant de postindustrielle la société qui émerge à partir des années 70, essentiellement en raison de la fin de l'affrontement direct et frontal entre les deux blocs historiques que constituaient la bourgeoisie et le prolétariat, on doit constater néanmoins que, par bien des côtés, il y a une relation profonde entre l'évolution des objets, des modalités et des conditions de la production économique et celle de l'ensemble des rapports sociaux, notamment des rapports sociaux à l'espace. Aux localisation d'activités économiques imposées par la présence de sources d'énergie, de matières premières, de réseaux de transports permettant l'acheminement des composants et l'écoulement des produits manufacturés, succèdent des localisations dictées par d'autres critères comme la recherche de synergies d'entreprises

(sous-traitance, effets d'image, pôles technologiques) répondant à d'autres logiques, voire la qualité de vie des régions d'implantation et l'offre de loisirs et culturelle faite aux futurs personnels. Le développement des activités tertiaires, liées à celui des technologies de communication libèrent encore plus les choix d'implantation des entreprises. Le développement du travail à domicile et du télétravail (comme le télédépannage de systèmes informatiques et même de jeux vidéos !) permettent à des travailleurs indépendants ou salariés d'exercer leur activité depuis des domiciles choisis en fonction de leurs propres souhaits et non plus en fonction de la localisation de leurs bureaux ou ateliers. À titre d'exemple, on trouve dans des villages reculés de l'Aude des gens qui exercent le métier de traducteurs et qui sont régulièrement en contrat avec de grands musées parisiens pour effectuer la traduction des catalogues ou ouvrages rédigés dans le cadre de leurs expositions ; on trouve également des familles anglaises dont le père travaille trois jours par semaine à Londres et le reste du temps chez lui, dans un petit village de l'Aude où la mère et les enfants vivent en permanence. Le développement des compagnies de transport aérien à bas prix, l'extension du réseau des trains à grande vitesse facilitent largement ces modifications des rapports entre le travail et l'espace et c'est quand même une mutation considérable dans des sociétés qui se sont organisées spatialement depuis plus d'un siècle et demi, en fonction de critères spécifiquement urbano-industriels. La modification des rapports au temps (Bérard et Gilbert, 1980), l'extension du temps libre et les modulations croissantes des temps du travail, dans la semaine, dans l'année, dans la vie professionnelle, permet aussi de nouvelles distributions des individus et groupes sociaux dans l'espace.

Enfin, la remise en cause des modèles hiérarchiques industriels ou politico-administratifs fortement centralisés complète cet ensemble de facteurs d'une transformation profonde des rapports à l'espace dans les sociétés contemporaines. À cet égard, l'épisode, à rallonges et à significations assez différentes, de la décentralisation en constitue un laboratoire et un terrain d'analyse privilégiés. Au-delà de la question des territoires physiques d'implantation des individus, des groupes et microsociétés, les champs affectés sont multiples. Ils concernent, on l'a déjà dit, l'organisation du travail et de ses temps, mais aussi les rapports sociaux de voisinage, les formes de sociabilité, les façons d'être à l'autre, au public, au collectif, les représentations, non seulement de l'espace, mais du groupe social, de ses frontières, de son administration, de sa représentation politique. Sans ambition d'en établir une théorie générale, on peut parcourir certains aspects significatifs de ces mutations et chercher à en explorer la profondeur et les implications.

3.2.1 La société périurbaine et rurbaine

Le développement, puis la prolifération de l'habitat individuel périurbain, qui va devenir un mode dominant de logement et de propriété, date des années 70. Plusieurs facteurs ont concouru à cet essor. C'est, par exemple, l'évolution de la réglementation concernant l'urbanisation, avec, après la constitution du grand ministère de l'Équipement, en 1966, le vote de la loi d'orientation foncière (LOF) qui instaurait les documents d'urbanisme localisés : schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), à des échelles de grandes aires urbaines infrarégionales, et les fameux plans d'occupation des sols (POS), à l'échelle des communes. Normalement, les POS, seuls documents opposables aux tiers, devaient respecter les grandes orientations définies dans les SDAU, ce qui devait permettre d'assurer une hiérarchie dans les objectifs de la planification urbaine et des principes de cohérence au niveau supracommunal, mais en réalité, devant l'importance des enjeux fonciers locaux, les POS devinrent assez rapidement les outils de négociation des équilibres entre propriétaires locaux. Les élections municipales se sont ressenties de cette évolution puisque les périodes préélectorales sont devenues les moments de modification ou de révision des documents d'urbanisme, redéfinissant, en quelque sorte, les bénéficiaires potentiels d'un zonage entraînant le droit à bâtir un ou plusieurs de leurs terrains. C'est aussi l'évolution du financement du logement où l'aide à la pierre (financement des HLM) se transforme en « aide à la personne », c'est à dire que l'aide publique au financement du logement se met à favoriser les propriétaires constructeurs et occupants (selon l'optique néolibérale défendue notamment par Albin Chalandon, ministre de l'Équipement des années 70 et promoteur de la maison individuelle sur lotissement). Du point de vue technique et économique, la maison individuelle connaît une évolution des matériaux et des procédés de fabrication (élaboration de modèles standards – susceptibles d'adaptations mineures – et préfabrication de tout ou partie des éléments, constructions en série, etc.), qui en diminuent le coût et en accélèrent la construction.

Naturellement, ces modes d'implantation nécessitent des systèmes de transports adaptés à l'extrême dispersion des lotissements et des maisons sur ces lotissements, ces systèmes sont individuels et s'appuient essentiellement sur la motorisation, la bimotorisation ou la multimotorisation des ménages. Le développement de ce type d'habitat et de ce type d'urbanisme correspond aussi à un mouvement de remise en cause de l'habitat collectif des banlieues urbaines que sont devenues les anciennes zones à urbaniser en priorité (ZUP), construites à la fin des années 50 et au cours des années 60 (c'est en 1973 qu'une directive

met fin à l'autorisation de réaliser des grands ensembles). Elles exprimaient une conception nouvelle de la ville portée par la Charte d'Athènes, avec un principe de séparation des fonctions (habitat, travail, loisirs), représentant alors la modernité, l'hygiène, le confort, et étant un espace de mixité sociale abritant des populations engagées dans des trajectoires résidentielles devant les emmener ensuite vers d'autres lieux et d'autre formes d'habitat, ces ensembles n'ont été synonymes de malaise ou de pathologies que depuis le milieu des années 60 et pour des raisons qui sont apparues progressivement.

Ce sont l'effet de concentration (la « sarcellite »), l'éloignement des commerces et des services, l'arrêt nocturne des services de transports, assignant les habitants à résidence, les nuisances dues à l'emploi de matériaux de qualité réduite ou à des procédés expéditifs de mise en œuvre (mauvaises étanchéités, isolations phoniques et thermiques rudimentaires) et à la volumétrie des immeubles (courants d'air, microclimats), puis l'ennui des jeunes, en particulier, et enfin la concentration des problèmes sociaux liés à l'apparition de la « crise » (blocage des trajectoires résidentielles, uniformisation sociale autour de populations de plus en plus défavorisées). Face à cette concentration de problèmes, l'émergence de l'habitat individuel périurbain correspond à la conjonction de plusieurs rêves d'émancipation. Ce sont au moins celui de l'accès à la propriété, synonyme de liberté, de tranquillité ; celui de l'accès à la maison, que les sociologues Dezes, Raymond et Haumont ont analysé avec la plus grande minutie (Raymond *et alii*, 2002) ; celui, enfin, de l'accès à une sociabilité néovillageoise.

Ce dernier aspect est souligné dans une étude réalisée pour la direction de la construction par Anne Meistersheim (1971). Afin de lancer une politique nationale d'accession à la maison individuelle, la direction de la construction du ministère de l'Équipement avait lancé un concours d'architectes pour la composition d'ensembles de maisons individuelles auprès des constructeurs. Mais pour que le public puisse se faire une opinion des modèles ainsi proposés, le ministère avait décidé de les faire construire, en accord avec des organismes d'habitat social, dans la banlieue sud de Paris. En 1966, une exposition permit au public de visiter ces constructions de 187 maisons sur 10 hectares, groupées en hameaux de 5 à 12 habitations. Le nom de l'exposition : Villagexpo ! Dans son étude, Anne Meistersheim interroge les candidats à l'achat (puisque toutes les maisons sont destinées à être vendues), notamment sur les représentations qu'ils se font du caractère villageois de cet ensemble nouveau : « *Cette organisation spatiale implique, dans la représentation qu'en ont les personnes interrogées, une idéologie assez particulière (...).*

On retrouve tout d'abord la vieille opposition ville-campagne avec l'idée sous-jacente que la ville est la source de tous les maux, qu'il s'agit donc de la fuir. Dans Villagexpo en tant qu'ensemble il y a également cette idée du retour au village comme organisation sociale qui est ressentie comme spécifique. (...) La vie en pavillon, si différente de celle des grands ensembles que l'on a fuie le plus souvent ne doit pourtant pas constituer une régression sur le plan de la qualité de la vie sociale. Il s'agit de conserver les avantages du collectif en les améliorant, si possible, par une meilleure sélection de la population. Sans retourner à l'égoïsme et à l'individualisme qui caractérisent l'habitant de la maison individuelle, il s'agit de créer ensemble les conditions d'une vie collective et communautaire. Ce qui constitue aux yeux de la plupart des ménages, un net progrès moral et social » (*ibid.*, p. 39-41).

Bauer et Roux proposent le concept de *rurbanisation* (1976) pour qualifier, non pas tant l'extension des banlieues urbaines par adjonction de nouveaux lotissements, ce qu'ils appellent la *périurbanisation*, mais l'urbanisation nouvelle se développant autour de bourgs ruraux, proches de grandes villes, étendant la superficie bâtie de ces villages, mais ne constituant pas un tissu continu avec la ville comme dans le premier cas. C'est peut-être la seule différence sensible du point de vue physique. Les « rurbains » ont, par ailleurs, le même type d'activités urbaines que les « périurbains » (travail en ville, déplacements quotidiens, bi ou multimotorisation), le même type de maisons, de jardins et d'espaces publics. Seul peut-être change leur sentiment d'appartenance à une communauté villageoise, proche de celui des habitants de Villagexpo.

Les impacts de cet urbanisme des années 70 et des décennies suivantes sont très significatifs, tant sur la couverture et l'usage de l'espace des périphéries urbaines, que sur l'organisation des rapports sociaux des nouveaux habitants et sur les rapports sociaux entre ces nouveaux habitants et les noyaux de plus en plus réduits, proportionnellement, des anciens habitants, anciens propriétaires fonciers ou encore propriétaires de parcelles prenant une valeur spéculative. L'extension du tissu génère le développement des activités professionnelles des géomètres et des urbanistes (ceux-ci étant surtout des spécialistes du droit de l'urbanisme). En raison de la recherche du profit maximum, les lotissements sont découpés en fonction des remplissages les plus rentables et non en fonction d'une organisation qualitative des espaces, c'est pour cela que les géomètres excellent dans ce domaine. Les maisons sont, le plus souvent des modèles dont les éléments sont construits de façon industrielle et vendus par des promoteurs. Peu d'architectes sont conviés à la conception de ce type d'habitat. Il découle de tout cela une

uniformité des formes urbaines et de l'habitat produits, qui, aux détails près, peuvent s'appliquer dans n'importe quel point du territoire. Pour des raisons de facilité de construction, et en raison des impératifs liés à la préfabrication d'une partie importante des matériaux et éléments des constructions, celles-ci sont, le plus souvent, réalisées sur des sols qu'on aura pris la peine d'aplanir, ce qui contribue à une sorte de « déterritorialisation » de l'habitat et en augmente l'uniformité. Enfin, la multiplication des comptoirs de matériaux organisés sous forme de chaînes nationales ou internationales, et la généralisation de leurs catalogues, font qu'on peut acheter, pour personnaliser un peu sa maison, les mêmes pierres de parements, les mêmes barrières, les mêmes dallages, les mêmes huisseries que partout ailleurs. Tout comme dans l'habitat collectif des grands ensembles, la question de la présence de services, de commerces ou d'équipements collectifs laisse assez souvent à désirer et les mères de familles, lorsqu'elles ne travaillent pas ou lorsqu'elles se réservent un jour non travaillé par semaine pour se consacrer à leurs enfants, se transforment en « chauffeurs de taxi du mercredi » pour accompagner un fils au judo, une fille au conservatoire, le judoka au dessin et la musicienne au centre équestre ou à la piscine.

Mais l'impact le plus significatif de cette forme d'urbanisation s'effectue sur le renouvellement des municipalités. J'ai pu examiner cette question au travers d'une étude des impacts de la périurbanisation et rurbanisation dans le nord de la ville de Montpellier à la fin des années 70 (Gilbert et Meistersheim, 1979). Dans une commune, en particulier, dont le territoire s'étendait sur des collines plantées de pinèdes, la municipalité, composée de propriétaires terriens de grands domaines, avait dévolu à l'urbanisation plusieurs zones loties en grandes parcelles pour éviter d'avoir à réaliser des travaux d'assainissement collectif (canalisations et station d'épuration) et demandé aux propriétaires d'assurer un assainissement individuel sur parcelle. Cette contrainte technique entraînant une contrainte de superficie des lots, les parcelles se sont vendues à des prix élevés. En outre, la situation de la commune au nord de la ville de Montpellier et légèrement en altitude la protège, du fait de l'orientation des vents dominants et de la déclivité générale, des odeurs qui pourraient provenir des activités industrielles de la ville et des écoulements d'eaux réservés aux zones humides du sud. Montpellier attirant dans ses hôpitaux, dans ses universités, dans ses activités tertiaires, dont l'installation d'IBM fut un catalyseur, une population de cadres de haut niveau et de fonctionnaires de catégorie supérieure, les terrains proposés à la vente, malgré leur prix, ont été rapidement achetés et ont donné lieu à la construction de villas architecturées de grand standing.

Mais lorsque la municipalité, au bout de quelques années d'une urbanisation « dorée » a souhaité remettre un peu d'ordre dans son plan, notamment en densifiant une partie destinée à devenir un centre structurant de ces lotissements de grandes parcelles sous pinèdes, les nouveaux résidents se sont immédiatement constitués en une association de défense du cadre de vie dont, très vite, une nouvelle municipalité a émergé. Lors des débats publics autour du nouveau plan d'occupation des sols proposé par la municipalité d'origine, les contestataires, c'est-à-dire les habitants récents qui, en gros, demandaient le statut quo (confort, tranquillité et homogénéité sociale – la densification du centre étant synonyme d'arrivée de populations de classes moyennes, voire de classes populaires –), proposaient des contre plans d'occupation des sols, dont la facture, les astuces sémantiques, l'habillage général (destinés à masquer la volonté de préserver l'entre soi chèrement acquis) trahissaient leur appartenance et leur qualité de hauts responsables dans les services de l'administration, ce qui donnait à leurs propositions la marque du savoir faire et la garantie de la prise en compte (par leurs propres services...).

Ces renouvellements de municipalités, faisant suite à des conflits locaux portant presque toujours sur la question de l'urbanisation et la volonté des arrivants récents de stopper le processus de peur de voir leur cadre se dégrader, sont loin d'avoir été isolés et ont porté aux responsabilités locales de nouvelles populations animées de nouvelles logiques, notamment en rapport avec les usages et modulations de l'espace. Plus encore que les aspects physiques liés à l'implantation des maisons, des lotissements, des réseaux et des équipements, ce sont les dimensions culturelles contenues dans l'organisation des sociabilités et les perceptions de la chose publique qui confèrent un caractère urbain à ces logiques d'acteurs. Elles contribuent à créer des espaces, plus ou moins denses, de culture urbaine. En ce qui concerne l'organisation des sociabilités, on voit assez rapidement que les groupes sociaux en formation n'ont une relation avec le communautarisme villageois que très lointaine, même si le rêve de ce type de relations portait largement la décision initiale d'implantation. La relation est loin d'être une relation de proximité ou de voisinage. Malgré la relative homogénéité culturelle et sociale que l'on trouve dans les espaces périurbains et rurbains, conditionnée par les choix, ou les non-choix, des élus en matière de programmes d'urbanisation, les relations d'interconnaissance se limitent souvent au voisinage immédiat. L'entretien des haies séparatives, les préoccupations relatives aux chiens et à leurs propres sociabilités, l'emplacement des containers à poubelles constituent l'essentiel de ce type de relations.

La capacité à générer du lien social est quand même fortement contrainte par les rythmes quotidiens imposés par ce type d'habitat et le phénomène de la motorisation généralisée.

Si la proximité physique n'est que très relativement facteur de sociabilité, on découvre, dans ce type de tissu, d'autres formes de sociabilité à l'œuvre. D'une part, il y a une forme qui peut avoir un impact local assez direct, qui est la construction des réseaux associatifs. Groupés pour des raisons thématiques, le sport, les loisirs, la culture, la méditation..., que l'on retrouve dans l'article 2 des statuts des associations, les individus créent des liens de type « sociétaire », c'est-à-dire qu'ils se regroupent sans qu'il soit besoin qu'ils se connaissent préalablement, du moment qu'ils sont animés par les mêmes buts dont ils décident contractuellement la poursuite. L'impact local dépend de ces objectifs, soit qu'ils intéressent une forte partie de la population, soit qu'ils portent directement sur des questions locales : la création d'un centre culturel, protection d'un site particulier, mise en valeur d'un élément de patrimoine, réflexion sur le processus d'urbanisation...Cette sociabilité en réseaux associatifs peut aussi n'avoir aucun impact sur le tissage de liens locaux, comme il en existe dans la communauté villageoise.

D'autre part, il y a une autre forme de sociabilité qui coexiste presque avec la prolifération de l'habitat individuel, c'est la sociabilité fondée sur les réseaux de communication. Dans une communication pour un colloque organisé par le Plan construction et habitat, en 1985, sur le thème « Habitat et nouvelles technologies de communication », j'annonçais une perspective de recherche : « *(Ce travail de recherche) consiste beaucoup plus à analyser la façon dont développement de l'habitat pavillonnaire et apparition de nouvelles technologies de communication (la "télématique") font ménage au sein de ce que l'on peut appeler "une mutation actuelle et profonde des rapports sociaux aux territoires". L'hypothèse principale qui sous-tend cette réflexion consiste à rappeler, plus qu'à établir, qu'il existe une profonde corrélation entre modes d'implantations physiques des individus et modèles technologiques ; qu'entre ces deux figures s'établissent analogies et interférences multiples. Notre propos ne consiste, par conséquent, pas à rechercher, dans cet ordre de réflexion, laquelle des évolutions des modes d'implantation physiques ou des modèles technologiques précède et conditionne l'autre. Il consiste beaucoup plus à analyser leur développement simultané, interactif et réciproque. Dans cette optique, nous sommes amenés à suggérer d'entrée que ce qui se joue aujourd'hui au travers d'une distribution nouvelle des rapports aux technologies et aux territoires (le pavillonnaire et*

la télématique fonctionnant là comme de véritables métaphores) est à rapprocher de ce qui se jouait au XIX^e siècle, lorsqu'en même temps que se mettait en place le réseau ferroviaire, se mobilisaient les campagnes ; ces deux mouvements (celui d'une technologie nouvelle et celui d'une mutation profonde des rapports aux territoires) conduisant par leurs convergences multiples aux grandes répartitions spatiales qui marquent le XX^e siècle (la centralité urbaine, les rapports villes-campagnes, les bassins industriels, etc.), ainsi qu'aux contenus sociaux de ces répartitions (rapport entre la société civile et l'État, salariat, mouvements sociaux, syndicalisme, etc.) » (Gilbert, 1985, p. 43-44).

Cette réflexion, proposée 10 ans avant l'arrivée d'Internet était, finalement, loin d'être infondée. Elle concernait le type d'organisation de rapports sociaux pouvant émerger dans le tissu périurbain ou rurbain, mais pouvant émerger dans des tissus beaucoup plus lâches et éloignés des centres urbains. Ce type de rapports pouvait comporter deux niveaux : celui des communications informatives, professionnelles, liées à la consommation (achat à distance), assurées par des réseaux technologiques de plus en plus performants (on parlait déjà dans ce colloque de l'arrivée prochaine de la technologie de la fibre optique[23]), donc un niveau premier, et celui des fréquentations de voisinage, des relations de proximité ou d'intérêt local, donc plus existentiel mais peut être moins essentiel. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'une réflexion prospective, mais d'un constat.

3.2.2 La recomplexification du rural

Néos

Le premier mouvement migratoire inverse (comme on parle de transhumance inverse), à part celui de l'été 36 qui ne portait que sur quelques jours, ou celui de l'exode de mai et juin 40, aux circonstances particulières, est celui des « néo-ruraux » dans les années 70. Ce sont plus certainement la très forte médiatisation de cette migration, son caractère provocateur et sa signification sociale qui en ont fait un « phénomène de société » que sa réelle importance numérique. De quoi s'agit-il ? De jeunes urbains que leurs origines sociales et leurs formations conduisaient vers des devenirs tracés dans des métiers et des statuts sociaux de classes moyennes ou supérieures urbaines (pour la plupart) refusent ces destinées et décident (au moins le pensent-ils) de rompre avec leur habitus et de jeter

23 - Ce qui donnait lieu à des déclarations assez inattendues de la part de jeunes chargés et chargées de mission ou de communication dans les ministères (et probablement peu versés dans les questions techniques), mais qui s'étendaient longuement sur les avantages évidents de la fibre optique sur le « coaxial ». J'avais l'impression d'entendre les incantations rituelles d'une ode à un nouveau Dieu et pensais à l'interpellation de Dustin Hoffman, dans le Lauréat, par un ami de la famille qui le prend par les deux bras pour lui annoncer la nouvelle voie à suivre dans ses futures affaires : « just one word : plastic ! ».

les bases d'une nouvelle vie fondée sur le rapprochement avec la nature, la pratique d'activités créatrices (dans l'agriculture, l'élevage ou l'artisanat), la construction de rapports sociaux nouveaux, à commencer par les rapports familiaux.

Ils s'installent en couples ou en groupes dans des régions rurales souvent déshéritées (rendant possible l'accès au foncier et à l'immobilier à peu de frais), et se lancent dans les activités les plus diverses, du moment qu'elles s'inscrivent dans le projet global de changement de société et de retour aux « vraies valeurs ». L'opinion est d'autant plus frappée par ce mouvement que ses membres, affichant les tenues vestimentaires et les apparences corporelles des adeptes du mouvement hippie, appartiennent pour la plupart aux classes moyennes et sont souvent dotés de diplômes qui attestent de leur bon niveau de culture et de formation. Les magasines se mettent au diapason, l'un d'eux proposant régulièrement 100 idées pour faire soi-même son rideau en macramé (ficelles nouées), sa table de salle à manger, son sac ou sa besace en cuir, ses pulls en laines naturelles teintées à la maison, ses teintures naturelles. La nouvelle ruralité se décline en camaïeux. Des bandes dessinées et des dessins humoristiques à la une des journaux brocardent les situations maintes fois vécues provoquées par les « néos » et leurs pratiques. Telle bande dessinée, par exemple, relatant la visite d'un couple de bourgeois quinquagénaires parisiens à leur fille et leur gendre dans une bergerie d'Ardèche, les parents, costume cravate et robe habillée, tout juste sortis de la confortable berline allemande garée devant la porte, installés sur de solides et rustiques tabourets de traite devant une cheminée fumante et caressant les huit chats de la ferme juchés sur leurs genoux, pendant que les enfants préparent la bouillie de fèves et la soupe d'orties qui seront rituellement dégustées tout à l'heure en commun.

L'extravagance des « néos » ne provoque pas seulement la surprise des urbains. Elle provoque, d'abord et surtout, celle des populations rurales de leurs lieux d'implantation. La surprise est d'abord amusée et un peu goguenarde face à des individus qui proposent d'acheter de vieilles ruines sans aucune valeur ou des terres que plus personne ne cultive depuis longtemps. Leurs méthodes, tout autant que leur allure, semblent complètement anachroniques, leurs projets économiques complètement folkloriques. Très peu, d'ailleurs, entrent dans les circuits des subventions et des prêts bancaires, signe, s'il en fallait, de l'irréalisme ou de l'inconsistance de leurs projets. Beaucoup de ruraux attendent d'ailleurs le moment où les « néos » repartiront, constatant la dureté de la vie rurale et leur inadaptation chronique au métier de paysan. Quant à l'artisanat, ils préfèrent en rire.

Le seul critère qui puisse faire changer d'avis les ruraux sur cette faune venue comme un nuage de sauterelles ou une crise d'urticaire, c'est la « vaillance » dont certains de ces étranges étrangers font preuve. Mais même en ce cas, l'installation reste suspecte.

Le premier travail de recherche auquel j'ai participé portait précisément sur l'installation d'urbains en milieu rural et ses effets (Micoud, 1978). L'un des aspects mis en évidence dans cette recherche était aussi que l'incompréhension dont faisait l'objet ce mouvement de « retour à la terre » par les populations rurales tenait assez sensiblement au fait que ces mêmes populations avaient très largement fait le constat que ce milieu ne pouvait plus être porteur d'avenir et que les jeunes, en tous cas les leurs, devaient aller chercher bonne fortune ailleurs. C'est ce qu'ils avaient dit à leurs propres enfants, et voir des jeunes de leurs âges s'installer dans les espaces dont ils avaient poussé leurs enfants à la porte leur était pénible. Soit que les projets des nouveaux venus soient voués à l'échec, sans qu'ils le sachent, soit qu'ils risquent de réussir leur montrant alors qu'ils avaient eu tort de pousser leurs enfants au départ. « *Plus gravement, l'arrivée de citadins en agriculture est une remise en cause profonde du monde agricole lui-même. Depuis des générations, le monde agricole fonctionne, à tort ou à raison, par et pour l'exode agricole. Tous les enfants ne peuvent rester à la terre, les images culturelles du confort de la ville, de la sécurité du travail salarié forment un ensemble complexe d'où ressort que celui qui vit et travaille en ville réussit mieux sans doute que celui qui réussit sur son exploitation. Aussi lorsqu'un citadin renonce à son emploi, surtout s'il est bien rémunéré et témoigne d'un rôle social important, s'il renonce à son logement pour venir dans une exploitation travailler plus durement, gagner moins et perdre toute considération, il laisse entendre concrètement que des générations d'agriculteurs ont travaillé durement pour réaliser des objectifs qui pourraient être contestables. On imagine qu'une telle remise en cause soit difficile à admettre, et que ceux par lesquels elle se fait soient mal intégrables dans le monde agricole* » (*ibid.*, p. 23).

Une étude de François de Ravignan (1997), portant sur vingt ans d'installations de néo-ruraux dans la Haute vallée de l'Aude fait un point intéressant sur ces questions, avec le recul que ne pouvaient avoir les premières recherches. Revenant sur un certain nombre d'idées reçues, il décortique les scénarios d'installation sur le terme nécessaire à leur analyse, en raison de leurs particularités. Tout d'abord, il fait porter l'analyse sur les données démographiques des huit cantons ruraux de sa zone d'étude. Celles-ci, purement quantitatives, font apparaître que

la reprise démographique est au rendez-vous là où, vingt années plus tôt, on considérait que la dévitalisation et la désertification étaient largement engagées. De nombreuses communes de cette zone rurale profonde, c'est-à-dire ni située à proximité de grands pôles urbains, ni particulièrement bien desservie par des axes de communication permettant de rejoindre rapidement ces pôles (rares, en plus, dans le département), voient leur population stabilisée malgré une pyramide des âges très défavorable, grâce à un solde migratoire positif. Dans certaines communes, l'arrivée de nouvelles populations jeunes contribue également à diminuer le déficit naturel. Il en résulte que, dans l'ensemble des huit cantons étudiés, plus de la moitié des jeunes de moins de 20 ans sont alors issus de familles installées dans la zone depuis moins de 20 ans. Il s'intéresse également aux processus d'installation professionnelle ou de construction de projets. Son constat est que ces installations sont, en général, plus longues que celles d'enfants d'agriculteurs ou d'artisans locaux. Il attribue ce retard à plusieurs facteurs, dont l'impréparation relative, la réticence au recours aux systèmes d'aides (subventions, prêts à taux bonifiés), la difficulté ou l'impossibilité, en cas de souhait, d'accéder à ces aides, faute de formation attestée ou de surface d'installation minimale garantie. Mais ce qu'il constate, c'est que dans la mesure où les arrivants finissent pas concrétiser leur projet, ceux-ci se manifestent par leur dynamisme et leur volonté d'aller de l'avant. C'est, indépendamment de leur refus d'un devenir de salarié urbain consommateur, leur caractère de « pionnier » qui a poussé ces jeunes sur les routes et que l'on retrouve dans leurs pratiques professionnelles lorsqu'elles se stabilisent.

Cette propension à aller de l'avant fait d'ailleurs qu'aujourd'hui on retrouve à la tête d'organisations professionnelles ou syndicales départementales ces mêmes individus que l'on regardait d'un œil condescendant ou réprobateur il y a trente ans. C'est eux aussi que l'on retrouve dans les projets innovants en matière d'accueil touristique ou de valorisation des potentialités locales (paysage, patrimoine, culture). Mais ce dernier point mérite d'être repris plus loin. Dans une autre étude, sur l'impact des éleveurs néo-ruraux sur l'entretien des sous-bois de la forêt méditerranéenne (Gilbert, 1989b), je rappelais comment l'installation de chevriers dans les Cévennes avait conduit à la valorisation locale du produit, en transformant le lait en fromage, et à la création d'une valeur ajoutée qui rendait plus viable l'élevage caprin. Quoi qu'il en soit, je signalais alors que ces installations ne pouvaient être analysées sous le seul registre de transformation de l'espace rural, mais sous celui des transformations des rapports à l'espace et, notamment, des transformations des relations entre le rural et l'urbain.

La fabrication de fromages de chèvre, vendus plus chers que les produits industriels, et directement sur les marchés des bourgs ruraux et villes moyennes ou grandes, nécessite l'existence d'une clientèle qui a besoin d'introduire un peu de ruralité « authentifiée », pas seulement dans ses assiettes, mais dans le paysage de ses représentations du monde.

Quelles que soient leurs longévités, ces installations ne transforment pas les « néo-ruraux » en ruraux, mais en arpenteurs de nouveaux territoires urbano-ruraux. Ils ne sont pas seulement comme les travailleurs frontaliers français qui perçoivent en Suisse des salaires qu'ils dépensent ensuite en France en jouant sur des différentiels de change intéressants, ils pointent les aspects du rural susceptibles de faire l'objet de valorisation auprès de consommateurs urbains, ils contribuent à apprivoiser le milieu et à en rendre la fréquentation plus ou moins assidue possible (tourisme vert, produits biologiques, ressourcements en tous genres, résidentialisme non plus seulement secondaire mais principal, etc.). Ce sont des passeurs ou des contrebandiers.

Migrations rurales

Depuis les années 70, les statistiques démographiques françaises font apparaître une inflexion dans la courbe des mouvements migratoires entre les campagnes et les villes. Le mouvement, d'abord de faible ampleur absolue, touche plus ou moins tôt les différentes régions, selon attractivité et coûts d'accès au logement – du moins peut-on le supposer –, mais finit par en toucher une proportion grandissante. Les variations observables sur le plan des statistiques montrent que ces migrations se distinguent des phénomènes d'extension des aires urbaines (périurbanisation et rurbanisation) telles qu'on les a connues à partir des années 70 au travers de la massification du modèle de l'habitat individuel. Elles s'en distinguent au moins par deux traits caractéristiques.

D'une part, elles ne sont pas nécessairement liées à une activité salariée de proximité (qui veut, par exemple, qu'on se déplace vers le travail ; qu'on habite dans un bassin d'emploi). Si elles sont, entre autres, le fait de travailleurs, ces derniers travaillent certainement autrement qu'en se rendant tous les jours sur leur lieu de travail selon le classique schéma des migrations pendulaires ou alternantes. Souvent, ils travaillent chez eux. Souvent, mais certainement pas toujours, leur activité salariée relève de la microactivité (encore qu'il faille préciser ce que recouvre ce vocable). D'autre part, elles touchent des zones rurales parfois très éloignées de pôles d'activités. C'est même la grande découverte de ces dernières

années : le *rural profond*, peu accessible, mal desservi par les transports en commun, peu équipé en services et commerces, n'attire plus seulement des néo-agriculteurs ou des néo-éleveurs, mais toute une variété d'habitants et d'activités dont la présence demande à réviser les cadres classiques d'analyse des migrations et de leur impact sur le territoire. Il faut rajouter que ce phénomène n'est pas spécifiquement français ; qu'il touche d'autres pays européens ainsi que le Nord de l'Amérique (notamment le Canada).

Signes que ces mouvements commencent à être significatifs, au moins sur le plan démographique, on trouve des activités, revues et colloques spécialisés dans la question de l'accueil des nouvelles populations en milieu rural ou dans la préparation à la migration. La revue *Village Magazine* (papier et électronique[24]) consacre ses pages à ces question ; la simple entrée sur le Web sur un moteur de recherche comme *Google* avec les mots-clefs *nouveaux*, *habitants* et *rural* nous montre comment la question est perçue ici ou là ; un article du *Nouvel Observateur* faisait état, il y a déjà quelques années, d'une formation assurée dans les locaux de l'Université à Jussieu (Paris) sur la *préparation au départ* ; un colloque, entre autres, se tenait en décembre 2005 à Saint-Brieuc, à l'initiative du *Collectif Villes Campagnes*, structure associée à la DATAR, et avec la participation d'une imposante brochette d'institutions locales, nationales et même de la Communauté Européenne, sur le thème « *campagnes en mouvement : rencontre des acteurs de l'installation en milieu rural* »...

Au mois de juin 2006, la ville de Clermont-Ferrand accueillait une « *première université européenne de l'accueil en milieu rural* », à l'initiative principale des promoteurs du colloque de Saint-Brieuc.

Certains s'interrogent déjà sur la question des ressorts de ces migrations (Guilluy et Noyé, 2004), et il faudra y revenir, ce que nous ferons plus loin, mais il convient d'ores et déjà de suggérer que ces dernières expriment sans doute des transformations autrement significatives dans la redistribution des sociétés contemporaines sur leurs territoires que ne l'étaient celles, pourtant non négligeables, qui étaient induites par les mouvements de périurbanisation et de rurbanisation. Et si nous devons nous pencher sur ce qui les rend possibles et les provoque, nous devons également nous interroger sur les transformations profondes qu'elles induisent au sein des tissus géographiques et sociaux dans lesquels elles se cristallisent (Gilbert, 1997, 2002 ; Ravignan, 1997)

24 - www.village.tm.fr/

Ce propos s'inscrit dans l'idée que la question des migrations contemporaines en milieu rural, pour beaucoup d'entre-elles d'origine urbaine ou en provenance d'espaces fortement urbanisés, n'est pas à analyser du simple point de vue de l'impact que produisent ces migrations sur leurs territoires d'accueil, mais également de celui des transformations de leurs territoires d'origine. C'est-à-dire, non pas comme la simple arrivée de nouveaux habitants en milieu rural, mais comme l'impact de transformations profondes dans les rapports des sociétés et des individus qui les composent à leurs territoires. Et ce, dans les différentes dimensions qui articulent les hommes et les territoires : le travail, les réseaux sociaux, la mobilité, les rapports à l'espace, la consommation, les loisirs, les lieux de sociabilité, les échelles de la gouvernance, etc.

On avait déjà parlé depuis longtemps des phénomènes d'urbanisation des campagnes, soit au travers de la diffusion des modèles techniques, soit au travers de la propagation de la culture de masse, notamment avec la télévision, soit au travers des transformations des espaces périphériques des villes (périurbanisation, rurbanisation). Dans un travail de prospective pour le compte du ministère de l'Agriculture (Gilbert et Meistersheim, 1980a) on suggérait donc de ne plus considérer l'espace rural comme une entité propre, porteuse de ses singularités, ses logiques, ses rythmes particuliers, mais bel et bien comme de l'*espace urbain peu dense*. De même que nous mettions en garde (Gilbert, 1978) contre la production et le colportage des représentations *folklorisantes* du rural.

Ce qui est suggéré maintenant, c'est de considérer que les transformations actuelles n'expriment pas cette *urbanisation du rural* déjà largement consommée, mais une véritable mutation de l'*urbanité*, dessinant de nouveaux usages et de nouvelles représentations de l'espace et des territoires.

Ce qui est aussi suggéré, cela découle de ce qui vient d'être dit, c'est que les situations qu'on peut observer aujourd'hui *au plus profond du rural profond*, étant l'expression de problématiques très largement supralocales, peuvent permettre de comprendre ce qui se passe sur d'autres territoires de l'espace social, celui de la ville, celui des banlieues, celui du périurbain et du rurbain, même si ces territoires sont autrement plus complexes, sédimentés, conflictualisés. C'est comme l'hologramme cassé dont chaque morceau restitue l'image holographique complète (Jacopin, 1979).

Quatre dimensions des transformations dont ces mouvements témoignent et qu'ils provoquent en même temps, seront abordées ici. On justifiera d'abord le

concept de recomplexification en en décrivant le processus. On signalera la place que prennent les systèmes de représentations individuelles et collectives dans ce processus. On s'interrogera ensuite sur ce qu'il en est alors de la reconfiguration de l'espace commun et de la chose publique, notamment au travers de l'exemple de la mise en place des conseils de développement dans le cadre de l'application de la *loi Voynet*[25] sur les pays. À cette occasion, on tentera de montrer comment la notion d'intégration des nouveaux habitants est une notion peu pertinente et pourquoi on devrait lui préférer celle d'*implication*. Nous identifierons les paradoxes actuels nés de cette recomposition et recomplexification des sociétés rurales, générant les incompréhensions, les tensions, voire les conflits contemporains. Enfin, on cherchera à tirer les leçons de cette recomplexification des sociétés rurales et à les utiliser comme grilles de lecture des transformations beaucoup plus globales de nos sociétés contemporaines. À cet égard, nous nous demanderons, avec toute la prudence qui convient, si le *mouvement social* ne se profile pas à l'horizon des transformations en cours.

La recomplexification

Lorsque Henri Mendras (Mendras, 1976) examine l'exode rural qui se manifeste à la fin du XIX[e] siècle – et qui s'amplifie avec l'exode agricole de l'après-guerre –, il s'intéresse, entre autres choses à son impact sur la trame sociale des villages. Il indique que ceux-ci ne connaissent pas un mouvement de rétrécissement homothétique, ou de miniaturisation (où les villages, bien que voyant diminuer leur volume de population, garderaient une structure sociale proportionnelle à la structure d'origine), mais un mouvement de réduction de l'épaisseur sociale, de simplification de la trame de la vie collective, du fait des départs successifs de pans entiers de la population (les jeunes, les femmes, les notables, les artisans les plus chevronnés), laissant la place à une société presque « unidimensionnelle », pour reprendre le terme d'Herbert Marcuse (Marcuse, 1964), de plus en plus exclusivement faite d'agriculteurs et consacrée à l'agriculture.

25 - Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite loi Voynet.
« *La loi Voynet redonne, elle, des lettres de noblesse aux pays inventés par la loi Pasqua de 95, espaces non – encore – institutionnels, de rencontre, de dialogue et de projet entre urbains, périurbains et ruraux. Là encore le principe d'action est celui du volontariat, de l'intelligence collective, grâce à l'incitation à contracter. L'État dit aux territoires : organisez vous en pays sur la base d'un projet fédérateur à une échelle cohérente, et je vous garantis les moyens nécessaires à sa mise en œuvre* »
Lu sur Internet : www.adcf.asso.fr/communautes/document1318
Cette loi est à rapprocher, notamment dans ses articles portant sur la création des conseils de développement des dispositions prévues par la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, dans son article 10 portant sur la mise en place des conseils de vie sociale dans les établissements sociaux.

Le départ des artisans chevronnés est particulièrement bien illustré dans le récit que fait Henri Vincenot (1975) des rapports entre mise en place du chemin de fer et exode rural au XIX^e^ siècle. Il y montre d'ailleurs comment la question de l'imaginaire et des représentations joue dans la mobilisation : « *Voilà de quoi soulever une fameuse vague de curiosité et un sacré enthousiasme, n'est-il pas vrai ? (...) Le forgeron de village, le chaudronnier, le serrurier, le compagnon ajusteur veulent aller voir de près la façon dont ces problèmes ont été résolus ; pendant qu'ils ferrent les chevaux du village, qu'ils forgent la grille du bourgeois, qu'ils rafistolent le brabant ou la herse du cultivateur, ils piétinent tous d'impatience. Ils piaffent tous comme de jeunes pur-sang à qui l'on ne demande plus qu'à se laisser bâter* » (*Ibid.*, p. 16).

Ce sont donc les « forces vives », ceux qui sont prêts à se mettre en route, ceux qui sont en quête de changements qui sont les premiers à quitter les villages. Cela ne veut pas dire que ne restent au village que les esprits obtus ou conservateurs, mais plutôt que l'épaisseur sociale se concentre désormais sur les seules catégories dont l'activité est directement ou indirectement liée à l'exploitation de la terre (agriculteurs et artisans de services aux agriculteurs). L'exode transforme les villages ruraux en villages agricoles, la société rurale en société agricole. Et il faut mesurer la signification de cette transformation : les agriculteurs devenant la catégorie dominante, voire quasi-exclusive des actifs locaux, ils deviennent *ipso facto* les décideurs et construisent une représentation de la chose publique étroitement imbriquée à leurs intérêts en tant qu'agriculteurs. Les conseils municipaux sont en majorité composés d'agriculteurs dont les priorités en matière d'investissements publics, par exemple, vont porter sur l'entretien des chemins ruraux, le débroussaillage et l'élagage des bords de chemins, le pompage de l'eau nécessaire aux travaux agricoles, etc. C'est pour ça, encore souvent aujourd'hui, que l'on trouve des conseils municipaux très réticents à l'idée de concevoir leur commune comme autre chose que l'espace des agriculteurs ou, du moins, que l'espace dans lequel seuls les agriculteurs sont vraiment légitimés. D'où les affirmations maintes fois répétées et peu contestées selon lesquelles la priorité doit rester le maintien ou le soutien de l'activité agricole, considérée comme première et souvent seule activité locale... D'où, également, depuis l'apparition des premières migrations urbaines, les affirmations selon lesquelles les nouveaux arrivants doivent se couler dans le moule, s'« *intégrer* », respecter les orientations. D'où les critiques non déguisées à propos des nouvelles demandes émanant des nouveaux arrivants, souvent accusés de « *vouloir vivre à la campagne avec les avantages de la ville* ».

Ce que provoquent les mouvements migratoires des dernières décennies, c'est un phénomène de nature inverse de celui qui a conduit à la simplification de la trame sociale : les sociétés rurales ne voient pas seulement l'exode s'enrayer, elles ne voient pas seulement leurs populations croître et rajeunir, elles vivent, au travers de ces événements, des processus de recomplexification. Naturellement cette recomplexification ne reconduit pas ces sociétés à l'état antérieur à l'exode ; elle les recompose selon des dimensions, des épaisseurs et une modernité dont on a encore du mal à mesurer l'importance et les conséquences.

La recomplexification s'applique d'abord à la transformation de la composition sociale des sociétés rurales. Si l'on examine la chronologie des mouvements migratoires des dernières décennies (Gilbert, 2002), on constate une différenciation forte des différentes vagues ou composantes de la migration. On distinguera les « néo-ruraux » des années 70, les travailleurs en ville habitant à la campagne (rallongeant leurs migrations alternantes pour des raisons de qualité de vie ou de coût de l'accès à la propriété), les travailleurs à domicile et les télétravailleurs, les artistes, intellectuels, écrivains, concepteurs, les retraités d'origine locale ou non, les exclus urbains, les routards, les chômeurs cherchant refuge dans des lieux supposés plus hospitaliers que les villes, les Européens du Nord, confrontés à des niveaux très élevés du coût de la vie et bénéficiant d'un différentiel économique significatif et propice à l'installation dans les régions du Sud (notamment au niveau de la transaction immobilière entre le pays de départ et le pays d'arrivée). Les actifs, les non-actifs ou les retraités.

La diversité des migrants ne permet pas de les amalgamer dans une catégorie unique, celle des *nouveaux arrivants*, mais doit conduire à comprendre les nouvelles sociétés rurales comme des sociétés de très forte mixité et de différenciation sociales, au sein desquelles les populations d'origine sont de moins en moins dominantes, même si elles ont encore souvent le sentiment d'être les seules vraies populations locales. Par commodité, cependant, on utilisera le terme de *nouveaux arrivants* ou de *nouveaux habitants* pour caractériser les populations qui se sont installées à partir des années 70 en milieu rural. Ce choix de cette période est dicté par deux considérations. D'une part, c'est à partir de cette période que se développe un flux migratoire significatif et constant vers le milieu rural et surtout vers le rural profond. D'autre part, à la différence des migrations plus anciennes en milieu rural (comme la migration des Espagnols – hors *retirada* – vers le Sud de la France), les migrations en question ne concernent pas celles de paysans pauvres cherchant du travail agricole dans

des régions supposées plus riches, mais celles d'urbains relativement aisées et culturellement dotés (en tout cas pour la plupart et jusqu'à une période assez récente), aspirant à un autre mode de vie.

Cette recomplexification se traduit ensuite par la transformation du rapport à l'espace du prélèvement de la ressource économique. L'une des caractéristiques des sociétés paysannes (Mendras, 1976), était, en quelque sorte, l'existence d'une « unité de lieu » (associée d'ailleurs aux deux autres unités complétant la figure du théâtre antique et classique : l'unité d'action et l'unité de temps). L'espace villageois (délimité par l'emprise du territoire communal) étant celui sur lequel se produisait la ressource économique. Plus les sociétés étaient autarciques, plus cette superposition était parfaite.

Plusieurs flux de ressources atteignent aujourd'hui les sociétés rurales indépendamment ou en accompagnement de la ressource constituée par l'exploitation du territoire local. En accompagnement et en soutien de l'activité agricole, le régime des aides nationales ou communautaires constitue une circulation de flux financiers dont l'origine se situe hors du territoire local. Les transferts sociaux, dont le volume augmente en raison de la migration ou du retour au pays de retraités d'emplois urbains ; l'injection, par les nouveaux résidents étrangers, de sommes gagnées ailleurs ou valorisées en vertu des différentiels des coûts de l'immobilier ou du foncier entre Europe du Nord et du Sud, par exemple ; les salaires, les chiffres d'affaires, les droits d'auteurs perçus par des travailleurs *ruraux* à domicile, télétravailleurs, micro-entrepreneurs provenant d'une économie à la géographie totalement dilatée, font que l'adéquation entre le territoire de la ressource et le territoire de vie disparaît progressivement. C'est d'ailleurs une question exposée depuis assez longtemps (Gilbert et Regazzola, 1986) lorsqu'en parlant de *développement local* on suggérait d'établir une distinction nette entre *développement des ressources locales* et *développement local des ressources (quelles qu'en soient les origines)*, la seconde formule correspondant beaucoup plus à ce qui était en train de se profiler dans les rapports entre espace de production et espace de vie dans ces territoires en mutation. Ce que montre aujourd'hui Laurent Davezies (2008).

Dans la même optique, nous étions alors amenés à préciser d'ailleurs que la notion de *développement* ne pouvait exprimer l'idée de *croissance*, au sens où l'entendent les économistes (lisible au travers d'accroissements de taux et de redressements tendanciels des courbes), mais celle d'*approfondissement*, entendue

comme consolidation de l'épaisseur sociale : « *approfondissement des rapports d'intelligence entre une société et ses territoires* », c'est-à-dire de la capacité à tirer parti, de la façon la plus fine, la plus souple, la plus respectueuse de l'environnement économique, social et physique, de l'ensemble des ressources et des opportunités que provoquent des regroupements d'individus sur un territoire...

La recomplexification se traduit enfin par la superposition des cultures, et c'est une question que l'on va approfondir ci-dessous sous l'angle des systèmes de représentations et de l'imaginaire. Que l'on songe ici seulement que la nouveauté des sociétés rurales contemporaines tient au fait que les individus qui les composent ne constituent plus une communauté forgée par les liens familiaux, les alliances claniques, le partage d'une histoire collective et d'un voisinage parfois contraignant (garant du contrôle social), la *traçabilité* des individus (de qui est-il ou elle le fils ou la fille ? Quelle est son histoire ? Quelles ont été ses erreurs de parcours ou ses succès ?), mais une collectivité (peut-être une société, mais pas toujours) de parcours singuliers, pas toujours identifiés et compris, d'activités pas toujours définissables, en tout cas dans les termes d'un entendement traditionnel : une collection d'anonymes et d'inconnus regroupés plus ou moins volontairement dans une nouvelle communauté de destin.

Le concert des imaginaires

Plus qu'une simple superposition de cultures différentes, où ne se distingueraient en fait que des habitudes, des expériences, la connaissance de domaines, de milieux ou de pays différents, qui pourraient se reconnaître mutuellement au prix d'un minimum d'attentions, d'écoute et de respect de l'autre, la recomplexification des sociétés rurales tient à l'agrégation d'imaginaires ou de systèmes de représentations fondamentalement distincts et *a priori* peu miscibles. Agrégation, sur un même territoire de représentations fortement différenciées mais, et c'est là que notre questionnement prend tout son sens, qui ne vont pas se contenter de voisiner, puisqu'elles vont converger vers ce même territoire, comme matrice d'inscription sociale, chaque individu ou chaque groupe cherchant à faire reconnaître sa propre intelligibilité des choses, voire à la faire triompher sur celles des autres.

Les représentations liées à la sphère du travail sont très largement affectées par la juxtaposition de modalités très différenciées de prélèvement de la ressource et de valorisation de l'implantation locale. On avait déjà un exemple avec les *néo-ruraux* installés dans les années 70 dans les Cévennes, relançant l'activité

traditionnelle (en déclin) de l'élevage ovin ou caprin, mais en valorisant localement les produits (transformation du lait en fromages) et en les écoulant sur des marchés traditionnels auprès de clientèles urbaines aux exigences qualitatives élevées et aux niveaux de revenus conséquents (Bourbouze et Dedieu, 1986). L'activité et la réussite (souvent modeste) de ces éleveurs, comme celle d'autres néoruraux, viticulteurs, arboriculteurs ou cultivateurs de plantes aromatiques ou médicinales, constituait déjà une double perturbation dans les représentations sociales dominantes des ruraux des sociétés locales : d'une part ces nouveaux venus relancent des activités délaissées depuis des lustres en raison de l'évolution des standards dominants de la consommation et de la production de tendance spécialisée et agroindustrielle (telle que la promeuvent les syndicats professionnels agricoles et la « banque verte ») ; d'autre part, ils arrivent plus ou moins à en vivre (en acceptant, certes, des niveaux faibles de rémunération), alors que les enfants du pays sont partis, en principe, en raison de l'impossibilité d'y survivre décemment. C'est aussi qu'à la ressource économique doit être associé son mode de constitution et la qualité de vie qu'on lui attribue.

Ce cas, relativement simple, fait apparaître que la question des revenus n'est pas dissociable de celle des représentations que se font les uns et les autres d'une vie souhaitable, équilibrée, en accord avec ses idées ou réussie. Autrement dit, que se mettent à cohabiter sur le même espace des personnes qui ont des activités relativement proches (liées, en tout cas à l'exploitation des ressources agricoles ou fourragères qu'offre le territoire), mais qui en inscrivent la logique, les fins, les niveaux de rémunération, sur des registres de valorisation imaginaire très différents. On imagine sans difficulté comment cette difficile perception de l'économie générale du nouvel arrivant s'amplifie dès lors que ce dernier ne vit plus de l'exploitation de ressources locales, et que, de surcroît, la valorisation de la transformation qu'il opère se passe sur un marché invisible, lointain et parfois inimaginable. Comment, par exemple, un cultivateur vendéen peut-il seulement imaginer que son voisin, qui passe sa journée à discuter au téléphone, est en réalité télédépanneur pour enfants rencontrant des difficultés dans l'utilisation de leurs jeux électroniques, et qu'on puisse vivre de cette activité ?

À la question de la nature de l'activité s'ajoute celle du statut social correspondant. Comment imaginer que celui ou celle que l'on rencontre tous les jours à l'épicerie et qui fait ses courses lui-même ou elle-même pourrait être en même temps analyste financier dans une revue spécialisée, traducteur ou traductrice de catalogues d'expositions pour le Centre Georges Pompidou, enseignant-

chercheur ou enseignante-chercheuse et chargé ou chargée de mission d'un pôle de compétitivité universitaire, plasticien ou plasticienne, compositeur ou compositrice de renommée internationale ? Comment quelqu'un qui vit à la porte d'à côté pourrait-il avoir les contacts, les activités, les réseaux sociaux, les responsabilités, la reconnaissance habituellement réservés aux gens des villes, à ceux qu'on voit en photo dans les journaux ou qui passent à la télé ? Comment imaginer que de la compétence, de la technicité, voire de l'excellence, de l'originalité et de l'imagination appliqués aux « choses de la ville »puissent faire ménage avec celles qui s'appliquent traditionnellement aux « choses de la campagne » ?

De nouvelles pratiques de mobilité apparaissent, avec l'installation de nouveaux habitants, qui affectent très profondément les perceptions et représentations de l'espace. De plus en plus, on entend citer le cas de telle ou telle personne travaillant à Londres et vivant avec sa famille dans le rural profond français. De telles pratiques sont rendues possibles aujourd'hui en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs : le différentiel des coûts de l'immobilier et de la vie entre deux pays, l'apparition des transports rapides et à bas prix, les transformations de l'organisation des temps et des modes de travail. Le différentiel des coûts de l'immobilier (ici, l'Angleterre et la France) permet à une famille d'Europe du Nord d'acheter à prix relatif très bas un logement (pour ne pas dire une maison ou une belle maison de maître) alors que l'un des deux membres effectue un aller-retour hebdomadaire de trois jours pour son travail dans son pays d'origine et qu'il revient les deux jours restants travailler chez lui en se servant d'Internet pour ses communications avec son siège ou ses clients. Surtout quand cet aller-retour s'effectue grâce aux compagnies aériennes *low cost*. Les revenus du ménage sont d'autant moins affectés par ces déplacements et le coût du logement temporaire dans le pays d'origine que le second membre du couple, par exemple, travaille à domicile dans la traduction, l'édition ou la rédaction de guides touristiques, ou est employé pour sa connaissance d'une langue étrangère (agences immobilières, agences de location de voitures ou de voyage, services aux personnes étrangères...). Il paraît évident qu'il existe un type de perception et de représentation de l'espace, de ses limites, des proximités et des éloignements, des contenus des choses qui s'y passent, de la nature de leurs habitants lié à ce type de déplacements et de pratiques sociales qui en découlent. Pour tout arranger, rien n'interdit de penser que les enfants de la famille anglaise seront scolarisés dans une école bilingue en corse, en catalan ou en basque. Ce ne sont pas nécessairement les locaux qui sont les plus demandeurs de ces écoles.

Cette question du choix des écoles bilingues est aussi, il est vrai, à rattacher aux stratégies de choix des « bonnes écoles » par les parents, ces écoles étant réputées avancées sur le plan pédagogique et sélectives de fait, puisque, avec le bilinguisme, elles proposent l'équivalent de classes à option (censées attirer les élèves les plus éveillés).

Le même type de transformations des rapports à l'espace touche les personnes ou familles qui utilisent le TGV pour leurs migrations alternantes. Ce phénomène n'est pas vraiment nouveau. Des villes comme Orléans, Rouen et bien d'autres ont connu, avec l'essor des premiers trains rapides (comme le *turbotrain*) ces migrations et le cortège de pratiques résidentielles, immobilières, de consommation, de loisirs qui y étaient associées. Ce qui est nouveau aujourd'hui, d'une part avec le développement du TGV et des compagnies *low cost*, d'autre part avec celui des nouvelles technologies de communication et des transformations spatio-temporelles de l'exercice du travail, c'est l'abolition quasi absolue de la notion de distance et la possibilité d'une localisation aléatoire des individus-travailleurs.

Les transformations de la composition sociale des sociétés rurales, et l'émergence de pratiques nouvelles qui en découle perturbent assez profondément les représentations des lieux et de leurs composantes (l'architecture, l'environnement, les objets usuels ou rituels), tout comme celles des frontières. On imagine les paradoxes d'une ruralité partagée au quotidien entre des gens dont l'espace territorial s'articule entre un ancrage habitationnel[26] incontestable, mais une géographie des rapports sociaux dilatée et des gens dont les horizons sont définis par la matrice des rapports sociaux locaux (la propriété des terres, les limites de la commune ou du canton, le bourg commercial, la sous-préfecture « pour les papiers »). La *patrimonialisation* dont parlent André Micoud ou Michel Rautenberg (Brisebarre *et alii*, 2000) est un intéressant révélateur d'une valorisation différenciée des objets ruraux, souvent dépréciés par les ruraux eux-mêmes qui y voient les rappels à l'archaïsme et les rets de l'assignation identitaire, et appréciés, par contre, jusqu'à en faire les éléments d'une esthétique résidentielle (vivre sa vie – au moins quotidienne – comme une œuvre d'art) ou les supports de valorisations économiques ou touristiques par les techniciens du développement local. De nombreux conflits expriment cette différenciation de la considé-

26 - Les aménageurs parlent d'*économie résidentielle* pour signifier la capacité d'espaces à accueillir des individus dont la majorité des activités réelles et imaginaires ou psychosociales, hormis celle qui consiste à habiter (au sens le plus restreint), va se passer ailleurs.

ration de la valeur esthétique ou culturelle des objets, des maisons, des villages ou des paysages. Conflits sur les règlements d'urbanisme (notamment autour de la question des extensions de villages et des lotissements standardisés), conflits sur la rénovation de l'habitat ou la construction neuve, conflits sur l'implantation de carrières, de centrales d'incinération d'ordures ménagères, de hangars de stockage, d'éoliennes... Chacun défend l'intérêt économique, en dernière instance, mais à partir de sa propre vision des choses. Et chaque vision est différente et antagonique. En général, ces conflits sont sans solutions immédiatement négociables et laissent la place à ces compromis provisoires, « *des compromis entre règles du jeu et projets politiques opposés* » (Ledrut, 1976, p. 93), qui laissent derrière eux un ensemble de dispositifs datés et souvent un peu contradictoires, comme les outils réglementaires de l'urbanisme opérationnel (fruits de ces compromis permanents et changeants). Mais qui peuvent être aussi les ingrédients d'un processus transactionnel plus lent et profond...

La perception de l'espace est, elle aussi, très différenciée selon les catégories de résidents. L'agriculteur connaît d'abord les parcelles cultivables. Les siennes et celles des autres. Elles sont le palimpseste de l'histoire des relations familiales et économiques du village. Pour peu qu'on y regarde, on comprend l'importance de la géographie affective qui en résulte. Naturellement, elle est déniée, comme ignorée, par le paysan qui se défend d'avoir des relations affectives avec sa terre, mais elle occupe une place totalement structurante dans l'univers de ses représentations. C'est elle qui lui donne le Nord. Bonnes terres et mauvaises terres, terres des riches et terres des pauvres, terres transmises par héritages heureux ou malheureux, limites, frontières, secrets de familles, conflits, crimes et châtiments, tout y est. Un paysan ne regarde jamais un paysage ; il ne sait même pas ce que peut être un paysage. Quand il regarde devant lui, il n'est pas dans le registre de la géographie, mais dans celui de l'Histoire[27].

Le territoire du chasseur, et les représentations qui lui sont liées, ne sont pas les mêmes que ceux du cultivateur. Quand il s'agit du même individu, il gère simultanément deux rapports au territoire, parfois des rapports avec deux territoires distincts. S'il y a des rapports à la marge entre ces deux territoires (essentiellement traduits pas les exactions du gibier dans les terres cultivées),

27 - Dans un entretien, le peintre Henri Cueco raconte l'incompréhension de son voisin paysan lorsqu'il le regarde peindre le paysage devant sa maison. Après avoir contemplé un moment la toile, il fait immanquablement remarquer que *ça doit être du travail !*, mais jamais il ne se prononce sur la qualité de la peinture, ni sur la qualité de la chose peinte. Aussi quand Cueco lui dit que le jaune du champ de colza fait une jolie tâche de couleur dans le paysage, celui-là répond que ce champ ne vaut rien, que la terre est trop aride et que la récolte sera de mauvaise qualité.

le territoire de la chasse surplombe le territoire agricole. Le statut et le pouvoir des chasseurs, le récit qui les positionne dans le groupe, en particulier autour des conflits entre eux et les autres et entre eux-mêmes (certains villages de moins de 200 habitants connaissent parfois 3 ou 4 dianes – sociétés de chasse – distinctes et hostiles) est un signe de cette prééminence des chasseurs. Fondamentalement, les sociétés rurales accordent plus de respect au chasseur-cueilleur qu'au cultivateur. On est surpris, quand on les analyse de près, de voir quelles sont les tolérances dont jouissent *les chasseurs* de la part des municipalités (par exemple pour construire un nouveau local de dépeçage et de partage du gros gibier) et de constater comment les chasseurs sont les premiers à bénéficier des largesses de tout promoteur d'un projet impliquant une emprise sur le territoire communal. Si l'on doit toucher au territoire, on doit en parler avec le maire de la commune, mais on doit surtout obtenir l'accord des chasseurs. Les néo-ruraux qui se sont lancés dans l'élevage le savent bien ! Si le forgeron représente encore dans les villages cet être un peu mystérieux qui s'entretient probablement avec les dieux (Vulcain en particulier) lorsqu'il attise un feu d'enfer dans sa forge, ou qu'il soude à l'arc le soir tombé et que les éclairs jaillissent derrière sa fenêtre, le chasseur est encore investi de l'aura de celui qui rapporte la nourriture et qui défend le territoire...

À cela s'ajoute l'espace villageois, notamment dans le cas où existent une coopérative agricole, viticole ou fruitière, ou bien une société de chasse qui vont s'associer aux territoires d'autres villages ou, au contraire, s'en distinguer (en raison, par exemple de différences de qualité du terroir). Cette représentation de l'espace est articulée avec l'espace de la représentation politique. À l'échelle du village, le conseil municipal et son maire sont les représentants *naturels* des intérêts locaux. La composition du conseil résulte d'un savant dosage des familles et des groupes d'intérêts (d'où la longévité politique des groupes dominants), la discussion politique essentielle porte sur le respect des équilibres et le traitement du sort de chacun au sein de ces équilibres ; les discussions autour du droit à bâtir, ou du droit à générer du terrain à bâtir.

Au-delà de l'espace du village, il y a celui des solidarités de proximité (que les dispositions légales ont fini par imposer). En milieu rural, c'est celui du canton. Le conseiller général, souvent maire du chef-lieu de canton, est une sorte de supermaire qui assure la représentation du territoire à l'extérieur, notamment au sein de l'assemblée départementale dont les compétences sont largement accrues depuis les lois de décentralisation. Il assure la cohésion sociale à l'intérieur du canton,

c'est pourquoi il prend souvent une part active dans les élections municipales des communes du canton. Part pas nécessairement transparente mais néanmoins visible. De fait, il prépare la composition du futur conseil syndical intercommunal ou de la communauté de communes. Son intervention dans les affaires municipales, qui pourrait paraître contraire aux principes de la non-tutelle d'une collectivité territoriale sur une autre, est acceptée comme la marque d'une attention particulière portée aux solidarités locales. En outre, étant membre de l'assemblée départementale qui distribue les subsides aux communes, il est un protecteur et un bienfaiteur qu'il convient de respecter. L'espace du canton prend corps dans les mentalités et même s'il est d'abord (dans les hasards ou les anachronismes de sa découpe politico-administrative) l'espace politique du conseiller général, il devient structurant de la géographie imaginaire du villageois propriétaire terrien, éventuellement chasseur et membre d'une famille locale.

Le territoire des nouveaux arrivants prend des configurations et est le support de significations liées à l'histoire, la sensibilité, la culture et les pratiques propres à chacun des individus. Certaines se fédèrent (perceptions de la *nature*, du *patrimoine naturel*, de la *qualité des paysages*, etc.), d'autres sont directement liées à des pratiques singulières de l'espace (déplacements quotidiens, lieux de consommation, pratiques sportives ou de détente, activités dites *de nature*, etc.). Chaque configuration de pratiques établit une représentation de l'espace. Certaines de ces représentations sont partagées par de nombreux nouveaux résidents, d'autres sont plus singulières. Mais qu'elles portent sur l'organisation du travail et le prélèvement de la ressource, sur la consommation, les loisirs, la culture ou tout autre domaine, ces représentations ne se superposent que très rarement avec celles des autochtones. On pense, par exemple aux territoires géographiques qui se dessinent en fonction des visites que rend un nouveau résident (ou un couple ou une famille de nouveaux résidents) à ses amis. Une analyse un peu fine des *sociogrammes spatialisés* de ces résidents ferait apparaître que chacun construit un *territoire relationnel* qui est fonction de plusieurs facteurs (affinités, occasions de faire connaissance, intérêts professionnels, culturels ou sportifs partagés, relations tierces, etc.), mais dont l'étendue est comparable, statistiquement d'un résident à l'autre, ou d'une catégorie de résident à l'autre, si l'on veut aller encore plus finement, car elle trouve ses limites dans les temps de parcours acceptés, selon les modes de vie et les cultures des uns et des autres. Cela dit, il se dessine une géographie faite de strates pour chacun des résidents, distinguant par exemple le proche, l'intermédiaire et le lointain. Dans le proche, chacun fréquente régulièrement un certain nombre de personnes qu'il retrouve, en partie,

dans l'intermédiaire alors qu'il y rencontre également d'autres personnes qu'il ne fréquente pas régulièrement, même s'il les rencontre occasionnellement et qu'il a des affinités avec elles. Car ces personnes font, en réalité partie, pour lui, du lointain. L'intermédiaire, c'est la ligne de frontière. Il y a des gens que l'on rencontre quand on est sur la frontière, chez des amis, par exemple, mais jamais dans d'autres occasions.

Et il faut bien se rendre compte que l'espace élaboré, s'il l'est en fonction de temps consentis de déplacements, se dessine comme celui que les géographes font apparaître avec la cartographie isochrone. Sur les cartes ainsi produites, un trait relie tous les points accessibles depuis un point initial (une ville ou un centre ville, par exemple) dans le même temps de déplacement. Ce ne sont pas des points équidistants, mais « équiaccessibles ». Donc, il faut bien se rendre compte que, sur une telle représentation de l'espace pratique des nouveaux résidents, des points éloignés géographiquement, comme des capitales étrangères, par exemple, ont autant de raisons de figurer que les points les plus reculés du département dans lequel ils habitent. Surtout, parce qu'ils représentent des lieux de fréquentation professionnelle, culturelle ou affective constitutifs de leur propre économie « spatio-temporelle ». Surtout aussi, si l'on accepte de pondérer ces temps de déplacement en fonction de leur importance dans l'économie propre de chaque individu ou de leur fréquence.

Qu'on soit paysan ou nouveau résident, la délimitation d'un territoire ne répond pas tant à des caractéristiques physiques ou économiques rationnelles qu'à des pratiques économiques et sociales qui dépendent des cultures et modes de vie de chacun et qui dessinent des configurations spécifiques. Au *dis-moi qui tu es*, fait place le *dis-moi comment tu arpentes et tu penses ton territoire*.

Devant la superposition de strates successives et fortement différenciées de migrations depuis les dernières décennies en milieu rural on comprend que la différenciation des imaginaires se fasse au sein des populations migrantes elles-mêmes, autant qu'entre les populations autochtones et les populations migrantes. En outre, on comprend également qu'elle touche non seulement les questions relatives au travail ou à l'espace, mais un ensemble de domaines constitutifs de la vie privée et publique propre aux sociétés locales émergentes. La recomplexification des sociétés rurales vient ici de ce processus d'enchevêtrement des imaginaires, des clefs de lecture et d'interprétation du réel, des paradigmes de l'action...

Espace public et éthique de la discussion en « milieu rural »

Ce qui distingue peut-être encore plus les nouveaux arrivants des habitants autochtones, c'est leur manière de s'inscrire dans l'espace public. Au risque de schématiser, on peut se servir de l'opposition entre les modèles communautaires et sociétaires de socialisation (Gilbert, 2002) pour exprimer cette différence d'approche. Les sociétés locales autochtones, dont la communauté villageoise est la matrice, sont fondées sur un lien social qui reconnaît l'appartenance de chacun des membres à partir de l'origine et de la filiation. Les solidarités sont d'abord familiales, puis claniques, puis villageoises. L'activité étant fortement homogène (du fait des effets de la simplification des sociétés rurales), les rythmes, les déplacements, les aspirations se confondant souvent, ces sociétés autochtones sont en grande partie des sociétés *du même*. Une pression sociale forte assigne sa place à chaque individu. L'originalité n'a pas grand droit de cité ; d'ailleurs chaque localité dispose d'un vocable pour désigner celui ou celle dont le comportement n'est pas conforme à la norme : l'original, l'Américain, le curieux ou l'idiot. Il faudrait d'ailleurs creuser cette question de l'*idiot du village* pour savoir s'il s'agit simplement de celui qui est un peu déficient mentalement (il y en a et c'est vrai qu'ils trouvent leur place dans le nœud des solidarités villageoises ce qui leur évite l'internement dans des institutions spécialisées), ou bien s'il ne s'agit pas plus de celui qui pense autrement, celui qui *fait des raisonnements*, comme on le dit dans certains villages du Midi. De celui qui exprime son idiosyncrasie, c'est-à-dire sa différence.

Dans ces systèmes sociaux, la chose publique tend souvent à se confondre avec la régulation des intérêts privés. C'est pourquoi elle ne fait pas l'objet de débats au grand jour, mais de tractations aux moments et avec les interlocuteurs choisis dans le but de la préservation du consensus communautaire. Il s'agit bien d'un consensus car il s'obtient non pas au travers du débat contradictoire et de la négociation d'un accord, mais suite à des arrangements successifs, des ajustements qui font que personne n'est scandaleusement lésé et n'exprime le besoin de le dire. Comme dit l'adage : *qui ne dit mot consent*. Le consentement est le principe du consensus. C'est pourquoi celui qui questionne, argumente, évalue, interprète, bref, *fait des raisonnements* est suspect. Le notable est la personne dont le pouvoir est plus ou moins charismatique, plus ou moins traditionnel (on ne se lasse pas d'étudier les cas d'hérédité en politique rurale – et pas seulement rurale –), et dont la mission principale est le maintien du consensus. La gestion de la chose publique est confondue en grande partie avec la régulation des intérêts privés et... le silence complice des bénéficiaires.

Lorsque apparaissent de nouveaux habitants, il ne peuvent être fondus dans les groupes locaux. Ils n'en font objectivement pas partie (à part, peut-être les retraités de retour au pays), n'étant ni originaires du village, ni parents avec tel ou tel, et, de plus, ils expriment systématiquement leur différence et souvent la revendiquent. Lorsqu'ils veulent défendre un point de vue, développer une activité, préserver un site, revendiquer un service ou un équipement, ou pour bien d'autres raisons, ils trouvent rarement l'écoute des notables qui ont du mal à intégrer ces nouvelles demandes dans la gestion locale des intérêts privés. D'une certaine façon ce n'est pas la légitimité de la demande qui pose vraiment problème mais plutôt la légitimité du demandeur. L'espace public appartient-il aux nouveaux arrivants au même titre qu'aux autochtones ? Tout dépend, bien sûr, de ce qu'on appelle l'espace public.

La question s'éclaire sans doute lorsque l'on s'interroge sur la question de l'*intégration* des nouveaux habitants. Sans que l'on ait jamais pris la peine de savoir ce que pouvait vouloir dire le fait de s'intégrer pour un nouvel habitant, on fait de l'intégration un critère de moralité sociale. Moralité de l'intégrateur qui ouvre sa porte au nouveau ; moralité de l'arrivant qui accepte les codes et normes de l'intégrateur. La non-intégration est considérée comme un échec dont la responsabilité incombe soit aux autochtones (trop fermés), soit aux nouveaux arrivants (trop fiers), soit aux deux. Alors qu'elle est tout simplement impossible et même impensable ! En effet, la véritable et paradoxale condition première de l'*intégration*, c'est tout simplement, dans ce cas, la *désintégration* (la perte de son intégrité).

Comment demander à un nouvel arrivant qu'il adopte des modes de vie qui ne sont pas les siens, une culture qui n'est pas la sienne, des rythmes qui ne sont pas les siens pour se fondre dans un groupe tribo-villageois dans lequel il n'aura jamais vraiment sa place ? Les dénominations évolutives du nouvel arrivant dans les villages des Corbières, après les premières migrations néo-rurales (Gilbert et Meistersheim, 1980 b), montrent bien quel parcours du combattant doit subir le candidat à l'intégration. Arrivés de fraîche date, les néo-ruraux des années 70 étaient d'abord appelés les *hippies* ; ayant montré leur opiniâtreté à s'installer et ayant franchi le cap des deux premiers hivers, on les appelait les *marginaux* ; au bout de quelques années, lorsqu'ils étaient résolument acceptés, alors ils accédaient enfin au glorieux et significatif statut d'*étrangers*...

On retrouve là les observations faites par John L. Scotson et Norbert Élias (Elias, Scotson, 1997) à propos des dénominations que se donnent mutuelle-

ment les habitants des différents quartiers de la petite ville anglaise de Winston Parva, banlieue d'une ville industrielle des Midlands, dans les années 50-60. Les « *cliques* », les « *vieilles badernes* », les « *snobs* » ou les « *prétentieux* » les plus anciennement installés, voisinant – par obligation – avec les « *cockneys* », les « *réfugiés* », les « *poivrots* », les « *Irlandais* », ceux qui « *n'ont pas de morale* » ou « *n'ont pas d'autorité* » arrivés plus récemment. En termes d'intégration, Scotson et Élias notent que si une nouvelle vague d'habitants nouveaux s'installe à Winston Parva, elle fait l'objet du même rejet par la vague précédente que celle-ci a connu de la part des habitants plus anciens lors de son arrivée...

Ce phénomène est bien connu des chercheurs qui s'intéressent aux migrations (comme ceux de l'École de Chicago, par exemple). Ils montrent aussi le rôle des associations, des clubs et des pubs dans la socialisation des nouveaux arrivants et l'enjeu que représente leur contrôle par les différentes strates d'habitants. Si par le terme d'*intégration*, on entend *souci de l'autre, respect, recherche de contact, intérêt pour l'histoire, la singularité, la personnalité de la collectivité, engagement personnel dans la chose commune* ou *la chose publique*, alors on se trompe très probablement de terme et il faut lui substituer celui d'*implication*. L'*implication* ne suppose pas la fusion dans un moule collectif dont on absorberait la totalité des valeurs, croyances et pratiques, mais permet que chacun conserve son identité propre alors même qu'il s'engage dans un espace collectif. Comme le dit d'ailleurs Alain Touraine, « *le vocabulaire si classique de l'intégration, de la socialisation, de la conscience collective m'inspire une forte méfiance* » (Touraine, 2007, p. 18).

Le mode privilégié d'implication dans la chose commune, pour des individus pétris de culture urbaine (dotés d'un habitus d'urbain), est le modèle associatif. Des individus se regroupent volontairement autour d'un objet commun (défini à l'article 2 des statuts des associations régies par la loi de 1901). On objectera que toute communauté est « *communauté de projet* » (Reynaud, 1989) et on pourrait en conclure que le modèle associatif ne serait qu'un avatar du monde social. Mais, d'une part, le fameux article 2 des statuts des associations est rédigé – ce qui n'est pas nécessairement le cas des projets collectifs d'une communauté –, donc explicite, discutable et amendable, et, d'autre part, on peut se demander s'il ne peut exister des communautés aux projets non explicités, voire, à l'instar des « *Sociétés sans État* », ou des « *sociétés sans histoire* », des *communautés sans projet*.

Les « associatifs » peuvent parfaitement ne pas se connaître directement, ne pas *être du même endroit*, ne pas partager d'autres objets communs avec les membres de l'association qu'ils créent ou qu'ils rejoignent. Ce modèle, même s'il est menacé par la routine, les processus de bureaucratisation, les stratégies de pouvoir, est d'abord fondé sur la validation du processus délibératif. Au principe selon lequel chaque homme détient une voix, s'ajoute celui que tout doit pouvoir se discuter. L'assemblée générale est le moment de cette délibération collective. Les nouveaux habitants se reportent assez systématiquement sur le cadre associatif dès lors qu'ils entendent s'*impliquer* dans la chose commune. Souvent d'ailleurs parce qu'ils n'ont pas d'autre moyen de s'impliquer. Souvent aussi, parce que ce mode est celui qui convient le plus à leur culture urbaine ou à leur habitus urbain. Souvent, enfin, parce que les projets de ces nouveaux habitants – projets qui ont presque toujours déclenché leur migration – supposent un environnement favorable, que ce soit en matière de travail – où on peut rechercher des complémentarités et des synergies de proximité –, en matière de loisirs, de culture, d'environnement, d'architecture, etc. Et parce que la garantie d'obtenir un environnement favorable à la réalisation de ses projets (qui sont des projets suffisamment mobilisateurs pour avoir entraîné des choix existentiels), c'est la prise de contrôle sur cet environnement.

C'est probablement la raison pour laquelle on observe une prolifération des associations en milieu rural assez symétrique aux mouvements migratoires. L'action associative conduit ses membres, en tout cas ses responsables, à acquérir une certaine expertise de l'objet pour lequel ils militent (Gilbert, 2006) et les conduit à interpeller les élus politiques pour savoir comment ils entendent prendre en considération leurs demandes (de subventions, de mise à disposition de moyens matériels ou humains, de mise à disposition de locaux) et leurs propositions (intervention sur tel ou tel élément de patrimoine, cahier des charges pour les constructions nouvelles, sentiers de découverte nature, réflexion intercommunale sur les équipements et services, etc.). Et, généralement, cette surrection de l'*implication* des nouveaux habitants dans l'espace public est difficilement vécue par les sociétés habituées à d'autres modes d'accès à la dimension collective (comme régulation notabiliaire des intérêts privés). L'interpellation du notable ne fait pas partie du protocole du gouvernement rural. Ou alors, pour des réclamations strictement personnelles. On lui délègue la responsabilité de la chose publique (réduite à minima), il la gère au travers de sa science des équilibres (se manifestant notamment par le saupoudrage clientéliste), on ne lui pose pas de questions générales, ce serait outrepasser ses droits...

Face à ce code non écrit du rapport au notable et, par voie de conséquence, à la chose publique dont il est le seul agréé, l'interpellation associative ne peut être vécue que comme une marque d'insolence, de manque de respect, de refus d'*intégration*. En règle générale, l'expérience associative des nouveaux arrivants les conduit, après quelques tentatives d'ouverture du débat avec les élus politiques, à adopter des attitudes assez critiques à leur égard. Parfois, lorsque les situations virent au conflit, et lorsque l'on ne sait ou l'on ne veut lui trouver une résolution, les associations entrent dans l'opposition et s'organisent pour renverser le notable ou les élus en place. Le changement qui peut découler de ce type de conflits s'apparente alors à ce qu'Alain Touraine appelle le *mouvement social*, comme « *signification la plus haute d'une action conflictuelle, dans laquelle un sujet se dresse contre les méthodes de rationalisation des acteurs dirigeants, met en cause leur pouvoir, la façon dont ils pensent et dirigent l'historicité* » (Wieviorka, 1995, p. 210).

La complexité du changement en milieu rural se donne à lire dans la difficulté de mise en œuvre des outils et structures de développement local, notamment dans leur dimension concertante. Relayés par les *agents de développement* formés sur le terrain au sein des structures d'éducation populaire (Peuple et Culture, Association des Foyers Ruraux, Maisons des Jeunes, Foyers Léo Lagrange, etc.) et au travers des DESS ou Masters universitaires de plus en plus nombreux et spécialisés, suscités par les dispositifs légaux (comme la loi Voynet sur la création des Pays et des Conseils de Développement, par exemple), déclinés, approfondis et valorisés par les réseaux d'associations de développement comme l'UNADEL (Union nationale des associations de développement local), par exemple, les thèmes de la co-construction, de la co-élaboration des décisions, de la concertation, du débat public fleurissent au coin de chaque discours, de chaque nouvelle décision, de chaque programme. Du moins en intention.

On peut, en effet, supposer que la mise en place des conseils de développement dans les structures des *pays* en cours de constitution, en application de la loi Voynet, va permettre ce type de débats. Le principe de cette loi consiste à viser des regroupements de communes ou de communautés de communes dans des territoires cohérents (4 à 6 par département en moyenne), au sein desquels des instances vont s'articuler pour proposer une politique et des actions de développement local. Ces territoires prennent le nom de *pays*. Ces actions seront ensuite mises en œuvre soit par les communes, soit par les communautés de communes soit par l'instance de *pays*. Celle-ci est constituée de délégués des différents composantes du territoire (les communautés de communes, par

exemple) et est formée, par exemple, sous le statut d'un syndicat du *pays*. Une seconde instance est constituée parallèlement, c'est le conseil de développement, qui est une instance consultative (mais qui peut avoir son autonomie en matière d'activités et d'ordres du jour), constituée par les *forces vives volontaires locales*, dont la fonction est de créer des espaces de débat à propos de thématiques choisies et de proposer des actions à la structure syndicale du *pays* qui décide, en dernière instance.

Ces *forces vives* sont les acteurs locaux, identifiés en différentes catégories (habitants, associatifs, élus, professionnels), désirant s'impliquer dans un processus de démocratie participative. Chaque conseil peut constituer en son sein des commissions de travail qui, autour d'une thématique précise (habitat/urbanisme, tourisme, nouvelles technologies de communication, environnement et écologie, services publics, culture, aide à la personne, etc.), vont regrouper des individus désirant s'*impliquer* dans la chose publique et l'on peut supposer que ces commissions vont fonctionner comme des *espaces publics* de *partage de points de vue*. C'est une gageure – les promoteurs des conseils de développement l'ont-ils senti ? –, mais une perspective assez excitante que celle de la mise en œuvre d'espaces publics de confrontations de systèmes de représentations. Cela dit, il faut aux animateurs des débats de ces commissions de diagnostic partagé (en général les agents de développement ou, mieux, quand on en a les moyens, des cabinets de consultants indépendants) une grande clairvoyance des enjeux de ce type de débats et une capacité à éviter les dérives inhérentes à tout débat collectif : mainmise des groupes dominants et utilitarisme délibératif (la détermination des objets et des moyens l'emportant trop vite sur la perception des principes et des objectifs selon les uns et les autres).

Bien entendu, l'intérêt porté à la proposition d'introduction d'une dose de démocratie participative dans les processus de décision concernant la planification des actions de développement local de ces *pays*, est très variable d'un *pays* à l'autre. Souvent, les pouvoirs en place sont réticents devant l'émergence de structures légitimant l'accès populaire à la question de la prise de décision, à la chose publique. Car même consultative, une instance comme un conseil de développement est une invitation aux questionnements, aux interpellations, aux critiques... *à faire des raisonnements*. Elle est un lieu de formation et d'expression de la *maîtrise d'usage*.

3.2.3 Les nouveaux enjeux spatiaux

Quartiers chics et quartiers branchés : l'entre-soi des bobos

Dans le cadre de l'espace urbain, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot ont remarquablement analysé le processus de construction, de protection et de reproduction d'un entre-soi de la bourgeoisie dans les beaux quartiers (1989). Ils en ont même tiré un récit et manuel méthodologique (2002) dont la lecture devrait être très fortement recommandée à tout sociologue amateur, tant il fait apparaître avec quelle rigueur on peut analyser et comprendre ce qui se cache derrière ce qui pourrait sembler de simples extravagances dans l'affichage systématique de la richesse et des bonnes manières[28]. Au travers des différents thèmes qu'ils abordent, allant de la délimitation géographique de l'espace des heureux élus, aux processus de reconnaissance des uns et des autres, en passant par la description du fonctionnement et des règles sociales des différents réseaux, cercles, clubs qui structurent et hiérarchisent cette microsociété, et, bien entendu, par les mécanismes subtils de la reproduction (les cours, les rallyes). Il y a dans la description de ces mécanismes l'une des meilleurs explicitation, à mon sens, du concept d'habitus de Bourdieu.

Il y a aussi, dans l'ensemble de leur approche, un des meilleurs exemples d'une sociologie des rapports sociaux à l'espace. Si l'on prolonge un peu ce type d'approche, ce qui a d'ailleurs déjà été fait, on peut aussi s'interroger sur les frontières qui se dressent entre les quartiers et leurs populations. Dans une publication d'inspiration situationniste des auteurs s'étaient interrogés sur les lieux parcourus à l'intérieur de la ville de Paris par un enfant de la grande bourgeoisie depuis son plus jeune âge à sa maturité. En imaginant que ses parents aient habité le VII° arrondissement, ils le voyaient dès sa prime scolarité dans une école confessionnelle renommée (au moins pour sa discipline et son conformisme), élève d'un lycée réputé, puis étudiant à la Fondation nationale des sciences politiques et enfin à l'École nationale d'administration. Pendant son adolescence, ses sorties se partageaient entre la pratiques de sports (équitation, tennis), les activités culturelles (jeunesses musicales de France) et les soirées entre amis (entendre : les rallyes). Pour vaquer à ses différentes occupations, cet enfant de la bourgeoisie avait à parcourir entre 4 et 5 arrondissements de Paris, à savoir, les VI^{e}, VII^{e}, VIII^{e} et XVI^{e} arrondissements plus Neuilly. Il pouvait, par conséquent, tout en vivant à Paris, n'en connaître que 4 ou 5 arrondissement et ne fréquenter que les personnes habitant ou fréquentant ces arrondissements.

28 - Le chapitre consacré à la façon dont l'enquêteur doit se présenter et se comporter pour ne pas biaiser l'enquête, abordant notamment la question de l'habillement, pose une question à laquelle peu de sociologues pensent d'habitude mais qui a toute son importance : comment s'habiller pour mener des entretiens auprès des individus pendant qu'ils exercent l'une de leurs activités de loisirs, par exemple la chasse à courre ?

Si on peut penser qu'il a dû faire quelques incursions dans des quartiers voisins du sien, comme le Quartier Latin, l'île de la Cité ou l'île Saint-Louis, on imagine sans difficultés la stupeur qui aurait été la sienne si, d'aventure, son cheval s'était égaré au retour d'une promenade dans le bois de Boulogne et qu'il l'ait emmenée à la station de métro de Barbès-Rochechouard !

Plus que par des espaces intermédiaires, ces quartiers sont séparés par de véritables murs que personne ne s'avise vraiment de franchir, dans un sens ou dans l'autre, ou alors pour des raisons très précises. L'expression de l'entre-soi qui y règne est sans doute suffisante pour qu'il soit nécessaire de souligner qu'ils sont attribués à des catégories sociales bien précises. On imagine assez bien comment alors se construisent des visions du monde, à partir de tels lieux protégés de tout risque de rencontre insolite avec d'autres mondes que celui qui se les est arrogés. Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot mettent en évidence la proportion d'élèves de l'ENA provenant de ces quartiers, montrant que la reproduction sociale des élites est aussi une sorte de reproduction de leurs territoires. On découvre alors que la catégorie sociale qui a vocation à occuper les plus hauts postes de l'administration publique, de l'entreprise ou des gouvernements, ou des trois alternativement, est formée en majeure partie de ces mêmes individus qui n'ont connu que l'entre-soi de 4 ou 5 arrondissements privilégiés de Paris avant d'accéder aux responsabilités.

Mais une telle sociologie des élites et de leurs biotopes ne doit pas faire oublier qu'à tout niveau de la hiérarchie sociale se reproduisent des divisions analogues. Elle ne doit pas masquer, plus particulièrement, le phénomène que constitue aujourd'hui l'émergence d'une nouvelle bourgeoisie et la façon dont cette nouvelle bourgeoisie accapare les lieux qui vont devenir ceux de son entre-soi. Cette nouvelle bourgeoisie, c'est celle qui émane de la création et du contrôle des activités économiques et professionnelles caractérisant les sociétés postindustrielles : activités de l'information et de la communication, de la mode et des loisirs, de la culture de masse, de la technologie « fin en soi sans fin ». Benjamin Franklin et Max Weber auraient sans doute du mal à accepter que, désormais, ce ne sont plus d'austères et ascétiques protestants pratiquants qui président aux destinées de l'économie et de la politique, mais des bobos, bourgeois-bohèmes, tels que les appelle et les épingle David Broocks dans son pamphlet (2000) dont la place serait, de mon point de vue, plutôt dans les bibliothèques, à côté du *capital*, que dans les kiosques de gare.

Broocks, journaliste américain pas même sociologue, tout comme l'un des pères fondateurs de l'École de Chicago, sans prétention particulière, décrit et analyse ce qu'il appelle l'ascension d'une nouvelle élite socioculturelle dont la caractéristique est de combiner deux cultures et modes de vie *a priori* complètement antagoniques : ceux de la bourgeoisie et ceux de la vie de bohème. Son premier constat nous maintient dans la question des rapports sociaux à l'espace, puisqu'il part de là : « *Après avoir passé quatre ans et demi à l'étranger, je suis revenu aux États-Unis avec un regard neuf et fus confronté à d'étranges juxtapositions. Les banlieues chic jusqu'alors réservées aux WASP*[29] *étaient d'un seul coup dotées de bars bohèmes où l'on buvait de petits cafés européens en écoutant de la musique alternative. Pendant ce temps, les quartiers bohèmes du centre-ville furent envahis par les lofts d'une valeur de plusieurs millions de dollars et par ces magasins de jardinage chics où vous pouvez acheter un déplantoir faux-authentique pour 35,99 dollars. D'un seul coup les grosses entreprises, comme Microsoft et Gap, s'y sont mises aussi et citent Gandhi et Jack Kerouac dans leurs publicités. Les signes extérieurs de richesse sont bouleversés. Les avocats branchés portent ces minuscules lunettes à la monture en acier car ressembler à Franz Kafka est visiblement plus prestigieux que ressembler à Paul Newman* » (Brooks, 2000, p. 13).

Alors que le monde de l'establishment (du plastique...) et celui de la contestation, exprimée notamment par la musique rock, la pop et le mouvement hippie[30], semblent parfaitement irréductibles l'un à l'autre au cours des années 60 et 70, voilà qu'ils se fondent, dans les années 90. « *Ce que j'observe est une conséquence culturelle de l'ère de l'information, ère dans laquelle les idées et le savoir sont au moins aussi indispensables à la prospérité économique que les ressources naturelles et le capital financier. Le monde intangible de l'information fusionne avec le monde matériel de l'argent et de nouvelles expressions combinant ces deux notions – « capital intellectuel » et « industrie de la culture » – sont à la mode. Ainsi ceux qui réussissent à cette époque sont ceux qui savent transformer des idées et des émotions en produits. Ce sont ceux qui ont suivi des études supérieures et qui ont un pied dans le monde bohème de la créativité et un autre dans le royaume bourgeois de l'ambition et de la réussite matérielle. Les membres de la nouvelle ère de l'information sont les bourgeois bohèmes. Ou, si l'on prend les deux premières lettres de chaque mot, les Bobos* » (Brooks, 2000, p. 14).

29 - White anglo-saxon protestants (les entrepreneurs capitalistes de Benjamin Franklin et de Max Weber).
30 - Voir les films comme *Taking Off, Hair, Easy Rider, Woodstock* et écouter les chansons et musiques de Bob Dylan, Jimmy Hendrix, Janis Joplin.

Ce qui nous intéresse ici, c'est la façon, donc, dont cette nouvelle bourgeoisie va délimiter et conquérir ses propres espaces urbains. Le mouvement commence aux États-Unis, principalement à New-York avec l'investissement de Greenwich Village et, beaucoup plus tard, de Soho[31]. À Greenwich, la mode bohème, comme à Montparnasse, Fulham ou Charlottenburg, remonte déjà aux années 30. Elle n'a pas grand chose à voir avec la « boboïsation », sauf qu'elle la précède et en jette les fondements. Paul Morand, lorsqu'il visite New-York, à l'aube des années 30, pressent déjà ce qui va devenir un principe de détournement et de réappropriation de sens : « *À Greenwich Village, tout est faux, faux cabarets, faux journalistes, fausse misère et faux génies. Les hostelleries et l'art paysan sévissent à tous les coins de rue. Des dancings, fréquentés assez tard dans la nuit, ont une apparence de mauvais lieux qu'ils ne justifient pas. Au fond des cabarets-chaumières sur lesquels on a passé un jus doré pour leur donner l'air ancien, on boit clandestinement un chianti californien et les étudiants de première année échappés pour un soir des Universités sont les seuls à croire que c'est du vin* » (Morand, 1930, p. 102). Soho, anciennement occupé par des entrepôts a vu fleurir dans les années 80 les premiers lofts consacrés à l'habitat, aux boutiques ou restaurants branchés et aux galeries d'art.

Le processus de transformation de ce type de quartiers par ce type de population est partout à peu près le même. Une activité initiale, qui structurait l'espace, en déclin ou se délocalisant (les petits commerces juifs de peaux et de fourrures, dans le quartier du Marais à Paris ou les ateliers du Faubourg Saint-Antoine et de ses environs) ; parfois une intervention publique qui requalifie le quartier comme l'instauration du festival du Marais, dans les années 60, puis l'éviction des Halles de Paris et la construction du Forum des Halles puis celle du musée Georges Pompidou (Beaubourg), dans les années 70 et 80, ou encore la construction du nouvel Opéra de Paris à la Bastille ; le rachat des commerces de bas d'immeubles et leur transformation en boutiques à la mode ; le rachat progressif par de nouvelles populations des appartements et immeubles qu'abandonnent des propriétaires qui ne se sentent plus vraiment chez eux dans le quartier ou des locataires qui ne peuvent faire face aux augmentations de loyers ou qui ne peuvent donner suite aux proposition qui leur sont faites d'acquérir leur appartement.

Tout comme dans les beaux quartiers, se constituent des cercles ou des clubs de résidents qui exercent une sorte d'autorité sur le quartier. Ils en expriment l'esprit.

31 - Abréviation de *S*outh of *Ho*uston Street.

Ainsi en est-il, par exemple, de l'association du Génie de la Bastille, regroupant artistes et créateurs, designers et concepteurs d'aménagements intérieurs et organisant des expositions, dans les anciens ateliers transformés et occupés par les uns et les autres comme logements et espaces de travail, et utilisés pour l'occasion comme « showrooms ». Vu de la rue, tout se passe de façon bohème : le quartier s'encanaille un peu, les horaires et les rythmes se font plus élastiques, on y accepte l'insolite, on détourne de leurs usages anciens les lieux et les objets pour les recycler dans de nouveaux codes comportementaux et culturels. Les trottoirs s'encombrent de terrasses de bistrots et de restaurants, les bars à vin fleurissent ainsi que les boutiques bio et « ethniques ».

Vu du côté des logements, tout se passe de façon bourgeoise. La seule loi, comme dans le monde des affaires, c'est la loi de l'argent. Et la transformation de quartiers populaires en quartiers bobos se fait inévitablement au prix de l'éviction des populations d'origine. Deux séries récentes de données sur les arrondissement de la ville de Paris sont, à ce sujet parfaitement éclairantes. L'une concerne le prix au mètre carré des logements, tel qu'il ressort des transactions immobilières enregistrées par les organisations professionnelles de l'immobilier. Elle a été publiée dans le numéro du Monde daté du dimanche 21 et du lundi 22 novembre 2004. L'autre concerne la comparaison de la répartition des catégories socioprofessionnelles par arrondissements dans la ville de Paris entre 1954 et 1999. En ce qui concerne le prix au mètre carré, on s'aperçoit d'abord que les arrondissements les plus chers ne sont pas les arrondissements de l'ouest (VIII^{e}, XVI^{e}, XVII^{e}, voire Neuilly, de 4 230 € à 5 800 €), mais les quartiers historiques de la rive gauche (V^{e}, VI^{e} et VIII^{e}, de 5 900 € à 6 700 €). On s'aperçoit ensuite que les arrondissements centraux de la rive droite sont aussi chers que ceux de l'ouest (de 4 500 € à 5 900 €), que les prix de l'immobilier dans les autres arrondissements parisiens sont à peu près les mêmes partout (de 3 400 € à 4 600 €) et que le prix au mètre carré dans les deux arrondissements considérés comme les plus populaires, le XIX^{e} et le XX^{e}, se situent quand même entre 3 000 € et 3 300 €.

L'évolution de la composition socioprofessionnelle des arrondissements, entre 1954 et 1999 est soulignée par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot dans leur *Sociologie de Paris* (2004). Si, comme le proposent les auteurs, on regroupe les différentes catégories socioprofessionnelles en deux groupes avec d'un côté les employés, ouvriers et personnels de service et, de l'autre côté, les cadres moyens, cadres supérieurs et professions libérales, on constate qu'en 1954, il n'y a pas un arrondissement de Paris dans lequel la proportion des cadres (le 2^{e} groupe) atteint 50 % de

la population active. Leur proportion s'étend de 25,9 % dans le XIX^e^ arrondissement à 45,7 % dans le XVI^e^. Par contre, en 1999, il n'y a pas un seul arrondissement dans lequel cette proportion est inférieure à 50 %. Elle s'étend de 52,9 % dans le XIX^e^ arrondissement à 78,7 % dans le V^e^. Les arrondissements qui comprennent les plus fortes proportions de cadres en 1954 (plus de 40 %) sont les VI^e^, VII^e^, VIII^e^, IX^e^ et XVI^e^, ceux qui en comprennent les plus fortes proportions en 1999 (plus de 70 %) sont les IV^e^, V^e^, VI^e^, VII^e^, IX^e^, XV^e^ et XVI^e^ (*ibid.*, p. 61). On voit donc une occupation accrue des arrondissements centraux par des proportions de plus en plus fortes de cadres et une augmentation générale de ces proportions dans tous les autres arrondissements. Les deux séries d'informations sont à recouper. En outre, si on prend en considération l'effet « boboïsation » d'une partie des arrondissements anciennement habités en majorité par les classes moyennes (III^e^, X^e^, XI^e^, XIII^e^, XIV^e^, XVIII^e^), on comprend que cet embourgeoisement d'un nouveau type conduise à des changements du vote politique municipal et national parisien (la bourgeoisie « de gauche » supplante la bourgeoisie de droite).

Il n'est pas très étonnant que la ville de Paris se soit donné une municipalité de coalition de forces de gauche, avec une bonne représentation des écologistes, pas plus qu'il n'est étonnant de voir cette municipalité se lancer dans de grands travaux tendant à donner une ambiance détendue, décontractée, cultivée et « branchée » à la ville. Il n'y a pas de distorsion fondamentale entre la nouvelle tendance de la composition sociale de la ville et sa représentation politique.

Territoires d'éviction et trajectoires d'exclusion

On peut suivre le questionnement de Christophe Guilluy et de Christophe Noyé dans leur *Atlas des nouvelles fractures sociales en France* lorsqu'ils tentent de redéfinir les enjeux sociaux contemporains : « *Pour répondre à cette question, il convient d'abord d'évacuer les idées fausses entretenues depuis près de vingt ans par le discours politique et relayées par la sphère médiatique. De l'intégration des jeunes issus de l'immigration à la crise des banlieues, le débat sociologique privilégie l'approche culturelle, avec l'immigration, ou spatiale, avec les banlieues. Ces thématiques occultent la profonde recomposition sociale de l'ensemble des territoires. Contrairement aux idées reçues, les fractures territoriales n'opposent pas les "quartiers difficiles" aux autres territoires, pas plus qu'elles ne séparent une minorité d'exclus d'une majorité de personnes bien intégrées. La réalité est toute autre : affaissement du modèle d'intégration sociale hérité des Trente Glorieuses, accentuation des inégalités au détriment des couches populaires, ouvriers et employés, toujours majoritaires. Ces mutations sociales sont d'autant plus violentes qu'elles se doublent d'une réorganisation des territoires à partir d'un modèle ségrégatif. Des centres, ville-centre et banlieues*

denses, toujours plus embourgeoisées tendent ainsi à s'opposer à des périphéries urbaines et rurales accueillant un nombre croissant de couches populaires. Cette résurgence d'une séparation de classes est accentuée par un processus de séparation spatiale sans précédent depuis la révolution industrielle » (Guilluy et Noyé, 2004, p. 5).

De nouvelles fractures sociales se font jour qui nécessitent probablement de reconsidérer de façon beaucoup plus générale qu'on ne le fait habituellement la question de la ségrégation spatiale. Il faudrait peut-être prendre la réelle mesure de l'émergence de cette catégorie des bobos et ne pas la réduire à un simple phénomène de mode passagère. Il faudrait également faire le constat que ce phénomène n'est pas spécifiquement urbain, mais beaucoup plus général et qu'il se décline sous des versions différentes en ville et dans les campagnes avec le même résultat final, à savoir l'émergence d'une nouvelle classe sociale dominante ; d'un système d'action historique, pour reprendre les termes d'Alain Touraine.

Cette classe impose, comme une évidence, ses façons de faire, son mode de vie, ses exigences spatiales, ses visions du monde, son univers économique, son *autorité*, avec des processus de dissimulation des fins réelles analogues à ceux qu'utilisait la bourgeoisie des XIX^e^ et XX^e^ siècles. C'est au nom du progrès que s'est imposée la vision bourgeoise du monde capitaliste. C'est au nom d'une liberté de comportements, de mœurs, d'une valorisation extrême de la créativité personnelle, d'un droit au changement radical d'options, d'une défense des logiques individuelles, d'un relativisme généralisé que s'opère la dissimulation des lignes de clivage du monde social, que se redessine l'image, chère aux thuriféraires du capitalisme naissant, d'une société sans conflits, dominée certes par des élites, mais qui tiennent leur statut de leur valeur ou de leur désignation par une autorité supérieure.

Ce qui me semble en jeu, c'est la monopolisation du sens dont l'extension de cette forme particulière de rapports sociaux à l'espace témoigne. Ce n'est pas tant l'espace physique occupé par tel ou tel groupe social qui est important que le fait de savoir lequel de ces groupes *a autorité* pour « parler l'espace », à commencer par le sien. La disqualification des phénomènes communautaristes supposés être le propre des quartiers déshérités semble beaucoup plus relever de la licence que s'accorde une catégorie dominante pour expliquer le monde des autres, que du résultat d'une analyse objective de la réalité des rapports sociaux. On notera d'ailleurs qu'appliquée à ses propres comportements les mêmes phénomènes de solidarités de tribus n'apparaissent plus comme le péril communautariste mais, dans le plus pur ethnocentrisme, comme l'expression des libertés universelles.

Dans ces situations, l'enjeu principal me semble être la maîtrise de la parole et du protocole délibératif qui est au cœur de toute relation démocratique. Guilluy et Noyé pointent bien cette question : « *Le débat démocratique a toujours servi à l'expression, voire à la mise en scène de l'opposition de classes. Sourd et inconscient, le conflit d'aujourd'hui s'inscrit plus dans une logique de séparation de classes que d'affrontement. La participation toujours plus faible des couches populaires à la sphère publique et, notamment, aux élections atteste de cette profonde rupture* » (*ibid.*).

La question reste bien celle de la conquête des outils de l'autorité et de leur utilisation dans des protocoles délibératifs conduisant aux compromis et transactions qui ne nient pas les rapports de classes mais qui en rendent la lecture et la gestion plus explicites. La lecture des deux ouvrages liés, l'un écrit et l'autre provoqué par Stéphane Beaud : *80 % au bac et après* (2003), et *Pays de malheur* (2004), montre bien que la construction de l'exclusion résulte non pas tant d'une appartenance à tel ou tel espace de relégation qu'à l'incapacité à lire et à ne pas subir les rapports sociaux qui y séquestrent les individus. Plus encore, à l'incapacité de ses habitants de légitimer leurs propres rapports à l'espace. Le livre de Stéphane Beaud, sur les réussites forcées au bac aurait pu aussi s'intituler : *Quartiers de relégation et trajectoires d'exclusion*. Là où s'exerce la violence symbolique, ce n'est pas dans le fait que des quartiers d'habitat social soient considérés comme des quartiers de pauvreté et de moindres chances d'accès pour les enfants qui en proviennent d'accéder à des positions reconnues et satisfaisantes, mais bel et bien dans le fait que cette réalité est occultée au profit d'un discours mensonger sur les chances de promotion sociale par l'école. C'est ce mirage qui disloque toute possibilité de conscience de classe. Le récit que fait alors Younes Amrani, de son histoire personnelle et familiale, et la façon dont Stéphane Beaud l'invite à mettre des mots sur le refoulé, indique, à mon avis, les voies à suivre pour entrer dans les logiques du *protocole délibératif*, comme je suggère qu'on appelle l'espace et les méthodes, qui font encore défaut, d'une véritable confrontation des systèmes de représentations sociales, d'une clarification des rapports sociaux.

L'émergence de la parole populaire, qu'elle vienne d'actions militantes (comme celle du mouvement « Ni putes, ni soumises ») ou culturelles, sous l'action d'associations d'éducation populaire ou de groupes musicaux ou théâtraux locaux (rap, hip-hop, etc.) est sans doute l'un des premiers pas vers cette conquête de l'*autorité* nécessaire à une élucidation des rapports sociaux émergents dans la donne postindustrielle et néo-urbaine.

Au cours de l'hiver 2005, une association du réseau d'éducation populaire Peuple et Culture a organisé un spectacle de lecture de textes théâtralisés, dans les appartements vidés d'un immeuble d'habitat social destiné à l'implosion (forme moderne d'éradication de l'exclusion) dans une proche périphérie de Nantes. Le spectacle, intitulé *L'inquiétude des hérons*, avait été élaboré suite à un long travail de collecte de textes auprès des habitants. Des centaines de petits carnets leur avaient été distribués, contenant quelques rudimentaires consignes d'écriture, comme on le fait souvent dans les ateliers d'écriture, au travers d'amorces de textes comme : « *Quand je pars faire mes courses…* », « *Mes voisins sont…* », « *Quand je regarde par ma fenêtre…* », « *Mon appartement est aménagé comme ça…* ». Des centaines de ces carnets sont revenus remplis de petits textes et ont montré, d'une part, le profond attachement des habitants à cet espace qu'aux yeux de tous les aménageurs (et pour les meilleures intentions) il fallait évacuer et détruire, d'autre part, un réservoir insondable de représentations de l'espace social et de ses lisibilités, témoignant de la profonde capacité des individus à construire des rapports de sens et un lien social à partir de leur territoire, de leur local, de leur « ici et maintenant », même quand il ne l'expriment pas spontanément, même quand les espaces en question ne payent pas de mine, selon les critères culturels dominants.

Peut-on imaginer d'autres moyens que ceux de la mise en mots et de la prise de parole, expressions d'une *autorité*, pour qu'un groupe puisse exprimer ses rapports sociaux à son espace et négocier ses appartenances à la société globale sans être obligé de trancher entre un pur sociétarisme introuvable (mythe de l'intégration républicaine) et une aliénante régression communautariste ? Peut-on concevoir que ces négociations puissent s'établir dans une conjugaison et des dosages de relations sociétaires et de relations communautaires ; conjugaison et dosages permettant à la fois la gestion d'un être-ensemble et d'un être au monde, formes radicalement différentes de celle de l'entre-soi ? Comment sortir autrement de la peur de *classes dangereuses* en voie de réapparition ? Peut-on concevoir qu'on réaborde la question des Quartiers d'Habitat Social autrement que sous l'angle de Quartiers à Haute Sécurité ?

3.3 Le développement local et social : expertise populaire et éthique de la discussion

3.3.1 La formation des doctrines

Le développement local et le développement social sont des doctrines pratiques qui apparaissent, dès les années 60 en milieu rural, en ce qui concerne la première, et vers les années 80 en milieu urbain, en ce qui concerne la seconde. Ce sont des doctrines pratiques en ce sens qu'elles s'élaborent à partir de l'action et de l'expérimentation et qu'elles ne constituent pas tant des corpus de connaissances scientifiques sur le changement social, même si elles fournissent largement leur lot d'informations à qui voudrait les interpréter, que des référents en termes méthodologiques et éthiques pour l'action. Etant données les histoires singulières de ces deux doctrines, elles sont encore souvent dissociées alors qu'elles relèvent des mêmes approches, des mêmes sensibilités, du même vocabulaire, des mêmes acteurs et des mêmes objets ; même si certains de ces objets se situent dans des milieux peu denses encore fortement marqués par la ruralité, et d'autres dans des milieux urbains très denses et déshérités.

Malgré la persistance de ces doctrines et leur impact sur la mobilisation d'acteurs sociaux dans les contextes précités, malgré leur articulation avec des politiques publiques de mobilisation ou d'intervention dont ces contextes font l'objet, ces doctrines ne suscitent pas un grand engouement de la part des sociologues. Soit ces derniers s'intéressent résolument à d'autres objets et ne pensent pas pouvoir se permettre de consacrer du temps à l'analyse de ce que certains considèrent comme les derniers avatars de la modernité, soit ils pensent qu'il s'agit là des domaines d'interventions des travailleurs sociaux et autres agents de développement perdus dans le replâtrage des fractures sociales, voire la collaboration de classe. Après tout, le terme de développement ne traduit-il pas une adhésion de fait aux logiques de la croissance économique propre au capitalisme et, aujourd'hui, au libéralisme ? Il est frappant de voir le faible nombre d'ouvrages scientifiques consacrés à ces mouvements qui, pourtant, constituent probablement des laboratoires extrêmement riches en matière de recomposition de rapports d'autorité, de réinterprétation du politique, d'action collective e de lien social. La plupart des ouvrages que l'on trouve sur ces sujets sont des ouvrages à caractère méthodologique, des ouvrages monographiques, qui permettent d'élaborer les savoirs pratiques nécessaires à l'action, et très peu analysent ces mouvements pour ce qu'ils sont probablement en réalité : les témoins majeurs d'un changement social propre à nos sociétés contemporaines, portant tout particulièrement sur la reconsidération des processus de déci-

sion, la reconnaissance de l'expertise sociale et l'ancrage territorial des dynamiques sociales. Seuls les associatifs, les militants et quelques politiques lui consacrent leur énergie (association pour les pays et le développement local, association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale – ADELS –, etc.).

2.3.2 Expertise populaire et débat public : le protocole délibératif

Les linéaments de la doctrine du développement local apparaissent donc, en France, dans les années 60 en milieu rural, plus particulièrement dans les zones ayant connu de fortes conversions vers l'agriculture industrielle (remembrements et destruction du bocage, mécanisation poussée, utilisation massive d'engrais et pesticides chimiques, élevages en batterie, endettement des exploitants). Dans des milieux assez marqués par les mouvements confessionnels, particulièrement les jeunesses agricoles catholiques (JAC) ou politiques, progressistes mais pas nécessairement inspirés par les logiques agroindustrielles, de jeunes agriculteurs et ruraux, posent l'idée qui fera son chemin qu'on peut *penser globalement et agir localement*. Paul Houée, l'un des premiers penseurs du développement local, écrira un jour cette formule qui depuis fait flores : « *avoir la tête dans les logiques internationales et les pieds solidement campés sur la glèbe de son pays : voilà un des préalables du développement local* ».

Conjuguer les logiques des marchés, au sein desquelles on se trouve nécessairement, avec des projets, des envies, des solidarités propres aux lieux où l'on vit. Ne pas chercher à créer des isolats, comme les communautés utopiques ou les phalanstères du XIX^{e} siècle, îlots protégés du capitalisme montant, mais trouver des façons de construire des positions de qualité (de vie, de voisinages, de travail, de produits) en tissant des réseaux d'acteurs, en bâtissant des projets collectifs, en apprenant à décider collectivement... Le développement local est un mouvement ascendant, qui vient de la volonté d'une base exigeante, et d'action collective (dont les acteurs sont convaincus que l'amélioration de leur situation viendra de leur capacité à enrichir eux-mêmes – en tous cas au premier chef – les conditions de leur vie économique et sociale). Relativement marginal à ses débuts, le mouvement du développement local, émerge dans un contexte de fort mépris social à l'égard du monde rural. Ce mépris a sans doute plusieurs origines. L'image d'agriculteurs s'en sortant finalement assez bien du point de vue alimentaire pendant les années de guerre et d'après-guerre, voire s'étant enrichis, à l'instar des BOF (beurre, œufs et fromage et non des « beaufs » qu'inventera le dessinateur Cabu[32], est encore assez vivace dans les années 60.

32 - À noter toutefois que le « beauf », diminutif de beau-frère, est dans sa première génération, incarné par un

Mais le mépris porte aussi sur le comportement jugé très conservateur, passéiste et rétrograde des agriculteurs. On a parlé plus haut des surnoms et quolibets accablants dont ils sont affublés par les citadins qui se considèrent alors (et peut-être encore) comme les seuls à tâter de la civilisation, de l'événement, de la culture, du progrès, de l'humour.

Il faudra attendre quelques années et des mouvements comme celui des migrations des néo-ruraux ou comme la montée des préoccupations de vie saine d'écologie, de produits naturels, d'authentique et de vieilles pierres pour que ce mépris s'amenuise un peu. Mais, surtout, les migrations vers le milieu rural de catégories variées de populations, la recomposition des tissus locaux et leur recomplexification va renforcer considérablement les doctrines et pratiques se rattachant au développement local puisqu'elles vont fonctionner comme support et résultante des nouveaux liens sociaux qui vont se tisser dans ces contextes transformés. Les institutions ne sont pas en reste dans ce concert, puisqu'elles créent à tour de bras, dans des conditions, il est vrai, pas toujours très bien définies et sur des statuts assez précaires, des postes et des services consacrés au développement local.

Une nouvelle catégorie d'acteurs apparaît aux côté des anciens conseillers agricoles ou « agents de vulgarisation » : celle des « agents de développement ». Une des caractéristiques principales de ces agents, est qu'ils ne sont pas confinés au domaine agricole (qu'ils connaissent souvent assez peu), mais aux problématiques du milieu rural en général. L'autre caractéristique, qu'il conviendra de développer, est qu'ils s'inscrivent dans un double registre identitaire professionnel.

D'une part, ils sont employés par une collectivité locale ou une association de développement, et à ce titre, ils doivent des comptes à leurs employeurs comme tout salarié, mais, d'autre part, ils appartiennent à une culture de réseau d'associations militantes au sein desquelles ils peuvent échanger, partager leurs expériences et, parfois, leur amertume vis-à-vis d'employeurs qui ne sont pas toujours en phase avec eux et avec ce qu'ils considèrent comme les fondements du développement local. À ce double registre d'indexation professionnelle des agents de développement, s'ajoute le paradoxe des décideurs politiques locaux. Ceux-ci, en effet, sont

personnage dont Cabu dit qu'il est boucher en Saône-et-Loire, possesseur d'un chien loup et qu'il vote très à droite, donc qu'il a tout pour rappeler l'image de l'agriculteur bien nourri qui ne veut pas trop supporter la misère des autres ; à noter aussi que le « beauf » de deuxième génération est assez différent et qu'il ressemble cette fois-ci à nos bobos urbains : il porte les cheveux longs attachés par un catogan, il roule en 4x4, est cadre dans la communication et vote trotskiste...

tiraillés entre « l'impossibilité de ne rien faire » et la crainte des retombées de l'action. L'impossibilité de ne rien faire est due à la pression, tant des politiques publiques (et des mécanismes de financements auxquelles elles donnent accès sous réserve qu'elles soient appliquées et que leur esprit en soit respecté) que de l'opinion alimentée par une circulation croissante d'information (revues de développement local, sites web, ouvrages spécialisés) ; un élu qui, aujourd'hui, ne s'inscrit pas dans les logiques, les préoccupations, voire la sémantique du développement local s'expose de plus en plus à la remise en cause de ses compétences et de sa légitimité.

Les retombées de l'action sont perceptibles : elles se traduisent par une élévation du niveau d'exigence des populations locales et acteurs locaux à l'égard de leurs élus, un accroissement des interpellations publiques (et non plus dans le secret du bureau des édiles) sur des choix d'actions publiques (et non plus pour l'obtention d'avantages privés).

Pour montrer en quoi cette *doctrine pratique* qu'est le développement local ne porte pas sur des principes *d'accumulation* ou *d'accroissement*, mais sur ce que j'appelle un *approfondissement des rapports d'intelligence entre une société et ses territoires*, on peut identifier les caractéristiques que l'on retrouve systématiquement d'une expérience concrète à une autre.

Le premier principe porte sur le fait que pour qu'elle prenne forme, une action de développement doit reposer sur l'implication d'acteurs. Si l'on examine la question de plus près, ces acteurs, sur lesquels reposent les actions de développement, ne sont pas seulement des exécutants, mais des sujets-acteurs, au sens ou l'entend Paul-Henry Chombart de Lauwe, dans la même optique qu'Alain Touraine. Des sujets autonomes, c'est-à-dire capables de décider en fonction d'un ensemble de critères d'analyse maîtrisés comprenant l'analyse de la capacité même du sujet à conduire son action. Vient ensuite celui de la participation et des partenariats qui fonde que l'action, si elle est portée par des sujets identifiés, ne peut se concevoir de façon durable que si elles s'inscrit dans le contexte de ses interactions. Plutôt que de subir ces dernières, le sujet-acteur du développement local cherche à les anticiper et à en faire des objets de transactions avec les autres sujets-acteurs du même système. Le débat est le moyen privilégié de l'échange dans le cadre de l'élaboration d'actions de développement. Le tout premier de ces débats porte sur l'analyse des contextes de l'action. Il contribue à éclairer la façon dont les différents acteurs en présence *voient les choses*, l'importance qu'ils donnent à tel ou tel aspect (économique, culturel, patrimonial, social, politique, etc.).

Sujets-acteurs, partenariats et débats sont les ingrédients de ce qu'on appelle la culture du projet et qui est une des caractéristiques principales de cette doctrine du développement local. Le projet est à la fois l'ossature de l'action et sa justification. Il se cultive non pour lui-même, mais en relation avec l'environnement (économique, culturel, patrimonial, social, politique, etc.) au sein duquel il prend forme. Il permet aussi l'adhésion des partenaires et prévoit les articulations avec d'autres projets, pour chercher les synergies. Le projet s'inscrit dans un territoire. Ce territoire des projets n'a pas nécessairement à voir avec les territoires du politique ou de l'administratif, ou, du moins, il ne les recouvre pas nécessairement de façon systématique. Le développement local est une doctrine de l'enchevêtrement et de l'articulation des territoires dont la pertinence découle plus des dispositions des acteurs et de leurs capacités à articuler leurs désirs et leurs compétences, que du tracé autoritaire d'une ligne de démarcation entre ce qui est de l'ordre du dedans et ce qui est de l'ordre du dehors.

Enfin, les transversalités entre acteurs et projets des territoires du développement local sont mises en avant. Elles doivent permettre l'articulation de champs différents, mais constitutifs d'un espace local, même si les géographies imaginaires et les pratiques de mobilité des acteurs sont différentes, tout simplement parce que ces acteurs vivent sur le même espace. Dans bien des cas, ces transversalités requièrent des agencements interculturels, puisque les espaces locaux de la ville comme des milieux ruraux supportent des sociétés de plus en plus complexes, faites de migrations et de mobilités inédites. Ces agencements se conçoivent dans les aptitudes des sujets-acteurs à s'impliquer dans le champ de la décision publique locale. C'est ce qu'on analyse comme montée de la revendication participative citoyenne des individus.

C'est l'ensemble de ces traits qui caractérisent ce processus que l'on attribue au développement local, processus d'approfondissement de rapports de sens entre des individus entre eux et avec leurs territoires.

Une définition du développement social proposée par le coordinateur du Pôle de ressources en développement social de la communauté d'agglomération de Perpignan servira ici pour introduire l'interrogation sur les rapports entre développement local et développement social. « *Le développement social local consiste en la mise en œuvre d'une dynamique de revitalisation du tissu social par la mobilisation de toutes les politiques publiques et l'encouragement d'initiatives fa-*

vorisant la prise en compte collective, par la population, des problématiques sociales dans un cadre de très grande proximité. Cette dynamique est souvent précédée d'une multiplication d'actions sociales collectives et de la constitution, à ces occasions, de partenariats locaux inédits. Elle peut se révéler vectrice ou d'emblée contemporaine d'initiatives tournées vers des finalités plus globales : animation de l'ensemble du tissu social, redynamisation de l'espace économique, amélioration du cadre de vie, valorisation de la démocratie participative locale... » (Bourniquel, 2005). Le même coordinateur décline ensuite quelques unes des principales caractéristiques du développement social : la capacité à élargir une question en partant du singulier, à lui trouver sa dimension globale ou politique ; la dimension territoriale qui suppose la possibilité d'implication de chaque occupant de ce territoire quelle que soit sa condition, son sexe, son âge, sa nationalité ; l'existence d'une phase de diagnostic partagé, à savoir d'une phase de négociation des critères d'appréciation d'une situation localisée et de ses enjeux ; la participation des habitants à la définition des projets ainsi que la participation à la mise en œuvre de tout ou partie des objectifs de ces projets (mobilisation de moyens, réalisation d'activités) ; la construction d'un partenariat pour la conduite de l'action ; la mise en œuvre de moyens d'évaluation des actions réalisées ou en cours...

Partant, développement local et développement social visent bien les mêmes objectifs, à savoir, la mobilisation d'acteurs de terrains en vue de la gestion des relations des groupes locaux à leur espace. Toutefois, ils s'inscrivent, du moins dans leurs origines respectives, dans des logiques et des courants différents.

Le développement local peut être considéré, à son origine, comme une doctrine pratique essentiellement ascendante. Doctrine pratique plus que théorie de l'action, en ce sens que son élaboration comme corps de pratiques et de savoirs associés procède d'un mouvement continu de va et vient entre l'action concrète et la construction de grilles d'entendement de cette action et de son inscription dans des logiques et des spatialités d'ordre supérieur.

C'est parce qu'il est d'abord un courant issu de dynamiques locales, qui cherchent ensuite à se reconnaître et à se fédérer dans un mouvement d'ensemble plus vaste, qu'on parlera à son endroit d'un mouvement de type ascendant. Le développement social, quant à lui, se caractérise par son mouvement descendant et sa qualité de politique publique. Il est conçu dans les cabinets ministériels (et, surtout, interministériels), par des experts de l'urbanisme et de l'habitat social – puisqu'il s'applique au premier chef à la question des quartiers urbains d'habitat social –,

et appliqué sur le terrain, d'abord sur des zones expérimentales avant d'être diffusé au travers de réglementations à l'ensemble des territoires concernés. Le corps de cette politique publique (qui changera de nom, sans changer véritablement d'objectifs, selon les gouvernements et les majorités), s'appuie sur des principes qui, pour beaucoup, s'apparentent à ceux du développement local. Cependant, son caractère descendant fait apparaître une toute autre dynamique que celle du développement local. En outre, en se diffusant sur le territoire, cette politique subit des adaptations, du fait de sa territorialisation, qui font que d'importantes différences vont apparaître dans les mises en œuvre. Si les projets, formules, dispositifs mis en œuvre dans les logiques de développement local diffèrent eux aussi sensiblement d'un territoire à un autre, c'est, dans ce cas, beaucoup en raison du principe de reconnaissance de la spécificité nécessaire des contextes, des configurations d'acteurs et des solutions localement élaborées. Dans le cas de la territorialisation des politiques publiques, on peut se demander si les différences ne tiennent pas plus à la façon dont les élites locales vont gérer les contraintes et avantages d'une injonction venue du haut ; éventuellement en réduisant à minima les dimensions partenariales et participatives des actions menées.

Si les politiques de la ville se sont longtemps inspirées de l'éthique du développement social (voire social et local), nous ne pouvons pas en dire autant de l'actuel Programme national de rénovation urbaine (PNRU). Celui-ci, en effet, suppose, dans ses principes, que ce sont les interventions sur les tissus et les morphologies urbaines, ainsi que sur le statut des habitants (en transformant des locataires en propriétaires) qui vont résoudre les questions sociales des quartiers concernés.

3.3.3 Les paradoxes du débat public

Lorsque Alain Touraine expose sa conception du mouvement social, il en fait une sorte de résolution de conflit par laquelle une des catégories en conflit, le sujet acteur qui s'est matérialisé, sort gagnante et finit par prendre en main l'historicité du monde dans lequel elle évolue. C'est probablement une des sorties possibles des conflits qui commencent à apparaître de plus en plus fréquemment en milieu rural entre des autochtones encore propriétaires d'une partie significative du foncier et de l'immobilier et contrôlant encore passablement l'appareil politique local, mais en voie de fragilisation du fait de leur propension à vendre au plus offrant, et les nouvelles populations auxquelles on aura vendu des maisons ou du terrain. Sachant trouver des alliés pour relayer leurs points de vue (médias urbains, ouvrages, enquêtes plus ou moins scientifiques), sachant

mobiliser et faire converger leurs connaissances acquises professionnellement ou dans d'autres circonstances de leur vie dans la constitution de dossiers, de projets, de procédures pour contrecarrer les orientations prises ou pour pallier l'absence d'orientations, les nouveaux arrivants, lorsqu'ils deviennent suffisamment nombreux, ont tôt-fait de prendre le contrôle des affaires. C'est ce qui s'est passé de façon quasi systématique dans les espaces périurbains, où les nouveaux habitants sont devenus majoritaires et dominants.

Dans cette perspective, on peut envisager assez facilement l'avenir : une alliance se dessine entre un certain nombre de nouveaux arrivants, incluant une petite partie d'autochtones avides de changement, qui finit par s'imposer et par imposer ses propres conceptions des choses. Ce jusqu'à ce qu'une nouvelle coalition d'habitants encore plus récents, par exemple, ou plus riches, ou plus Néerlandais, Anglais ou Allemands, renverse la précédente et occupe à son tour une position dominante : « *Nous étions des guépards et des lions, ceux qui nous succéderont seront des chacals et des hyènes, et tous autant que nous sommes, guépards et lions, chacals et hyènes, nous continuerons à nous prendre pour le sel de la terre* » (Tomasi di Lampedusa, 1959).

On pourrait aussi envisager une autre approche du mouvement social au travers de ces processus qui ne sont rien moins que complexes. On s'en rend compte si l'on interroge la notion, tirée de ce nouveau paradigme participatif, de *diagnostic partagé*. En amont de toute construction de projet (qui doit bien sûr être une co-construction), avant même que différents partenaires ne cherchent à définir l'esquisse d'un projet, il faut qu'ils s'entendent sur la nature des problèmes à résoudre, l'importance des enjeux et les critères de classement des objectifs prioritaires. S'agit-il de croiser des informations que chacun détient afin d'obtenir le meilleur tableau de bord (avec le maximum de critères) pour la meilleure décision ? Auquel cas, la chose ne serait pas si compliquée. La seule question étant de savoir à partir de quel niveau d'informations accumulées on s'estime satisfait. S'agit-il au contraire, non pas de partager des informations, mais d'échanger des points de vue ? Échanger des représentations de ce qui paraît important, utile, dangereux, néfaste, etc., sachant que ces représentations, on l'a bien vu, sont propres à chaque individu ou groupe social et qu'elles constituent un socle de références que chacun cherche *a priori* à préserver dans son intégralité (pour préserver son intégrité, pour ne pas se désintégrer) et à rendre dominant. Une lecture des conflits opposants des groupes locaux (qui ne sont pas nécessairement divisés en autochtones et néohabitants, mais répartis de façon plus

complexe et pas simplement binaire) à l'occasion de projets d'implantation de centrales éoliennes, par exemple, fait bien apparaître (derrière les intentions pas toujours avouables des promoteurs) comment chaque position est ancrée dans un paradigme sensible (hypersensible, même) *a priori* non négociable.

On ne peut sereinement discuter de l'intérêt économique de tel ou tel projet industriel quand il s'inscrit dans un champ imaginaire (essentiel à chacun pour construire ses conduites pratiques), sans entreprendre un véritable débat sur ce champ même. Échanger des points de vue ne voudrait pas dire ici se prononcer pour ou contre tel ou tel projet, mais chercher à comprendre comment ce projet s'inscrit dans l'*économie imaginaire* des uns des autres. La construction d'un territoire commun, qui relève de processus autrement complexes que celui que l'on suppose en parlant d'*intégration*, ne doit-elle pas commencer par un débat sur l'agencement des représentations des uns et des autres ? La question n'est-elle non pas de construire une relation dans laquelle certains ont raison contre ceux qui ont tort, mais dans laquelle on cherche à articuler les bonnes raisons de chacun ?

Il y aurait bien, dans ce cas, une articulation comme celle dont parle Alain Touraine, entre nouvelle gestion de l'historicité et mouvement social, mais en considérant toutefois que l'acteur social, sujet du mouvement, n'est pas une catégorie sociale particulière en lutte pour la conquête d'une position dominante, mais que ce qui fait l'acteur social, c'est la convergence des catégories en présence vers quelques nouveaux paradigmes construits au sein de l'espace public et au travers d'un protocole de la délibération. Naturellement, tous les individus d'une société locale ne peuvent adhérer globalement à un ensemble de points de vue communs. On l'a suffisamment dit, ce qui fait la complexité d'un système social dense, c'est précisément la multiplicité et l'enchevêtrement des systèmes de références. Le concept de *transaction sociale* avancé par Maurice Blanc (Blanc, 1992, 1994) paraît parfaitement adéquat pour caractériser cette orientation possible du débat public. Pour lui, ce concept exprime la possibilité, dans une construction sociale, que des points de vue apparemment opposés et irréductibles coexistent et s'articulent. Cela suppose, bien entendu, d'accepter collectivement des principes : celui de la *discussion* (et de son éthique) ; celui de l'établissement et du contrôle permanent du respect d'un *protocole* dûment formalisé afin d'éviter la mainmise des rhéteurs, des manipulateurs sémantiques et autres programmateurs neurolinguistiques (comme certains professionnels de la communication ou les idéologues, par exemple), afin aussi d'éviter, tant que faire se peut, la domination des groupes à fort capital cultu-

rel ou social. Il faut, dans ce cas, que le débat public fasse l'objet d'une codification, d'une jurisprudence en cas de conflits, d'instances de régulation, comme toute institution sociale importante. Bref, qu'on le prenne au sérieux.

Bien entendu, la discussion ne permettra jamais de mettre tout le monde d'accord. En particulier ceux qui n'y participent pas, soit de leur propre fait, soit parce que, pour diverses raisons, ils en sont tenus à l'écart. Ce sera aussi le cas de ceux dont les positions ne trouveront pas suffisamment de surface de négociation ou de transaction pour s'articuler à « l'agencement dominant ». Ce qu'il faut aussi considérer, sans doute, c'est que cet « agencement dominant » peut résulter d'un processus de *transaction culturelle* (des systèmes de représentations et des paradigmes de l'action), sans être le système de référence propre d'un des groupes identifiés, ayant réussi à s'imposer. Mais qu'il est quand même largement porté par un certain nombre de groupes et d'individus que leur *fédération* et leur *implication* constitue en *acteurs*, et dont les cultures propres constituent le socle. En ce sens, l'*acteur social* se différencie et se distingue très nettement de ce qu'on appelle la « société civile », et le *mouvement social*, si mouvement il y a, est bien porté par lui, contre l'apathie, l'indifférence ou l'hostilité des systèmes et pouvoirs qu'il rencontre en face de lui.

Par exemple, dans le cas qui nous occupe, ces principes ne sont pas les plus acceptables *a priori* par les sociétés autochtones, puisqu'elles ont été habituées, jusqu'à présent, à ceux de la soumission à l'*autorité naturelle* des chefs et de l'omerta. En outre, le paysan n'est pas un bavard, en tout cas quand il s'agit des choses importantes, il est plutôt pudique et même *taiseux*. Souvent, il craint de ne pas savoir parler de ces choses dont on lui a longtemps raconté qu'elles étaient l'affaire de gens autrement qualifiés que lui. Il en est de même, d'ailleurs, dans d'autres contextes d'émergence de pratiques participatives. Le père ou la mère de famille, l'employé, l'apprenti, le chômeur, dans leur quartier, la mère adolescente ou la femme battue, hébergées dans un foyer social n'ont pas toujours le sentiment que leur point de vue et leur parole puissent avoir leur place dans le débat public. Souvent, c'est dans l'intérêt de ceux qui font profession de *parler au nom des autres*, qu'ils soient élus politiques, techniciens du développement, militants politiques et parfois responsables d'associations, de garder la maîtrise de la gestion de la chose publique et le monopole de la parole. Au fond, ceux qui sont le mieux préparés à la mise en œuvre des dispositifs participatifs proposés par des lois comme la loi Voynet sont ceux qui sont déjà rodés à la pratique du débat. En milieu rural, ce sont surtout... les nouveaux venus.

S'il y a une certaine inégalité de position par rapport aux dispositifs proposés, qui risque de se traduire par une domination des débats par les nouveaux arrivants, il en est une autre concernant les moyens d'agir sur le territoire. Car les autochtones sont encore, dans bien des cas, les possesseurs d'espaces et les électeurs de décideurs dont les affectations et les choix vont être encore déterminants pour quelque temps. Si certains se retrouvent plus à l'aise dans les espaces de la parole, les autres gardent la main sur les espaces de l'action...

La perspective d'ouverture d'*espaces publics de la délibération* portée par la loi Voynet est séduisante et permet d'imaginer une forme de *mouvement social* fondé sur un principe de *transaction*. Mais l'observation des pratiques sur le terrain demande d'imaginer deux autres scénarios possibles. Celui dans lequel les nouveaux venus finissent par imposer leurs visions de l'historicité, jusqu'à ce que de nouveaux nouveaux venus le fassent à leur tour ; celui dans lequel les pouvoirs en place, dont la pratique participative n'est absolument pas la culture, lâchent du lest, se conforment aux dispositions légales, mais pour les vider de leurs contenus. Comme le suggère le Prince Fabrice Salina, dans *Le Guépard*, de Guiseppe Tomasi di Lampedusa, en feignant de « *tout changer pour que rien ne change* ».

Deuxième partie

Questions d'ordre épistémologique et méthodologique

4. Pour une sociologie de l'espace public

Dans la première partie de cet ouvrage, j'ai retracé les trois principaux axes de mes investigations cherchant à montrer la cohérence de chacun d'eux. Dans la partie qui suit, je cherche à présenter l'objet qu'ils circonscrivent, et qui a toujours été – même à mon insu – mon objet central de recherche, à savoir l'espace public, ainsi qu'à interroger les façons dont les sociologues peuvent s'en saisir, les postures qu'ils peuvent adopter. Plus que mon objet central de recherche, cet objet m'est apparu comme l'objet de la sociologie contemporaine et l'occasion d'interroger les sociologues sur le sens de leur démarche.

Posant ainsi cet objet, on voit que son approche impose la réarticulation de domaines de la sociologie qui se sont progressivement séparés, autonomisés, spécialisés, au point de construire des mondes sociaux qui en soient les reflets ; mondes sans réalités mais dont on a une intelligence aiguë (mais aussi aveugle, selon Edgar Morin). Il faut donc réarticuler des domaines comme ceux de la sociologie urbaine et de la sociologie rurale, ce qui déjà n'est pas si simple, mais aussi comme ceux de la sociologie des représentations sociales ou de l'imaginaire et celle des rapports d'autorité, de la culture et du changement social...

L'évolution des mondes sociaux, leur imbrication dans les logiques surplombantes de la mondialisation et de la dé-localisation (Giddens, 1994), le changement des formes de l'action, des engagements et des mouvements sociaux, l'émergence de nouveaux risques naturels majeurs (délibérément produits et attisés par l'homme), provoquent une profusion de lectures et d'interpellations, tout particulièrement dans le champ des sciences sociales et de la sociologie.

La tentation est grande, pour certains sociologues, de décréter l'entrée dans un nouveau monde ou dans une nouvelle ère et d'y tester de nouvelles grilles de lecture plus ou moins innovantes, plus ou moins provocatrices. C'est, en particulier, bien souvent le cas de ceux qui se fédèrent sous le postulat de l'entrée dans la postmodernité.

Sans entrer dans le débat critique sur cette position de fond et l'ensemble des postures qu'elle autorise, ce que d'autres ont déjà fait (Touraine, Giddens, Latour, Lahire), mais me rangeant auprès de ceux qui pensent que les transformations du monde contemporain ne sont que les formes d'une « *modernité accrue* » ou qu'elles s'orientent vers une pure modernité (dont les fondements datent de la fin des Lumières et des Révolutions), je voudrais insister sur la dimension qui me paraît de plus en plus centrale dans ces transformations, à savoir celle de l'espace public. Elle met d'abord en lumière la question de l'action collective. Elle expose les modalités possibles, les convergences, les confrontations, les agencements, les « *associations* », les « *transactions* » des actions qui sont de nature à « faire société ». Elle interroge la notion de mouvement social diffusant cette force dans les multiples « a*ssociations* » incertaines et éphémères (Giddens, 1994) dont la « *stabilisation* » nous renseigne sur un social qui n'est ni le marché individualiste des comportements rationnels et des choix d'optimisation d'un « homo sociologicus », ni le champ des grandes forces, des grandes structures ou des grands clivages transhistoriques et contextuels, voire supra-contextuels, issus d'une sociétalité *sui generis* (Latour, 2006).

Par la dimension réflexive que prend l'action dans cette modernité aiguë, la question de l'espace public remet aussi en perspective l'articulation des « savoirs profanes » et de ceux des « savants ». Elle interroge, en particulier, le sociologue, non seulement sur ses positions, mais aussi sur ses postures : ses méthodes, son rapport à l'autre (et la reconnaissance de la capacité d'objection de son objet !), son implication et même son langage (Latour, 2006).

Combinant les approches de la dimension spatiale des rapports sociaux, de la construction des systèmes de décision collective et de la place et de la fonction des représentations sociales dans les agencements sociaux, on pourrait, à l'instar d'Alain Touraine lorsqu'il parle des relations sociales (1974, p. 34-40), reformuler la lancinante question sur l'objet de la sociologie. Pour moi, c'est désormais l'étude de l'espace public.

Cette notion définit un *topos* dont l'existence, finalement, ne dépend que de la nature des relations qui s'y déroulent. Les espaces de l'*urbanité*, les lieux physiques de rencontres et d'échanges, que j'appelais, dans mes travaux des années 70 sur la ville et la campagne, des « *plages de réchauffement social* », sont à la fois des illustrations et des métaphores de l'espace public. Ce sont des supports – et probablement ceux qui nous viennent le plus naturellement à l'esprit – d'*Öffentlischkeit*, mais cette dernière n'a pas nécessairement besoin de supports physiques pour s'exprimer. Il est, aujourd'hui, de plus en plus d'espaces virtuels au travers desquels se jouent les relations sociales et il convient d'en être conscient dès lors qu'on s'interroge sur l'espace public.

Quelle qu'en soient la matérialité et l'échelle, l'approche de l'espace public peut se faire, à mon sens, selon trois niveaux complémentaires. C'est d'abord le niveau de problématisation qui correspond à la question de l'accès. Comment se présentent les conditions d'accès à l'espace public ? À partir de quel moment, ou pour quelles raisons, des individus ou des groupes sociaux peuvent-ils ou ne peuvent-ils pas entrer dans l'une ou l'autre des configurations de l'espace public, y être reconnus ? Quelles sont les frontières érigées définissant des catégories d'exclus (hippies, étrangers, « nouveaux », sans papiers, etc.) et les raisons des exclusions (fracture sociale, fracture culturelle ou linguistique, fracture numérique, etc.) ? Quels sont les mécanismes de l'affiliation ou de la « *désaffiliation* » (Elias et Scotson, 1997 ; Castel, 1995) ?

C'est ensuite celui qui correspond aux mécanismes d'appropriation. On entendrait, par là, non pas seulement les mécanismes d'occupation exclusive ou dominante d'un espace par un groupe, sa confiscation, comme ils sont décrits, dans les beaux quartiers, par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot (1989, 2007) ou, dans les centres urbains, par Christophe Guilluy et Christophe Noyé (2004), mais également tous ceux qui permettent aux individus et groupes de s'impliquer, de s'approprier les codes et règles des espaces sur lesquels ils prennent pied. Dans ces mécanismes, on peut d'intéresser particulièrement aux outils et habiletés, mais aussi aux ingrédients de la légitimité à occuper une place et à exprimer son essence. Il reste, bien entendu, à étendre les analyses de l'appropriation spatiale des espaces publics à celle des espaces virtuels de l'information et de la communication.

Pierre Sansot écrivit de très belles pages sur ces questions : « *Pendant l'occupation allemande, la rue échappait aux français. Ils auraient pu ignorer les brimades qui s'abattaient sur certains de leurs concitoyens : un phénomène peu tolérable et bien visible aurait subsisté en dehors de tout engagement politique. Cet espace public, qui leur avait été légué d'une façon anonyme et inaliénable par leurs ancêtres, leur était volé. Nous ne faisons même pas allusion à une rafle, mais à la présence d'uniformes d'une armée qui n'était pas la leur. (...) Lorsque les Allemands défilaient, certains Français fermaient leurs volets, en signe de deuil, mais aussi pour couper toutes relations avec cette rue qui n'était plus à eux* » (Sansot, 1973, p. 99-100). Et, sans attendre l'arrivée et le développement d'Internet, il parlait déjà des espaces virtuels : « *C'est alors qu'un autre espace vint faire concurrence à cet espace naturel de la rue : nous faisons allusion à celui qui, par les ondes, reliait la France à Londres ou Alger* » (*ibid*, p. 100).

C'est enfin celui qui correspond à l'occupation pleine et entière de l'espace public. Celle qui libère le jeu des acteurs et qui permet d'orienter les interactions vers des projets communs, vers de l'action collective. C'est le niveau de l'expression des mécanismes de participation, de délibération, de régulation et de transaction (Blanc, 1992, 1994 ; Blondiaux, 2000, 2004 ; Blondiaux et Sintomer, 2002 ; Bacqué, Blanc, Hamel, Sintomer, 2005 ; Neveu, 1999 ; Reynaud, 1989 ; Sintomer, 1999, 2007).

Chacun des niveaux privilégie un type de relations sociales, du plus basique au plus complexe, et on peut supposer que tant que le niveau des relations propres à un niveau n'aura pas été élucidé et régulé, il y a peu de chances pour qu'une société puisse envisager le développement et la compréhension de relations permettant l'abord de l'espace public selon une complexité et une intelligence supérieures.

Insurrection et surrection de l'espace public

L'histoire des mouvements de protestation, de révolte ou d'insurrection montre bien comment l'espace fait l'objet de réappropriations symboliques par les contestataires, les révoltés ou les insurgés. Qu'il s'agisse de la rue ou de bâtiments, des espaces sont domestiqués par les foules pour y instaurer de nouveaux liens. Pierre Sansot (1973) montre comment l'appropriation de la rue par les manifestants correspond à la fois à la domestication d'un espace habituellement impropre à leur communication solidaire, et à un moyen pour eux de se compter dans l'action collective. Il montre aussi qu'en période révo-

lutionnaire, les *citoyens* ou les *camarades* franchissent librement les portes des lieux réservés aux débats de la représentation populaire ou de la justice, pour assister aux débats qui s'y tiennent (parfois simplement par un passage rapide dans les salles où se tiennent les assemblées), comme pour en contrôler le bon déroulement.

On sait également que l'occupation des amphithéâtres des universités ou des ateliers des usines, en temps de grève, est destinée beaucoup plus à la constitution d'un nous solidaire (par la succession effrénée des votes portant sur tous les sujets possibles et étant, dans les premiers temps, obtenus à l'unanimité des voix des présents) qu'à l'élaboration de stratégies d'action (même si c'est parfois le sujet). C'est que se jouent alors, dans ces espaces, des scénarios de publicité (Öffentlichkeit) devenant des métaphores (imparfaites, certes) de l'espace public. La cour de la Sorbonne ou le théâtre de l'Odéon, en mai 68, jouent ce rôle. Espaces de la parole, espaces des règles du jeu (respect de la parole de l'autre, distribution de la parole), ils servent à simuler ce que pourraient être des espaces publics durables du débat collectif.

« *Voici l'allégresse d'avoir reconquis le pouvoir mais en dehors de cette motivation, la fête révolutionnaire possède sa propre finalité. Elle se donne, selon l'expression de Sartre, comme un immense "être ensemble". D'avantage, le peuple s'offre en spectacle à lui-même. L'homme reconnaît l'humanité d'autrui en le percevant révolutionnaire, en le voyant habillé selon les chiffres de la Révolution. À travers les rues, les places, les différents cortèges, l'humanité se reconquiert, sans avoir à passer par les difficiles et hypothétiques médiations* » (Sansot, 1973, p. 104).

Une fois posés les jalons permettant de circonscrire la notion d'espace public, il est possible d'identifier, de façon assez synthétique, les champs de la sociologie concernés et de revenir sur les approches paraissant les plus fécondes dans les orientations actuelles de la sociologie. C'est ce qui est tenté dans les paragraphes qui suivent.

4.1 Une sociologie des rapports sociaux à l'espace

Si l'on considère l'évolution et l'impact de sociologies spécialisées, comme l'ont été la sociologie urbaine et la sociologie rurale, on constate qu'elles ont porté toutes deux sur les mêmes objets – l'organisation des rapports sociaux dans des cadres spatialisés –, dans des configurations particulières certes, et qu'elles ont connu ou connaissent toutes deux une érosion de leur capacité à rendre globalement compte, et selon leur propre paradigme, des rapports sociaux dominants d'ensembles historiques donnés. En particulier quand ces rapports ignorent ou bousculent profondément les clivages supposés par les sociologies spécialisées.

Dans un chapitre consacré à la sociologie urbaine de l'ouvrage de présentation des grands domaines et courants de la sociologie (Durand et Weil, 1990), Jean Rémy et Liliane Voye énoncent les questions que se posent les sociologues à propos de la ville. Ils le font en partant des fondateurs de la sociologie, pour s'intéresser ensuite aux véritables inventeurs de la sociologie urbaine : « *Weber voit (...) la ville occidentale comme lieu de gestation et de naissance d'une nouvelle forme de pouvoir, structurée par la rationalité. (...) Durkheim saisit la ville comme lieu de concentration spatiale accroissant les possibilités d'exaltation collective et de développement de la conscience morale. Marx, quant à lui, lit la division spatiale ville/campagne comme étant une modalité du rapport d'exploitation et d'accumulation, porté à son paroxysme par la société capitaliste. Mais c'est sans conteste dans les travaux de l'École de Chicago, qu'il faut trouver l'origine effective de la sociologie urbaine ; partant des problèmes multiples posés dans les années 20 aux États-Unis par la croissance brutale des villes (...) l'École de Chicago, sur le modèle de l'écologie animale et végétale, va décrire la ville comme une mosaïque d'aires naturelles, dominées chacune par un type spécifique de population et comme un lieu de liberté, autorisant le développement maximal de l'autonomie individuelle mais aussi de toutes les marginalités* » (Rémy et Voyé, 1990, p. 333). Ils montrent ensuite, en en expliquant les raisons, comment la sociologie urbaine américaine va s'orienter vers l'analyse des logiques d'appropriation de l'espace en interrogeant les relations entre le développement d'un certain capitalisme et des configurations démographiques et spatiales particulières, pendant que la sociologie urbaine française va s'orienter vers l'analyse de la production de la ville et de l'urbain, au moins jusqu'à une période proche, en s'intéressant beaucoup plus aux logiques des acteurs, et particulièrement des aménageurs (commande publique oblige), qu'aux mondes vécus des usagers.

Mais Raymond Ledrut interroge déjà la pertinence d'une sociologie de la ville : « *Le regard sur la ville est un regard sur l'espace. (...) Cela semble clair et simple ; la science de la ville n'est-elle pas par excellence celle dont la relation à l'espace est la plus directe : la géographie ? D'autres analyses ont pourtant été entreprises qui abandonnent l'aspect spatial des villes pour faire porter leur attention sur les structures ou le fonctionnement social ou politique de ces ensembles d'hommes que constituent les villes. Dans cette double orientation se manifestent une division et une dissociation entre l'intérêt porté au spatial et l'attention dirigée vers le social. D'un côté les formes concrètes, de l'autre les structures abstraites. La mise en relation des deux domaines ne cesse de présenter des difficultés. C'est peut-être que l'on a trop pris l'habitude de considérer l'espace de la ville en dehors de la question la plus générale et la plus fondamentale, celle de l'espace lui-même et de sa signification, de sa place, de son rôle dans la vie des hommes. L'espace urbain cache l'espace dès que cet espace apparaît comme une figure particulière et un ensemble de formes caractéristiques. Pourtant ce qui est en question dans la ville c'est l'espace lui-même, ce sont nos rapports à l'espace, individuels et collectifs tout à la fois* » (Ledrut, 1976, p. 7).

Parallèlement, on peut s'interroger sur les spécificités de la sociologie rurale. Comme le rappelle Denis Perreault (1990) : « *Il a fallu que le milieu rural soit secoué par des mutations profondes, dont l'industrialisation-mécanisation et l'urbanisation accélérée sont les éléments les plus révélateurs, pour qu'il devienne « objet d'intérêt » pour le sociologue. Tant que la société rurale dominait la vie nationale et en constituait le principal horizon, elle restait ignorée, attendant pour exister comme "objet de science" de devenir objet d'inquiétude* » (Perreault, 1990, p. 318), et, un peu plus bas : « *Maryvonne Bodiguel* (1985) *va plus loin et précise, dans un texte de réflexion épistémologique sur le concept d'espace rural, comment la notion d'espace rural a pris son autonomie avec l'arrivée en scène des technocrates de l'aménagement du territoire. Ces derniers, devant l'obligation de définir de manière opérationnelle l'espace rural, l'identifièrent comme un espace résiduel une fois l'espace urbain défini* » (Perreault, 1990, p. 319). Une fois posée la question de l'autonomie supposée de ce champ du savoir sur les rapports à l'espace, Perreault montre comment Maryvonne Bodiguel, s'appuyant sur Nicole Mathieu (1982) caractérise les trois démarches théoriques différentes qui traversent l'approche du milieu rural : « *La première peut être qualifiée de structuraliste : elle consiste à penser qu'il existe des structures spatiales ou des complexes spatiaux que le travail de recherche doit mettre en évidence. Il s'agit donc de révéler des réseaux de relations, de les décoder, d'en analyser chaque liaison, de voir s'ils se reproduisent ou s'ils sont instables et ce, sur un espace pré-découpé sur des critères statistiques ou administratifs.*

La deuxième démarche est qualifiée de culturaliste et consiste à classer les campagnes selon leur degré d'association au progrès de la société urbaine. Cette théorie diffusioniste se fonde sur la dichotomie moderne/traditionnel et sur la notion de continuum spatial dans lequel évolueraient des systèmes de valeurs (...). La troisième tendance a d'abord été affirmée par des auteurs marxistes et des chercheurs travaillant actuellement sur ces bases. Ils critiquent en général les théories précédentes et cherchent à rendre compte des articulations entre rapports sociaux et production de l'espace, l'espace rural n'étant qu'un point de réflexion parmi d'autres » (Bodiguel, 1985, p. 71, citée par Perreault, 1990, p. 321-322).

C'est dans une position proche de la dernière dont parle Maryvonne Bodiguel que j'entamais ma thèse de doctorat de sociologie portant le titre, il est vrai assez énigmatique, *Imaginaire social, le Languedoc* : « *Segmenter un champ du social, en traçant par exemple les frontières d'un espace géographique, culturel, social, politique ou économique reviendrait à dire qu'à l'ère de la mobilité généralisée, non seulement des marchandises, des hommes ou de la monnaie, mais aussi des référentiels, des mythes et des simulations, (...) il existerait un champ clos, homogène, cohérent, sur lequel on pourrait s'informer à l'aide d'un travail théorique. Ici, le Languedoc est un "point de vue". Un endroit d'où peut s'observer le social. Un endroit où coexistent de nombreuses pratiques, certaines activant du "local", d'autres, des connexions sur un social élargi – probablement comme partout ailleurs –. Il ne s'agit pas de définir une réalité du Languedoc d'hier ou d'aujourd'hui, mais d'observer à partir de ce point – puisqu'on s'y trouve – certains moments du social* » (Gilbert, 1979, p. 9). Ce que j'essayais de préciser plus loin : « *Existe-t-il un clivage entre centre et périphérie qui permette de construire une "sociologie de l'opposition", ou bien centre et périphérie ne sont-ils que le produit de notre imaginaire géographique des luttes ? En ce cas, ne sommes-nous pas contraints d'aborder une "sociologie du consensus" qui permettrait de comprendre comment centre et périphérie se produisent réciproquement ? Comment Paris et Languedoc font ménage ? (...) Se situer en Languedoc, ce n'est pas être là pour approfondir l'approche d'un champ du social (spatialement, politiquement, culturellement, économiquement délimité), mais bien pour prendre quelque recul, chercher un point qui permette une mise en relief des pratiques et des discours du social sur lui-même* » (*ibid.*, p. 27-28).

On peut avancer l'idée selon laquelle sociologie urbaine et sociologie rurale ont été toutes deux des sociologies des rapports sociaux dans des espaces marqués par des dominations successives socio-historiques de modes d'occupation spécifiques du territoire. Qu'elles ont peut-être péché toutes les deux par focalisation abusive sur les aspects phénoménologiques dominants propres à tel ou tel type de territorialisation sur tel ou tel type de sous-espace, sans voir l'importance des

articulations entre l'ensemble des sous-espaces et les successions historiques de leurs agencements et réagencements. Maryvonne Bodiguel nous explique que Placide Rambaud à travers ses travaux et ceux du Centre de Sociologie Rurale de l'École des hautes études évite ce débat théorique en contournant le choix opposition ou continuité du rural et de l'urbain : « *Villes et campagnes sont devenues la traduction historique d'une tension née au moment où l'industrie conquérait l'une au dépens de l'autre, et semblait consacrer l'avancée technique de celle-là et le relatif immobilisme de celle-ci. Cependant, rattacher des modes de vie, des attitudes et même des organisations sociales à des milieux écologiques soulève de nombreux problèmes et notamment celui de la continuité ou de l'identité d'éléments qui existent ici et là* » (Rambaud, 1969, p. 8). Elle nous indique que Rambaud rejoint ici une opinion émise par Georges Friedmann en 1951, selon laquelle on trouve du rural en ville et de l'urbain à la campagne et qu'il est quasi impossible d'individualiser ces deux pôles. Rambaud, nous dit Bodiguel, propose alors de mettre sous le vocable d'*urbanisation* : « *non plus seulement l'action de la ville sur la campagne ni l'accroissement de la population des villes par la venue des ruraux, mais l'invention d'un mode de vie en voie de devenir universel et réaliser l'unité de l'homme social. Ce mode de vie ne peut être réduit au comportement actuel des villes. Les agents de ces transformations sont aussi bien ruraux que citadins* » (*ibid*, p. 9, cité par Bodiguel, 1986, p. 78).

Quand, en 1980, je proposais qu'on ne parle plus d'« *espace rural* », mais d'« *espace urbain peu dense* » (Gilbert et Meistersheim, 1980a), je rajoutais que si les grilles de lecture et les outils d'intervention des ingénieurs du Génie rural et des Eaux et Forêts étaient alors largement concurrencés par ceux des ingénieurs des Ponts et Chaussées (notamment avec l'explosion de l'urbanisation péri-urbaine de lotissements et de pavillons individuels rendue possible par la promulgation de la Loi d'orientation foncière (LOF) en 1967, à l'occasion de la naissance du ministère de l'Équipement), il fallait s'attendre assez rapidement à ce que ce soient ceux des ingénieurs des Télécommunications qui deviennent dominants dans une société en phase de « *résilliation* » (de tissage de réseaux multiples, formels et informels, de communication) (Gilbert, 1985). Il suffisait simplement d'observer la réalité des rapports sociaux spatialisés en transformation dans les espaces dits ruraux, ainsi que d'anticiper un peu à partir d'études comme le rapport de Simon Nora et d'Alain Minc (Nora et Minc, 1980). Les évolutions des décennies suivantes ne m'ont pas démenti (sauf que je n'avais pas prévu que les opérateurs des communications seraient surtout des opérateurs privés). Il s'agit donc, aujourd'hui plus encore qu'hier, de repenser une sociologie des rapports sociaux spatialisés dont les objectifs sont pluriels.

La contemplation attentive – et nécessairement jubilatoire – de la fresque d'Ambrogio Lorenzetti, sur les murs de la salle du conseil du Palazzo Pubblico de Sienne (Italie), réalisée en 1338, sur les effets du bon et du mauvais gouvernement à la ville et à la campagne, conduit à constater qu'il y a déjà fort longtemps que l'on sait que l'espace est l'expression des rapports sociaux[1].

Raymond Ledrut le rappelait en 1976 : « *L'espace n'est jamais un réceptacle vide, distinct et séparable des relations. Les êtres ne remplissent pas l'espace, les villes n'occupent pas l'espace en y dessinant une figure. Bien au contraire, l'espace est déterminé par des relations : d'une part comme espace général qui est pour nous une manière de concevoir et de produire certaines structures concrètes et d'autre part comme espace singulier et propre dans la mesure où les relations, à différents niveaux (économique, idéologique, culturel, etc.) qui interfèrent du reste, se traduisent à nous et dans la vie par des configurations plus ou moins stables* » (Ledrut, 1976, p. 12).

On retrouve dans cette approche le même type d'exigence sociologique que celles d'Alain Touraine lorsqu'il affirme avec la plus forte détermination que la sociologie ne saurait s'arrêter à l'analyse de « *situations* », c'est-à-dire de formes et qu'elle doit, au contraire, s'efforcer de n'analyser que les « *relations* » qui sous-tendent les situations le plus facilement observables (1974). Dès lors qu'on ne fait plus prévaloir les formes, mais les relations, doit-on persister à segmenter les approches en fonction des formes ? À pratiquer une division scientifique du travail fondée sur des apparences – changeantes dans le temps, qui plus est – de rapports sociaux enfouis ? Ledrut ne le pense pas lorsqu'il nous dit qu'« *en fait, avec la forme, c'est le concept de ville lui-même qui s'effondre. Est-il même possible de parler d'espace urbain ? Cela aurait un sens si un tel espace s'opposait à un autre espace, l'espace rural en l'occurrence. Et du reste il est vrai que la ville n'existe que par rapport à la campagne, que son concept suppose celui de la campagne et que son pouvoir implique l'existence d'un monde dominé. (...) On peut se demander dans quelle mesure cette opposition et cette distinction ne sont pas en train de s'effacer du fait même du développement et du règne progressif de l'urbanisation. Car l'urbanisation n'est pas la domination du monde urbain, c'est (...) la*

1 - Une comparaison soutenue de cette fresque avec les planches des *Très riches heures du Duc de Berry*, ferait sans doute apparaître aussi que la fresque de Lorenzetti s'inscrit déjà dans un contexte de modernité où le « bon gouvernement » (aujourd'hui on dirait « *la bonne gouvernance* » permet à tout un chacun, à la ville comme à la campagne, d'entrer dans un processus de réflexivité et de récursivité (ce que je fais, je le fais en raison de ce que je sais des conséquences de ce que je fais sur un environnement – notamment politique – qui me permet, en retour, de faire ce que je fais), alors que les planches des *Très riches heures*, réduites à la vie rurale, font surtout apparaître les rapports figés d'une société de classes et la domination de l'aristocratie foncière sur le peuple paysan.

transformation plus ou moins rapide du monde rural (...) en simple secteur (...) d'un monde urbanisé. (...) L'espace urbain n'est pas plus urbain que le rural. Il apparaît une nouvelle homogénéité mais aussi une nouvelle différenciation de l'espace social » (*ibid.*, p. 45-46). « *L'organisation spatiale d'un territoire n'est que la forme concrète, ou matérielle, de l'organisation sociale d'une société (ou formation sociale) donnée. Quant à l'organisation sociale, elle est l'ensemble des rapports qu'entretiennent entre eux les différentes structures sociales (de la famille à l'État) et les activités ou fonctions qui leur correspondent* » (*ibid.*, p. 47).

Une telle sociologie devra s'interroger sur « *les métamorphoses de la question spatiale* » dans nos sociétés postindustrielles, en montrant comment elles sont le reflet de celles de la question sociale (Castel, 1995). Ce ne sont pas simplement les mécanismes d'exclusion ou de « *désaffiliation* » qu'il conviendrait pour autant de prendre en compte, mais les métamorphoses du travail, des temps de travail, du statut du salariat, du statut de l'entreprise (Ettighoffer, 1992), de la modification des rapports au temps due au développement des transports rapides et des transports à bas prix, de la modification des rapports à l'espace et au temps due au développement exponentiel des NTIC (Toffler, 1890, 1995).

La façon dont Anthony Giddens aborde la question du rapport à l'espace (indissociablement liée à celle du rapport au temps) au travers de son concept de « *délocalisation* » fait naturellement partie d'une nécessaire sociologie des rapports sociaux à l'espace, dans le cadre d'une sociologie plus vaste de l'espace public. On doit s'intéresser, en particulier, aux « conséquences » de cette dé-localisation, comme le fait, entre autres, Giddens, lorsqu'il évoque le développement induit des gages symboliques et des systèmes-experts (Giddens, 1994). Une sociologie des rapports sociaux à l'espace, quand elle introduit la question de l'espace public, devra méditer cette assertion de Giddens selon laquelle « *L'avènement de la modernité distingue progressivement l'espace du lieu, en favorisant les relations avec un autrui absent, avec lequel on n'est jamais en situation de face-à-face. Dans le contexte moderne, le lieu est de plus en plus fantasmagorique : les différents "théâtres" sociaux sont complètement pénétrés et façonnés par des influences sociales très lointaines. Le site n'est plus seulement structuré par ce qui est présent sur scène ; la "forme visible" de la scène dissimule les relations à distance qui déterminent sa nature* » (Giddens, 1994, p. 27). Elle devra également s'engager dans les perspectives ouvertes par Bruno Latour : « *localiser le global, redistribuer le local, connecter les sites* » (Latour, 2006).

Enfin, pour reprendre le débat sur la traduction du terme d'*Öffentlischkeit*, cette notion d'*espace public* renvoie autant aux dimensions spatiales de la socialisation qu'à l'impératif de communication publique dans l'élaboration de l'action collective. Pour autant, cette assertion ne semble pas contradictoire avec celle de Giddens... Ce point de vue permet de considérer les choses de façon tout à fait pratique, comme j'ai tenté de le faire en abordant deux questions d'aménagement urbain, telles qu'elles m'ont été soumises par des décideurs publics.

La rue : un espace public d'urbanité

(Billet paru dans le numéro spécial d'un bulletin municipal d'une commune des Pyrénées-Orientales, consacré à la sécurité routière et à un projet d'aménagement de la traversée de l'agglomération)

Les sociétés contemporaines, depuis plus de deux siècles, captent des pans de plus en plus nombreux de l'activité humaine dans des bulles ou des sphères privées, fermées et individuelles. L'habitat, le travail, les déplacements font partie de ces pans. Dès lors il convient de s'interroger sur la raison d'être des « espaces publics ». Sont-ils simplement ce qui reste quand tout ce qui pouvait l'être est passé dans les sphères du privé, de l'individuel, de l'intime ou du domestique ? Les espaces qu'aucun, individuellement, ne veut plus prendre en charge ? Ou bien, au contraire, peuvent-ils être perçus comme des lieux des sociabilités directes, des lieux de la socialité ou du lien social ?

La rue, par exemple, n'est-elle que le tuyau, exclusivement fonctionnel, permettant de déverser et de canaliser les flux de personnes allant travailler ou en en revenant, allant envoyer leurs lettres et leurs paquets ou en en revenant, allant à l'école, au stade, au cimetière ou en en revenant, traversant tous les jours le village ou venant occasionnellement le visiter ? Ou bien, au contraire, est-elle un endroit de rencontres, pas toujours prévues, de hasards, d'échanges, de reconnaissances mutuelles, de solidarités circonstancielles, de flâneries et de rêveries ?

Ou bien, est-elle les deux à la fois ?

Doit-on alors la concevoir uniquement pour les fonctions techniques qu'elle doit remplir : assurer l'écoulement de tant de véhicules par heure, leur croisement, prévoir les espaces de dépassement, les espaces de stationnement, les endroits pour la traversée des piétons, les pistes cyclables, etc. ? Peut-on espérer, dans ce cas, trouver les bons ingénieurs, le bon modèle mathématique de déplacement assurant zéro défaut, zéro embouteillage, zéro accident ? Ces ingénieurs et ces modèles existent-ils ? Doit-on se résoudre à se plier à leurs injonctions ?

Peut-on aussi la concevoir comme lieu où l'on aura, bien entendu, cherché à répondre aux besoins de déplacement, de stationnement ou de sécurité, mais dont la police principale serait assurée par l'intelligence des usagers ? Celle qui procure cette capacité à comprendre la nature publique d'un espace, la variété des usages qui s'y développent, l'enrichissement que chacun peut trouver en indexant sa conduite, sa locomotion, ses attitudes sur celles des autres. En respectant les logiques, besoins, appréhensions, difficultés éventuelles, perceptions, attentes et plaisirs de l'autre : de l'enfant, du vieillard, de l'infirme, du cycliste, de la maman, de l'automobiliste qui cherche une place de stationnement, du livreur de gaz, du postier, de la porteuse de pain... En se comportant, en quelque sorte, avec urbanité, c'est-à-dire, selon le dictionnaire, avec une « politesse où entre beaucoup d'affabilité naturelle et d'usage du monde ».

Que pouvons-nous attendre de nous ? Que nous soyons des machines égoïstes, enfermées dans leurs œillères, aux courses folles que seuls les génies du calcul et des modèles théoriques du déplacement sauraient mettre en relation sans trop de casse, quitte à renforcer la répression si d'aventure l'un ou l'autre échappait aux règles du modèle (qu'il a, en quelque sorte, accepté que l'on construise pour lui) ? Ou pour éviter que l'un ou l'autre ne s'approprie l'espace en raison de sa puissance, de l'importance numérique de son groupe ou de sa violence ? Ou bien, au contraire, que nous soyons des individus responsables, des acteurs capables d'occuper avec talent les espaces que nous voulons garder publics, c'est-à-dire appartenant à tous ?

Dans ce cas, puisque la richesse et la qualité des usages d'un espace public dépendent de celles de ses usagers, pourquoi ne pas les inviter à la conception de ces espaces, afin que chacun, à l'heure du projet, puisse rencontrer l'autre et comprendre sa différence, moduler ses attentes en fonction de celles des autres, participer à l'élaboration d'un projet négocié dont il pourra alors se sentir porteur et protecteur ? Bien sûr, les savoirs techniques, les dispositions réglementaires, les contraintes financières devront être intégrées. Versés à bon escient dans le débat, ils n'apparaissent pas comme l'ultima ratio du projet, mais comme autant de cadres et d'outils qui en permettent l'émergence et le dessin des configurations globales.

Cette pédagogie citoyenne du projet collectif est probablement la clef qui nous permettra de nous comporter avec urbanité sur des espaces dont nous aurons collectivement décidé qu'ils doivent être et rester publics.

Yves Gilbert

Arguments de la réponse à une consultation de la Direction régionale de l'Équipement du Languedoc-Roussillon sur la qualité des espaces publics

Lancée il y a déjà une dizaine d'années, la consultation visait à identifier un certain nombre de cas « d'aménagements d'espaces publics de qualité » afin d'établir un document (une plaquette) pour conseiller les maîtres d'ouvrage (maires) et les maîtres d'œuvre (architectes-urbanistes) dans leurs réalisations...
À noter que la DRE demandait explicitement qu'un sociologue fasse partie de l'équipe de projet.
La réponse, qui a finalement été retenue par la DRE, commençait par interroger les objectifs de la consultation.

Qu'est-ce qu'un espace public ?
À l'inverse de ce qu'on entend habituellement en aménagement (et chez les aménageurs), pour un sociologue, un espace public est d'abord un espace qui fait l'objet d'une appropriation par le public. Que cette appropriation ait été voulue ou non. En conséquence, les espaces que le travail d'enquête conduira à examiner, sont plus nombreux et divers que ceux qui, sur les documents d'urbanisme, ont fait l'objet d'une délimitation et d'un codage expliquant leur future destination publique (emplacements réservés).

Qu'est-ce que la qualité d'un espace public ?
Si l'on pense l'espace public en termes d'aménagement, on peut supposer que les critères permettant d'en apprécier la qualité sont ceux qui vont porter sur son entretien (qualité et résistance des matériaux, facilité de nettoyage), sa sécurité (matériaux, surveillance, éclairage, etc.), son confort, on accessibilité, etc.
Si on le pense en termes d'appropriation, on pourra dire que la qualité d'un espace public dépend de la qualité et de la densité de son appropriation par le public (ce qui n'est pas incompatible avec les premiers critères, mais qui en fait, pour beaucoup, des variables dépendantes...).

Comment identifier les ingrédients de la qualité ?
Certainement pas en photographiant les aménagements réalisés ici où là, au prétexte qu'ils « sont de qualité » et en suggérant qu'il n'y a qu'à les reproduire là où l'on veut pour obtenir de semblables résultats (or, c'est la fonction principale de la plaquette ou du catalogue), mais en analysant le processus d'élaboration de la décision qui a conduit à la réalisation ou l'aménagement de tel ou tel espace dont on a le sentiment qu'il « fonctionne » (qu'il a du sens pour les usagers qui le pratiquent et qu'il ne se présente pas comme une zone de non droit ou une décharge publique pour ceux qui en ont la police en charge).

Quelles méthodes utiliser ?
Pour examiner la qualité de l'appropriation : l'observation et les discussions avec les usagers directs.
Pour examiner le processus de décision : l'entretien avec les divers acteurs de la décision...

Quels enseignements tirer des observations de terrain et des entretiens ?
Associer ce que l'on peut alors définir comme espace de qualité et ensemble du processus de conception et d'élaboration des espaces considérés. Dégager une démarche et un état d'esprit. Seuls ceux-ci sont transposables d'un endroit à un autre, par contre, ni les matériaux, ni les configurations, ni les usages ne sont transférables, ils sont contextualisés. S'ils fonctionnent, c'est qu'on aura permis qu'ils assurent l'intelligence de leurs contextes et de leurs acteurs. Étymologiquement, qu'ils auront acquis la capacité à en *com-prendre* leurs acteurs.

Yves Gilbert

4.2 Une sociologie de l'imaginaire

Pour étayer son intérêt pour la prise en compte de la dimension imaginaire des pratiques et des rapports sociaux, Jean-Pierre Sironneau (1986, p. 5) cite un extrait du célèbre texte d'Ernst Bloch sur Thomas Münzer : « *si l'on veut saisir réellement les conjonctures et les virtualités de l'époque, il faut nécessairement tenir compte, à côté des facteurs économiques, d'un autre besoin et d'un autre appel. Car si les appétits économiques sont bien les plus substantiels et les plus courants, ils ne sont pas les seuls ni, à la longue, les plus puissants : ils ne constituent pas non plus les motivations spécifiques de l'âme humaine (...)* » (Bloch, 1975, p. 79). « *Là encore,* nous dit-il, *un renversement s'est opéré. Tout d'abord, face à une conception linéaire de la causalité, qui voulait à tout prix poser une infrastructure ou un facteur dominant, s'est affirmée la pluri-dimentionnalité de la réalité sociale : tout changement social est aujourd'hui considéré comme le résultat d'une multitude de facteurs, structurels et culturels, qui agissent et rétroagissent les uns sur les autres. Les travaux de G. Gurvitch, G. Balandier, ou E. Morin en sont en France la plus patente illustration* » (Sironneau, 1986, p. 5).

Cornélius Castoriadis aborde d'abord la question sous l'angle de l'analyse des institutions : « *La vue moderne de l'institution, qui en réduit la signification au fonctionnel, n'est que partiellement correcte. Pour autant qu'elle se présente comme la vérité sur le problème de l'institution, elle n'est que projection. Elle projette sur l'ensemble de l'histoire une idée empruntée non pas même à la réalité effective des institutions du monde capitaliste occidental (qui n'ont jamais été et ne sont toujours, malgré l'énorme mouvement de "rationalisation", que partiellement fonctionnelles), mais à ce que ce monde voudrait que ses institutions soient* » (Castoriadis, 1975, p. 183). Il ajoute, plus loin : « *Lorsqu'on affirme, dans le cas de l'institution, que l'imaginaire n'y joue un rôle que parce qu'il y a des problèmes "réels" que les hommes n'arrivent pas à résoudre, on oublie donc, d'un côté, que les hommes n'arrivent précisément à résoudre ces problèmes réels, dans la mesure où ils y arrivent, que parce qu'ils sont capables d'imaginaire ; et, d'un autre côté, que ces problèmes réels ne peuvent être problèmes, ne se constituent comme ces problèmes-ci que telle époque ou telle société se donne comme tâche de résoudre, qu'en fonction d'un imaginaire central de l'époque ou de la société considérée* » (*ibid.*, p. 187).

Ouvrant des perspectives pour sérier les dimensions de l'imaginaire social, Jean-Pierre Sironneau, en en soulignant l'usage polysémique (ce dont il se félicite, d'ailleurs, puisqu'il considère que c'est d'abord un signe de bonne santé), propose trois significations qu'il considère comme fondamentales : « *La première a trait à la dimension mythique de l'existence sociale : c'est elle qui inspire les mythanalyses sociologiques et conduit à mettre en lumière les mythes dominants d'une époque, d'une culture, d'une nation, d'une génération littéraire ou artistique, d'une classe sociale ; la seconde se réfère à l'imagination d'une société autre : elle est à l'œuvre dans les utopies, les millénarismes, les idéologies révolutionnaires. C'est l'imaginaire de l'espérance (...). Enfin, la troisième et la plus récente vise l'imaginaire le plus moderne et le plus quotidien, imaginaire à l'œuvre dans les pratiques de tous les jours : le paysage urbain, les objets les plus familiers, les rencontres les plus fortuites, les parcours les plus ordinaires, les distractions les plus populaires* » (Sironneau, 1993, p. 47-48).

Restent à développer les approches et méthodes qui commencent à s'affirmer et à s'affiner en matière de sociologie de l'imaginaire et de l'imaginaire social en s'inspirant de travaux comme ceux de Patrick Legros, Frédéric Monneyron, Jean-Bruno Renard et Patrick Tacussel, même s'ils signalent d'entrée les difficultés de l'exercice : « *Il est certes paradoxal de présenter au lecteur un chapitre de méthodes après avoir écrit que l'interprétation offrait une vision très relative des imaginaires sociaux, notamment du fait des méthodes employées pour les étudier.*

Pourtant il nous apparaît nécessaire de mettre en lumière quelques unes d'entre elles pour montrer comment le chercheur peut puiser dans son environnement le matériau qu'il utilisera ensuite dans son analyse de la société ; car c'est en correspondant avec cet environnement qu'il éveillera en lui ce que Bachelard séparait sous la forme de la raison et de la poésie » (Legros *et alii*, 2006, p. 113).

Une approche de l'espace public ne peut faire l'économie d'une sociologie de l'imaginaire parce que la rencontre d'acteurs dans un processus de débats et de discussions, voire de disputes, ne peut s'appréhender que comme rencontre de visions du monde, de schémas de pensée, de réflexes discursifs et langagiers, de représentations de soi-même et d'autrui. C'est, indépendamment des questions de statut social et de légitimité (réelle ou supposée) à s'exprimer, l'une des dimensions constitutives à la fois de l'intérêt et des difficultés des processus de transaction[2].

4.3 Une sociologie des rapports d'autorité

Une sociologie de l'espace public est principalement une sociologie des rapports d'autorité. Elle porte sur la distribution des pouvoirs entre les divers pôles des espaces publics (quelles qu'en soit la taille et la localisation) et, en ce sens s'inspire du vaste matériau constitué par les approches sociologiques du pouvoir et de la domination. S'intéressant à cet aspect des choses, elle porte alors sur les rapports de pouvoir (rapports de classes, de castes, modèles de hiérarchies sociales, etc.), les figures de la domination (traditionnelle, charismatique, bureaucratique, etc.), les stratégies de conquête des positions dominantes (rivalités, concurrence, alliances, etc.). Mais elle ne peut se borner à ces dimensions qui ne portent finalement que sur la distribution, entre les acteurs en présence, des positions, des statuts et des prérogatives du leadership dans des situations sociales plus ou moins localisées.

2 - Il y a quelques années, j'ai été invité – au pied levé – à remplacer une collègue pour l'animation d'une journée de formation sur le thème de la « gestion du stress » (à propos duquel je n'ai aucune compétence particulière), auprès d'un public d'agents hospitaliers mêlant des infirmières et infirmiers, des aides-soignantes et aides-soignants et des agents d'entretien. J'étais convaincu qu'il fallait apporter des éléments permettant à chacun de ne pas supporter seul des situations difficiles et de se retrouver, au contraire, dans une lecture partagée du problème, ce qui ne résolvait pas tout, mais qui permettait de socialiser des situations vécues comme personnelles, et, peut-être, de construire des réponses collectives (solidarités, propositions de changement, revendications, etc.). Avant tout, chacun des groupes de métiers était convaincu que le mal venait des autres. J'ai alors tenté, et réussi, un exercice de réflexion sur les représentations de soi et des autres. J'ai demandé aux participants de dessiner un mouton. Mais la consigne était que chacun devait entrer dans la peau d'un personnage et dessiner l'animal en conséquence. Les personnages proposés étaient respectivement : une brebis, un agneau, un autre mouton (nous n'avons pas épilogué pour savoir s'il s'agissait de moutons ou de béliers), un berger, un boucher, un cuisinier et, bien entendu, un aviateur. À partir de là, la discussion sur les rapports entre les différents groupes de métiers est devenue beaucoup plus facile.

Une sociologie des rapports d'autorité, dans le cadre d'une sociologie plus générale de l'espace public, devra également s'interroger très finement sur les fondements de la légitimité des acteurs d'un espace à y *faire autorité*, c'est-à-dire non pas tellement à y exercer des positions dominantes en termes de pouvoir, qu'à s'y exprimer *en connaissance de cause*, c'est à dire forts d'une expérience des enjeux de cet espace (par formation professionnelle, par responsabilité politique, par fréquentation et usage réguliers).

4.4 Une sociologie de la culture et des interculturalités

Cette complexité ne tient pas seulement aux conséquences d'une hétérogénéisation des espaces de proximité, des voisinages, des cohabitations. Elle tient beaucoup, me semble-t-il, au paradoxe contemporain que constituent, simultanément, les tendances à l'hétérogénéisation et la complexification des environnements de proximité, d'une part, et à l'homogénéisation et la banalisation des logiques planétaires, d'autre part. C'est dans cette perspective que l'on peut essayer de penser la place et la dynamique des cultures dans l'espace public.

Une première attention pourra être portée à la façon dont sont pensées, dans les espaces publics, l'expression et l'écoute des cultures (qu'elles soient ethniques, religieuses, sociales, professionnelles ou politiques), entre la domination d'une culture unique (celle de la finance ou celle de la communication, par exemple) et le brassage relativiste multiculturel. On s'intéresserait ensuite à la façon dont ces cultures (quels que soient les espaces de leurs manifestations) entreraient en discussion les unes avec les autres. Comment respecter le squelette, et les facettes singulières et identitaires de ces cultures, tout en assurant leur entrée en interactions ?

On imagine l'intérêt d'une telle approche dans le cadre de l'analyse de la recomplexification des rapports sociaux en milieu rural aujourd'hui du fait des phénomènes massifs d'« *exode urbain* », et dans la perspective d'élaboration d'espaces publics de délibération portant sur la nouvelle chose publique commune. « *Les phénomènes d'acculturation sont alors à reconsidérer : il ne s'agit pas nécessairement d'une simple transformation de la culture, mais éventuellement d'une création de nouveaux modèles culturels. (...) Les sociologues de (l'École de Chicago), Thomas, Znaniecki, Park, effectuaient (...) sur des groupes et des classes sociales des observations selon des problématiques parallèles. Un ensemble de concepts proches étaient*

proposés et discutés dans le sillage des recherches sur les relations interculturelles : outre acculturation (et contradictoirement) déculturation, désorganisation et sous-culture » (Ansart, 1999, p. 127).

Aux concepts d'assimilation ou d'acculturation, contenant le principe de l'absorption , on cherchera à approfondir l'intuition d'Yves Pedrazzini, lorsqu'il évoque le concept de *culturation* (Pavageau, Gilbert et Pedrazzini, 1997), sorte de métissage contrôlé et consenti, sorte de métalangage des acteurs engagés dans des destins communs, contribuant à construire des mixtes culturels dans lesquels des question, pourtant propres à chacune des cultures, peuvent trouver des solutions acceptables pour tous dans des espaces pluriculturels. La construction de la relation interculturelle, qu'elle se fasse entre professionnels de domaines distincts, acteurs de rôles différents (politique, technique, administratif, usager), répond certainement aux mêmes enjeux que ceux de *l'individuation*, capacité pour un individu de se dégager des contraintes de sa culture propre (familiale, religieuse, de quartier, professionnelle, etc.), tout en en conservant l'originalité et l'esprit, pour entrer dans un rapport à l'autre non grégaire.

On sait que, depuis déjà de nombreuses années, certains organismes internationaux, notamment au sein de la Communauté Européenne, cherchent à promouvoir les échanges interculturels pour permettre l'intercompréhension des peuples (en particulier des jeunes), pour permettre de « *penser l'Europe* » (Morin, 1990). Mais ces initiatives restent beaucoup trop l'apanage d'acteurs spécialisés ou particulièrement impliqués, et ne produisent pas les effets en cascade que l'on pourrait en attendre, notamment la transposition des enseignements tirés des expériences internationales à des contextes locaux où se jouent pourtant – à des échelles différentes – les mêmes enjeux.

Il serait intéressant d'analyser très finement les mouvements et les discours de collectifs d'habitants de différents quartiers de Berlin engagés dans une résistance contre la gentrification en cours. En effet, depuis la chute du Mur – mais déjà avant, en réalité –, on voit des quartiers entiers – surtout de l'ancienne partie de l'Est, comme Prenzlauer Berg ou Frierichshain – frappés de « boboïsation » galopante[3]. L'analyse des arguments de résistance de ces collectifs, s'ils vont au-delà de la critique des répercussions en termes de coût (ce qui est déjà

3 - Ne manquant jamais d'humour pour personnaliser leurs lieux de petits noms ou de surnoms, les Berlinois ont surnommé une avenue qui s'appelle la Kastanien Allee (Avenue des Châtaignes), et qui voit circuler une faune très homogène de jeunes et beaux bourgeois-bohêmes branchés : la « Casting Allee ».

une critique légitime en soi) et portent sur la défense des caractéristiques pluriculturelles et de la richesse sociale de leurs quartiers, peut fournir un matériau très riche pour montrer comment la question de la mixité urbaine est directement vécue comme un enjeu de la qualité de l'occupation de l'espace. Ce qui est d'ailleurs reproché à la gentrification, c'est son caractère homogénéisateur et, naturellement, excluant. Dans la culture unique qui se met en place, les échanges se bornent à des signes de reconnaissance mutuelle, de connivence, d'échanges de codes, comme dans n'importe quel espace approprié par un groupe dominant, voir exclusif.

Si l'on reprend la façon dont Cornélius Castoriadis pose la question de l'autonomie (1975, p. 140-141), fondement de l'accès au statut de sujet-acteur, on pourra considérer que la conquête du discours du « je » sur celui de « l'autre », du conscient sur l'inconscient, doit s'opérer simultanément à deux niveaux pour que se développent des liens qui *relient* sans *entraver*. D'une part, elle s'opère au niveau du rapport entre chaque individu et ses attaches avec son groupe initial d'appartenance. Il s'agit du processus d'individuation dont j'ai déjà parlé. Il ne consiste pas à rompre les amarres avec ses origines, mais à établir la distance nécessaire pour en faire des atouts et non des rets. D'autre part, elle s'opère au niveau du rapport entre chacun des individus impliqués dans le débat et les autres. Il s'agit du processus de reconnaissance de la singularité de l'autre (tel qu'il vit et voit les choses et non tel qu'on imagine qu'il les vit et voit). Il s'agit de la reconnaissance de ce que j'appelle l'expertise d'usage de l'autre.

4.5 Une sociologie du changement social (développement social et local) et du mouvement social.

Sur chaque espace public, et aux échelles aussi différenciées qu'un coin de rue ou qu'un quartier urbain ou un pays rural, voire en des dimensions plus vastes, on peut observer la construction de protocoles d'élaboration de la décision collective (le projet) et traquer les enjeux, les écueils, les résistances, mais aussi les voies de passage, les habilités et les processus de construction des règles communes (Reynaud, 1989), de l'éthique de la discussion (Habermas, 1999) ou des protocoles. Mais on peut aussi examiner les tractations qui s'y déroulent en termes de changement social.

Peut-il se jouer une autre destinée que celle que trace Alain Touraine (1974) lorsqu'il considère, en définitive, qu'un système d'action historique chasse l'autre, ce qui veut dire qu'il y a toujours des gagnants et des perdants ? L'ouverture d'espaces du débat public ne constitue-t-elle pas l'opportunité de transformer les termes du changement social, porté par un seul acteur dont les représentations et le projet finissent par s'imposer à tous, en une série d'agencements permanents où les apprentissages effectués sur des espaces de proximité des relations microsociales, peuvent s'appliquer à des espaces de localisation et de dimensionnements tout autres ? Albert Einstein disait qu'en matière de justice et de vérité il n'y avait aucune différence entre les petits et les grands problèmes. Je pense qu'en matière d'éthique de la discussion et de culture du projet collectif, il n'y a pas grande différence entre ce qui se pense et s'agit sur des petits espaces publics et ce qui se pense et s'agit sur de grands espaces publics. Pas grande différence non plus entre ce qui se pense et s'agit sur des espaces réels et bien physiques et sur des espaces virtuels.

Aussi peut-on dire que la grammaire, l'alchimie et les talents à l'œuvre dans les transactions routinières de la vie quotidienne forment la matrice des changements sociaux de beaucoup plus grande ampleur. Que le mouvement social n'est pas nécessairement porté par un acteur historique, mais par une éthique partagée de la construction de la décision collective dans le foisonnement et l'enchevêtrement des multiples espaces publics qu'il s'agit d'occuper et de développer. Qu'enfin, le mouvement social est bien l'affaire d'acteurs, mais pas tant d'acteurs collectifs (dont les regroupements seraient marqués par des similitudes groupales, claniques ou tribales et dont les logiques d'action relèveraient du corporatisme ou du conformisme), que d'acteurs singuliers, *individués*, inspirés par le désir de la rencontre de l'autre, outillés pour entrer en débat à partir de leurs expertises, prêts à tenter le défi de l'inconnu, de l'imagination et du compromis (agencements transactionnels). C'est cette *société des individus* (Elias, 1991) qu'on a alors envie d'appeler, et elle seule, la *société civile*.

Comme le dit Cefaï, pour Alain Touraine, « *la société civile, faute de "valeurs communes ou de règles permanentes de l'organisation sociale", se présente comme "un champ de débats et de conflits dont l'enjeu est l'usage des biens symboliques". Elle n'est plus tant définie par le rapport à l'État, à l'entreprise et à la famille qu'elle n'apparaît comme une extension indéfinie des luttes, des controverses et des batailles pour des styles de vie, des droits et des identités – une sorte de nouvelle "Offentlichkeit". Ce qui se dessine, c'est une "société civile anti-essentialiste, réflexive, contingente et entièrement dirigée par les acteurs"* » (Cefaï, p. 419).

4.6 Une sociologie de la discussion et de la réflexivité

> *« Voler son langage à un homme au nom même du langage tous les meurtres légaux commencent par là ».*
> Roland Barthes (1970, p. 53)

Une sociologie qui s'interroge sur la discussion et la réflexivité, dans l'espace public, est une sociologie qui s'interroge simultanément sur deux niveaux. C'est d'abord celui des objets visés, dont on vient de voir les diverses approches nécessaires, mais c'est aussi celui de la posture même de la sociologie et des sociologues par rapport à ces objets et, tout particulièrement, par rapport à leurs acteurs.

Deux questions semblent devoir être approfondies dans cette perspective : celle de la formation des savoirs et celle des langages. En ce qui concerne la formation des savoirs, les disciplines qui s'intéressent à la question de l'espace public, *comme espace de transaction des expertises des acteurs engagés dans des logiques d'action*, doivent être capables de considérer l'expérience transactionnelle comme génératrice, en elle-même, des savoirs concernant les formes du lien et du changement social. Savoirs portant tout autant sur les paysages référentiels des différents acteurs en présence, que sur les voies de passage pouvant s'établir d'un acteur à l'autre dans un référencement permanent à un espace commun, source et destination des interactions. Savoirs également sur ce qui, d'une façon plus globale, mais à partir des expériences des relations de proximité, *fait société* aujourd'hui. Non en traçant de vastes fresques plus ou moins divinatoires sur le présent et le devenir de nos mondes qui changent (et qui ont toujours changé), et qui ne sont véritablement que des mondes *postanciens*, mais en examinant l'expérience concrète de construction de nouveaux systèmes d'action. En examinant avec pragmatisme et sans trop d'arrière-pensées ou d'*a priori*, des savoirs sociétaux en train de se constituer dans l'action.

En ce qui concerne la question du langage, il est temps de revenir sur les préceptes durkheimiens ou bourdieusiens selon lesquels il faut couper la science du commun et ce, prioritairement en dressant une barrière langagière. Si les savoirs proviennent de la réflexivité des acteurs (Giddens, 1994), pourquoi faudrait-il les en déposséder en les leur rendant incompréhensibles ? Pourquoi faudrait-il voler aux hommes leur langage, au nom même du langage ?

Latour parle de l'interprétation, par les sociologues, du langage des acteurs et met en garde contre la tendance de premiers à réduire à quelques catégories et significations préétablies le sens de la parole des acteurs : « *Il nous faut résister à l'idée qu'il existerait quelque part un dictionnaire où tout le vocabulaire bigarré des acteurs serait traduit par un nombre restreint d'entrées dans le lexique social. Pour pratiquer la sociologie de l'association, il faut avoir le courage de ne pas remplacer une expression inconnue par un terme déjà répertorié. C'est là qu'apparaît toute la différence scientifique, politique et même morale entre les deux sociologies* » (Latour, 2006, p. 69). Il ajoute que les sociologues doivent éviter de produire un *métalangage*, qui risquerait de se superposer à celui que produisent déjà les acteurs engagés dans des processus de réflexivité.

Bien entendu, renoncer à la pratique de l'ésotérisme scientifique, renvoie les scientifiques à leurs postures. Leur participation à la formation des savoirs et à la construction de l'action doit être d'autant plus rigoureuse qu'elle gagne en transparence. On est bien au delà des simples suggestions à la recherche, de la part de ces scientifiques, de plausibilité ou de vraisemblance auprès d'acteurs sociaux, on est plutôt soumis à la vérification permanente que les postures scientifiques ne soient pas des impostures intellectuelles.

Une sociologie de la discussion et de la réflexivité devra enfin s'intéresser aux conditions d'expression et d'enregistrement des expertises des acteurs légitimés par les enjeux de cet espace. Aux façons dont sont promues et évaluées les règles établissant les *protocoles du débat public* assurant la formation d'une autorité partagée ou, comme le dit Jean-Yves Trépos, d'une *expertise distribuée* (1996).

5. Rupture, implication, intervention

Si on identifie l'espace public comme le lieu de la construction, de la complexification et de la régénération des rapports sociaux, la question, pour les sociologues est de savoir quelle posture adopter, en tant que sociologues, par rapport aux interactions des acteurs sociaux qui s'y rencontrent ou s'y confrontent. Plusieurs se posent cette question avec Bernard Lahire (2004) ou Didier Vranken et Olgierd Kuty (2001).

Deux thématiques se dégagent, sans nécessairement se distinguer l'une de l'autre. C'est d'abord celle de la relation ou de la distinction entre l'objectif de production de connaissances scientifiques et celui de la validation concrète de ces connaissances, voire de leur application à des situations vécues, autrement dit entre l'objectif de recherche fondamentale et l'objectif de validation et de recherche appliquée, voir d'application pratique ou de recherche action. C'est ensuite celle de la relation entre le chercheur et son objet. Non pas tant pour les raisons maintes fois évoquées des choix à opérer entre distance et empathie – qui apparaissent, finalement comme des questions d'école –, que pour comprendre les processus de formation des savoirs (surtout lorsqu'ils portent sur les actions et interactions d'individus et de groupes engagés dans des situations de complexité croissante) et interpeller la discipline sur sa capacité à accompagner la réflexivité des acteurs.

On interrogera, pour commencer, certains préceptes doctement livrés par Durkheim (1987) et Bourdieu (1983), comme celui de la rupture en particulier.

Le modèle des sciences exactes est-il le référent dont la sociologie doit continuer à se revendiquer, quitte à ne passer – en raison de son incapacité à produire les mêmes rigueurs et les mêmes conditions d'expérimentation que son modèle – que pour une science molle ? Ou bien doit-elle continuer à définir son objet, quitte à bousculer les lignes, et son rapport à son objet, quitte à bousculer les sociologues, comme nous suggèrent de le faire des auteurs comme Anthony Giddens (1994), Bruno Latour (2006) ou, encore, Alain Touraine (2007) ?

5.1 La sociologie, fille de la Révolution industrielle et mère de l'intranquillité

« *Je n'ai point tiré mes principes de mes préjugés, mais de la nature des choses* » (Montesquieu, 1979, t. 1, p. 115).

5.1.1 La triple rupture

Le sociologue doit faire face à un triple problème dans l'approche et les interprétations du monde social. D'abord, il doit trouver leur place à deux formes apparemment antagoniques d'investigation la démarche déductive et la démarche inductive ; ensuite, travaillant sur le monde sensible dont-il fait partie en tant qu'individu, il doit également trouver leur place à deux sensibilités d'approches (qui désignent, non seulement les méthodologies d'analyse, mais aussi les faits mêmes susceptibles de faire l'objet de son attention), son approche d'observateur et son approche d'acteur du monde social ; enfin, il doit arbitrer entre des modèles explicatifs (et/ou compréhensifs) qui souvent se présentent comme irréductibles les uns aux autres, mais qui, c'est du moins ce qui se pense de plus en plus fréquemment, peuvent se prêter à des assemblages dont la validité peut tenir à des contextes, des échelles, des questions variables. Ces difficultés ne se confondent pas, elles s'entrelacent.

Dans le premier cas, il s'agit de savoir comment articuler deux modalités de la construction d'un savoir scientifique, comme l'indique Bachelard : « *Depuis William James, on a souvent répété que tout homme cultivé suivait fatalement une métaphysique. Il nous paraît plus exact de dire que tout homme, dans son effort de culture scientifique, s'appuie non pas sur une, mais bien sur deux métaphysiques et que ces deux métaphysiques naturelles et convaincantes, implicites et tenaces, sont contradictoires. Pour leur donner rapidement un nom provisoire, désignons ces deux attitudes philosophiques fondamentales, tranquillement associées dans un esprit scientifique moderne, sous les étiquettes classiques de rationalisme et de réalisme* »

(Bachelard, 1963, p. 1) ; et comme il le précise un peu plus loin : « *Peut-être alors devrait-on prendre comme première leçon à méditer, comme un fait à expliquer, cette impureté métaphysique entraînée par le double sens de la preuve scientifique qui s'affirme dans l'expérience aussi bien que dans le raisonnement, à la fois dans un contact avec la réalité et dans une référence à la raison* » (*ibid.*, p. 3). C'est en récusant le principe de la nécessaire articulation entre ces deux modalités que les sociologues en sont venus à distinguer, à opposer et même à séparer, parfois très violemment, sociologie théorique, abstraite et scientifique et sociologie pratique, appliquée, et pragmatique.

Dans le deuxième cas, on se trouve face à la question du rapport aux valeurs et, en conséquence, à l'objet. Cette question est exprimée par Durkheim quand il explique que les faits sociaux doivent être considérés comme des choses, en particulier lorsqu'il le fait dans la préface de la seconde édition des *Règles de la méthode sociologique* : « *Qu'est-ce en effet qu'une chose ? La chose s'oppose à l'idée comme ce que l'on connaît du dehors à ce que l'on connaît du dedans. Est chose tout objet de connaissance qui n'est pas naturellement compénétrable à l'intelligence, tout ce dont nous ne pouvons nous faire une notion adéquate par un simple procédé d'analyse mentale, tout ce que l'esprit ne peut arriver à comprendre qu'à condition de sortir de lui-même, par voie d'observations et d'expérimentations, en passant progressivement des caractères les plus extérieurs et les plus immédiatement accessibles aux moins visibles et aux plus profonds (...). Traiter les faits d'un certain ordre comme des choses (...) c'est en aborder l'étude en prenant pour principe qu'on ignore absolument ce qu'ils sont, et que leurs propriétés caractéristiques, comme les causes inconnues dont elles dépendent, ne peuvent être découvertes par l'introspection, même la plus attentive* » (Durkheim, 1987, p. XII-XIII). Elle est exprimée aussi par Weber, quand il distingue le rapport aux valeurs du jugement de valeurs : « *L'un des thèmes fondamentaux de la pensée wébérienne est l'opposition déjà analysée entre le jugement de valeur et le rapport aux valeurs. L'expérience historique est par essence création et affirmation de valeurs. La science de la culture est compréhension de cette existence et sa démarche est le rapport aux valeurs. La vie humaine est faite d'une série de choix par lesquels les hommes édifient un système de valeurs. La science de la culture est la reconstruction et la compréhension des choix humains, par lesquels un système de valeurs a été édifié* » (Aron, 1988, p. 523). Et quand il signale les difficultés d'appréhension et de compréhension de ces valeurs : « *Cette intelligibilité ne signifie nullement que le sociologue ou l'historien comprend intuitivement les conduites. Tout au contraire, il les reconstruit peu à peu d'après les textes et les documents. Pour le sociologue, le sens subjectif est à la fois immédiatement saisissable et équivoque* » (*ibid.*, p. 504).

Dans le troisième cas, on se trouve face à la question des choix paradigmatiques et, plus avant, du rapport complexe et parfois ambigu du chercheur à un paradigme : « *On ne comprendrait pas que les sociologues puissent aussi fréquemment se renier comme tels en proposant, sans autre explication, des explications qu'ils ne devraient accueillir qu'en désespoir de cause, si la tentation de l'explication par les opinions déclarées ne se trouvait renforcée par la séduction générique de l'explication par le simple dont Bachelard a inlassablement dénoncé l'inefficacité méthodologique* » (*ibid.*, p. 36).

En philosophie des sciences, « *les obstacles épistémologiques sont des représentations qui paraissent évidentes et qui, à certains moments, ont pu même être utiles, mais qui finissent par bloquer la connaissance. Il faut alors qu'on réussisse à "sauter l'obstacle" et opérer ce que Bachelard nomme une rupture épistémologique* »[4]. Il faut bien voir que ces obstacles sont intérieurs à la pensée scientifique elle-même : les connaissances premières (qui se révèlent après coup des erreurs premières, en raison du processus de rectification indéfinie qui doit affecter la démarche scientifique), les connaissances générales (presque toujours des connaissances vagues), l'obstacle substantialiste (qui rattache tout à une substance fondamentale en oubliant l'importance des relations).

Mais l'importance que Bourdieu a accordé plus particulièrement à certaines opérations de rupture nécessaires à l'établissement d'une position scientifique (Bourdieu *et alii*, 1983) comme le recours aux statistiques, le recours à un travail de définition préalable « *comme construction théorique provisoire* » (*ibid.*, p. 28) (renvoyant en cela aux préceptes de Durkheim[5]), l'application du principe de non-conscience, pour lutter contre l'illusion de la transparence (*ibid.*, p. 29), a conduit nombre d'apprentis sociologues et de sociologues plus confirmés à considérer que l'enjeu de la rupture épistémologique portait exclusivement sur la « *rupture avec le sens commun* ». La question de l'acceptation nécessaire d'un double mouvement rationalisme/réalisme ou théorie/pratique et de la gestion de ses articulations, comme celle de la construction d'une distance critique et d'une capacité de réagencement, voire de panachage des références paradigmatiques, en fonction des exigences ou des résistances des terrains, sont, en général, escamotées. Tout au plus, conduisent-elles à marginaliser ceux qui entendent les poser. Et il y a probablement du vrai dans ces considérations : « *La révolution de la pensée, la rupture épistémologique, est l'ennemie définitive de la science et des scientifiques car elle est une cause de remise en question fondamentale de leurs attitudes et de leurs comportements* »[6].

4 - Lu sur Internet : http://perso.orange.fr/sos.philosophie/bachelard.htm
5 - *Cf.* les sept pages qu'il consacre à la définition du suicide (Durkheim, 2002, p. 1-7).
6 - *Ibid.*, 49.

5.1.2 Rupture ou conversion ?

L'inconfort de la position du sociologue

Si l'adoption d'une attitude scientifique à l'égard de quelque objet que ce soit nécessite des efforts permanents pour surmonter les différents types d'obstacles épistémologiques, celle du sociologue lui demande en plus de s'extraire, d'une façon ou d'une autre, du monde social dont il fait partie en même temps qu'il l'étudie. Cela lui est d'autant plus difficile, d'une part en raison des sensibilités ou des engagements qui peuvent être les siens, en tant qu'individu (et que membre d'un groupe social particulier, donc en raison de son propre habitus, pour reprendre le vocabulaire de Bourdieu) ; d'autre part, en raison du fait que le langage qu'il va devoir utiliser pour construire son analyse est le même, à peu de choses près, que celui qu'utilisent les non sociologues pour parler, à leur façon à eux, des mêmes objets (du moins dans leur apparence phénoménologique).

Durkheim perçoit bien cette question et l'exprime dans les toutes dernières lignes des règles de la méthode : « *Nous croyons, au contraire, que le moment est venu pour la sociologie de renoncer aux succès mondains, pour ainsi parler, et de prendre le caractère ésotérique qui convient à toute science. Elle gagnera ainsi en dignité et en autorité ce qu'elle perdra en popularité. Car tant qu'elle reste mêlée aux luttes des partis, tant qu'elle se contente d'élaborer, avec plus de logique que le vulgaire, les idées communes et que, par suite, elle ne suppose aucune compétence spéciale, elle n'est pas en droit de parler assez haut pour faire taire les passions et les préjugés* » (Durkheim, 1987, p. 144). Et Bourdieu la reprend quand il dit : « *Et comment chacun ne se sentirait-il pas un peu sociologue lorsque les analyses du sociologue s'accordent complètement avec les propos du bavardage quotidien et que le discours de l'analyste et les propos analysés ne sont plus séparés que par la barrière fragile des guillemets* » (Bourdieu *et alii*, 1983, p.41).

Non content d'être condamné à l'errance théorique, liée à l'application obligée du processus de rectification indéfinie, à l'acceptation de l'inachèvement des regards portés, de la dégradabilité des explications, à l'intensification de la complexité du monde et de la pensée qui le pense, à la construction d'un langage ésotérique, le sociologue est aussi condamné à une sorte de bannissement social (sauf à opter pour les paradigmes imposant des méthodologies « *sensibles* », introspectives et empathiques) et ce d'autant plus que son travail porte sur des relations sociales quotidiennes et de proximité.

L'alignement

Le rattachement à des postures convenues ou des ensembles paradigmatiques à vocation englobante (et ayant réponse à tout) a souvent constitué une sorte d'échappatoire à ces condamnations. Comment expliquer autrement le succès et le totalitarisme de certains paradigmes à certaines époques ? Comment l'expliquer mieux qu'Edgar Morin lorsqu'il est exclu du parti communiste (au terme d'un processus que d'ailleurs Gabriel Garcia Marquez aurait pu décrire en forme de « *chronique d'une exclusion annoncée* ») et qu'il explique le sentiment qu'il ressent alors (et ce n'était pas seulement parce qu'il avait perdu de bons camarades...) : « *Exclu ! Exclu ! À Rome, les bannis étaient privés de leur citoyenneté, de leur foyer, de leurs dieux lares. Le châtiment était pire que la mort, car, après la mort, ils erreraient sans sépulture. Et moi, j'étais seul dans la nuit, tous étaient au chaud, dans les foyers, dans les meetings. J'étais seul comme un fantôme pendant que partout dans le monde les ouvriers marchaient au son de la marche ukrainienne, ignorant ceux qui tombaient en route, dans leur procession vers l'avenir. À jamais j'avais perdu la communion, la fraternité. Exclu de tout, de tous, de la vie, de la chaleur du parti. Je me mis à sangloter. Ce fut comme un malheur d'enfant. Énorme et très court* » (Morin, 1970, p. 173-174). Ce texte très touchant et honnête que nous livre Morin est très important. Tout d'abord parce qu'il montre la violence de son sentiment de perte totale de références, alors qu'il a tout fait pour se faire exclure : « *Le parti, c'était ma communication cosmique, l'amour de l'humanité, le placenta maternel et aussi la réprimande sévère, l'autorité implacable, la sagesse du père. C'était ma famille. Comme la famille génitrice, je le haïssais, l'injuriais, le fréquentais le moins possible, mais je l'aimais, j'étais lié à lui par mes fibres premières* » (*ibid.*, p. 174) : ensuite, si ce texte est si touchant, c'est parce que c'est probablement en raison de cette exclusion – mais aussi parce que cette exclusion était devenue inéluctable en raison même des positions de Morin – qu'il va pouvoir se libérer du boulet paradigmatique qu'était devenu l'orthodoxie marxiste dans la façon de penser le monde et qu'il va pouvoir développer la pensée complexe : « *(...) la société est unitas multiplex, elle porte en elle, pour reprendre sur un autre terrain une formule fameuse, "l'union de l'union et de la désunion"* » (Morin, 1984, p. 67).

La rupture épistémologique de Morin, c'est ici son *désalignement* d'un cadre paradigmatique englobant et figé (parce que s'interdisant le principe de rectification indéfinie). Et la position n'est pas confortable : « *Il n'y a aucune garantie contre la fragilité de la complexité, sinon dans l'auto-régénération permanente de la complexité elle-même. C'est dire que si nous voulons être libres, nous devons courir les risques de la liberté. Les sociétés d'oppression sont celles qui ne veulent courir aucun risque.*

Mais, par là même, elles courent à terme le risque de leur effondrement » (*ibid.*, p. 71). Ou encore, quand il dit : « *Il n'est pas de site privilégié qui légitime et objective la connaissance, mais une quête difficile et incertaine de la vérité et de la vérifiabilité. La sociologie doit rester un champ conflictuel. Plus précisément, je conclurais ainsi : dans ce problème de l'exclusion et de l'inclusion, dans cette dialectique où l'on ne peut jamais totalement s'exclure de la société et où, en un certain sens, nous avons besoin de nous inclure pour la comprendre en profondeur, on ne peut s'exclure, mais on peut se distancier. La nécessité de se distancier implique une lutte contre l'égocentrisme et l'ethnocentrisme, mais cette lutte elle-même implique la reconnaissance de la subjectivité pour y résister* » (*ibid.*, p. 25).

Bourdieu s'exprime aussi sur la difficile posture du sociologue, après avoir expliqué en quoi elle était déjà suspecte, parce que dérangeante : « *(...) la sociologie est une science spécialement difficile, spécialement improbable. Une des difficultés majeures réside dans le fait que ses objets sont des enjeux de luttes ; des choses que l'on cache, que l'on censure, pour lesquelles on est prêt à mourir. C'est vrai pour le chercheur lui-même qui est en jeu dans ses propres objets. Et la difficulté particulière qu'il y a à faire de la sociologie tient très souvent à ce que les gens ont peur de ce qu'ils vont trouver. La sociologie affronte sans cesse celui qui la pratique à des réalités rudes ; elle désenchante. C'est pourquoi, contrairement à ce que l'on croit souvent, et au dedans et au dehors, elle n'offre aucune des satisfactions que l'adolescence recherche souvent dans l'engagement politique* » (Bourdieu, 1980, p. 21).

La place que Bourdieu avait conquise dans l'appareil académique français, comme l'efficacité de son paradigme ont conduit plus d'un à lui faire le reproche d'avoir créé un esprit de système et, finalement, un socle confortable d'interprétation universellement valable de quelque dimension du monde social que ce soit. Morin n'a-t-il pas parlé avec un certain agacement de « *la pensée bourdivine* » ? Il semble que si l'on devait émettre ces réserves, on devrait plus le faire avec ses disciples (dont certains confessent, tout en s'en distançant aujourd'hui, avoir approché un tel système). Bernard Lahire, par exemple, lorsqu'il confie à un journaliste de Libération qu'il se sent « *hétérodoxe de la tradition bourdieusienne, mais pas adversaire* »[7] ; et François de Singly, avec plus de précision : « *Quand j'étais "croyant" dans cette vision savante du monde, ce parti pris ne me gênait pas trop* » (Singly, 2004, p. 16).

7 - LAHIRE B., Interview dans *Libération*, par Jean-Baptiste Marongiu, jeudi 26 février 2004, publié le 13 mars 2004.

On peut parler, dans les cas de figure exposés ci-dessus, de comportements d'*alignement*, au moins temporaire, de la part de sociologues probablement attirés vers des systèmes de sens, des paradigmes rassurants et totalisants (le marxisme, le structuralisme génétique). Il ne faut pas sous estimer l'importance du contexte académique et social dans ce type de ralliements. Bien souvent, une position d'extériorité par rapport aux paradigmes dominants, bien qu'elle soit souvent une des conditions des avancées et des découvertes, correspondait à une marginalisation presque toujours fatale... On connaît des grands noms de la sociologie qui ont toujours été tenus à l'écart des cénacles en raison de leur trop grande indépendance et de leur incapacité à se ranger derrière des bannières bien identifiées. On peut imaginer le sort de ceux qui n'ont jamais réussi à se faire entendre, pour des raisons analogues et dont les idées resteront inconnues ou, plus vraisemblablement, seront exhumées plus tard par des chercheurs respectueux qui feront justice à l'ignorance, ou, malheureusement peut-être, par des suivistes peu scrupuleux que la chute de leurs maîtres à penser laissent orphelins et qui s'empareront en les faisant leurs, des idées laissées en jachère par leurs promoteurs inconnus.

La conversion et les nouvelles religions

En s'interrogeant toujours sur cette troisième dimension de la rupture épistémologique, concernant la relation avec un système de sens, à savoir comment on organise et réorganise ses systèmes interprétatifs, on peut constater que certaines postures de sociologues correspondent plus à des conversions qu'à des ruptures et même qu'à des alignements sur des systèmes existants et séduisants. On peut parler de conversion dans la mesure où ces adhésions se font au prix d'une remise en question systématique et récurrente de précédents paradigmes – plus souvent d'ailleurs d'un seul –, ce qui dénote un besoin qu'on aurait du mal à dissocier d'une entreprise de reniement. Ainsi peut-on s'interroger de la sorte quand, à la lecture des pages de l'introduction au *Temps des tribus*, Michel Maffesoli (2000) lance plusieurs fois ses piques contre Durkheim. Il s'y attache à décrire un sociologue explicatif, scientiste, poussiéreux, enfermé dans son officine, bref, à nous expliquer que ce fondateur était aussi d'un autre siècle ! (Ce que nous savions déjà plus ou moins). Comme si la crédibilisation des nouvelles thèses maffesoliennes nécessitait la mise au pilori de celles de Durkheim. (Il est vrai que le projet de Maffesoli était bien de proposer un nouveau paradigme pour la compréhension de la postmodernité).

On trouve aussi ce genre d'attitude chez certains « découvreurs » de la sociologie de l'École de Chicago. À les entendre, rien de ce qui s'est dit et écrit en dehors du paradigme de l'Illinois ne saurait être assez bon pour la discipline. On a pu entendre ainsi des enseignants de sociologie faire, à l'Université, l'apologie des méthodes compréhensives, de la sociologie du « *street corner society* » ou de l'interactionnisme symbolique et vouer aux gémonies toute forme de sociologie hypothético-déductive, rationnelle ou quantitative... Et enjoindre les étudiants à « choisir leur camp » !

Autant la déconfiture de Morin se lit, *a posteriori*, comme l'origine (ou le signe) d'une entreprise de reconstruction et d'ouverture à un réel et permanent travail de réflexion épistémologique, autant certaines volte-face ou certaines prises de positions ressemblent à des constructions d'orthodoxies dont on peut douter de l'apport véritable au-delà de la production de controverses et des renommées plus ou moins fugaces qu'elles procurent. Approfondissement des postures ou simple opération de distinction ?

Sans qu'il y ait nécessairement conversion et reniement d'un paradigme premier, ou croisade directe contre un ou des paradigmes, on trouve aussi des courants qui ressemblent de près à ces formes. Ainsi peut-on considérer un courant comme celui de l'individualisme méthodologique (Boudon, 1982, 1986, 2001) qui semble se fonder sur l'affirmation de points constituant des réfutations radicales de ce qui a été reconnu jusque là par une grande partie des courants de la discipline : ce sont les *individus* qui agissent (des acteurs individuels et non des acteurs collectifs au sens de la sociologie de l'action ; le social n'a pas d'autonomie propre) ; ils agissent par pur utilitarisme (ne subissant aucune forme de déterminisme pouvant conditionner leurs choix) ; ils construisent leurs actions en toute rationalité (ne connaissant aucune logique de conviction ou de don de soi) ; le résultat et les conséquences de l'action des individus (ainsi conçue) sont des effets émergents, des effets de composition des choix individuels (selon une logique incrémentaliste tout au plus limitée par la production d'effets pervers). Il y a donc un positionnement délibérément à contre-courant de ce que se partagent plus ou moins l'ensemble des courants (chacun apportant ses propres nuances) : « *Le principe de l'individualisme méthodologique doit donc être tenu pour un principe fondamental, non de la seule économie, mais de toutes les sciences sociales : histoire, sociologie aussi bien que science politique ou démographie. (...) Mais il faut ajouter qu'il n'est pas toujours facile de s'y tenir. Laissons de côté le cas des différentes variantes du holisme, qui rejettent ce principe pour des raisons métaphysiques ou idéologiques* » (Boudon et Bourricaud, 1982, 287).

On peut, pour illustrer cette sorte de « contre position », penser à la façon dont Raymond Boudon reprend la question posée par Bourdieu à propos du très faible accès des élèves d'origine populaire dans les grandes écoles de fabrication des élites (Bourdieu, 1969). Pour Boudon, si les enfants des catégories populaires n'accèdent pas dans les classements des grandes écoles, en proportion de ce qu'ils représentent dans la population globale, c'est, non pas en raison des déterminismes culturels et de l'absence de capital culturel et social sur lesquels les candidats sont évalués (selon Bourdieu), mais parce qu'ils n'ont pas jugé utile ou prioritaire de mettre en œuvre une stratégie de réussite... par exemple, parce son coût (global) leur aura paru prohibitif. Si on peut trouver une vraisemblance des observations de ce courant dans certains cas (les comportements d'individus dans des foules, le retour des parisiens à la fin du week-end, la panique boursière), marqués par leur dimension microsociologique ou leur intérêt sociologique relatif, on peut suivre Paolo Ceri lorsqu'il identifie ce courant à une « *conception hyposocialisée de l'action* » (Ceri, 1995, p. 73-87). Et, sans faire maladivement preuve de holisme méthodologique, on peut rester sceptique quant à la capacité d'un tel courant à rendre compte des logiques et dynamiques du social. Y a t-il rupture épistémologique, justifiant la remise en cause des paradigmes jusque-là partagés – et s'ils doivent l'être, qu'ils le soient –, ou simplement inversion délibérée et, finalement, en raison de la limitation (au moins apparente) de la pertinence du paradigme proposé à des phénomènes d'ordre microsociologique, aussi changement d'objet en même temps que changement d'échelle ? On sait, aujourd'hui combien le concept d'homo œconomicus ressemble à une représentation fantasmatique et complètement imaginaire du comportement des consommateurs au travers de la théorie des choix rationnels (Castoriadis, 1975) ; Boudon ne propose-t-il pas, en réalité, celui d'homo sociologicus, tout aussi imaginaire et fantasmatique ? Le paradigme a-t-il une autre fonction que celle de l'invalidation spectaculaire des paradigmes tenus pour fondés (même au prix d'aménagements réguliers) ?

Enfin, on doit aussi s'interroger sur les paradigmes qui s'autoalimentent, par « *surinterprétation* » en s'éloignant progressivement de toute préoccupation sérieuse de validation par des outils d'objectivation (même insatisfaisants). C'est le travers que Lahire relève dans la « sociologie » de Baudrillard : « *(...) la version habile-professionnelle (savante) de ce type de surinterprétation se caractérise par une inflation du discours interprétatif par rapport aux matériaux, c'est-à-dire par une surenchère ou un gonflement interprétatifs sans gain significatif de la connaissance de la réalité empirique ; l'ouvrage de Jean Baudrillard, "La société de consommation ; ses mythes, ses structures", est à cet égard un exemple révélateur. Au contraire d'autres*

textes du même auteur écrits dans une veine encore plus essayiste, il s'inscrit explicitement dans le champ des sciences sociales. (...) Cependant, les exemples ne constituent pas un corpus dont on connaîtrait les principes théoriques de sélection. L'auteur illustre ses interprétations par des exemples fabriqués, fictifs, par des "clichés" tirés de "l'actualité" (au sens large du terme), mais il n'est aucunement question d'enregistrements de faits empiriquement attestés. (...) Autrement dit, l'interprétation de la société de consommation par l'auteur ne se fonde pas sur des matériaux empiriques mais utilise des évocations empiriques non construites pour illustrer un propos construit en dehors de tout esprit et de toute pratique de l'enquête » (Lahire, 2005, p. 46-48). D'une certaine façon, Baudrillard tombe alors dans le piège de l'impérialisme de son paradigme : celui du simulacre et dans celui de sa posture : celle de l'hypercritique (Wieviorka, 2006). On ne pourra cependant d'autant moins lui reprocher de ne pas mettre en œuvre les outils habituels de la démarche scientifique, qu'il a très tôt refusé qu'on le considère comme un sociologue, même si c'était son statut d'universitaire.

Pour revenir à la question de l'ancrage des sociologues dans un courant, on peut se souvenir qu'il n'y a pas si longtemps, on demandait plus à un sociologue de se définir par rapport aux grands paradigmes en lice, ou à ses « socles conceptuels », voire à sa méthodologie (en principe en relation logique avec un paradigme) que par rapport à son objet de travail. Il est vrai, aujourd'hui, que l'on trouve de plus en plus une certaine tolérance à l'égard des métissages paradigmatiques. Encore faudrait-il qu'il ne s'agisse pas que d'un pur effet de mode et que ces métissages soient de nature à mieux appréhender la complexité et non la simple expression d'un relativisme mondain.

5.2 De l'inquiétude à l'implication

5.2.1 Inquiétude, indignation, engagement

« *Très souvent – pour ne pas dire toujours – une recherche sociologique commence par une question portant sur un phénomène macrosociologique* » annoncent Raymond Boudon et François Bourricaud dans leur dictionnaire critique de la sociologie (1982, p. 260). Les phénomènes sur lesquels portent ces questions peuvent prendre des formes variables (corrélation entre développements de l'urbanisation et du célibat, différences sensibles de taux de suicide dans différents pays de l'Europe de la fin du XIX^{e} siècle, absence de mouvement socialiste aux États-Unis à la fin du XIX^{e} et au début du XX^{e} siècles, alors qu'on en trouve dans tous les pays industrialisés de la vieille Europe, etc.). En fait, ce qui fait le sociologue, ce

n'est pas tant la survenue d'une nouvelle question, que *l'intranquillité* dont il fait preuve de façon permanente à l'égard du monde social. Habité par le besoin de comprendre les mécanismes qui agissent en deçà de l'apparence des choses, et celui de les mettre à jour – en procédant au travail de dévoilement qu'on va parfois lui reprocher – le sociologue est nécessairement « in-quiet », sans quiétude, sans repos, sans tranquillité. Il y a de l'enfant chez le sociologue, exprimant cette perpétuelle curiosité et générant les fameux et récurrents « *pourquoi ?* ». C'est probablement le sens de ce que dit Claude Lévi-Strauss quand il se penche sur les attitudes des étudiants de son époque, selon qu'ils étaient inscrits en droit ou en médecine, d'une part, ou en lettres ou sciences, d'autre part : « *Les premiers, qui se préparent à l'exercice d'une profession, célèbrent par leur conduite l'affranchissement de l'école et une position déjà prise dans le système des fonctions sociales (...), (constituent) une jeunesse (...) bruyante, agressive, soucieuse de s'affirmer même au prix de la pire vulgarité (...) Aux lettres et aux sciences, les débouchés habituels : professorat, recherche et quelques carrières imprécises, sont d'une autre nature. L'étudiant qui les choisit ne dit pas adieu à l'univers enfantin : il s'attache plutôt à y rester. Le professorat n'est-il pas le seul moyen offert aux adultes pour leur permettre de rester à l'école ?* (...) *Une réaction presque conventuelle incite (l'étudiant) à se replier temporairement ou de façon plus durable dans l'étude, la préservation et la transmission d'un patrimoine indépendant de l'heure qui passe, quant au futur savant, son objet est commensurable à la durée de l'univers seulement* » (Lévi-Stauss, 1976, p. 58).

Souvent, cette inquiétude, générant une volonté de savoir, se compose également d'un sentiment de crainte, de malaise, d'insatisfaction. C'est d'ailleurs, en général, ce que l'on entend, *au sens commun*, par ce terme : « *Si l'on peut dire que l'inquiétude sociologique est contemporaine des révolutions et des crises, c'est en ce sens qu'il faut l'entendre : le changement de structure appelle l'explication ; quand se dissolvent les systèmes de valeurs établis, il s'agit de trouver des principes d'intégration nouveaux qui rétablissent l'harmonie organique du corps social* » (Duvignaud, 1965, p. 2). Sentiment qui s'accroît dès lors que l'on prend conscience qu'il n'y a peut-être pas d'« *harmonie organique du corps social* » mais systèmes de relations changeants, en tension permanente, pas nécessairement égalitaires, pas nécessairement vertueux.

Les voies fragiles de l'indignation et de l'engagement

Que se passe-t-il alors quand, dans son décryptage du monde social, le sociologue est confronté à des réalités qu'il doit admettre d'un point de vue objectif et scientifique, mais qu'il ne peut tolérer d'un point de vue politique ou éthique ? L'analyse que fait Raymond Aron de la position de Montesquieu à propos de l'esclava-

ge (1988, p. 47-48) reste probablement exemplaire : « *Au livre XV, qui a pour titre : "Comment les lois de l'esclavage civil ont du rapport avec la nature du climat", on lit : "Il y a des pays où la chaleur énerve le corps et affaiblit si fort le courage que les hommes ne sont portés à un devoir pénible que par la crainte du châtiment. L'esclavage y choque donc moins la raison (...)" (Montesquieu, 1979, livre XV, chap. VII, t. 1, p. 394-395). (...) Il y a d'abord une explication simple, presque simpliste, de la relation entre le climat et l'esclavage. Mais dans le même passage se trouve la formule : "l'esclavage y choque donc moins la raison", ce qui implique que l'esclavage en tant que tel choque la raison et contient implicitement une référence universelle de la nature humaine. Dans un tel extrait sont juxtaposés les deux aspects de l'interprétation, d'une part l'interprétation déterministe des institutions en tant que faits, d'autre part le jugement porté sur ces institutions au nom de valeurs universellement valables* » (Aron, 1988, p. 47). Un peu plus loin, il s'interroge à propos des critiques faites à Montesquieu pour ses références à des lois universellement valables (dont le rédacteur n'est jamais cité, mais qui pourrait être Dieu lui-même) : « *Lorsque L. Althusser reproche à Montesquieu cette référence aux lois universelles de la raison et propose de se contenter de l'explication déterministe des lois dans leur particularité et des conseils pratiques tirés de cette explication déterministe, il le fait en marxiste. Or, si le marxisme condamne la référence aux lois universelles de la raison, c'est qu'il en trouve l'équivalent dans le mouvement de l'histoire vers un régime qui accomplirait toutes les aspirations des hommes et des siècles passés. En fait, les uns dépassent la philosophie déterministe par l'appel à l'avenir, les autres grâce à des critères universels de caractère formel. Montesquieu a choisi la deuxième voie pour dépasser la particularité. Il ne me parait nullement démontré qu'il ait eu tort* » (*ibid.*, p. 59-60).

On connaît aussi les positions d'un Max Weber sur la distinction que doit, selon lui, toujours maintenir le sociologue entre la position scientifique et la position militante (1994), « *Mais en définitive, rien n'est facile pour personne – ni pour le sociologue soucieux de son autonomie, ni pour le sociologue voulant entrer réellement en dialogue avec des militants ou intervenir avec quelque efficacité dans l'espace public tout en gardant une crédibilité scientifique – et les débats ne devraient pas se réduire à des échanges d'insultes académiques éculées (...) (mais devraient porter sur les) difficultés concrètes du passage de la pertinence et de la compétence scientifiques à l'utilité sociale et politique* » (Lahire 2004a, p. 60). Si pour le « *sociologue académique* », qui embrasse en tout premier lieu la cause scientifique, la question de l'utilité de la sociologie induit une réponse simple : la sociologie « *ne sert à rien d'autre qu'à produire des vérités scientifiques sur le monde social* », elle induit une réponse plus complexe pour le « *sociologue social* » qui embrasse la cause des dominés, des exploités ou des exclus.

Comme le signale Gilles Herreros « *Les pères fondateurs de la discipline ont souvent insisté sur le lien entre "ex"-plication et "ex"-teriorité, théorisant la nécessité du non-engagement, condition sine qua non de l'exercice du métier de savant. Pourtant, jamais les sociologues n'ont réussi à tenir une telle position. Un simple survol des étapes de la pensée sociologique en compagnie de R. Aron (1967), permet d le rappeler. (...) De Montesquieu à Durkheim la sociologie et les sociologues expriment des implications qui laissent entrevoir que la disjonction entre le savant et le politique ne peut être pensée que comme une figure idéal-typique "utopie rationnelle" dont l'événement reste largement improbable* » (Herreros, 2001, p. 277 et 279).

Les différentes « sociologies des intellectuels » (Hamon et Rotman, 1985 ; Bourdieu, 1984) ou les romans réalistes de David Lodge (1990, 1991) montrent, parfois de façon incisive, que la renommée et la légitimité dont se parent les intellectuels du sérail ne proviennent d'ailleurs pas nécessairement de talents ou de rigueur, mais, tout aussi bien d'opportunités biographiques, sociales ou politiques.

Les mots conclusifs du chapitre que Lahire consacre à cette question valent ici, tout aussi bien : « *Reste donc à penser, le plus correctement et le plus lucidement possible, les voies concrètes par lesquelles les sociologues peuvent, sans tuer ou affaiblir le scientifique qui est en eux, contribuer utilement à la réflexion et à l'action publique. Tout un programme* » (Lahire, 2004a, p. 65).

5.2.2 Une posture de compromis : l'implication

Tout un programme, nous dit Lahire, mais, disant cela, n'est-il pas en train d'enterrer le problème ? Une fois qu'on a identifié les pièges et dérives des positions et des postures, on pense qu'il suffit de ne pas y glisser, la chose étant rendue plus facile puisque le terrain est balisé. Est-il d'ailleurs si bien balisé ? Lorsque Lapassade et Loureau écrivaient leur manuel d'initiation à la sociologie (1974) – manuel qui fleure bon l'air du temps –, ils présentent l'histoire de la discipline comme celle d'une succession de prises de positions à l'égard de la société du moment et en particulier à celui des rapports de pouvoir. D'abord, son émergence est liée à celle du mode de production capitaliste (désignation conceptualisée et référencée de la société industrielle), ensuite sont classées les différentes positions prises par les précurseurs des sociologues ou les tout premiers fondateurs (positions nécessairement liées à l'acceptation ou au refus de cette société capitaliste) : celle de la critique sociale (Rabelais, Montaigne, Luther, Calvin, pensée libre et philosophie des Lumières), celle des « *irrégu-*

liers » ; celle des moralistes « *Avec un vocabulaire et des instruments d'analyse qui sont encore empruntés à l'idéologie dominante (...) ils démasquent l'action du pouvoir politique derrière tous les événements de la vie sociale* » (*ibid.*, p. 28), celle de la philosophie des Lumières qui va « *de plus en plus devenir synonyme de contestation avec Diderot, Rousseau, les Encyclopédistes (...) et, surtout, les matérialistes de la dernière génération des philosophes des Lumières* » (*ibid.*, p. 29). La troisième génération des philosophes des Lumières s'attaque directement à l'ordre existant et ses fondements (la monarchie, la religion). Lapassade et Loureau voient ensuite arriver les « *enragés* » et pré-communistes à l'époque révolutionnaire, la pensée contre-révolutionnaire (qui influencera particulièrement, selon eux, Auguste Comte). Ils sont suivis de porteurs du socialisme utopique, un peu avorté au travers du romantisme social ou du roman-feuilleton, jouant le rôle de critique sociale, mais vraiment porté par Saint-Simon (dont, toujours selon nos auteurs, la pensée « *ressemble à un socialisme de technocrates* » [*ibid.*, p. 33]). Enfin sont présentées les deux grandes doctrines qui vont encadrer la sociologie du XIX^e^ et du XX^e^ siècles : le positivisme et le marxisme.

Déjà dans cette histoire des origines de la sociologie, et dans les développements qui vont suivre, on voit que l'aune de la pureté de la discipline est le positionnement idéologique par rapport aux rapports sociaux. C'est évident quand les auteurs parlent, par exemple, de la façon dont Durkheim considère l'institution : « *l'institution se manifeste par des comportements et des modes de pensée (et non par l'aménagement des rapports de production)* » (*ibid.*, p. 164), « *cet héritage de modèles culturels est sinon l'objet, du moins un des effets de l'éducation (et non de la lutte des classes)* » (*ibid*, p. 164). Il y a donc un référent légitime (ici, le paradigme marxiste, et ses concepts de rapports de production et de lutte des classes) à partir duquel on peut indexer l'ensemble de la démarche disciplinaire.

Qu'est-ce qui prime dans ce type de présentation ? L'idée selon laquelle la sociologie est d'abord et avant tout une affaire d'adhésion idéologique ou d'engagement pour ou contre les pouvoirs, ce qui fera distinguer à nos auteurs les bons des mauvais sociologues. Ceux qui se préoccupent de « *la stratégie de lutte pour la révolution socialiste* » (Mao-Tse-Toung y est présenté comme un méthodologue de la sociologie) (*ibid.*, p. 55), et les « *conseillers du Prince* ».

Certes, il y a le contexte et la domination du paradigme marxiste, mais, si l'on veut bien s'y pencher un peu plus longuement, il y a derrière cette présentation une question qu'on ne peut éluder : la sociologie n'est-elle pas d'abord une affaire

d'engagement ? À la question : « *À quoi sert la sociologie ?* », ne doit-on pas ajouter immédiatement : « *Pourquoi devient-on sociologue ?* ». Sachant que parmi les dénominations possibles de cette discipline, avec celle de physique sociale concourrait celle de science politique, si on se posait cette question, ne serait-on pas surpris de voir apparaître des motifs qui tiennent en tout premier lieu, pour une bonne part des engagements, beaucoup moins au goût de la science qu'à celui de la politique ? : « *De petits glissements en petites accommodations, le sociologue social peut avoir du mal, en fin de compte, à maintenir les règles de l'art qui sont, à un moment ou à un autre, fatalement en contradiction avec ses pulsions ou ses convictions politiques* » (Lahire, 2004a, p. 61).

On peut considérer que la sociologie ne puisse être autre chose qu'un humanisme : c'est-à-dire une volonté de savoir issue d'une inquiétude, voire d'une indignation devant certaines formes des rapports sociaux, doublée d'une volonté de contribuer à l'action (à partir de postures d'intervention le plus clairement identifiées que possible). En ce cas, on peut penser que l'engagement initial, qui serait d'abord idéologique ou éthique, et même la vision du monde de ceux qui se destinent à cette discipline ne constituent pas, en eux-mêmes, des obstacles à la construction d'une analyse méthodique. À condition de poser au départ de toute construction de posture cette orientation initiale et de mettre en place, dans la pratique, les outils de la « critique de la critique ». Ce sont ces outils qui manquent quand des sociologues optent pour certains paradigmes, en principe en raison de leur grande pertinence scientifique alors que c'est tout simplement dans ces interprétations qu'ils se sentent le plus confortablement installés du point de vue idéologique. Pourquoi nier qu'il y a des paradigmes de droite comme il y en a de gauche ? Des paradigmes qui sont des voies d'accès à des postures surplombantes, parce que dans l'air du temps, dans la doxa du moment ? Et peut-on imaginer une sociologie purement scientifique (à l'instar d'une police scientifique) qui ne s'intéresserait qu'aux faits bruts, sans que la moindre question se pose sur le choix des faits observés ou sur les méthodes mise en œuvre pour le faire ? Ne doit-on pas considérer, au contraire, avec Gilles Herreros, qu'« *il n'y a de sociologies et de sociologues qu'engagés* » (Herreros, 2001, p. 277) ?

En ce cas, la question de la construction de la posture du sociologue, entre positions paradigmatiques et choix d'objets et méthodes de mobilisation de son expertise, devient celle de la construction d'un compromis explicité et soumis à des procédures d'évaluation entre engagement et pratique professionnelle (sans

distinguer entre pratique scientifique « pure » et la gamme des différentes pratiques d'intervention). Un compromis qu'on pourrait désigner sous le terme d'« implication ». L'implication serait la forme construite, délibérée, justifiée, explicitée et régulièrement réévaluée de la traduction de l'engagement personnel du sociologue, résultant nécessairement d'une part significative de positions éthiques et politiques de l'homme social qu'il est – et qu'il ne cessera jamais d'être –, dans différentes postures professionnelles. Cette construction concernerait tout autant le « *sociologue académique* » que le « *sociologue social* » (pour reprendre les termes peu avenants de Lahire), qui ne sont que les deux faces de « l'homme intranquille » qu'est le sociologue, et passerait par une nécessaire analyse critique régulière des paradigmes et des méthodologies associées utilisés. C'est ce que fait, par exemple, Bruno Latour dans son remarquable traité (car il s'agit certainement plus que d'un ouvrage supplémentaire), lorsqu'il décrit les cinq incertitudes auxquelles doivent accepter de se confronter la sociologie et les sociologues, ainsi que la posture de sociologue qui doit nécessairement en découler, celle qu'il appelle de « *sociologue de l'association* » en l'opposant à celle, beaucoup plus classique et beaucoup moins pertinente, de « *sociologue du social* » (Latour, 2006). C'est la maîtrise de cette implication qui pourrait définir les différentes modalités de la pratique d'investigation et d'analyse du sociologue et, dès lors qu'il entend contribuer aux dynamiques sociales, les formes et les amplitudes de son intervention.

5.3 De la sociologie à l'intervention

5.3.1 Le contexte

Dans leur ouvrage, Didier Vrancken et Olgierd Kuty (2001) prennent acte de l'éclatement des macrosystèmes de régulation sociale depuis la fin des années 70. Mais, ils attirent l'attention sur le risque que représenterait l'envie d'en tirer le constat d'une sorte de « fin du social ». Pour eux, après d'autres comme Touraine, par exemple, les enjeux, les conflits, les liens sociaux se cristallisent aujourd'hui sur des dimensions plus ponctuelles de l'espace social, mais n'en sont pas moins essentiels. Ils donnent, selon moi, toujours un sens à l'intervention des sociologues dans l'accompagnement de leur expression, de leur régulation ou de leur résolution. Mais ils demandent à ce que le sens, les méthodes et les postures de cette intervention soient affinées, critiquées et, surtout, mises en œuvre.

En effet, pour Olgierd Kuty : « *Le fait majeur qui donne aujourd'hui son sens à l'intervention est l'éclatement de l'action et de ses cadres sociaux. Cet éclatement est un des phénomènes les plus importants qui ait été noté par les analystes depuis une vingtaine d'années : système d'action concret (Crozier, 1977), balkanisation de la société (Reynaud, 1989), éclatement des logiques de l'action (Dubet, 1994), déconstruction de l'organisation (Friedberg, 1993), tels sont les thèmes qui reviennent régulièrement sous la plume des auteurs. Les approches classiques de la société globale ont été abandonnées. "Chaque système réel a un équilibre et une structure différents. Quant au système social tout court, il n'en a aucun, car il n'existe pas (...). L'ensemble social réel est un amas hétérogène et peu cohérent avec un très grand nombre de relations d'interdépendances partielles (...). Un système social n'est pas naturellement cohérent" déclare Reynaud (1989, p. 173 et 297). Le risque d'une telle approche est de rejeter toute forme de régulation collective comme nous y invite un courant de travaux, surtout anglo-saxons, portant sur l'individu postmoderne : ils donnent l'impression d'opposer dans un face à face l'individu et la société éclatée. Or il faut distinguer la macrorégulation des microrégulations. L'éclatement est celui d'une macrorégulation, qu'elle soit infrastructurelle ou simplement idéologique : celle-ci n'est plus une réalité avérée, automatique, donnée avant l'analyse : elle doit être prouvée. Par contre, les microrégulations prennent de l'ampleur : système d'action concret, communauté de projet, réseau d'action organisée, logique de subjectivation. C'est le fait nouveau témoignant de la nouvelle structuration de nos sociétés* » (Kuty, 2001, p. 132).

Pour Didier Vrancken, « *La division et la conflictualité sont devenues des expériences centrales de la modernité, voir constitutives du social (Lefort, 1986). Peut-être nous faudra-t-il d'avantage insister sur une dimension importante pour la suite de notre développement. Si le conflit s'est généralisé, diffusé, il n'en est plus pour autant structurant en regard de classes, de mouvements sociaux ou de grands acteurs émergeant autour d'enjeux collectifs mobilisateurs. Le conflit s'est diffracté, générant même des formes de banalisation* » (Vrancken, 2001, p. 247).

C'est aussi, par exemple, la position de Guy Minguet : « *La sociologie est de façon permanente tentée par une utopie : trouver la clé du changement social et, par là, réduire l'incertitude du destin de la société. D'où les efforts variés qu'on observe depuis un demi-siècle, en vue de constituer un ensemble de théories et de pratiques d'intervention. Or, cette tentation a été traitée d'au moins deux manières : par la recherche de lois générales de l'histoire, de facteurs fondamentaux de changement d'une part ; par la recherche de propositions rendant compte de la pluralité irréductible des processus de changement, de leur caractère contingent, localisé, provisoire et aux limites*

fluides, d'une tension permanente entre ordre et désordre d'autre part. L'épistémologue Karl Popper a définitivement fait justice de la première tentative et démontré son caractère contradictoire. Aujourd'hui, la plupart des sociologues sont plutôt convaincus de la puissance heuristique de la seconde » (Minguet, 2001, p. 19).

Ces approches sont à articuler avec celles d'Antony Giddens (1994) et de Bruno Latour (1991, 2006), qui portent et formalisent, tous deux, des regards très novateurs sur les évolutions des mondes contemporains. Anthony Giddens, dans son ouvrage sur *Les conséquences de la modernité* (Giddens, 1994), commence par dénoncer trois grandes « écoles » découlant de la sociologie classique interdisant une analyse satisfaisante des institutions modernes. C'est d'abord celle qui concerne le diagnostic institutionnel de la modernité en privilégiant une seule dynamique de transformation (Marx, avec la baisse tendancielle du taux de profit ; Durkheim avec l'industrialisme et l'impact dynamisant d'une division complexe du travail ; Weber, en privilégiant sa vision d'un capitalisme rationnel). C'est ensuite celle qui concerne l'objet principal de l'analyse sociologique, à savoir « la société ». Giddens trouve qu'il s'agit là d'une notion ambiguë (pouvant porter sur de « l'association sociale » au sens générique, ou bien sur un système spécifique de relations sociales. En outre, cette appellation comporte une connotation de « système fini » qui ne cadre pas avec ce qu'on peut dire des mondes contemporains. Enfin, l'approche de Durkheim d'un social « en soi », qui agirait sur les individus, ne cadre pas non plus avec le troisième point de mécontentement de Giddens. Il s'agit de l'absence régulière de prise en compte de la dynamique de la « *réflexivité* » dans les constructions et transformations sociales, à savoir l'articulation entre les pratiques sociales et la réflexion sur ces mêmes pratiques. Selon lui, les approches en sont insuffisantes : ou bien elles supposent que le savoir sociologique fournirait des informations sur la vie sociale susceptibles de permettre une maîtrise des institutions sociales (comme les sciences physiques permettent de contrôler la nature), ou bien elles supposent, comme le pensaient Marx et ses interprètes, que l'on peut « *utiliser l'histoire pour faire l'histoire* », à savoir que si on ne peut appliquer les découvertes des sciences sociales sur un sujet inerte, elles pourront s'imposer à travers leur compréhension par les agents sociaux.

Pour Giddens, ces approches sont trop réductrices. Le comportement des êtres humains dans la modernité suppose une double herméneutique : « *d'une part le savoir sociologique se développe en parasitant les concepts des agents profanes ; d'autre part les notions forgées dans les métalangages des sciences sociales sont systématiquement réinjectés dans l'univers des phénomènes qu'ils étaient initialement chargés de décrire.*

Mais cela ne conduit pas immédiatement à une transparence de l'univers social. Il y a un va et vient entre l'univers de la vie sociale et le savoir sociologique, et, dans ce processus, le savoir sociologique se modèle et remodèle l'univers social » (Giddens, 1994, p. 24). Pour lui, il s'agit d'un modèle de réflexivité dans lequel il n'y a pas de clivage entre un savoir sociologique qui se développerait d'un côté et une maîtrise plus grande du développement social et de l'action collective des agents. Tout en insistant sur l'impact déterminant des découvertes et des concepts sociologiques sur la modernité elle-même, cette position le conduit à relativiser la qualité de science de la sociologie : « *La sociologie (et les autres sciences sociales se rapportant aux être humains existants) ne génère pas, comme les sciences naturelles, un savoir cumulatif. Au contraire, le remplissage du monde social n'est pas facile à contrôler par ceux qui le proposent, ni par de puissantes institutions ou des instances gouvernementales. L'impact des sciences sociales et des théories sociologiques est pourtant énorme ; les découvertes et les concepts sociologiques ainsi que les données empiriques sont des éléments constitutifs de ce qu'est la modernité* » (*ibid*, p. 24-25).

Puis Giddens décrit ce qui, selon lui, caractérise la modernité : la dissociation du temps et de l'espace et leur recombinaison sous des formes permettant une « *distribution* » spatiotemporelle précise de la vie sociale ; la dé-localisation des systèmes sociaux (phénomène étroitement lié au précédent). Il montre, notamment, comment cette dé-localisation provoque des systèmes destinés à reconstruire la « *confiance* » autrefois fondée sur les relations d'interconnaissances localisées et sur la tradition (coutumes, rituels, etc.), au travers de la production de garants (comme l'argent) et du travail des systèmes-experts ; l'organisation et la réorganisation réflexives des relations sociales à la lumière des apports permanents de connaissance affectant les actions des individus et des groupes. « *Là où les sociétés traditionnelles scandaient les changements à l'aide de rites de passage, les agents modernes sont contraints de construire leur soi en établissant eux-mêmes un lien entre leur expérience individuelle et le changement social. (...) La modernité porte en elle un véritable impératif de réflexivité : les agents doivent savoir ce qu'ils font et pourquoi ils font ce qu'ils font. L'identité est dès lors le fruit d'une autoréflexivité grâce à laquelle l'individu parvient à tenir sur soi une continuité narrative* » (Martuccelli, 1999, p. 528).

Cette approche conduit nécessairement à reconsidérer les positions (paradigmes et concepts) ainsi que les postures (objets, méthodologie, rapports aux mondes étudiés...), des sociologues.

Bruno Latour revient lui-aussi sur les fondements des approches sociologiques classiques et propose d'en changer radicalement. Contestant toute notion préétablie de groupes sociaux, de classes, de catégories, il propose que l'acteur social soit reconnu tant qu'il agit et dans les circonstances (les plus diverses et dissociées) dans lesquelles il agit. C'est à partir de cette approche qu'il va développer la thématique de l'« *acteur-réseau* » dont les activités constituent des « *associations* » entre des domaines ou des questions hétéroclites et imprévues, mais faisant le sel de la vie sociale (les virus, les innovations technologiques les pays émergents, le SIDA, l'environnement, les rumeurs, etc.). La sociologie de « *l'association* » ou de « *l'acteur-réseau* » doit, selon Latour, prendre résolument acte de cette donne et construire les positions et postures adéquates. Partant du débat, de « ce qui fait débat », comme étant une source d'information essentielle sur les situations et les analyses que l'on en fait (concepts, mesures, etc.), Latour propose d'explorer cinq sources d'incertitude que ces débats font saillir.

Tout d'abord, c'est la question que nous venons d'aborder rapidement : il n'y a pas de groupes, mais des regroupements. Ces regroupements peuvent être éphémères et un même acteur peut-être concerné par des regroupements très différenciés ; les acteurs sont débordés par l'action. C'est-à-dire que même s'ils ne sont pas agis par des forces obscures provenant d'un social autonome et à eux extérieur (selon les principes du déterminisme social), ils ne maîtrisent pas les actions qu'ils engendrent ; les acteurs ne sont pas nécessairement des individus, ils peuvent être aussi des objets ; les faits dont les sociologues rendent compte doivent pouvoir être disputés par les acteurs : les objets doivent pouvoir faire des objections. C'est une version nouvelle des questions de test, de vraisemblance ou de plausibilité qui laissent toujours un peu les chercheurs en surplomb des terrains et objets qu'ils analysent ; paradoxalement, Latour signale que c'est dans les sciences physiques que les objets ont le plus le droit d'objection, alors que dans les sciences sociales – et particulièrement dans la sociologie critique –, les objets, à savoir, en règle générale, des individus ou des groupes, sont privés de ce droit ! ; les comptes rendus des sociologues doivent être risqués : ils doivent pouvoir être soumis aux objections, être disputés. Le langage dans lequel ils sont délivrés ne doit pas, en raison de son ésotérisme, se présenter comme inaccessible à la critique profane ; non pas parce qu'il révélerait des contenus trop complexes, mais, tout simplement, en raison de sa carapace impénétrable. Bien souvent d'ailleurs, la solidité de l'armure est inversement proportionnelle à la richesse de son contenu, comme le montrent les discours radicaux de la sociologie hypercritique, véritables machines de guerre argumentatives et autoréférentielles.

Dans la sociologie de Latour, il y a une distinction très forte entre deux rôles que peuvent jouer les acteurs dans les processus de réflexivité. Ou bien ils sont des « *intermédiaires* », auquel cas ils se bornent à transmettre des informations dans un sens ou un autre (du terrain vers les chercheurs ou des chercheurs vers le terrain, dans un registre d'informateurs), ou bien ils sont des « *médiateurs* » ou des « *traducteurs* », intervenant non seulement dans la circulation des informations, mais dans leur façon. C'est à ce titre qu'ils deviennent des « *acteurs-réseaux* ». Le sociologue de l'association, s'il veut être cohérent, doit construire l'ensemble de sa pratique (positions et postures) sur la culture des incertitudes de la sociologie que le débat fait saillir et sur le rôle de médiateurs que prennent les acteurs sociaux dans une réflexivité qui est, comme le dit Giddens, le propre de la modernité. À noter que ces deux auteurs récusent l'emploi du terme de postmodernité pour caractériser l'évolution des mondes contemporains. Pour les deux, leurs caractéristiques ne sont que la prolongation, l'approfondissement, l'intensification de celles de la modernité.

5.3.2 Trois postures historiques

Si l'on tient compte de ces mutations des formes de l'action, du changement social et du social lui-même depuis les années 60, on trouve, en France pour le moins, trois grandes postures sociologiques de l'intervention qui vont jouer un rôle central. Elles vont le jouer, d'une part, parce qu'elles structurent, entre les années 60 et les années 80, le pôle interventionniste (visible) de la sociologie ; mais aussi parce qu'elles contribuent, chacune à sa façon, à la prise de conscience des mutations en question et à l'obligation de repenser la question de l'intervention et, par voie de conséquence, celle de la fonction et de la construction même de la sociologie.

L'analyse stratégique ou l'approche organisationnelle de l'action collective

C'est d'abord la posture d'intervention que vont développer les représentants de l'analyse stratégique ou de l'approche organisationnelle de l'action collective (Crozier et Friedberg, 1977 ; Crozier, 1994). Erhard Friedberg nous dit que pour beaucoup de sociologues, « *la sociologie d'intervention n'est pas une sociologie comme les autres* » (Friedberg, 2001, p. 111). Cette considération, selon lui, vient d'une confusion qui s'opère souvent entre « *le travail qu'un sociologue peut être amené à fournir au cours d'un processus d'intervention dans une organisation, et la nature de la contribution qu'il peut apporter à un tel processus en tant que sociologue* » (*ibid.*). Mais qu'est-ce que l'approche organisationnelle de l'action collective ? Quels objectifs vise-t-elle ? Comment rencontre-t-elle et mobi-

lise-t-elle les acteurs de l'organisation ? « *(Elle) s'intéresse aux ordres locaux qui sous-tendent et structurent les interactions entre un ensemble d'acteurs interdépendants dans la résolution d'un problème commun. Conceptualisant ces ordres locaux comme des construits politiques, c'est-à-dire culturels, elle cherche à les reconstruire dans leurs caractéristiques, équilibres de pouvoir et "règles du jeu", et à comprendre dans leur spécificité et dans leur contingence les processus par lesquels ils émergent et se (re)produisent dans et par les interactions qu'ils structurent. Appliquée au domaine des organisations formalisées, cette approche est tout naturellement conduite à déconstruire ces objets faussement cohérents, ordonnés, finalisés et délimités. (...) Les problèmes ou "dysfonctionnements" que connaît une organisation, n'y sont que l'effet émergent, le « symptôme » ou, si l'on préfère, le "coût" des arrangements qu'un ensemble d'acteur spécifiques ont construit pour structurer leurs échanges et bâtir leur nécessaire coopération. L'action de changement, si elle veut avoir un impact, devra modifier ces arrangements spécifiques, c'est-à-dire restructurer les processus d'échange et leurs mécanismes de régulation* » (*ibid.*, p. 113-114). Dans sa conception de l'approche organisationnelle de l'action collective, Friedberg considère que le sociologue n'est pas (ne doit pas être ?) l'acteur de changement. Il y a, selon lui un acteur particulier, dans les organisations (souvent celui par lequel s'exprime la commande faite au sociologue). Cet acteur est ce que Friedberg appelle un « *entrepreneur de changement* »[8] et qui est le premier destinataire de son travail.

Dans cette perspective, la posture de ces sociologues comprend quelques traits caractéristiques (dont certains leur ont été reprochés) : ils interviennent à la demande d'un acteur dont les caractéristiques désignent le plus souvent un membre de la hiérarchie des organisations concernées (au risque de se soumettre inconsciemment à la demande pour, tout simplement, mieux faire fonctionner le système) ; ils campent sur un principe de non-engagement et de rupture épistémologique : « *La contribution du sociologue n'est donc pas de nature normative. En disant cela, je ne conteste bien entendu au sociologue ni le droit d'avoir ses opinions, ses préférences, ses conceptions normatives, ses valeurs, ni de tenter de les propager et de s'en faire le porte-parole, même au cours de son intervention. Mais il faut bien voir que c'est seulement en tant qu'individu, en tant qu'être humain ou en tant que citoyen qu'il peut revendiquer ce droit, non pas en sa qualité de sociologue.*

8 - « *Par ce terme, j'entends tout acteur, individuel ou collectif, apte et prêt à faire partager un diagnostic critique du fonctionnement présent et, partant de là, capable d'une part de définir une stratégie de changement adaptée aux contraintes et opportunités spécifiques du système d'acteurs en question et d'autre part d'enrôler d'autres acteurs du système prêts à s'engager au service de cette stratégie, en se l'appropriant et en la traduisant dans de nouvelles pratiques* » (*ibid.*, p. 115).

Ou plutôt sa qualité de sociologue, c'est à dire une formation et une capacité professionnelles, ne lui donne aucune expertise et aucune légitimité particulières pour proférer des valeurs, demander l'adhésion à ses conceptions normatives ou imposer ses préférences aux autres. Elle ne lui confère une position légitime d'expertise que dans et pour la production d'une connaissance positive sur les structures et mécanismes de régulation du système d'acteurs-cible du changement » (*ibid.*, p. 116).

Enfin, ils sont les principaux producteurs du savoir qui va permettre l'engagement des acteurs dans le changement, c'est du ressort de leur expertise. Bien sûr, ils rencontrent les différents acteurs, ils multiplient les points de vues (ce qui leur permet de prendre de la distance par rapport aux attentes des commanditaires, notamment par rapport aux solutions que ces derniers imaginent et tentent de faire prévaloir), mais en aucun cas il n'est dit, comme on va le voir dans d'autres postures d'intervention, que la production même de la connaissance résulte des interactions entre le sociologue (en tant que « *médiateur* », que « *passeur* », qu'« *accompagnateur* » ou que « *tiers* »), au risque, d'une « *blessure narcissique* » (Vrancken, 2001, p. 243-272), et les acteurs.

L'intervention sociologique

Par boutade, nous dit François Dubet, collaborateur d'Alain Touraine dans ses démarches d'intervention sociologique, qu'il poursuit par ce qu'il appelle une « *sociologie de l'expérience* » (Dubet, 1994), on pourrait dire que « *la sociologie se distingue des autres sciences sociales par le fait qu'elle est presque toujours une intervention* » (Dubet, 2001, p. 89). Elle est une intervention et elle se caractérise par une méthode consubstantielle à une théorie (comme dans la plupart des travaux sociologiques, par exemple, le recours à l'examen des variations concomitantes dans l'étude de Durkheim sur le suicide). Cette théorie est celle d'Alain Touraine sur l'action (1973) et s'appuie sur deux principes essentiels. D'une part, suite aux approches de Weber, Touraine postule que « *l'action est subjectivement orientée, c'est-a-dire (qu'elle) n'est pas une réponse à une simple situation parce qu'elle est définie par des "valeurs", par des principes et par des règles auxquels les acteurs adhèrent plus ou moins, par les projets. On ne peut donc pas analyser l'action sociale sans comprendre les raisons qui poussent les individus à agir, même si ces raisons ne sont ni "vraies", ni suffisantes pour expliquer les conduites des acteurs* » (Dubet, 2001, p. 93). D'autre part, comme cela a déjà été présenté au chapitre 2, Touraine distingue trois grandes logiques d'action (ou niveaux de relations sociales) : les conduites revendicatives, les pressions institutionnelles ou rapports de pouvoir, les mouvements sociaux et le contrôle de l'historicité.

La méthode de l'intervention sociologique est, selon Touraine, la mise en œuvre de la théorie de l'action : « *C'est une méthode analytique qui vise à dégager les diverses logiques de l'action qui s'agrègent dans une lutte sociale ou une expérience collective. Cette méthode poursuit d'abord un objectif de connaissance et doit être conçue comme une expérimentation répondant à un ensemble de règles et de contraintes précises qui la distinguent radicalement d'une interview collective d'une part ou d'une intervention visant la facilitation d'un changement dans une organisation concrète d'autre part* » (*ibid.*, p. 93).

Mais il faut sans doute rappeler que cette posture d'intervention sociologique est surtout liée aux changements du contexte de l'action collective à partir du début des années 70. Touraine et son équipe s'interrogent sur la disparition de l'acteur social historique constitué par les partis politiques de masse ou les syndicats. Leur hypothèse principale est que le mouvement social n'est pas éteint, mais qu'il se difracte dans de multiples formes thématisées, localisées, circonstanciées (les luttes étudiantes, le féminisme, l'écologie, le régionalisme, etc.). Le principe de l'intervention sociologique, dont Dubet rappelle que l'objet est prioritairement de produire de la connaissance, est de constituer plusieurs groupes d'acteurs qui représentent les diverses sensibilités ou tendances des « mouvements » observés et de travailler périodiquement avec eux sur une certaine durée. Le matériau de l'analyse est constitué de l'histoire du groupe, l'objectif est de savoir comment cette histoire se distribue autour des logiques identifiées dans la théorie de l'action. Surtout, bien entendu, la question la plus importante pour les chercheurs est de savoir comment le groupe (les groupes, en réalité, parce qu'il y en a plusieurs pour réduire les effets de pure subjectivité) s'inscrit dans la troisième logique d'action, à savoir celle qui relève du changement social, ceci au travers, non pas de récits et de témoignages de la part des acteurs, pas plus que de constructions collectives de représentations, mais dans une pratique d'autoanalyse.

La caractéristique de l'intervention, ici, est qu'elle engage beaucoup plus le sociologue que dans le cas de l'approche organisationnelle. Son rôle, en effet, est de produire des analyses, au fil du déroulement des réunions et à partir de ce qui s'y est dit, vis à vis desquelles vont se prononcer les acteurs présents. Dubet souligne deux dimensions particulières de ce travail nécessairement lourd et nécessairement d'équipe (du côté des sociologues). « *La démarche qui consiste à suspendre son jugement aux analyses des acteurs que l'on a peu à peu armés pour qu'ils puissent y résister n'est pas des plus aisées. (...) Ce moment de la conversion, celui de la proposition d'une analyse, est en fait une épreuve intellectuelle et personnelle pour le chercheur.*

Elle laisse parfois le groupe déçu parce que ses attentes ne sont pas comblées par une analyse qui donnerait un sens fort au mouvement, qui en renforcerait les idéologies. De plus, le chercheur risque de voir ses analyses invalidées (...) » ; « *La méthode d'intervention sociologique n'offre pas au chercheur les facilités de la "rupture épistémologique" qui lui confère habituellement le monopole de l'objectivité. Elle le prive aussi de tous les charmes des sociologies du "vécu", ceux qui ne demandent au chercheur que d'être le porte-parole des acteurs. Elle le place dans la recherche d'un critère de vraisemblance, c'est-à-dire de significations communes élaborées par les sociologues et les acteurs* » (*ibid.*, p. 98).

On peut tirer de cette posture, qui a été systématiquement mise en œuvre à la charnière des années 70 et 80 (Touraine *et alii*, 1978, 1980, 1981, 1982, 1984), quelques constats concernant la question de l'intervention. D'abord, on le rappelle, cette posture se revendique d'abord comme une posture de recherche. Il n'y a pas d'intentions, de la part des chercheurs, de contribuer directement à l'accélération ou à l'intensification des mouvements examinés, sauf à doter les acteurs d'outils d'analyse leur permettant une meilleure compréhension de leurs contextes et postures d'action. Ensuite, comme le signale Dubet, chaque intervention est très lourde, en ce sens qu'elle mobilise plusieurs groupes d'acteurs (au cours d'assez nombreuses séances – de 10 à 15 –) et des équipes de sociologues (au moins deux par groupe) et que, de surcroît, ces équipes « tournent » d'un groupe à l'autre pour rétablir un maximum de neutralité (d'objectivité ?) de la part des chercheurs. Encore, la méthode est très déstabilisante pour les chercheurs obligés de fournir régulièrement des cadres d'analyse à faire valider par les acteurs. Il y a déjà, dans cette démarche, la recherche de plausibilité que Dubet formalisera plus tard au travers du concept de « *vraisemblance* ». Mais on retiendra encore trois points. D'abord le fait que cette méthode n'a pas été pratiquée en dehors de l'équipe d'Alain Touraine, alors qu'elle permettait sans doute d'analyser en profondeur ces « mouvements ». On l'a vu au travers de l'intervention faite auprès d'acteurs de la viticulture et du régionalisme en Languedoc (Touraine *et alii*, 1981) dont le compte rendu cadre assez systématiquement avec les résultats d'autres approches de ces mouvements (analyse des discours publics, par exemple). Ensuite, le fait que ces interventions ont conduit à conclure à l'évanouissement du mouvement social, en tout cas au sens de l'appropriation et de l'imposition d'une historicité (comme dans les grands mouvements sociaux de la première moitié du XX^{e} siècle), sauf, peut-être en ce qui concerne l'écologie et surtout le féminisme (Touraine, 2005, 2006). Enfin, que si la posture de l'intervention sociologique n'a pas, en tant que telle, connu de diffusion auprès d'un plus grand nombre de sociologues elle a pro-

bablement servi, comme les deux autres, à baliser un domaine de l'activité des sociologues et à générer de nouvelles postures, peut-être plus diffuses et variées, mais peut-être plus adaptées aux formes contemporaines et changeantes de l'action collective (collectifs, coordinations, assemblées de quartier, réseaux d'échange de savoirs, économie sociale, etc.).

La socioanalyse et l'analyse institutionnelle

Elle découle d'un croisement « *de plusieurs courants et acteurs comme ceux de la psychothérapie institutionnelle (Tosquelles), de la pédagogie institutionnelle (Ardoino), de la sociopsychanalyse institutionnelle (Mendel) et de l'analyse institutionnelle (Lourau, Hess, Lapassade). (...) En droite ligne de la philosophie et de la psychanalyse, l'institution est définie comme l'ensemble des rapports sociaux entre les individus, moins sous l'angle économique et fonctionnel que sous la double dimension imaginaire et symbolique : sa nature n'est pas statique mais dialectique, travaillée en permanence par les forces de l'institué (idéologie, normes, valeurs, ordre établi) et les forces de l'instituant (désirs, besoins, pratiques)* » (Minguet, 2001, p. 50). L'un des ouvrages théoriques de référence de ce courant, avec celui de René Lourau (1971), est celui de Cornélius Castoriadis : *L'institution imaginaire de la société* (1975) dans lequel il avance les concepts d'instituant et d'institué, tout en montrant comment l'institution, toute institution, est saturée d'imaginaire et de symbolique.

L'analyse institutionnelle, qui est la forme sociologique de la socioanalyse, se fixe pour objet la révélation de cette dialectique au travers d'interventions dans des institutions en utilisant les « analyseurs » que constituent des situations critiques comme des conflits, des stages de formation, des négociations et en visant l'exposition du non-dit de la lutte instituant/institué. D'inspiration libertaire, elle affiche une posture délibérément politique et agit pour le changement. « *Les interventions institutionnelles ont en commun de se dérouler dans un cadre institutionnel précis et de s'appuyer sur un matériau qui n'est autre que le rapport que les individus entretiennent avec les institutions, lorsque se libèrent sur le terrain les formes du désir, ce désir dont Breton nous apprenait naguère qu'il était le seul ressort du monde. L'institution, c'est l'inconscient politique, la face cachée, le non-dit du social. Si nous sommes ignorants sur nos propres institutions, c'est parce que l'État est le lieu originaire du refoulement. L'illusion, la méconnaissance institutionnelle sont nécessaires pour que le système social se maintienne. Carrefour des instances économiques, politiques, idéologiques qui fondent la structure sociale, l'Institution traverse tous les niveaux d'une formation sociale déterminée* »[9].

9 - Lu sur Internet : http://www. Callisto.si.usherb.ca :8080/ses120/notesdecours.htm

Comme dans le cas de l'intervention sociologique, ce courant comprend deux (sinon plusieurs) faces articulées : la face théorique et politique d'une part, la face méthodologique d'autre part. Si c'est la seconde qui produit les postures d'interventions qui nous intéressent ici, la première ne peut en être dissociée, pour une meilleure compréhension, même si les deux faces ne donnent pas lieu aux mêmes pratiques.

Le courant de l'analyse institutionnelle se fera connaître sur le plan théorique au travers de l'activité du Cerfi (Centre d'études, de recherche et de formation institutionnelles) fondé en 1965 par Félix Guattari et de ses publications nombreuses au travers de la revue et des éditions *Recherche*. Son apport heuristique n'est plus à démontrer, surtout lorsque l'on s'intéresse à la question de l'espace public. « *Quoi qu'il en soit, vers 1971-72, nous réussîmes à convaincre des fonctionnaires bien placés et pûmes décrocher des contrats qui nous permirent de faire vivre 4 ou 5 ans un groupe d'une vingtaine de personnes. En quelques mois, nous acquîmes une certaine notoriété dans les milieux de la recherche et de l'administration en diffusant certaines idées sur le désir, la demande, les équipements collectifs, la production et l'État. Les fonctionnaires ne se formalisaient pas du tout des critiques que nous adressions à l'État ; la raison en était que les premiers critiques de l'État, ce sont les fonctionnaires eux-mêmes ! Et ils nous en redemandaient, de la "recherche" (…)* » (Fourquet, 1981).

Les débats sur les méthodes d'intervention et sur l'implication se trouvent plutôt autour de la revue : *Les cahiers de l'implication* publiée autour du département des sciences de l'éducation de l'Université Paris VIII (Saint-Denis et ex-Vincennes). Lorsqu'il donnera lieu à des pratiques d'intervention (Lapassade, Hess, Lourau, Savoye), ce courant laissera parfois des souvenirs cuisants aux institutions s'étant portées demandeuses (déstabilisation, amplification des crises et des conflits, changements « imprévus »), il intriguera par les formes parfois improvisées et très impliquées des interventions (de nature à choquer les tenants d'une neutralité axiologique et d'une lecture objectivante). Guy Minguet détaille les caractéristiques de la méthode d'intervention socioanalytique institutionnelle : « *L'existence d'une demande locale ; une relation marchande ; une visée autogestionnaire valorisant les fonctionnements coopératifs ; un statut de l'intervenant dédoublé : analyste et analyseur, catalyseur du changement et objet de la prise de distance critique ; une situation de l'intervention où l'analyseur représente une miniaturisation du changement social. Par ce moyen, les socioanalystes voulaient valider le concept d'analyseur dans le champ de la connaissance ; une acceptation de l'institution comme saturée d'imaginaire social et de symbolique ; une réhabilitation de l'événement comme fondateur du lien social,*

comme révélateur des tensions sociales (ex. : grève) ; la construction d'une situation où la révélation (par la prise de parole, la manifestation) et l'analyse se traduisent avec un vocable identique : socioanalyse et analyseur ; une interprétation large (voire laxiste) de l'éthique et des attitudes intellectuelles de l'intervenant. À l'intérieur de la relation, l'intervenant peut aller jusqu'à s'affranchir de toute règle, en vue d'expérimenter au plus près la dynamique en cours ; une forme de prosélytisme dans l'intervention, dans les méthodes, les techniques et les idéaux poursuivis, procurant une dimension quasi démiurgique à ce mouvement » (Minguet, 2001, p. 51).

Mais, que ce soit au travers de la recherche contractuelle ou au travers des interventions de commande au cœur des institutions, le courant de l'analyse institutionnelle aura marqué, de façon tout à fait significative, non seulement une époque de remise en cause des grands paradigmes structuro-marxistes (avec la promotion d'une forme de synthèse entre la psychanalyse et le marxisme), une époque au cours de laquelle une jeunesse se demande quels vont être ses engagements professionnels et sociaux (années post 68) et un certain nombre de pratiques, tant dans l'intervention elle même (l'intervention sociologique, par exemple qui s'en est nourrie pour évoluer), que dans nombre d'institutions (thérapeutiques, éducatives, militantes, etc). On comprend assez bien qu'à la différence de l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg, qui suppose une adhésion de l'intervenant à l'intention de résolution de problème du commanditaire (en général en position de responsabilité au sein d'une organisation) – et qui tient ce dernier pour son interlocuteur privilégié –, les interventions socioanalytiques n'aient pas fait l'objet d'une demande soutenue de la part des entreprises. On comprend, en revanche, beaucoup mieux pourquoi elle a attiré des institutions portées sur la construction d'attitudes dans le rapport à l'autre (institutions pédagogiques, thérapeutiques, militantes, etc.), voire auprès des fonctionnaires d'État sensibles aux questions de l'éthique de l'action publique.

5.3.3 Les questions des postures contemporaines

L'intervention est-elle sociologique ?

Le passage de l'implication à l'intervention constitue peut-être le franchissement de la dernière ligne de frontière entre ce que la sociologie académique distingue par les termes de sociologie savante, d'un côté, et de sociologie « sociale » de l'autre. Mais il illustre aussi l'impératif d'articulation, mis en avant par Marx entre la théorie et la pratique. Ce franchissement, pour ceux qui le pratiquent, n'est souvent pas un, puisqu'ils expliquent que l'essence même de la sociologie

est dans la combinaison des deux champs. Le problème que pose la sociologie d'intervention n'est donc pas celui de la défense d'une posture contre une autre : la défense de la rigueur scientifique *versus* la compromission de la « sociologie de commande » ; la « com-préhension » du monde vécu *versus* l'académisme sans véritable objet. Il est plutôt celui de l'articulation souvent périlleuse, mais toujours nécessaire entre ces différentes postures. On va tenter d'identifier quelques réflexions et questions permettant d'avancer en la matière.

François Dubet, tout en affirmant que « *toute sociologie est une intervention dans un espace de représentations et de débats* » (2001, p. 89), reste attaché à une posture de chercheur. Certes, il va au contact des acteurs et accepte leurs demandes d'explications sur ses méthodes, ses techniques, ses théories et ses interprétations – dans une attitude de sollicitation d'un constat de *vraisemblance* – (1994). Mais avant tout, semble-t-il, ce dernier est attaché au fait que la pratique de la sociologie doit servir en tout premier lieu la production de connaissances. Il se positionne là comme un chercheur (pouvant, le cas échéant, devenir expert auprès des décideurs politiques). L'intervention, comme celle pratiquée par Alain Touraine, semble plus être celle des acteurs de terrain dans la production des connaissances scientifiques, que celle des chercheurs dans l'accompagnement des dynamiques sociales.

Gilles Herreros nous livre une réflexion qui me paraît de nature à traduire plus finement les enjeux d'une sociologie d'intervention. Il fait apparaître le paradoxe existant entre le fait qu'un grand nombre de ce qu'on appelle les sociologies contemporaines s'appuient sur le principe de l'intervention et la disqualification dont font l'objet, de la part d'une fraction encore important de leurs collègues, ceux qui s'engagent dans cette voie. On peut illustrer ce propos en évoquant les débats acerbes, encore fréquents dans les milieux universitaires, entre les défenseurs d'une recherche académique « pure » et ceux d'une implication des sociologues dans des postures pratiques, voire professionnelles : « *Parler de sociologie de l'intervention, c'est laisser entendre d'évidence que toute sociologie n'est pas d'intervention. (...) Pourtant, "venir entre" (traduction littérale de la notion d'intervention), être "im"-pliqué dans une situation et non seulement en position d'"ex"-plication, ne constitue en rien une altération du projet sociologique. La définition de la discipline comme double herméneutique d'une part, et un bref regard sur la pratique des sociologues fondateurs d'autre part, attestent bien au contraire du caractère intrinsèquement « interventionniste » de la sociologie et des sociologues* » (Herreros, 2001, p. 276).

Guy Minguet, dans un exercice assez surréaliste et hallucinant de taxinomie des modèles sociologiques d'intervention[10], décrit avec le plus de détachement possible le cadre que constitue, selon lui, la sociologie d'intervention. Privilégiant l'idée d'une contribution du sociologue à la résolution de problèmes ou à l'accompagnement de dynamiques et la professionnalisation de la discipline, il la définit comme « *l'ensemble de l'exercice professionnel (épistémologie, méthodologie, posture et rôles de l'intervenant-sociologue) qui conduit le praticien à se positionner, sur sollicitation d'un système-client, au cœur d'une situation, entre les acteurs qui la composent, afin de remplir une mission. Le praticien se définit et intervient comme sociologue, dispose de raisonnement sociologique (à dominante à tout le moins). La sociologie d'intervention se distingue de la sociologie de l'intervention (analyse critique de l'acte d'intervenir) Herreros, 1997* » (Minguet, 2001, p. 21).

Mais, on s'en doute, l'intervention du sociologue ne peut se faire avec la neutralité professionnelle dont la définition précédente prétend rendre compte. Elle renvoie naturellement aux vieux débats sur l'objectivité introuvable de la sociologie. Pour autant, elle permet, non pas d'évacuer la question, comme le font finalement Durkheim ou Weber, mais de la poser, de la circonscrire, de la critiquer et, peut-être, de la contrôler.

Engagement éthique et intervention sociologique

La sociologie d'intervention renverse la proposition de Weber selon laquelle le rapport aux valeurs que doit étudier la sociologie compréhensive (les rapports de sens dans lesquels entrent, pour les avoir construits, les acteurs sociaux), ne doit pas être affecté par les jugements de valeur (sociaux et, parfois, partagés par le sociologue lui-même). Elle fait apparaître, au contraire, que c'est même en raison de valeurs propres au sociologue (qu'il doit savoir identifier et circonscrire), qu'il peut construire sa posture d'intervention. Et ces valeurs n'ont pas tant à voir avec le respect de critères d'objectivité scientifique, qu'avec l'affichage de principes légitimant l'intervention, ce que certains appellent une *éthique*.

Herreros indique que cette question se pose dès lors que la notion d'intervention comprend, pour partie, celle de l'aide : « *Le sociologue d'intervention, lorsqu'il accepte une sollicitation, même s'il ne sait pas ce que seront les aboutissements de son travail, même s'il n'y pas d'idée a priori, quelles que soient ses références théoriques, s'engage toujours dans une relation d'aide. Ce faisant, cette intention "d'aide" mérite d'être clarifiée car elle est porteuse d'une éthique ; R. Rorty la nomme "éthique du lien".*

10 - Puisqu'il en dénombre pas moins de douze familles assorties, pour certaines, de ramifications secondaires.

(...) L'éthique comme fondement de la production de la connaissance n'a pas moins de valeur que l'épistémologie classique : "l'éthique n'est pas plus relative ou plus subjective que la théorie scientifique, elle n'a nul besoin qu'on la rende scientifique. En physique on essaie de se débrouiller avec certains morceaux d'univers, en éthique avec d'autres" (Rorty, 1991) » (Herreros, 2001, p. 282).

Minguet reprend le même propos en montrant qu'il est partagé par d'autres : « *Il n'existe ainsi pas de dispositif d'intervention qui n'aille de pair avec une théorie et une métaphore de la société, de l'homme, du politique, de l'économie (Morgan, 1986). Toute méthode d'intervention sociologique puise dans une image singulière de la société (Dubet, 1994). Cette proposition nous rappelle ce que la philosophie des sciences enseigne classiquement : faire de la science est toujours associé au portage d'un modèle idéal de société* » (Minguet, 2001, p. 22).

Mais la piste la plus féconde quant à l'articulation entre éthique et intervention sociale est sans doute celle qu'évoque Jean-Yves Trépos. Elle prend acte des considérations précédentes, mais elle les associe aux transformations des conditions de production des savoirs requises par la sociologie d'intervention (comme l'entendent des auteurs comme Giddens ou Latour). Il propose le principe d'un « *dispositif d'intéressement éthique* », dont l'intervenant serait, en quelque sorte, le promoteur et le garant ? Ce principe rejoint, à mon sens, celui de la *régulation conjointe* mis en avant par Jean-Daniel Reynaud. L'expertise du sociologue réside alors dans l'habileté d'une coordination des jeux d'acteurs dans des situations d'intervention : « *Le sociologue-expert aurait un corps qui dit "nous", dès lors qu'il s'agit de s'appuyer sur sa légitimité (universitaire ou de baroud, selon les cas), pour fondre son intervention dans le grand corps immémorial de la Science. Il se pose alors comme essentiellement interchangeable avec chacun des collègues ayant la même trajectoire ou le même statut que lui. Le sociologue-expert aurait, simultanément, un corps qui dit "je", qui revendique humblement la singularité de sa position (qui n'engage pas ses pairs), oubliant sans doute qu'il ne doit son élection comme expert qu'à son appartenance. L'expertise qu'est la sociologie d'intervention se déroulerait dans ce va-et-vient : "je" peux disparaître ». À l'inverse, on pourrait invoquer une autre hypothèse, celle d'une étique distribuée. Le sociologue (quelle que soit l'éthique personnelle qu'il porte) construit avec les autres partenaires du dispositif d'enquête (commanditaires, collaborateurs, autres professionnels, publics, etc.) un "dispositif" d'intéressement éthique » (adaptation de la théorie de la traduction de Callon-Latour). C'est-à-dire que, conformément à la troisième dimension dégagée par Ricœur, une éthique émanerait du travail de coordination, aussi bien lorsqu'il*

s'agit d'une expertise d'aide à la décision, que lorsqu'il s'agit d'une expertise participative » (Trépos, 2001, p. 230).

Méthodes et postures

Les sociologues s'acheminent progressivement vers la question méthodologique centrale liée à l'intervention. Cette question est celle de la méthode de production collective ou partagée des savoirs, dans la mesure ou, comme le rappelle Orgied Kuty : « *Les sciences sociales d'aujourd'hui sont devenues des sciences de la contingence : la rationalité est limitée, la plurinormativité est la règle et l'articulation des différents champs sociaux, dont les orientations culturelles sont spécifiques et contradictoires, est le résultat d'un choix des acteurs. Le travail de la raison n'est plus la production d'un principe de rationalité unique traversant tous les champs sociaux comme le fonctionnalisme ou un certain marxisme nous l'avaient fait penser. De ce fait, la question de la légitimation scientifique d'un ordre contingent se pose dans des termes nouveaux (...) La question de la véracité devient centrale et est au cœur du nouvel espace du tiers* » (Kuty, 2001, p. 135-136).

Friedberg, lorsqu'il suggère que la connaissance sociologique produite autour d'une intervention doit acquérir le statut de la *plausibilité* auprès des acteurs sociaux concernés ; Dubet, lorsqu'il parle de *vraisemblance*, se situent en deçà des exigences heuristiques d'une sociologie d'intervention. Ces exigences renvoient à la nécessité d'une coproduction de sens (sociologues-acteurs) (Herreros, 2001, p. 291-292).

Jean-Yves Trépos parle de la nécessité de pratiquer une forme *d'expertise distribuée* entre divers experts dont aucun n'est dépositaire d'une vision globale. Mais, pour le suivre complètement dans cette proposition, encore faut-il considérer que les experts en questions ne sont pas seulement les experts officiels des questions techniques, médicales, juridiques ou... sociologiques, mais tous ceux qui ont vocation à être en position d'expertise en raison de leurs expériences propres. On peut citer les auteurs (philosophes pragmatiques et sociologues) qui ont insisté sur ce point : Socrate, avec sa maïeutique (« production de connaissance et de sens par ceux-là même qui se trouvent être concernés par la cognition ») ; Dewey, avec son principe de « l'enquête continue » au sein de son « école laboratoire », pour éviter que la recherche ne soit appropriée que par l'Académie ; Morin, quand il propose une « maïeutique sociale » permettant aux intéressés de pouvoir s'interroger sur leurs problèmes principaux ; Giddens, avec son principe de réflexivité ; et Latour avec ses principes d'acteur-réseau et de sociologie de l'association.

Enfin, Jean-Yves Trépos revient sur la question particulièrement intéressante du langage (et des contenus qu'il véhicule) qui va traduire ce qu'on pourrait appeler une appropriation sociale progressive des questions de la sociologie. Cette question est importante dans la mesure où, indépendamment de ce qu'elle évoque en elle-même, elle exprime une orientation finalement tout à fait opposée à celle que Durkheim ou Bourdieu auraient voulu donner au statut du langage dans la construction d'une sociologie savante : « *Il en résulte une koinè sociologique, qui circule entre les académiques et les autres, entre les sociologues et les commanditaires, entre les sociologues et les destinataires de l'intervention. Ce qui veut dire que les différentes langues sociologiques qui se pratiquent (la langue académique, critique ou contributrice) peuvent continuer d'exister séparément, tandis que s'épaissit progressivement la koinè. Les académiques croient avoir intérêt à la dénigrer comme vulgate ou comme doxa, à n'en faire qu'une concession aux besoins de l'action, mais sa consistance est plus solide qu'il n'y paraît : elle est l'outil politique du sociologue, c'est-à-dire celui qui l'engage dans la Cité. Il peut en faire un instrument de magie sociale (tout le monde est sociologue puisque tout le monde a du sens commun), il peut en faire un instrument de rationalisation industrielle (la koinè, c'est la quantité de sociologie qu'il faut injecter dans les entreprises pour que ça marche mieux), il peut en faire un levier d'équité (mettre de la sociologie dans le débat social), etc. Ces différentes voies d'inscription politique des sociologues font sans doute croître différemment les ressources constituant la koinè, mais elles le font chacune à leur manière. L'ensemble constitue ce qu'on pourrait appeler la topique sociologique, c'est-à-dire l'ensemble des lieux communs de la sociologie, dont la stabilité dépend sans doute de l'ampleur de la koinè, mais aussi de la vivacité de chacune de ses sources. Il conviendrait de rechercher les modalités d'arrimage de cette topique à la "matrice disciplinaire" de la sociologie (Tripier, 1991, p. 22-24)* » (Trépos, 2001, 237).

Savoirs académiques et intervention sociologique

« *La sociologie ne peut se dissoudre dans l'intervention pour la simple raison qu'elle est elle-même, intrinsèquement, intervention* » (Herreros, 2001, p. 275). Le sociologue d'intervention doit s'éloigner des prescriptions académiques concernant l'impossibilité de mélanger des paradigmes contradictoires. Au contraire, nous dit Herreros, il doit préférer une « *philosophie du mélange, du passage, du brassage* » (*ibid.*, p. 275). Et, conclue-t-il, si ce dernier devait être menacé par les injonctions du terrain ou de la commande ou l'enfermement dans l'empathie, « *il peut trouver un garde fou efficace en faisant porter sa vigilance et ses exigences de professionnel sur ses intentions, ses méthodes et ses outils* » (*ibid.*, p. 276).

« *La conséquence pratique de tels développements pour le sociologue d'intervention réside dans une méthodologie ouverte au "savoir ordinaire". Organiser une controverse permanente entre les savoirs en présence, celui des acteurs, celui des sociologues, le renoncement par ce dernier au monopole de l'activité cognitive, réhabiliter la doxa, créer une dynamique de co-production de sens, telles sont quelques-unes des orientations dont le dispositif d'intervention du sociologue doit se nourrir. Les formes peuvent en être diverses ; depuis la mise en place des forum hybrides – "qui institutionnalisent des espaces de dispute entre les points de vue exprimés par l'intervenant placé en situation d'expertise et ceux des acteurs concernés" –, jusqu'à l'organisation de controverses entre intervenants "mandatés" pour défendre des points de vue opposés (...), en passant par l'association des acteurs au processus d'intervention (collecte des matériaux, analyse des données...)* » (Herreros, 2001, p. 293).

Pour autant, une sociologie des formes sociales globales est-elle obsolète ou impossible ? La sociologie d'intervention, même si elle contribue à la formation des savoirs ne condamne-t-elle pas toute possibilité de retour aux grands courants qui se donnaient pour objet la connaissance de l'ordre social ?

« *Faut-il pour autant renoncer définitivement à connaître ce monde social qui nous entoure ? Il ne s'agit nullement de remettre en cause la pertinence théorique d'études qui ont contribué à clarifier la discipline en montrant l'étendue des formes et des registres dont elle dispose pour rendre compte de la diversité de l'action. Mais, rejoignant par là le dilemme d'Aron entre l'incohérence des faits sociaux et l'existence d'un ordre global, il nous apparaît plus pertinent de reconnaître que les sciences sociales ne sont pas des méthodes d'accès à l'ultima ratio des conduites de société, mais nous éclairent sur cette marge de jeu permanent dont disposent les acteurs à partir de la mise en évidence de deux positions extrêmes : celle, d'une part de la reconnaissance d'une conscience insubstituable et celle, d'autre part, de l'existence de différentes grammaires de l'action* » (Vrancken, 2001, p. 261).

Intervention sociale et sociologie d'intervention

Dans la nébuleuse de la préoccupation interventionniste apparaissent de temps à autre les termes d'intervention sociale ou d'intervenants sociaux. Ces dénominations sont d'ailleurs largement utilisées dans le vocabulaire de la formation, puisque bon nombre de formations universitaires ou extra-universitaires – professionnalisées en général – se présentent sous l'un de ces titres. L'intervention sociale est-elle une autre façon de désigner ce qui prend forme aujourd'hui sous l'appellation de sociologie d'intervention ? La plupart des auteurs qui se penchent sur la question

de l'intervention en sociologie parlent assez peu de cette forme d'intervention, qui ne mobilise *a priori* pas les outils et interrogations de la discipline, même si une culture sociologique nimbe les parcours de formation de ceux qui vont devenir ces « intervenants » et si une *koinè* sociologique se développe dans les milieux dans lesquels ils vont intervenir. À l'inverse, cette dénomination ne constitue-t-elle pas une autre désignation du travail social ? Par voie de conséquences, les travailleurs sociaux ont-ils quelque chose à voir avec la sociologie d'intervention ?

Ce que l'on peut établir, c'est l'existence d'un continuum et d'interactions entre différents niveaux d'articulation entre les savoirs des sciences humaines (ou sociales, si l'on veut) et le monde social. Entre différents niveaux d'une démarche à la fois théorique et pratique, dont les acteurs se distribuent selon des cursus de formation, des métiers, des activités spécifiques, d'un bord à l'autre de l'intervention dans le champ social.

À l'un des bords, on trouverait plutôt les acteurs impliqués dans le champ plus spécifique de l'« action sociale », si on entend par là l'ensemble des activités ayant pour fonction l'aide ou l'assistance au développement des conduites d'acteurs. Cette « action » s'étendrait de l'assistance directe aux individus, ce qu'on entend, par exemple, par le « travail social », à l'assistance aux actions organisées (élaboration de diagnostics, assistance aux montages de projets, évaluations de projets ou de dispositifs, etc.), ce qu'on entend habituellement par ingénierie sociale, consultance, expertise). Il y a probablement beaucoup moins de différences qu'on peut le penser *a priori* entre ces deux premiers niveaux d'intervention. À bien regarder les transformations des métiers du travail social, on se rend compte, d'une part que la formation des travailleurs sociaux comporte une véritable sensibilisation aux questions et méthodologies proposées par les sciences humaines et sociales, en particulier par la sociologie ; d'autre part, que les logiques d'intervention des travailleurs sociaux, outre qu'elles s'inscrivent de plus en plus dans des contextes complexes, pluri-professionnels et pluri-institutionnels, portent assez centralement sur la compréhension et l'autonomisation des conduites d'acteurs. Ceux qui *pansaient* le social dans des logiques thérapeutiques, cherchent aujourd'hui de plus en plus à le *penser* dans des logiques d'accompagnement. Même si les pratiques professionnelles des acteurs de ces deux niveaux produisent indiscutablement des connaissances précieuses sur le champ social (connaissances qu'il s'agit absolument de savoir intégrer dans l'approfondissement de la discipline sociologique), elles n'ont, le plus souvent, pour but, ni de procéder à la critique du monde social, ni d'en constituer une ana-

lyse scientifique. Elles sont toutes deux de nature « *contributive* ». On pourrait qualifier ces deux niveaux d'activité d'« *intervention sociale* » en dissociant éventuellement le niveau du travail social, qui relèverait d'une intervention sociale « simple » et celui de l'assistance aux actions organisées, qui relèverait d'une « *intervention sociale d'expertise* ».

À l'autre bout de la chaîne, on aurait les pratiques des sociologues (aux degrés d'intervention plus ou moins affirmés) dont l'objectif est la production de connaissances d'un domaine scientifique dont la vocation est de retourner au monde duquel il provient, que les sociologues y prennent une part active – jusqu'en remontant, dans leurs pratiques, au plus près des acteurs sociaux pour les impliquer eux-mêmes dans la production des savoirs et dans leur appropriation –, ou une part plus passive, en procédant à différents dispositifs de validation ou, plus simplement en assurant de façon plus classique une diffusion des connaissances (articles, ouvrages de littérature grise ou ouvrages savants, conférences, prestations télévisées...). C'est l'activité sociologique, en principe indissolublement liée au principe d'intervention (Herreros, 2001), portant particulièrement sur les questions de l'action, du changement, des mouvements sociaux, de l'action collective, de la discussion, et de l'intervention, ce qu'on pourrait appeler une « *sociologie de l'espace public* ».

Les articulations entre les différentes postures d'intervention devraient être un objectif tant d'analyse critique des pratiques qu'heuristique. Elles peuvent déjà s'établir au niveau des parcours de formation que suivent les différents acteurs selon le principe consistant pédagogiquement à séparer ce que le monde assemble et à assembler ce que le monde sépare : diffuser des enseignements théoriques et méthodologiques auprès de travailleurs sociaux en formation (initiale et continue), orienter les futurs chercheurs vers l'analyse des pratiques et des contextes d'intervention. Elles peuvent aussi s'établir dans la construction de dispositifs de recherche-action permettant la rencontre d'acteurs professionnels répartis dans des postures différentes d'intervention, mais dans l'intensification d'une *koinè* ou d'un « *sens commun* », autour d'objectifs concrets et communs d'intervention. Elles peuvent enfin s'établir dans les séminaires de recherche ouverts à de larges publics d'acteurs de l'intervention, dont la matière est produite par la rencontre de la recherche d'outils conceptuels d'explication de la part de « gens de terrain » et de la recherche de scénarios et d'expériences pratiques de la part de chercheurs.

Plutôt que de jeter des anathèmes ou d'instruire des procès contre ceux qu'on soupçonne de se soumettre aveuglément aux pouvoirs, en en acceptant l'argent et les instructions, ou bien, en pérennisant les dominations en en assouplissant les formes les plus intolérables, ou, à l'inverse, contre ceux qu'on soupçonne affligés d'« *intelligence aveugle* » (Morin), conviendrait-il d'arpenter les espaces publics en y reconnaissant pour pairs tous ceux qui, à quelque degré que ce soit, transforment leur inquiétude en implication.

Sociologie « sachante » et « société savante »

En introduction de son récent ouvrage sur la mobilisation (Cefaï, 2007), Daniel CefaÏ s'interroge sur l'action collective (celle qui est censée prendre corps au sein des nouveaux espaces publics que la modernité contemporaine dessine) et cerne des questions qui peuvent nous aider à tracer les enjeux d'une sociologie de l'espace public et d'une sociologie d'intervention et qui font écho à bien des questions avancées aux précédents chapitres : « *L'action collective est donc une "action conjointe" ou une "action concertée". Elle se distingue des "effets agrégés" ou des "effets émergents" étudiés par l'individualisme méthodologique, en ce qu'elle implique une intention consciente de la part des acteurs qui y participent. Si l'on accepte cette définition, les phénomènes d'opinion, de mode, de rumeur et d'émeute, que la théorie du comportement collectif (collective behaviour) compte dans le lot, tombent hors de son orbite. Pourtant, nous le verrons, ils méritent d'être examinés comme une dimension de l'invention, de la diffusion et de la cristallisation d'univers symboliques, de croyances culturelles ou de problèmes publics – et ne sont pas si étrangers que ça aux dynamiques d'action collective* » (Cefaï, 2007, p. 8). C'est là un autre plaidoyer pour la prise en compte de la dimension imaginaire des rapports sociaux et de leur inscription dans les pratiques. La question suivante renvoie, quant à elle, à la transformation des rapports d'autorité et des logiques d'action : « *Par ailleurs, la "conjonction" ou la "concertation" sont-elles le fruit de décisions individuelles ? Sont-elles déterminées par des processus sociaux et historiques qui imposent leur efficace structurale ? Sont-elles le produit d'une coopération et d'une communication, scellées par un contrat, réglées par des conventions ? (...) On retombe presque nécessairement sur les problèmes classiques d'ontologie des sciences sociales, – individus, interactions, société. On bute aussi sur les problèmes que la philosophie politique a hérités d'Aristote et qu'Arendt avait si bien pointés, à travers les catégories de privé (idion), commun (koinon) et public (politikon). Un collectif se présente-t-il comme une société contractuelle de sujets de droit privé (un syndicat d'entrepreneurs), comme le représentant de l'union mystique d'une société (un mouvement totalitaire, nationaliste ou communiste) ou comme un jeu d'intervalles entre acteurs pluriels, dans un horizon polycentrique ou a-centré (...) ?* » (*ibid.*, p. 9).

Dans le même ordre d'idées, le mouvement social est-il nécessairement le fait d'un acteur collectif organisé et d'une intentionnalité globale (la définition d'une historicité particulière, une militance, etc.) ou la résultante d'une multitude de micro-arrangements locaux, passant par diverses modalités de discussion et de transaction ? Le mouvement social ne laisse-t-il pas la place aux « *nouveaux mouvements sociaux* », le « *Nms* », comme les appelle Cefaï (*ibid.*), comme on parle des NTIC..., ou à la notion de « *société de mouvements* » (*ibid.*) ?

Enfin, quel est le rôle d'une discipline comme la sociologie dans la lecture, la compréhension et l'accompagnement de ces mirco-arrangemens sociaux ?

Si, après bien d'autres – et de façon nécessairement très superficielle –, on cherche à organiser un peu les grandes postures de la sociologie depuis ses premiers balbutiements jusqu'à aujourd'hui, on peut identifier quelques orientations assez significatives. Dans, ce qu'on pourrait appeler les « postures historiques », on peut distinguer celles des précurseurs et des fondateurs d'une part, et celles des « théoriciens d'un courant » d'autre part. Si les précurseurs, parfois à leur insu, posent les premières grandes questions que la sociologie devra affronter (objet, méthodes, rigueur), avec Montesquieu ou Tocqueville, par exemple, les fondateurs font tous à la fois œuvre d'épistémologues, de méthodologues et de sociologues. C'est bien sûr le cas de Durkheim et Weber, alors que Comte reste plutôt à la charnière des précurseurs et des fondateurs ; Marx, quant à lui, s'inscrirait sur celle qui séparerait les fondateurs des « théoriciens d'un courant ». Ces derniers sont rattachés essentiellement à un grand paradigme – peut-être à tort – dont ils ont été les fondateurs, parfois avec des disciples, parfois autour de véritables écoles (avec des adeptes, des épigones, des gardiens du dogme). Le livre de Pierre Ansart sur les *sociologies contemporaines* (1990) présente ainsi quelques grands paradigmes des années 60-80 en France : l'analyse stratégique de Michel Crozier (Friedberg), le structuralisme génétique de Pierre Bourdieu (Pinto, Thévenot, Boltanski, etc.), la sociologie dynamique de Touraine (Dubet, Wieviorka, etc.) et l'individualisme méthodologique de Raymond Boudon. Naturellement, la sociologie d'un Edgar Morin est difficilement classable dans des paradigmes dont l'ambition implicite est de valoir en quelque domaine que ce soit, de définir la grammaire générale et exclusive d'un ensemble social. Parmi les sociologues de cette époque, la plupart attache une importance particulière aux questions de méthode, tout autant qu'aux questions théoriques. L'écriture, par Bourdieu, Passeron et Chamborédon du « *métier de sociologue* » (1964), fait pendant à celle, par Durkheim, des « *règles de la méthode sociologique* ».

Touraine, dans *Pour la sociologie* (1974), donne des consignes, parfois très strictes, aux sociologues pour se porter sur les bons objets et se poser, à leur propos, les bonnes questions. Ce qui caractérise ces différents courants et leurs promoteurs, c'est l'existence pour chacun d'eux d'un principe unificateur et l'engagement dans ce principe qui n'est pas seulement théorique mais également politique. Bourdieu et Touraine sont des héritiers indirects du marxisme, Boudon se revendique, au contraire, du libéralisme. Crozier ne prend pas partie directement. Mais on sent que son intérêt pour l'étude et la résolution des dysfonctionnements des organisations le pousse à adopter une attitude coopératrice et contributive à l'égard des responsables des organisations et, particulièrement, des chefs d'entreprise.

Dans ce qu'on pourrait appeler les *tendances posturales de la sociologie contemporaine*, on trouve, toujours dans les mêmes années, une sociologie essayiste, souvent très radicale, parfois prophétisante dont par exemple, Jean Baudrillard a été l'une des figures. Elle connut ses heures de gloire (des publications dans les plus grandes maisons ou dans des revues très à la mode, des passages à la télévision !, des succès à l'étranger – notamment dans certaines universités américaines –). Mais elle n'a pas marqué fortement les sociologues, hormis ceux qui étaient étudiants dans ces années là ; certains, on l'a vu, s'irritent soit de l'excès de la posture hypercritique qui devient un filtre opaque entre la réalité et le discours essayiste (Wieviorka, 2006), soit du manque de rigueur dans les méthodes d'observation et les outils d'analyse, par exemple par la pratique de la surinterprétation (Lahire, 2005). Autour de lui, on a vu proliférer un microcosme de producteurs infatigables de concepts et de théories fondés sur le seul exercice intellectuel et la radicalisation de la posture hypercritique. En général, cette posture s'accompagne d'une extériorité de principe, d'un « dégagement social » (au sens où l'on est « dégagé de toute obligation sociale »). De cette posture, on garde le sentiment qu'elle ne s'épanouit que dans la contemplation de la déliquescence de la modernité : considérer les faits sociaux comme des choses, oui, à condition qu'elles soient en voie de putréfaction...

La période contemporaine voit aussi se développer des sociologies spécialisées et contingentes, se rattachant ou non à un paradigme central. L'objectif principal de ces sociologies n'est plus tant la recherche d'une ultima ratio que l'approfondissement d'un champ (sport, culture, loisirs, religions, alimentation, mode, éducation, etc.), avec le risque, parfois, de la description pure ou

de la sociographie. Le manuel de sociologie de Durand et Weil (1990), donne une idée, bien que strictement limitée à quelques domaines majeurs, du nombre croissant de sociologies spécialisées se développant ainsi. Si ces approches traduisent, le plus souvent, une rigueur dans les méthodes et les interprétations, et si elles apportent indéniablement des informations précieuses sur différentes occurrences des activités sociales, on a parfois du mal à leur trouver un principe fédérateur et on peut se demander si le processus de division du travail qu'elles expriment, tout en étant porteur d'un gain de précision et d'une montée en expertise, ne contribue pas à un éloignement des questions initiales de la sociologie, à savoir celles qui articulent les niveaux de l'individuel (*idion*), du commun (*koinon*) et du collectif (*politikon*) ?

Cette période voit aussi un changement dans les parcours de formation des sociologues, se traduisant par des scénarios d'engagement sensiblement différents de ceux qui ont pu présider dans les décennies précédentes. On peut caractériser notre époque par une arrivée significative dans les rangs des sociologues universitaires d'anciens élèves de l'École normale supérieure. En soit, ce parcours n'est pas une nouveauté, si l'on considère ceux d'illustres prédécesseurs comme Durkheim ou Bourdieu, mais traduit, par le nombre de cas identifiés, une évolution des préoccupations de la discipline. Aux engagements plus ou moins éthiques ou politiques des sociologues pour qui la critique ou le dévoilement des rapports sociaux constitue l'objectif prioritaire de leur activité (avec ou sans participation active des acteurs directs du monde social), s'ajoutent aujourd'hui ceux de sociologues attachés en priorité aux questions de logique formelle. Il n'est qu'à constater la prolifération récente d'ouvrages extrêmement brillants sur l'histoire de la sociologie et, particulièrement, sur l'épistémologie, pour mesurer l'ampleur de cette orientation nouvelle au sein de la discipline, allant de pair, d'ailleurs, avec le développement d'un enseignement de haute qualité de la sociologie dans les Écoles et une présence remarquée dans les laboratoires. Jean-Michel Berthelot était l'un des représentants de cette exigence intellectuelle. Il est vrai que les préoccupations de ces sociologues formés à l'intransigeance de l'exercice de la réflexion abstraite, permettent de rompre avec des comportements parfois laxistes, dans le milieu, au regard des méthodes et des interprétations. Mais il est vrai aussi que la dérive académiste est un risque que pourrait courir cette posture si elle ne cherchait systématiquement l'épreuve critique des faits et la résistance des terrains.

Enfin, pour terminer ce panorama presque caricatural des postures, puisque l'objet de ce propos n'est pas de faire une sociologie de la sociologie, mais de défendre le principe d'une sociologie d'intervention, on peut identifier aujourd'hui un certain nombre de sociologues qui, quels que soient leurs origines, leurs parcours, leurs expériences professionnelles, se posent la question des dynamiques sociales et celle de la médiation de la sociologie dans ces dynamiques. Même si les manifestations phénoménologiques de leurs objets sont différentes, leurs objets eux-mêmes sont les relations sociales, les rapports d'autorité, l'action collective, le changement social. Ces postures résultent, assez souvent, de préoccupations d'éthique sociale autant que d'éthique formelle et peuvent comporter le risque d'un glissement vers des attitudes excessivement critiques ou, au contraire, excessivement contributives. Beaucoup de ces postures fondent la relation entre la sociologie et les acteurs comme une relation heuristique (test, plausibilité, vraisemblance, réflexivité, expertise distribuée, etc., étant les moyens d'une vérification intuitive, « avec les mains », plutôt que la recherche d'un algorithme, jugée, la plupart du temps, non prioritaire, voire chimérique). L'histoire de la réalisation par Stéphane Beaud d'une observation dans la périphérie urbaine de Montbéliard (Beaud, 2003), de sa publication et de la lecture de cette publication par un jeune des cités, puis de l'échange entre ce jeune et Stéphane Beaud et, enfin de la publication de cet échange (Amrani et Beaud, 2004), est emblématique de cette recherche d'un nouveau rapport du sociologue à son terrain, tout autant que du rapport des acteurs de terrain à la sociologie. Plusieurs considèrent que leur objectif – faisant d'eux des « *agents de réflexivité* » et, des acteurs, des « *médiateurs et des acteurs-réseau* » (Latour, 2006) – est le développement des aptitudes théoriques et méthodologiques à analyser (ce que vise tout sociologue, en principe), mais aussi des aptitudes à transférer les analyses et, surtout, leurs outils, pour constituer les individus en acteurs, pour mobiliser leurs savoirs d'acteurs, pour rendre la société plus experte dans ses espaces publics, pour « enrichir les discussions du café du commerce » (espace public, s'il en est !).

La priorité du sociologue n'est elle pas alors qu'il « *sache s'y prendre* » avec les acteurs sociaux ? *Qu'il sache y faire* ? Que la sociologie soit d'abord « *sachante* » ? N'est-ce pas à ce prix que la société pourra devenir plus savante ?

Conclusion

Pour changer le social

Conclusion

Quatre considérations serviront de conclusion de ce propos. Elles reprennent des observations et arguments qui ont été développés de façon plus ou moins diffuse ou déjà de façon plus charpentée au cours des précédentes pages.

La première concerne la question de la complexité de la chose sociale entendue à la fois comme le produit de l'action et des interactions du jeu des acteurs et comme agencement de systèmes qui finissent par s'instituer et prendre leur propre autonomie pour exercer un ensemble de déterminations sur les jeux des acteurs. À les interroger, toutes les différentes explicitations des logiques sociales (les grandes orientations paradigmatiques) sont vraies, mais à un moment ou dans un champ spécifiques. À opter pour une, et une seulement, de ces explications, on risque l'enfermement, l'esprit de chapelle, l'aporie... La difficulté provient de la nécessité, pour échapper à cet assèchement du sens, de juxtaposer d'abord, d'articuler ensuite des propositions apparemment antagoniques ou contradictoires. C'est, par exemple ce que fait Edgar Morin en nous parlant des systèmes dialogiques.

Elle vient aussi de la nécessité d'accepter que toute variable puisse être à la fois une cause et l'effet rétroactif de la chose qu'elle engendre. C'est encore Edgar Morin qui nous a initiés à un vocabulaire de la récursivité qui peut paraître déroutant (tout étant, en fin de compte, dans tout !) : « *Finalement, qu'est-ce qu'une société ? Un ensemble d'interactions économiques, psychiques, culturelles, etc., formant système, lequel système comporte des appareils de commande/contrôle, au premier chef l'État, qui rétroagissent sur les interactions dont dépend leur existence. Ainsi, évidemment, l'existence de l'État dépend des citoyens dont l'existence dépend de celle de l'État. Tout cela constitue un système...* » (Morin, 1984, p. 68).

Cette proposition pourrait s'appliquer, par exemple, au champ des représentations sociales en considérant que les représentations sont le fruit de l'imagination et de l'imaginaire des individus et des groupes, structurant les sociétés qu'ils forment et qui, en retour, formatent les systèmes de représentations et les pratiques de leurs membres... Elle peut s'appliquer également au champ des rapports d'autorité où l'on voit depuis longtemps – au travers, par exemple de la réflexion sur la dialectique du maître et de l'esclave – que les rapports d'autorité sont les résultantes des interactions des acteurs en présence, beaucoup plus que le simple fait de celui qui domine. C'est ce qu'avait remarquablement mis en lumière Montesquieu lorsqu'il parlait du « *principe de gouvernement* » permettant l'existence et la pérennité des différents types de gouvernement. Elle s'applique également aux rapports sociaux spatialisés, dans les dialectiques complexes s'instaurant entre les hommes et leurs territoires. La complexité, en ce qui concerne les propos tenus dans cet ouvrage, réside aussi dans le fait que l'abord de l'espace public, tel qu'il est tenté ici, est une proposition de traitement simultané des logiques et relations sociales identifiées dans les trois champs apparemment distincts qui ont fait l'objet des trois premiers chapitres.

La deuxième considération porte sur la nécessaire reformulation régulière de l'objet de la sociologie. Non pas que l'objet change, mais que doit être redéfini le regard que l'on porte sur cet objet. « *(...) la notion de société, comme toute notion "objective", et plus encore que toute autre notion objective, doit être pensée en relation avec le sujet qui la conçoit. Non seulement notre notion de société émerge dans une culture donnée, mais nous-mêmes qui pensons la société sommes dans une société. Comment pouvons-nous penser objectivement un phénomène qui enveloppe et tisse notre subjectivité, une réalité qui est par elle-même socio-centrique ? Nous devons nous situer nous-mêmes situant la société (...)* » (Morin, 1984, p. 69).

Dans ce propos, l'objet de la sociologie est désormais l'étude, l'investigation et l'investissement de l'espace public. Pourquoi faire de l'espace public et de la délibération l'espace et l'impératif des sociétés modernes ? Parce que « *plus une société est complexe, plus elle comporte d'antagonismes, de désordres et de conflits – plus elle doit comporter, pour compenser cette fragilité, un lien communautaire de fraternité spontanée et volontaire (et parce qu'il) n'y a aucune garantie contre la fragilité et la complexité, sinon dans l'auto-régénération permanente de la complexité elle-même* » (Morin, 1984, p. 71). Parce qu'il n'y a d'autre moyen pour que la complexité s'auto-régénère que de lui ménager un support (l'espace public) et des protocoles (la discussion, la dispute, la délibération, la transaction).

La troisième considération porte sur la question de l'individualisation dans nos sociétés contemporaines et de ses conséquences sur l'action collective. La thématique de l'individualisation des sociétés contemporaines, certains diront de la postmodernité, est communément abordée. Toutefois, les appréhensions et interprétations de ce phénomène divergent assez considérablement. Trois interprétations majeures dominent.

La première réfute l'idée d'un processus d'individualisation, c'est celle que soutient Michel Maffesoli lorsqu'il défend l'idée d'un déclin de l'individualisme ; déclin depuis la Révolution (qui fonde l'idée de l'individu-citoyen placé en face-à-face avec la Nation) pour laisser la place au retour des corps intermédiaires puis des clans, sectes ou autres tribus des temps postmodernes (Maffesoli, 2000). Cette approche trouve un écho, aujourd'hui chez ceux qui s'interrogent sur le retour des religions ou sur les phénomènes de troupeaux (Dufour, 2007).

La seconde analyse le processus d'individualisation comme la mise en conformité de la place et des comportements des hommes en société pour le plus grand profit du capitalisme néolibéral. Certains démontrent que l'explosion de 68 n'était rien d'autre que l'enclenchement ou l'accélération de ce processus, des slogans comme « *jouir sans entraves, vivre sans temps mort* » annonçant, de façon prophétique, le règne de la société totale de consommation et de crédit, de l'hyperactivité et de l'hyperfluidité. Montée égalitaire des *ego* plus que des égaux (Dufour, 2007), abolition des interdits (« *il est interdit d'interdire* ») conduisent à un type bien particulier d'individualisation : « *L'individu est le nom d'un type de communauté ; d'un mode de lien social, celui qui est structuré par l'argent et le profit (...) dans le néolibéralisme avancé, l'individu n'est autre que le nom même du lien social régulé par la loi du profit et de l'intérêt* » (Benasayag, 1998, p. 28).

Au concept d'individu, Benasayag oppose celui de « *personne* » : « *C'est pourquoi nous ne pensons pas qu'on puisse identifier le concept d'individu avec celui de "personne", mot que nous utilisons pour désigner le pli caractérisé par une unité contradictoire et qui détermine l'être-là de chacun de nous dans le monde* » (*ibid*., p. 14).

Enfin, dans la perspective tracée ci-dessus (mais en d'autres termes), la troisième pose le processus d'individualisation comme l'émergence du sujet-acteur qui, d'ailleurs, est le plus souvent un sujet collectif. C'est l'interprétation du courant qui s'est développé autour d'Alain Touraine et de la sociologie de l'action. *« Le mot individualisme, si souvent prononcé, risque de créer un malentendu : il ne s'agit pas de dire que chacun agit conformément à ses intérêts et à ses désirs, mais de reconnaître que chaque individu tend à faire appel à son "droit à avoir des droits", selon l'expression devenue classique* » (Touraine, 2007, p. 18). Touraine préfère d'ailleurs parler, à ce propos, de *subjectivation* ou de *création du sujet*, plus que d'individualisation. Ce qui caractérise ce processus, qui n'a rien à voir avec la défense des intérêts d'une catégorie spécifique (victime), c'est l'émergence d'un sujet pensant : « *Nous avons besoin de trouver de nouvelles formes d'action collective et même de nouveaux mouvements sociaux qui ne soient plus identifiés à une réaction de victimes, mais définis par la priorité accordée à la réflexion sur soi-même* » (*ibid*., 2007, p. 219). « *L'importance du mouvement né à Porto Alegre, créateur des Forums altermondialistes et de rassemblements immenses dans presque toutes les parties du monde, vient de ce qu'il est centré sur lui-même plutôt que sur son adversaire. L'affirmation de soi et les exercices visant à accroître sa capacité de comprendre, de communiquer et d'agir ne sont plus seulement les étapes préparatoires d'un mouvement social, mais sa composante principale* » (*ibid*, 2007, p. 221).

Et si l'on peut épiloguer longuement sur les processus d'abrutissement de masse orchestrés par la machine médiatique (jeux, reality shows, sit.com, etc.), on doit aussi s'interroger sur le succès des mouvements d'éducation populaire, des systèmes de formation continue, des universités populaires ou du temps libre et de la pratique active d'Internet, qui peuvent être considérés comme autant d'outils de construction de sujets autonomes et d'un mode particulier d'individualisation..., qu'on appellera plutôt *processus d'individuation* : étape indispensable de la construction d'un rapport non grégaire à l'Autre.

La quatrième considération, enfin, porte sur la participation des sociologues à l'action sociale. Trop souvent, la capacité d'action du social a été ignorée au profit d'une surévaluation des déterminismes externes pesant sur les individus.

C'est ce qu'Alain Touraine dénonce quand il s'en prend à ce qu'il appelle *le discours interprétatif dominant* : « *Notre malaise est plus grand encore si nous découvrons que nous avons été enfermés dans une vision de la vie sociale et de nous-mêmes qui nous privait de toute liberté et de toute créativité : la vision d'une société sans acteurs, complètement soumise à des déterminismes externes. Une telle vision devient vite un obstacle à l'action comme à la pensée. Beaucoup parmi nous – chacun même, dans une certaine mesure – n'ont pas voulu voir les impasses où elle nous enfermait, et ont fait porter tous les torts à la globalisation de l'économie, à l'hégémonie américaine, à l'extrême droite ou à l'extrême gauche françaises, comme si nous n'avions jamais eu la possibilité d'infléchir le cours des choses, de prendre des décisions, de transformer la culture et la politique* » (Touraine, 2007, p. 25).

Elle impose aussi de penser les postures de la sociologie et des sociologues comme le font ceux qui se réinterrogent aujourd'hui sur l'objet ou les méthodes de la sociologie : à quoi sert la sociologie et peut-elle être autre chose que dispositif d'intervention dans l'action et aux côtés des acteurs ? C'est la question que posait déjà, en son temps, Paul Henry Chombart de Lauwe quand il proposait, au travers de son association de recherche coopérative internationale (ARCI), l'initiation d'une démarche de fécondation réciproque entre chercheurs et acteurs de terrain, dans le but de fabriquer les outils nécessaires, pour reprendre les termes de Cornélius Castoriadis, au libre jeu et au libre « je » des acteurs, en particulier des acteurs dominés par le jeu et le « je » des autres.

Bibliographie

Bibliographie

Abric, J.-C., (2003), *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, ©1994.

Abric, J.-C. (dir.), (2005), *Méthodes d'étude des représentations sociales*, Ramonville Saint-Agne, Érès, ©2003.

Aebischer, V, Deconchy, J.-P., Lipiansky, M., (1992), *Idéologies et représentations sociales*, Cousset (Suisse), Delval.

Akoun, A. et Ansart, P. (dir.), (1999), *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Le Robert/Seuil.

Alphandery, P., Bitoun, P et Dupont, Y., (1989), *Les champs du départ ; une France rurale sans paysans ?*, Paris, La Découverte.

Amara, F., et Zappi, S. (collab.), (2003), *Ni putes, ni soumises*, Paris, La Découverte.

Amiot, M., (1986), *Contre l'État, les sociologues*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Amrani, Y. et Beaud, S., (2004), *Pays de malheur ; un jeune des cités écrit à un sociologue*, Paris, La Découverte.

Anderson, A., (1998), *Politiques de la ville ; de la zone au territoire*, Paris, Syros.

Ansart, P., (1990), *Les sociologies contemporaines*, Paris, Seuil.

Ansart, P., (1999), « Sociologie de la culture », *in* Akoun et Ansart (dir.), *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Le Robert/Seuil, p. 125-129.

Arendt, H., (1996), *La crise de la culture*, Folio/essais, Paris, ©1954.

Arocena, J., (1986), *Le développement par l'initiative locale*, Paris, L'Harmattan.

Aron, R., (1988), Les étapes de la pensée sociologique, Paris, Gallimard/Tel, ©1967.

Audier, S., (2008), *La pensée anti-68 ; essai sur les origines d'une restauration intellectuelle*, Paris, La Découverte.

Azor, *et alii*, (2007), *Lexik des cités*, Paris, Fleuve Noir.

Bachelard, G., (1974), *Poétique de l'espace*, Paris, PUF, ©1957.

Bacqué, M.-H., Blanc, M., Hamel, P., Sintomer, Y., (2005), « Éditorial », *in Espaces et Sociétés ; Ville, action « citoyenne » et débat public*, nº 4/2005, 123, Ramonville Saint-Agne, Érès, p. 9-19.

Bailly, A., Brun, P., Lawrence, R. J. et Rey M.-C., (2000), *Développement social durable des villes*, Paris, Économica.

Balazs, E., (1968), *La bureaucratie céleste*, Paris, Gallimard.

Barley, N., (2001), *L'anthropologie n'est pas un sport dangereux*, Paris, Payot, ©1997.

Barthelemy, M., (2000), *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de Sciences-Po, ©1999.

Barthes, R., (1970), *Mythologies*, Paris, le Seuil/points-essais, ©1957.

Bateson, G., (1977), *Vers une écologie de l'esprit*, Paris, Seuil.

Baudrillard, J., (1972a), *Le système des objets*, Paris, Denoël-Gonthier, ©1968.

Baudrillard, J., (1972), *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Paris, Gallimard.

Baudrillard, J., (1976), *L'échange symbolique et la mort*, Paris, Gallimard.

Bauer, G. et Roux J.-M. (1976), *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Seuil.

Beaud, S., (2003), *80 % au bac et après ?*, Paris, La découverte/Poche, ©2002.

Beaud, S. et Pialoux, M., (1999), *Retour sur la condition ouvrière ; enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard,* Paris, Fayard.

Beaud, S. et Pialoux, M., (2003), *Violences urbaines, violence sociale,* Paris, Fayard.

Bell, D., (1997), *La fin de l'idéologie,* (traduction de *The End Of Ideology*) PUF ©1988

Bellil, S., (2003), *Dans l'enfer des tournantes*, Paris, Folio/Documents.

Benasayag, M., (1998), *Le Mythe de l'individu*, Paris, La Découverte.

Bérard, D. et Gilbert, Y., (1980), *Le social et le temps*, laboratoire de Lesseps (Paris IX Dauphine), dans le cadre d'une ATP du CNRS, photocop.

Bertho, A., (1999), *Contre l'État, la politique*, Paris, La Dispute.

Besson, E., (1975), *Les colporteurs de l'Oisans au XIX^e^ siècle*, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'éthnologie.

Blanc, M. (dir.), (1992), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan/Logiques sociales.

Blanc, M., Didier, G. et Flye Sainte Marie, A. (dir.), (1998), *Forum de l'IRTS de Lorraine ; immigration, interculturel, travail social,* Paris, L'Harmattan.

Blanc, M. et Le Bars, S., (1998), *Les migrations dans la cité ; perspectives comparatives*, L'Harmattan, 1998.

Blanc, M., Mormont, M., Remy, J., Storrie, T. (dir.), (1994), *Vie quotidienne et démocratie : pour une sociologie de la transaction sociale (suite),* Paris, L'Harmattan/Logiques sociales.

Bloch, E., (1975), *Thomas Münzer, théologien de la révolution*, Paris, UGE/10-18.

Bloch, E., (1978), *Héritage de ce temps*, Paris, Payot/Critique de la politique, ©1935.

Blondiaux, L., (1999), « Représenter, délibérer ou gouverner ? ; les assises politiques fragiles de la démocratie de quartier », *in* Blondiaux, L., Marcou, G. et Rangeon, F. (dir.), *La démocratie locale ; représentation, participation et espace public*, Paris, PUF, p. 367-404.

Blondiaux, L., (2000), « La démocratie par le bas ; prise de parole et délibération dans les assemblées de quartier du XX^e arrondissement de Paris », *in Hermès-communication, cognition, politique*, n° 26/27, p. 323-338.

Blondiaux, L., (2003), « Publics imaginés et publics réels : la sollicitation des habitants dans les politiques locales », *in* Cefaï, D. et Pasquier, D. (dir.) *Les sens du public ; publics politiques et publics médiatiques*, Paris, PUF, p. 313-328.

Blondiaux, L., (2004), « Prendre au sérieux l'idéal délibératif », *in Revue suisse de science politique*, vol. 10, p. 158-168.

Blondiaux, L., Marcou, G. et Rangeon, F. (dir.), (1999), *La démocratie locale ; représentation, participation et espace public*, Paris, PUF.

Blondiaux, L. et Sintomer, Y. (dir.), (2002), « L'impératif délibératif », *in Politix*, vol. 15, n° 57, p. 17-35.

Bodiguel, M., Jean B. et Pilon-Lê, L., (1985), *La ruralité en question*, Rimouski, GRIDEQ/UQAR.

Bodiguel, M., (1986), *Le rural en question*, Paris, L'Harmattan.

Bonetti, M., Conan, M. et Allen, B., (1991), *Développement social urbain ; stratégies et méthodes*, Paris, L'Harmattan.

Boual, J.-C. et Brachet, P. (dir.), (2000), *L'évaluation démocratique, outil de citoyenneté active*, Paris, L'Harmattan.

Boudon, R., (1986), *L'idéologie ou l'origine des idées reçues*, Paris, Fayard.

Boudon, R., (2001), *La logique du social*, Paris, Hachette, ©1979.

Boudon, R. et Bourricaud, F., (1982), *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF.

Bourbouze, A. et Dedieu, B., (1986), « Adaptation de l'élevage cévenol aux changements écologiques, économiques et sociaux », *in Production pastorale et société*, n° 18, p. 24-48.

Bourdieu, P., (1969), *Les héritiers ; les étudiants et la culture*, Paris, Éd. de Minuit, ©1964.

Bourdieu, P., (1970), *Esquisse d'une théorie de la pratique ; précédée de trois études d'ethnologie kabyle* », Paris, Éd. de Minuit.

Bourdieu, P., (1979), *La distinction*, Paris, Éd. de Minuit.

Bourdieu, P., (1980), *Questions de sociologie*, Paris, Éd. de Minuit.

Bourdieu, P., (1984), *Homo academicus*, Paris, Éd. de Minuit.

Bourdieu, P., (1989), *La noblesse d'État ; grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éd. de Minuit.

Bourdieu, P., Passeron, J.-C. et Chamboredon, J.-C., (1983), *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton, ©1968.

Bourniquel, C., (2005), *Tentative de définition du développement social*, Pôle de ressources en développement social, Perpignan, document de travail.

Boutinet, J.-P., (2005), *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, ©1990.

Boutinet, J.-P., (2006), *Pshychologie des conduites à projet*, Paris, PUF/Que sais-je ?, ©1993.

Braud, Ph., (2000), *Sociologie politique*, Paris, L.G.D.G., 5^e édition.

Brisebarre, A.-M, Rautenberg, M., Micoud, A, Berard, L. et Marchenay, Ph., (2000), *Campagnes de tous nos désirs ; patrimoines et nouveaux usages sociaux*, Paris, MSH, Mission du patrimoine ethnologique.

Brooks, D., (2000), *Les bobos*, (traduction française de Florent Massot), Paris, Le livre de poche n° 15 126.

Buffard, J.-P. et Regazzola, T., (1976), *Généalogie de la pendularité ; première partie*, recherche pour la DGRST et le secrétariat d'État aux transports, Paris, CSEP, photocop.

Caillois, R., (1974), *Approches de l'imaginaire*, Paris, Gallimard.

Calame, P. et Talamant, A., (1997), *L'État au cœur ; le mécano de la gouvernance*, Paris, Desclée de Brouwer.

Canetti, E., (1966), *Masse et puissance*, Paris , Gallimard.

Canetti, E., (1978), *Le territoire de l'homme*, Paris, Albin Michel.

Castel, R., (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.

Castells, M., (1998), *La société en réseaux ; l'ère de l'information*, Paris, Fayard.

Castoriadis, C., (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.

Catherin, V., (2000), *La contestation des grands projets publics ; analyse microsociologique de la mobilisation des citoyens*, Paris, L'Harmattan/Logiques politiques.

Cefaï, D., (2007), *Pourquoi se mobilise-t-on ? ; les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte/MAUSS.

Ceri, P., (1995), « Individualisme méthodologique ; une conception hyposocialisée de l'action », *in* Dubet et Wieviorka (dir.), *Penser le sujet*, actes du colloque de Cerisy autour d'Alain Touraine, Paris, Fayard, p. 73-87.

Chassande, P., (2002), *Développement durable ; pourquoi ? Comment ?*, Aix-en-Provence, Édisud.

Chombart de Lauwe, P.-H. (dir.), (1981), *Transformations sociales et dynamiques culturelles*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales/Centre d'éthnologie sociale et de psychosociologie.

Chombart de Lauwe, P.-H., (1982), *La fin des villes : mythe ou réalité ?*, Paris, Calmann-Lévy.

Chombart de Lauwe, P.-H., (1983), *Espace et culture au travail*, Paris, Dalloz.

Chombart de Lauwe, P.-H., (1988), « Crise du développement : domination et cultures novatrices », *in Culture-action et groupes dominés*, Paris, L'Harmattan, p. 19-37.

Comte, A., (1927), Cours de philosophie positive ; première et deuxième leçons, Paris, Hachette.

Coulon, A., (1999), « Ethnométhodologie », *in* Akoun et Ansart (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert/seuil.

Crozier, M., (1971), *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil, ©1963.

Crozier, M. et Friedberg, E., (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.

Crozier, M., (1994), *L'analyse stratégique*, Colloque de Cerisy, Paris, Seuil.

Crozier, M., (1995), *La crise de l'intelligence ; essai sur l'impuissance des élites à se réformer*, Paris, Interéditions.

Dahrendorf, R., (1972), *Classes et conflits de classes dans la société industrielle*, Paris-La Haye, Mouton, ©1957.

Dalton, R. et Küchler, M., (1990), *Challenging the Political Order ; New social and Political Movements in Western Democraties*, London, Polity Press ; New-York, Oxford University Press.

Davezies, L., (2008), *La République et ses territoires*, Paris, Seuil/La République des idées.

Desgoutte, J.-P. et Regazzola, T., (1977), *Tensions migratoires et mutations de l'urbain*, recherche pour la DGRST et le secrétariat d'État aux transports, Paris, CSEP, photocop.

Dodier, N., (1995), *Les hommes et les machines*, Paris, Métailier.

Donzelot, J. et Estèbe, P., (1994), L'État animateur ; essai sur la politique de la ville, Paris, Esprit.

Dubet, F., (1976), « Sur l'analyse sociologique du mouvement occitan », *Sociologie du travail*, n° 3, juillet-septembre, p. 304 *sq*.

Dubet, F., (1994), *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil/La couleur des idées.

Dubet, F., (2001), « Plaidoyer pour l'intervention sociologique » *in* Vrancken, D. et Kuty, O. (éds), *La sociologie et l'intervention ; Enjeux et perspectives*, Bruxelles, De Boeck/Université.

Dubet, F., (2002), *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.

Dubet, F. et Wieviorka, M. (dir.), (1995), *Penser le sujet ; autour d'Alain Touraine*, colloque de Cerisy, Paris, Fayard.

Dufour, D.-R., (2007), « Dix lignes d'effondrement du sujet moderne ; relevés sismographiques », *in Cliniques méditerranéennes*, 75-2007, p. 91-107.

Dupuy, F. et Thoenig, J.-C., (1980), « Le marchandage régulateur », *in* Mendras, H. (dir.), *La sagesse et le désordre*, Paris, Gallimard, p. 351-367.

Durand, J.-P. et Weil, R., (1990), *Sociologie contemporaine*, Paris, Vigot, ©1989.

Durkheim, E., (1987), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF/Quadrige, ©1937.

Durkheim, E., (2002), *Le suicide*, Paris, PUF/Quadrige, ©1930.

Duvignaud, J., (1965), *Durkheim*, Paris, PUF/Philosophes.

Duvignaud, J., (1976), *Les imaginaires*, t. I, Paris, 10/18.

Eizner, N. et Hervieu, B., (1979), *Anciens paysans, nouveaux ouvriers*, Paris, L'Harmattan.

Elias, N., (1991), *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour d'Aigues, Éd. de L'Aube, ©1970.

Elias, N., (1991), *La société des individus*, Paris, Fayard/pocket, ©1987.

Elias, N. et Scotson, J. L., (1997), *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard/pocket, ©1965.

Enriquez, E., (1983), *De la horde à l'État. Essai de psychanalyse du lien social*, Paris, Gallimard.

Enriquez, E., (2001), « L'éthique de l'intervenant » *in* Vrancken, D. et Kuty, O. (éds) *La sociologie et l'intervention ; Enjeux et perspectives*, Bruxelles, De Boeck/Université.

Ettighoffer, D., (1992), *L'entreprise virtuelle ; ou les nouveaux modes de travail*, Paris, Odile Jacob.

Fauroux, R. et Spitz, B. (dir.), (2000), *Notre État ; le livre vérité de la fonction publique*, Paris, Robert Laffont.

Faye, J.-P., (1973), *Langages totalitaires, précédé de Théorie du récit*, Paris, Hermann.

Ferréol, G. (dir.), (1998), *Intégration, lien social et citoyenneté*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion.

Ferro, M., (1981), *Comment on raconte l'Histoire aux enfants à travers le monde entier*, Paris, Payot.

Fievet, G., (2002), *Les définitions du développement local*, Arras, Artois Presses Université.

Fillieulle, O. (dir.), (1993), *Sociologie de la protestation ; les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan.

Fillieulle, O. et Péchu, C., (1993), *Lutter ensemble ; les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan.

Fourquet, F., (1981), *L'accumulation du pouvoir ou le désir d'État*, Paris, Recherche.

Friedberg, E., (2001), « Faire son métier de sociologue, surtout dans l'intervention » *in* Vrancken, D. et Kuty, O. (éds), *La sociologie et l'intervention ; Enjeux et perspectives*, Bruxelles, De Boeck/Université.

Friedberg, E., (1993), *Le pouvoir et la règle ; dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil.

Freitag, M., (2002), *L'oubli de la société ; Pour une théorie critique de la postmodernité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Gagnon, C., (1994), *La recomposition des territoires ; développement local viable*, Paris, L'Harmattan/Logiques sociales.

Gary, R., (2007), *Éducation européenne*, Paris, Gallimard/folio, ©1945.

Giddens, A., (1994), Les conséquences de la modernité, Paris, L'Harmattan.

Gilbert, J., (2004), *Dewey et l'art ; un nouveau statut pour l'expérience esthétique*, mémoire de maîtrise de philosophie comprenant la traduction et l'explication du chapitre IV *d'art as experience* de John Dewey, Paris, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, photocop.

Gilbert, Y., (1978a), « Le mythe rural », *in Espaces et sociétés*, n° 24-27, p. 3-27.

Gilbert, Y., (1978b), « L'installation d'urbains dans les Corbières viticoles ; monoproduction de l'urbain et production d'archaïsmes », *in* Micoud, A. (dir.), *L'installation d'urbains en milieu rural et ses effets*, CRESAL de St. Étienne, en collaboration avec l'Institut de Géographie de Toulouse-le-Mirail et l'IREP de Grenoble, pour le Ministère de la Culture et de l'Environnement (Comité scientifique Espace et cadre de vie), photocop., p. 34-50.

Gilbert, Y., (1979), *Imaginaire social, le Languedoc*, thèse de doctorat de sociologie sous la direction de Raymond Ledrut, Toulouse-le-Mirail, photocop.

Gilbert, Y., (1985), « Du pavillonnaire à la télématique », *in Habitat et nouvelles technologies de communication*, actes du colloque de décembre 1983, Paris, Éditions du Plan Construction et Habitat/Recherches, p. 43-53.

Gilbert, Y., (1980c), « Le péri-central ou la base introuvable », *in L'imaginaire, l'espace et le pouvoir urbain*, actes du colloque organisé les 1er & 2 juin 1979 à Bercy, par l'Unité pédagogique d'architecture n° 6, avec la participation de l'École spéciale d'architecture, Paris, Anthropos, p. 39-51.

Gilbert, Y., (1988), « Languedoc 1980-86 : la recomposition d'un imaginaire régional », *in Économie*, Revue de l'Institut d'Économie et de Sociologie du Roussillon, Université de Perpignan, n° 10, p. 41-74.

Gilbert, Y., (1989a), *Le Languedoc et ses images : entre terroir et territoire*, Paris, L'Harmattan/Logiques sociales.

Gilbert, Y., (1989b), « Analyse socio-historique du pâturage en forêt méditerranénne », *in Forêt Méditerranéenne*, Spécial élevage, t. 11, n° 3, décembre, p. 203-225.

Gilbert, Y. (dir.), (1990), *L'intercommunalité dans l'Aude : analyse rétrospective et prospective*, en collaboration avec Jacques Bardou, stagiaire de l'École Nationale des Travaux Publics de l'Équipement, Anne-Marie Bru et Roberte Santalo, stagiaires du DESS « Urbanisme, Habitat, Aménagement » de l'Université de Perpignan, pour le compte de la direction départementale de l'Équipement de l'Aude, 175 p., photocop.

Gilbert, Y., (1991), *Approche compréhensive des phénomènes de surgravité des accidents de la route des 15-29 ans en Languedoc-Roussillon*, Délégation à la Circulation et à la Sécurité Routière, DRASS du Languedoc-Roussillon, photocop.

Gilbert, Y., (1995), « La recomposition du lien social dans l'arrière-pays du Languedoc », *in Sujet-acteur et sociétés en transformation*, actes du colloque de l'Association Internationale de Recherche Coopérative (ARCI), 25-28 mai 1994, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, p. 259-265.

Gilbert, Y., (1997), « Approche des composantes et dynamiques du lien social : crise et recomposition des formes de cohésion sociale dans l'arrière-pays du Languedoc », *in* (Pavageau, J., Gilbert ,Y. et Pedrazzini ,Y. dir.) *Le lien social ou l'inachèvement de la modernité ; expériences d'Amérique et d'Europe*, Paris, L'Harmattan/Changement, p. 99-128.

Gilbert, Y., (2001), « Du risque naturel à la catastrophe : jeux et enjeux dangereux de société » *in Au chevet d'une catastrophe*, actes du colloque Médi-Terra, 26-28 juin 2000, p. 123-130.

Gilbert, Y., (2002), « La campagne recomposée : densification et recomplexification des sociétés locales en Languedoc-Roussillon », *in Revue d'Économie Méridionale*, n° 197-198, p. 123-136.

Gilbert, Y., (2003), « Le Languedoc vigneron : Territoire et citoyenneté », *in Vignobles du Sud*, actes du colloque des 16 et 17 mars 2001, Université Montpellier III, p. 607-621.

Gilbert, Y., (2006a), « La maîtrise d'usage ; recomposition des rapports d'autorité, protocole délibératif et espace public », projet d'article.

Gilbert, Y., (2006b), « La recomplexification du territoire ; migrations urbaines en milieu rural : représentations du territoire et recomposition de l'espace public. Scénario pour un mouvement social », projet d'article.

Gilbert, Y. (dir.), (2008), *Changer le social ; logiques, enjeux et acteurs du développement social dans la modernité accrue*, Presses universitaires de Perpignan.

Gilbert, Y. et Meistersheim, J., (1979), *Mutations de l'espace rural, urbanisation et production de l'habitat individuel*, pour le compte du Service Technique de l'Urbanisme (Ministère de l'Équipement), du Conseil général et de la Direction Départementale de l'Équipement de l'Hérault, des Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Équipement des Pyrénées-Orientales, photocop.

Gilbert, Y. et Meistersheim, J., (1980 a), *L'enjeu rural*, dans le cadre d'une étude de prospective confiée au groupement d'études SCORE par la Direction de l'Aménagement du Ministère de l'Agriculture, 102 p., photocop.

Gilbert, Y. et Meistersheim, J., (1980 b), *Nouvelles formes des rapports symboliques à l'espace : urbanisation en Languedoc. De la vigne à l'État*, 237 p., pour le compte de la DGRST, photocop.

Gilbert, Y. et Meistersheim, J., (1983), *L'autorité locale ; ou les déterminants de l'autonomie en matière de cadre de vie : le cas du Languedoc*, 133 p., pour le compte du groupe de prospective de l'Environnement, Ministère de l'Environnement, photocop.

Gilbert, Y. et Meistersheim, J., (1986), *Orateurs en Languedoc ; 1980-86, la recomposition d'un imaginaire régional*, Plan Urbain/Délégation à la Recherche et à l'Innovation, photocop.

Gilbert, Y. et Meistersheim, J., (1999), *Audit sur le fonctionnement de l'organisation locale de la sécurité routière dans le département des Pyrénées-Orientales*, pour le compte de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (Préfecture des Pyrénées-Orientales), polycop.

Gilbert, Y. et Meistersheim, J., (2000), *Audit sur le fonctionnement de l'organisation locale de la sécurité routière dans le département de l'Hérault* pour le compte de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (Préfecture de l'Hérault/Préfecture de la Région Languedoc-Roussillon), polycop.

Gilbert, Y., Regazzola, T. (1986), *Recherche exploratoire sur le contenu de la notion de développement local ; épistémologie, sociologie et instrumentation de la mesure*, pour le compte de la Délégation à la Recherche et à l'Innovation et du Plan Urbain, Ministère de l'Équipement, photocop.

Grafmeyer, Y. et Joseph, I., (1979), *L'école de Chicago*, La Tour d'Aigues, Aubier, 1984, 1990, ©Paris, Champ urbain.

Grafmeyer, Y., (1994), *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan/université.

Grassineau, B., (2005), http://librapport.org/Rapport-de-Stage-Jean-Daniel-Reynaud--Les-regles-du-jeu--L-action-collective-et-la-regulation-sociale-_488_document.html_488_document.html

Greffe, X., (2002), *Le développement local*, La Tour d'Aigues, L'Aube/Datar/Bibliothèque des territoires.

Grémion, C., (1979), *Profession : décideurs ; pouvoirs des hautes fonctionnaires et réforme de l'État*, Paris Gauthier-Villars.

Grémion, P., (1976), *Le pouvoir périphérique ; bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil.

Grémion, P., (1980), « Crispation et déclin du jacobinisme », *in La sagesse et le désordre ; France 1980*, Mendras, H. (dir.), Paris, Gallimard, p. 329-350.

Gresle, F., Panoff, M., Perrin, M., Tripier, P., (1994), *Dictionnaire des sciences humaines. Anthropologie/sociologie*, Paris, Nathan/université.

Gret, M. et Sintomer, Y., (2002), *Porto Alegre ; l'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La découverte/Syros.

Grignon, C., (2002), « Sociologie, expertise et critique sociale », *in À quoi sert la sociologie ?*, Lahire, B. (dir.), La Découverte, Paris, 2002

Guichard, O., (1976), *Vivre ensemble*, Rapport de la commission de développement des responsabilités locales, Paris, La Documentation Française.

Guillebaud, J.-C., (2003), *Le goût de l'avenir*, Paris, Seuil.

Guillebaud, J.-C., (2005), *La force de conviction*, Paris, Seuil.

Guillerme, A., (1984), *Corps à corps sur la route. Les routes, les chemins et l'organisation des services au XIX^e siècle*, Paris, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Guilluy, C. et Noyé, C., (2004), *Atlas des nouvelles fractures sociales en France ; les classes moyennes oubliées et précarisées*, Paris, Autrement/Le mémorial de Caen.

Gutman-Lajeunesse, M., (2002), *Renouvellement urbain : participation des habitants. Méthodes et pratiques*, Paris, Démosthène et associés/Les cahiers pratiques du renouvellement urbain.

Habermas, J., (1978), *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (traduit de l'allemand par M.B. de Launay – Titre original : *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, 1963) Paris, Payot/Critique de la politique.

Habermas, J., (1987), *Logiques des sciences sociales et autres essais*, Paris, PUF.

Habermas, J., (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, tome premier, *rationalité de l'agir et rationalisation de la société* (traduit par Jean-Louis Schlegel – Titre original : *Theorie des Kommunikativen*, 1981), Paris, Fayard.

Habermas, J., (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, tome second, *critique de la raison fonctionnaliste* (traduit par Jean-Louis Schlegel – Titre original : *Theorie des Kommunikativen*, 1981), Paris, Fayard.

Habermas, J., (1999), *De l'éthique de la discussion* (traduit de l'allemand par Marc Hunyadi – Titre original : *Erlaüterungen zur Diskursethik*, 1991), Paris, Flammarion/Champs, ©Éd. du Cerf 1992.

Hamel, P., (1999), *Action collective et démocratie locale : les mouvements urbains montréalais*, Montréal, Presses de l'université de Montréal.

Hamon, H. et Rotman, P., (1985), *Les intellocrates*, Paris, Éditions Complexe, ©1981.

Handerson, P. et Thomas, D., (1992), *Savoir faire en développement social local*, Paris, Bayard.

Hatzfeld, M., (2006), *La culture des cités ; une énergie positive*, Paris, Autrement/Frontières.

Herreros, G., (1997), « Revisiter l'intervention sociologique », *in Gérer et comprendre*, septembre, p. 83-92.

Herreros, G., (2001), « Sociologie d'intervention : pour une radicalisation de quelques principes » *in* Vrancken, D. et Kuty, O. (éds) *La sociologie et l'intervention ; Enjeux et perspectives*, Bruxelles, De Boeck/Université.

Hervieu, B., (1994), *Les champs du futur*, Paris, Julliard.

Hervieu, B. et Viard, J., (1996), *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La Tour d'Aigues, L'Aube.

Hervieu, B. et Viard, J. (2005), *L'archipel paysan*, La Tour d'Aigues, L'Aube, ©2001.

Hess, R., (1981), *La sociologie d'intervention*, Paris, PUF.

Houée, P., (1996), *Les politiques de développement rural ; des années de croissance au temps d'incertitude*, INRA, Paris, Économica, ©1989.

Ingelhart, R., (1977), *The Silent Revolution ; Cultural Styles and Political Values among European Publics*, Princeton University Press.

Ion, J., (1997), « Interventions sociales, engagements bénévoles et mobilisation des expériences personnelles », *in* Ion, J. et Perroni, M. (dir.), *Engagement public et exposition de la personne*, La Tour d'Aigues, L'Aube, p. 77-84.

Ion, J. et Peroni, M. (dir.), (1997), *Engagement public et exposition de la personne*, La Tour d'Aigues, L'Aube.

Ion, J., Franguiadakis, S, Viot, P., (2005), *Militer aujourd'hui*, Paris, Autrement.

Jacopin, J.-L., (1979), « La troisième dimension de l'image », *in Traverses 16 ; circuits courts*, Paris, Centre Georges Pompidou.

Jambes, J.-P., (2001), *Territoires apprenants ; esquisses pour le développement local du XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan.

Jodelet, D. (dir.), (1989), *Les représentations sociales*. Paris, PUF/Sociologie d'aujourd'hui.

Jodelet, D. (1989), « Représentations sociales : un domaine en expansion », *in Les représentations sociales*, Jodelet, D. (dir.), Paris, PUF/Sociologie d'aujourd'hui, 1989, p. 31-61.

July, S., (1986), *Les années Mitterrand ; histoire baroque d'une normalisation inachevée*, Paris, Grasset.

Kayser, B. (dir.), (1993), *Naissance de nouvelles campagnes*, La Tour d'Aigues, L'Aube.

Kayser, B. (dir.), (1994), *Pour une ruralité choisie*, La Tour d'Aigues, L'Aube.

Kellerhals, J., Coenen-Huter, J. et Modak, M., (1988), *Figures de l'équité*, Paris, PUF.

Kellerman, L. et Solinis, G. (dir.), (1995), *Sujet-acteur et sociétés en transformations*, Actes du colloque de l'ARCI des 25-28 mai 1994, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan.

Kuty, O., (2001), « L'intervention : système stratégique et communauté de projet sur l'espace public » *in* Vrancken, D. et Kuty, O. (éds) *La sociologie et l'intervention ; Enjeux et perspectives*, Bruxelles, De Boeck/Université.

La Boétie (de), E., (2002), *Le discours de la servitude volontaire*, Paris, Payot, ©1976.

Lahire, B., (2004a), « Utilité : entre sociologie expérimentale et sociologie sociale », *in* Lahire, B. (dir.), *À quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, ©2002, p. 43-66.

Lahire, B., (2004b), *La culture des individus ; dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte.

Lahire, B. (dir.), (2004), *À quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, ©2002.

Lahire, B., (2005), *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte.

Lapassade, G., (1974), *Groupes, organisations, institutions*, Paris, Gauthier-Villars.

Lapassade, G. et Lourau, R., (1974), *Clefs pour la sociologie*, Paris, Seghers.

Latouche, S., (1986), *Faut-il refuser le développement ?*, Paris, PUF.

Latour, B., (1991), *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte.

Latour, B., (2006), *Changer de société ; refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte.

Laville, J.-L. et Sainsaulieu, R. (dir.), (1997), *Sociologie de l'association ; des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer.

Ledrut, R., (1973), *Les images de la ville*, Paris, Anthropos.

Ledrut, R., (1976), *L'espace en question*, Paris, Anthropos.

Lefebvre, B., Mouillart, M. et Occhipintis, S., (1991), *Politique du logement : 50 ans pour un échec*, préface de Roger Quillot, Paris, L'Harmattan/Habitat et sociétés.

Lefebvre, H., (1970a), *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, ©1968.

Lefebvre, H., (1970b), *Du rural à l'urbain*, Paris, Anthropos.

Lefebvre, H., (1970c), « Problèmes de sociologie rurale », *in Cahiers internationaux de sociologie*, n° VI, 1949, réédité dans *Du rural à l'urbain*, Anthropos, Paris, 1970.

Lefebvre, H., (1970), *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard/Idées.

Lefebvre, J. et Regazzola, T., (1981), *La domestication du mouvement ; poussées mobilisatrices et surrection de l'État*, Paris, Anthropos.

Lefort, C., (1986), *Essais sur le politique (XIX^e^-XX^e^ siècles)*, Paris, Seuil.

Legrand, M., Guillaume, J.-F. et Vrancken, D. (éds.), (1997), *La sociologie et ses métiers*, Paris, L'Harmattan.

Legrand, M., (2001), « Essor de l'intervention en sociologie » *in* Vrancken, D. et Kuty, O. (éds) *La sociologie et l'intervention ; Enjeux et perspectives*, Bruxelles, De Boeck/Université.

Legros, P., Monneyron, F., Renard, J.-B. et Tacussel, P., (2006), *Sociologie de l'imaginaire*, Paris, Armand Colin.

Lemieux, V., (1999), *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, PUF.

Lévi-Strauss, C., (1976), *Tristes tropiques*, Paris, Plon/Terre humaine, ©1955.

Lodge, D., (1990), *Jeu de société*, Paris, Rivages.

Lodge, D., (1991), *Un tout petit monde*, Paris, Rivages.

Lourau, R., (1971), *L'analyse institutionnelle*, Paris, Éditions de Minuit.

Maalouf, A., (2004), *Origines*, Paris, Grasset.

Maffesoli, M., (1975), « Imaginaire/réel dans le devenir historique », *in Espaces et sociétés*, n° 15, avril.

Maffesoli, M., (1976), *Logique de la domination*, Paris, PUF.

Maffesoli, M., (1985), *La connaissance ordinaire ; précis de sociologie compréhensive*, Paris, Méridiens.

Maffesoli, M., (2000), *Le temps des tribus ; le déclin de l'individualisme dans les sociétés post-modernes*, Paris, La Table Ronde, ©1988.

Maffesoli, M., (2002), *La transfiguration du politique ; la tribalisation du monde postmoderne*, Paris, La Table Ronde, ©1992.

Magris, C., (1986), *Danube*, Paris, Gallimard/Folio.

Mannheim, K., (1956), *Idéologie et utopie*, M. Rivière, ©1929.

Mann, P., (1991), *L'action collective ; mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Colin.

Mannoni, P., (2003), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, ©1998.

Marcuse, H., (1964), *One dimensional man*, Boston, Beacon Press, traduction en français (1968) sous le titre : *L'homme unidimensionnel*, Paris, Éditions de Minuit.

Marié, M., (1989), *Les Terres et les Mots*, Paris, Méridiens/Klincksieck

Martuccelli, D., (2004), *Sociologies de la modernité*, Paris, Gallimard/Folio/Essais, ©1999.

Mathieu, N., (1982), « Questions sur les types d'espaces ruraux en France », *in L'espace géographique*, n° 2, p. 95-110.

Meistersheim, A., (1971), *Villagexpo ; étude sociologique*, Paris, Dunod/Aspects de l'urbanisme.

Mendras, H., (1959), *Sociologie de la campagne française*, Paris, Puf/Que sais-je ?

Mendras, H., (1971), *Les collectivités rurales françaises*, Paris, Armand Colin.

Mendras, H., (1976), *Sociétés paysannes*, Paris, Armand Colin.

Mendras, H. (dir.), (1980), *La sagesse et le désordre ; France 1980*, Paris, Gallimard.

Mengin, J., (1989), *Guide du développement local et du développement social*, Paris, L'Harmattan/Logiques sociales.

Merlin, P. et Choay, F., (1988), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF.

Micoud, A., (1976), *Les nouvelles formes du refus de la ville*, Action concertée de recherches urbaines, DGRTS, photocop.

Micoud, A. (dir.), (1978), *L'installation d'urbains en milieu rural et ses effets*, CRESAL de St-Étienne, en collaboration avec l'Institut de Géographie de Toulouse-le-Mirail (Gilbert, Y., Kayser, B., Lagaffe, Meistersheim, J.) et l'IREP de Grenoble (Faudry, D., Lepape, Y., Pernet, F.), Léger, D. et Hervieu, B., pour le Ministère de la Culture et de l'Environnement (Comité scientifique Espace et cadre de vie), photocop.

Micoud, A., Laneyrie, P. et De Banville, E., (1977), *Fonctions et enjeux des parcs naturels régionaux périurbains : l'exemple du Parc du Pilat*, CRESAL/ministère de la Qualité de la Vie, photocop.

Minguet, G., (2001), « Taxinomie de modèles sociologiques d'intervention », *in* Vrancken, D. et Kuty, O. (éds) *La sociologie et l'intervention ; Enjeux et perspectives*, Bruxelles, De Boeck/Université.

Monnet, J., (1976), *Mémoires*, Paris, Fayard.

Montesquieu, C., (1979), *De l'esprit des lois*, Paris, Garnier-Flammarion, t. 1&2.

Morand, P., (1930), *New-York*, Paris, Flammarion.

Moreau Desfarges, P., (2003), *La gouvernance*, Paris, PUF.

Morin, E., (1970), *La rumeur d'Orléans*, Paris, Seuil, ©1969.

Morin, E., (1973), *Le paradigme perdu ; la nature humaine*, Paris, Seuil.

Morin, E., (1981), *Pour sortir du XX^e siècle*, Paris, Fernand Nathan.

Morin, E., (1984), *Sociologie*, Paris, Fayard.

Morin, E., (1990), *Penser l'Europe*, Paris, Gallimard/Folio/Actuels.

Morin, E., (1991), *Autocritique*, Paris, Seuil, ©1970.

Morin, E. et Kern, B., (1993), *Terre-Patrie*, Paris, Seuil.

Morin, E., (1994), *La complexité humaine*, Paris, Flammarion/champs/L'essentiel.

Moscovici, S., (1989), « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire » *in Les représentations sociales*, Jodelet, D. (dir.), Paris, PUF/Sociologie d'aujourd'hui, p. 62-86.

Moscovici, S., (1996), *Psychologie des minorités actives*, Paris, PUF/Quadrige, ©1979.

Mouchtouris, A., (2000), *Féminin rural ; aspirations sociales et culturelles*, Paris, L'harmattan.

Mouchtouris, A., (2002), *La femme, la famille et leurs conflits*, Paris, L'harmattan.

Mouchtouris, A., (2003), *Sociologie du public dans le champ culturel et artistique*, Paris, L'Harmattan.

Mouchtouris, A., (2003), *Jeunes de la nuit ; représentations sociales des conduites nocturnes*, Paris, L'Harmattan.

Mouchtouris, A., (2007), *Sociologie de la culture populaire*, Paris, L'Harmattan.

Neveu, C., (1999), Espace public et engagement politique ; enjeux et logiques de la citoyenneté locale, Paris, L'Harmattan/Logiques sociales, Paris.

Nora, S. et Minc, A., (1980), *L'informatisation de la société*, Paris, La Documentation Française.

Ogien, A., (1997), « Forme et contenu du principe de publicité : Rawls, Habermas, Goffman », *in* Ion, J. et Perroni, M. (dir.) *Engagement public et exposition de la personne*, La Tour d'Aigues, L'Aube, p. 67-76.

Pagès, A., (2004), *La pauvreté en milieu rural*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

Passeron, J.-C., (2002), *Argumentation, preuve, persuasion,* Paris, Éd. de l'EHESS/Enquête.

Paugam, S. (dir.), (2007), *Repenser la solidarité,* Paris, PUF.

Paugam, S., (2008), *Le lien social,* Paris, PUF/Que sais-je ?

Pavageau, J., Gilbert, Y. et Pedrazzini, Y. (dir.), (1997), *Le lien social ou l'inachèvement de la modernité ; expériences d'Amérique et d'Europe,* Paris, L'Harmattan/Changement.

Paxton, R., (1997), *La France de Vichy,* Paris, Seuil, ©1972.

Pérec, G., (1976), *Espèces d'espaces ; journal d'un usager de l'espace,* Paris, Denoël/Gontier/Bibliothèque Médiations, ©Galilée, 1974.

Perreault, D., (1990), « La sociologie rurale redéfinie » *in* Durand et Weil (dir.) *Sociologie contemporaine,* Paris, Vigot, p. 317-332.

Pinçon, M. et Pinçon-Charlot, M., (1989), *Dans les beaux quartiers,* Paris, Seuil/L'épreuve des faits.

Pinçon, M. et Pinçon-Charlot, M., (2002), *Voyage en grande bourgeoisie,* Paris, PUF/Quadrige.

Pinçon, M. et Pinçon-Charlot, M., (2004), *Sociologie de Paris,* Paris, La découverte.

Pinçon, M. et Pinçon-Charlot, M., (2007), *Les ghettos du gotha ; comment la bourgeoisie défend ses espaces,* Paris, Seuil.

Rambaud, P., (1969), *Sociologie rurale et urbanisation,* Paris, Seuil.

Rautenberg, M., Micoud, A., Bérard, L. et Mzrchenay, Ph. (dir.), (2000), *Campagnes de tous nos désirs,* Paris, Maison des sciences de l'homme.

Ravignan (de), F., (1997), *L'avenir d'un désert ; au pays sud-audois,* Villelongue d'Aude, Éd. du Gué.

Ravon, B. et Raymond, R., (1997), « Engagement bénévole et expérience de soi : l'exemple des Restos du cœur », *in* Ion, J. et Perroni, M. (dir.), *Engagement public et exposition de la personne,* La Tour d'Aigues, L'Aube, p. 99-109.

Raymond, H., Haumont, N., Dezes, M.-G., Haumont, A., (2002), *L'Habitat pavillonnaire,* Préface de Henri Lefebvre, Paris, L'Harmattan/Habitat et sociétés, ©CRU 1966.

Rémy, J. et Voyé, L., (1990), « Sociologie urbaine » *in* Durand et Weil (dir.) *Sociologie contemporaine,* Paris, Vigot, p. 333-352.

Rémy, J., (1990), « La ville cosmopolite et la coexistence inter-ethnique », *in* Bastenier, A. et Dassetto, F. (éds.), *Immigrations et nouveaux pluralismes,* Bruxelles, De Boeck.

Rémy, J., (1992), « La vie quotidienne et les transactions sociales : perspectives micro ou macro-sociologiques », *in* Blanc, M. (dir.), *Pour une sociologie de la transaction sociale,* Paris, L'Harmattan/Logiques sociales.

Revel, M., Blatrix, C., Blondiaux, L., Fourniau, J.-M., Hériard Dubreuil, B. et Lefebvre, R. (dir.), (2007), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative,* Paris, La Découverte/Recherches.

Reynaud, J.-D., (1989), *Les règles du jeu ; l'action collective et la régulation sociale,* Paris, Colin.

Rivière, C., (1999), « Mythe », *in* Akoun et Ansart (dir.), *Dictionnaire de la sociologie,* Paris, Le Robert/Seuil, p. 358.

Rivière, C., (1999b), *Introduction à l'anthropologie,* Paris, Hachette.

Rocher, G., (1968), *Introduction à la sociologie générale 3 ; le changement social*, Paris, Points/HMH

Roncayolo, M., (1990), *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard/Folio/essais.

Roncayolo, M. et Paquot, T., (1992), *Ville et civilisation urbaine ; XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Larousse,

Rondin, J., (1985), *Le sacre des notables ; la France en décentralisation*, Paris, Fayard.

Rosanvallon, P., (1981), *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil.

Rosanvallon, P., (1995), *La nouvelle question sociale ; repenser l'État-providence*, Paris, Seuil.

Saez, J.-P. (dir.), (1995), *Identités, cultures et territoires*, Paris, Desclée de Brouwer.

Sagnes, J., (1982), *Le Midi rouge, mythe et réalité ; études d'histoire occitane*. Paris, Anthropos.

Sainsaulieu, R., (2001), *Des sociétés en mouvement ; la ressource des institutions intermédiaires*, Paris, Desclée de Brouwer.

Sansot, P., (1973), *Poétique de la ville*, Paris, Klincksieck.

Sansot, P., (1983), *Variations paysagères*, Paris, Klincksieck.

Sansot, P., (1985), *La France sensible*, Paris, Champ Vallon/Milieux.

Sansot, P., (1993), *Jardins publics*, Paris, Payot/Documents.

Sansot, P., Strohl, H., Torgue, H., Verdillon, C., (1978), *L'espace et son double ; de la résidence secondaire aux autres formes secondaires de la vie sociale*, Paris, Champ urbain.

Schnapper, D. (dir.), (2001), *Exclusions au cœur de la cité*, Paris, Anthropos.

Sfez, L. (dir.), (1977), *L'objet local*, Paris, 10/18.

Singly (de), F., (2003), *Libres ensemble ; l'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan/Pocket, ©2000.

Singly (de), F., (2003), *Les uns avec les autres ; quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Armand Colin.

Singly (de), F., (2004), « La sociologie, forme particulière de conscience », *in À quoi sert la sociologie ?*, Lahire, B. (dir.), Paris, La Découverte/poche, p. 13-42, ©2002.

Sintomer, Y., (1999), *La démocratie impossible ; politique et modernité chez Weber et Habermas*, Paris, La Découverte.

Sintomer, Y., (2007), *Le pouvoir au peuple*, Paris, La Découverte.

Sironneau, J.-P., (1986), « Quand la sociologie rencontre l'imaginaire » *in IRIS*, n° 2, p. 61-79, paru sur Internet : www.u-grenoble3.fr/cri/textes-ligne4.htm, p. 1-11

Sironneau, J.-P., (1993), *Figures de l'imaginaire religieux et dérive idéologique*, Paris, L'Harmattan, ©1986.

Stébé, J.-M., (2002), *Le logement social en France*, Paris, PUF/Que sais-je ?, ©1998.

Stébé, J.-M., (2002), *La crise des banlieues*, Paris, PUF/Que sais-je ?, ©1999.

Stourdzé, Y., (1972), « Le désir désamorcé », *in Epistémologie sociologique* n° 13, premier semestre, *L'opinion et sa raison*, Paris, Anthropos, p. 47-59.

Stourdzé, Y., (1973), *Organisation, anti-organisation*, Paris, Mame/Repères.

Stourdzé, Y., (1979), *Les ruines du futur*, Paris, Utopie.

Sue, R., (2003), *La société civile face au pouvoir*, Paris, Presses de Sciences Po.

Teisserenc, P., (2002), *Les politiques de développement local*, 2e édition, Paris, Économica.

Terssac (de), G. (dir.), (2003), *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud ; débats et prolongements*, Paris, La Découverte

Thœnig, J.-C., (1978), *L'ère des technocrates*, Paris, L'Harmattan/Logiques sociales.

Toffler, A., (1980), *La troisième vague*, Paris, Denoël.

Toffler, A. et Toffler, H., (1995), *Créer une nouvelle civilisation ; la politique de la troisième vague*, Paris, Fayard.

Tomasi di Lampedusa, G., (1959), *Le Guépard*, Paris, Seuil.

Touraine, A., (1965), *Sociologie de l'action*, Paris, Seuil.

Touraine, A., (1973), *Production de la société*, Paris, Seuil.

Touraine, A., (1974), *Pour la sociologie*, Paris, Seuil/points.

Touraine, A., (1982), Mouvements sociaux d'aujourd'hui ; acteurs et analystes, débats dirigés par Alain Touraine, Colloque du centre culturel international de Cerisy-la-Salle, 1979, Paris, Éd. ouvrières.

Touraine, A., (1984), *Le retour de l'acteur ; essai de sociologie*, Paris, Fayard/Mouvements.

Touraine, A., (1992), *Critique de la modernité*, Paris, Fayard.

Touraine, A., (1994), *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard.

Touraine, A., (2005), *Un nouveau paradigme ; pour comprendre le monde moderne*, Paris, Fayard.

Touraine, A., (2006), *Le monde des femmes*, Paris, Fayard.

Touraine, A., (2007), *Penser autrement*, Paris, Fayard.

Touraine, A., Dubet, F., Hegedus, Z., Wieviorka, M., (1978), *Lutte étudiante*, Paris, Seuil.

Touraine, A., Dubet, F., Hegedus, Z., Wieviorka, M., (1980), *La prophétie anti-nucléaire*, Paris, Seuil.

Touraine, A., Dubet, F., Hegedus, Z., Wieviorka, M., (1981), *Le pays contre l'État*, Paris, Seuil.

Touraine, A., Dubet, F., Wieviorka, M., Sterzeecki J., (1982), *Solidarité*, Paris, Seuil.

Touraine, A., Wieviorka, M., Dubet, F., (1984), *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard.

Trépos, J.-Y. (1999), *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF/Que sais-je ?

Trépos, J.-Y., (2001), « L'expertise sociologique ou le complexe de l'albatros » *in* Vrancken, D., et Kuty, O. (éds), *La sociologie et l'intervention ; Enjeux et perspectives*, Bruxelles, De Boeck/Université.

Tripier, P., (1991), *Du travail à l'emploi ; paradigmes, idéologies et intervention*, Bruxelles, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles.

Vermeersch, S., (2004), « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *in Revue française de sociologie*, n° 45-4, octobre-décembre.

Viard, J., (1994), *La société d'archipel*, La Tour d'Aigues, L'Aube.

Vieille, P. et Gilbert E., (1977), *Espace et politique en Languedoc ; de la viticulture aux instituions régionales*, Grenoble/CERAT/DATAR, polycop.

Vincenot, H., (1975), *La vie quotidienne dans les chemins de fer au XIXe siècle*, Paris, Hachette/VQ.

Vrancken, D., (2001), « L'intervention du sociologue : blessure narcissique » *in* Vrancken, D. et Kuty, O. (éds), *La sociologie et l'intervention ; Enjeux et perspectives*, Bruxelles, De Boeck/Université.

Vrancken, D. et Kuty, O. (éds), (2001), *La sociologie et l'intervention ; Enjeux et perspectives,* Bruxelles, De Boeck/Université.

Wachter, S., (1987), *État, décentralisation et territoires*, Paris, L'Harmattan.

Weber, M., (1971), *Économie et société*, t. 1 et 2, Paris, Plon/Pocket/Agora.

Weber, M., (1994), *Le savant et le politique*, Paris, UGE/10/18, ©1959.

Weber, M., (1999), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon/Pocket/Agora.

Wieviorka, M., (1995), « Plaidoyer pour un concept » *in* François Dubet et Michel Wieviorka (dir.), *Penser le sujet ; autour d'Alain Touraine*, colloque de Cerisy, Paris, Fayard, p. 209-220.

Wieviorka, M., (2004), *La violence*, Paris, Balland.

Wieviorka, M., (2006), *Sociologue sous tension ; entretiens avec Julien Ténédos*, (deuxième partie), Paris, Aux lieux d'être.

Wieviorka, M., (dir.), (2007), Debarle, A. et Ohana, J. (collab.), *Les sciences sociales en mutation*, Paris, Éd. Sciences Humaines.

Worms, J.-P., (1966), « Le préfet et ses notables » *in Sociologie du travail*, juillet-septembre, p. 249-275.

Worms, J.-P., Grémion, P., (1968), « La consultation régionale : innovation ou tradition ? », *in Annuaire de l'aménagement du territoire*, vol. I., mars, Paris, La Documentation française.

L'espace public, c'est la chance que l'on donne aux possibilités de rencontres, de reconnaissances, d'interpellations, de conflits, éventuellement, mais aussi de constructions collectives, de transactions ou de régulations faute desquelles se développent simultanément enfermement tribal ou individuel et scénarios de violence symbolique ou réelle. C'est l'occasion de constructions dialogiques exprimant à la fois la complexité et la richesse des rapports sociaux contemporains.

Les sociologues ont un rôle à jouer dans l'identification – quand elles existent déjà, ce qui est souvent le cas alors qu'on ne sait pas les voir –, la construction, la préservation et l'activation de ces opportunités de tissage des liens sociaux adaptées aux enjeux de nos sociétés. Ils doivent, dans ce dessein, abandonner les points de vue surplombants, s'impliquer fortement dans le champ social et opter pour des postures d'intervention pour aider à formaliser, conforter et amplifier les intelligences du social.

Pour donner une idée des enjeux d'une nouvelle identification des objets et méthodes de la sociologie, Yves Gilbert passe d'abord en revue trois dimensions de la société, telles qu'il les a explorées au travers de ses travaux de recherche et dont les articulations prennent toute leur place dans l'espace public. C'est d'abord la dimension imaginaire des rapports sociaux et son rôle dans la construction des logiques d'action. C'est ensuite leur dimension politique, notamment au travers des processus de la formation des décisions publiques ou collectives. C'est, enfin, leur dimension spatiale, faisant apparaître les interactions entre espaces et sociétés.

Yves Gilbert est maître de conférences en sociologie à l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) depuis dix ans. Auparavant, il avait exercé pendant vingt ans le métier de sociologue indépendant, en tant que chercheur, consultant et formateur. Il a contribué à la création du département de sociologie de l'UPVD où il a développé des filières professionnelles de la discipline (licence et master professionnels de pratique de l'intervention sociale). Il a participé, au nom de l'UPVD, à la création d'un pôle de recherche et de formation en intervention sanitaire, sociale et sociosanitaire, en partenariat avec l'Institut Régional du Travail Social du Languedoc-Roussillon et l'Institut Méditerranéen de Formation aux Soins Infirmiers (Hôpital de Perpignan). Grâce à une coopération de ces trois partenaires avec l'Université de Gérone, en Catalogne du Sud, soutenue par un financement de l'Union Européenne, il porte, pour l'UPVD, le projet d'un établissement transfrontalier en la matière. Yves Gilbert est aussi vice-président de cette université, chargé de l'action sociale et du dialogue social.

Le texte de cet ouvrage provient de l'habilitation à diriger les recherches qu'il a défendue en mai 2008 à l'Université Marc Bloch de Strasbourg.

ISBN 978-2-35412-044-3



Prix : 20 €